

Liste des acronymes et abbréviations

Ae : Autorité environnementale
Ap : Zone Agricole protégée (zonage du PLU)
CCRL : Communauté de Communes de la Région Lézignanaise
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EnR : Énergies Renouvelables
IGEDD : Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
kV : Kilovolt (unité de tension électrique)
MECDU : Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme
MVA : Mégavoltampère (unité de puissance apparente)
MW : Mégawatt (unité de puissance active)
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRCF : Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillède
PV : Photovoltaïque
RTE : Réseau de Transport d'Électricité (le maître d'ouvrage)
S3REnR : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
THT : Très Haute Tension
ZAN : Zéro Artificialisation Nette
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique



Compléments d'informations

Suite à l'enquête publique octobre 2025 Tournissan

- Axe 1 : Démonstration de l'Utilité Publique
- Axe 2 : Justification de l'emprise retenue
- Axe 3 : Qualité de la Concertation et transparence
- Axe 4 : Évaluation des Risques, Nuisances et Impacts Directs
- Axe 5 : Conformité avec le document d'urbanisme

• Axe 1 – Démonstration de l'Utilité Publique

Axe 1 Q2 : l'articulation avec la stratégie de reconstruction de l'État

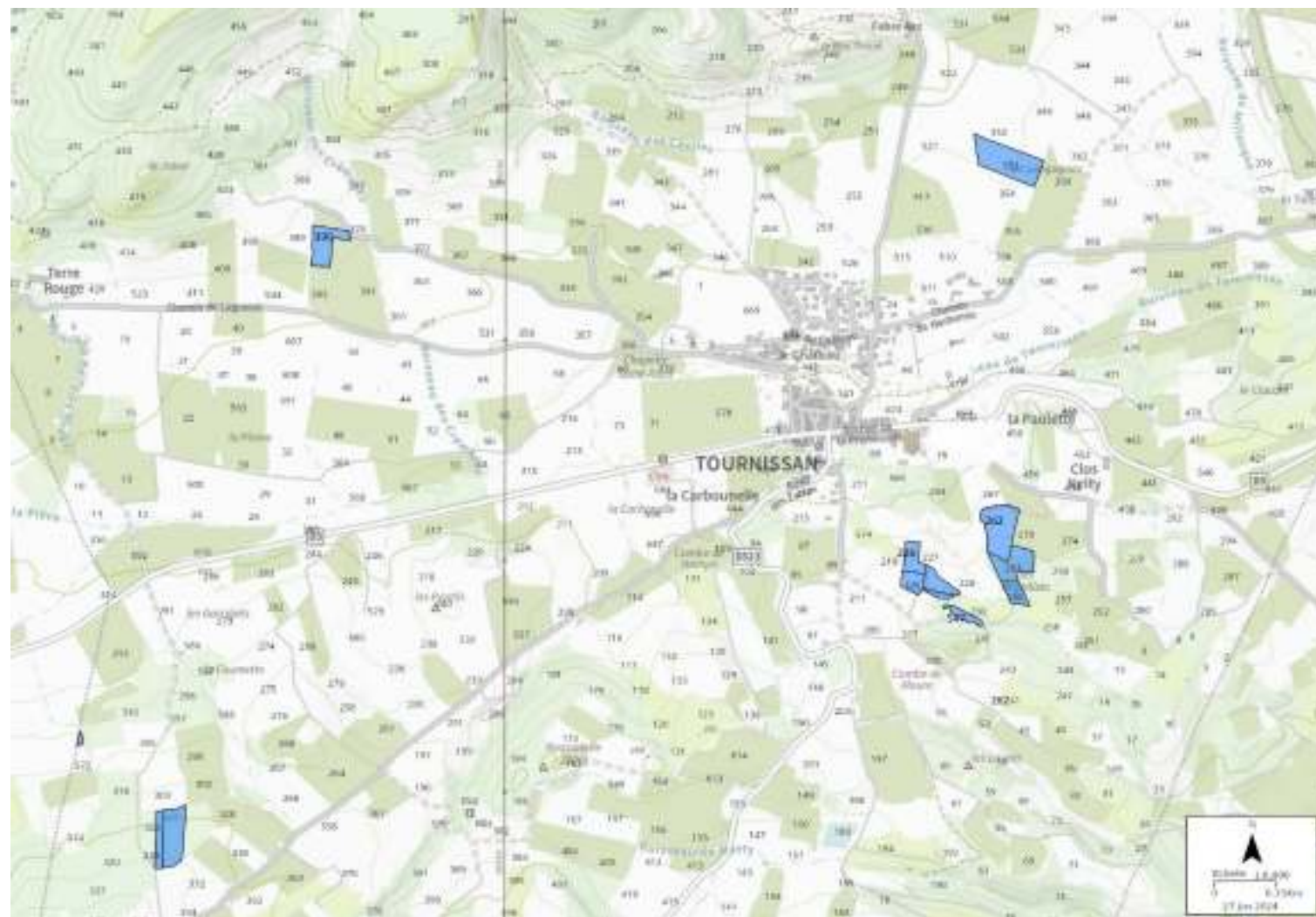
- Exemples d'aménagement du poste en Zéro-phyto pour diminuer la part d'artificialisation pure





Axe 1 Q2 : l'articulation avec la stratégie de reconstruction de l'État

- 12 parcelles supplémentaires (cultures, bois et landes) acquises par RTE seront rétrocédées à la mairie



Axe 1 Q2 : l'articulation avec la stratégie de reconstruction de l'État

- Analyse paysagère complète et propositions de la paysagiste

Voir le PDF « Analyses et propositions »



RENCONTRE DE M.CULINATI ET M.VERGNES SUR L'AVENUE CENTRALE DE TOURNISSAN



VISITE DES VIGNES DE M.VERGNES



VISITE DE LA TRUFFIÈRE DE MME BOILEAU

MÉTHODOLOGIE D'ARPENTAGE ...ET COMPLÉTÉE PAR LA RENCONTRE AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

ETAT DES LIEUX DU LIEU-DIT DES GARRIGOTS



- PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET
- VISITÉES AVEC LEUR PROPRIÉTAIRE
- VÉGÉTATION STRUCTURANTE AU REGARD DE L'ÉCOLOGIE ET DE LEUR HISTOIRE PARTAGÉE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Axe 1 Q2 : l'articulation avec la stratégie de reconstruction de l'État

➤ Moyens de lutte contre le risque incendie

Mise en loges des transformateurs



Bâches de stockage d'eaux d'extinction :
Citerne souple toile PVC avec soudure à haute
fréquence (différentes capacités de 500 à 70 000L)

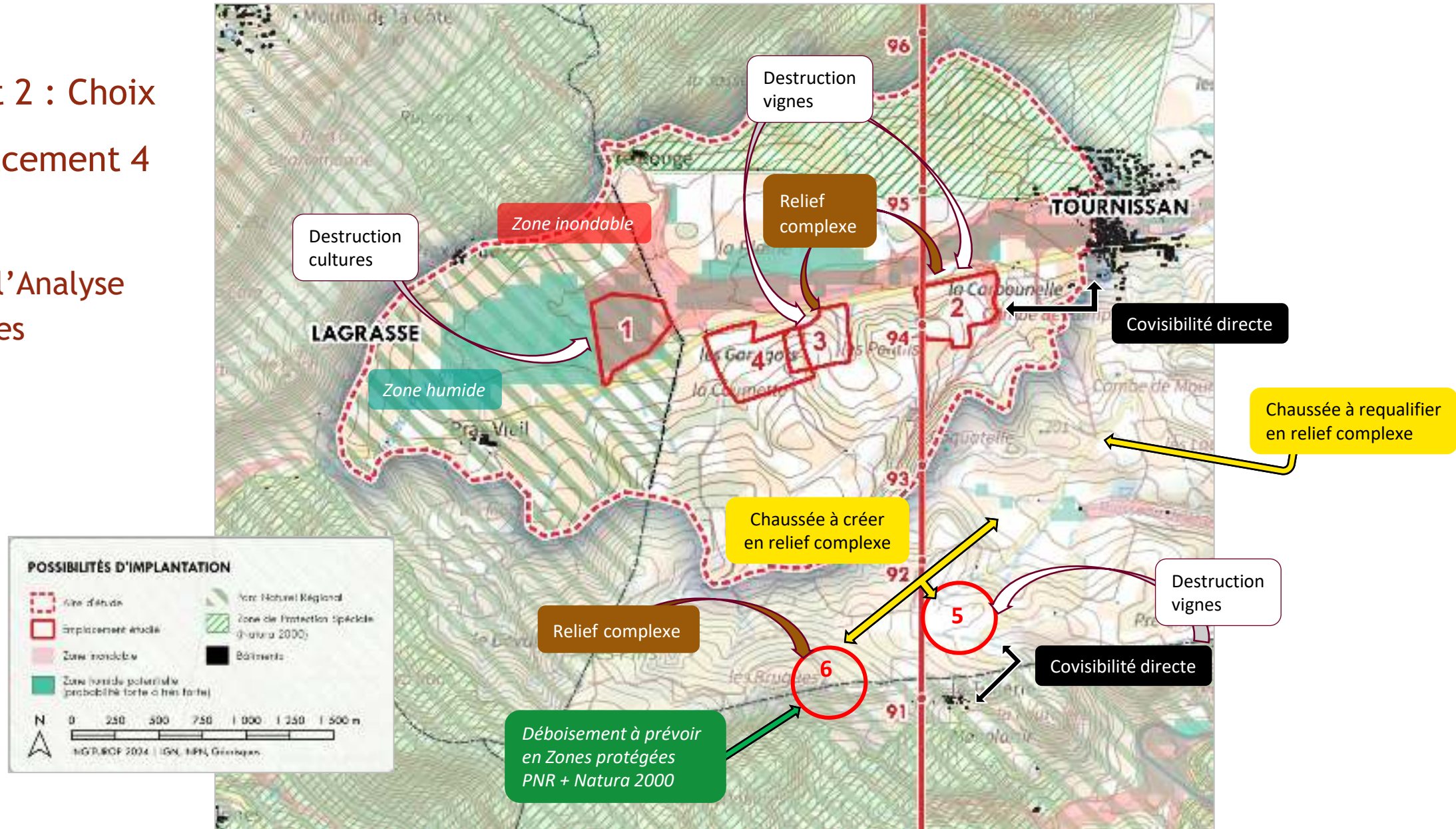




• Axe 2 – Justification de l'emprise retenue

Axe 2 Q1 et 2 : Choix de l'emplacement 4

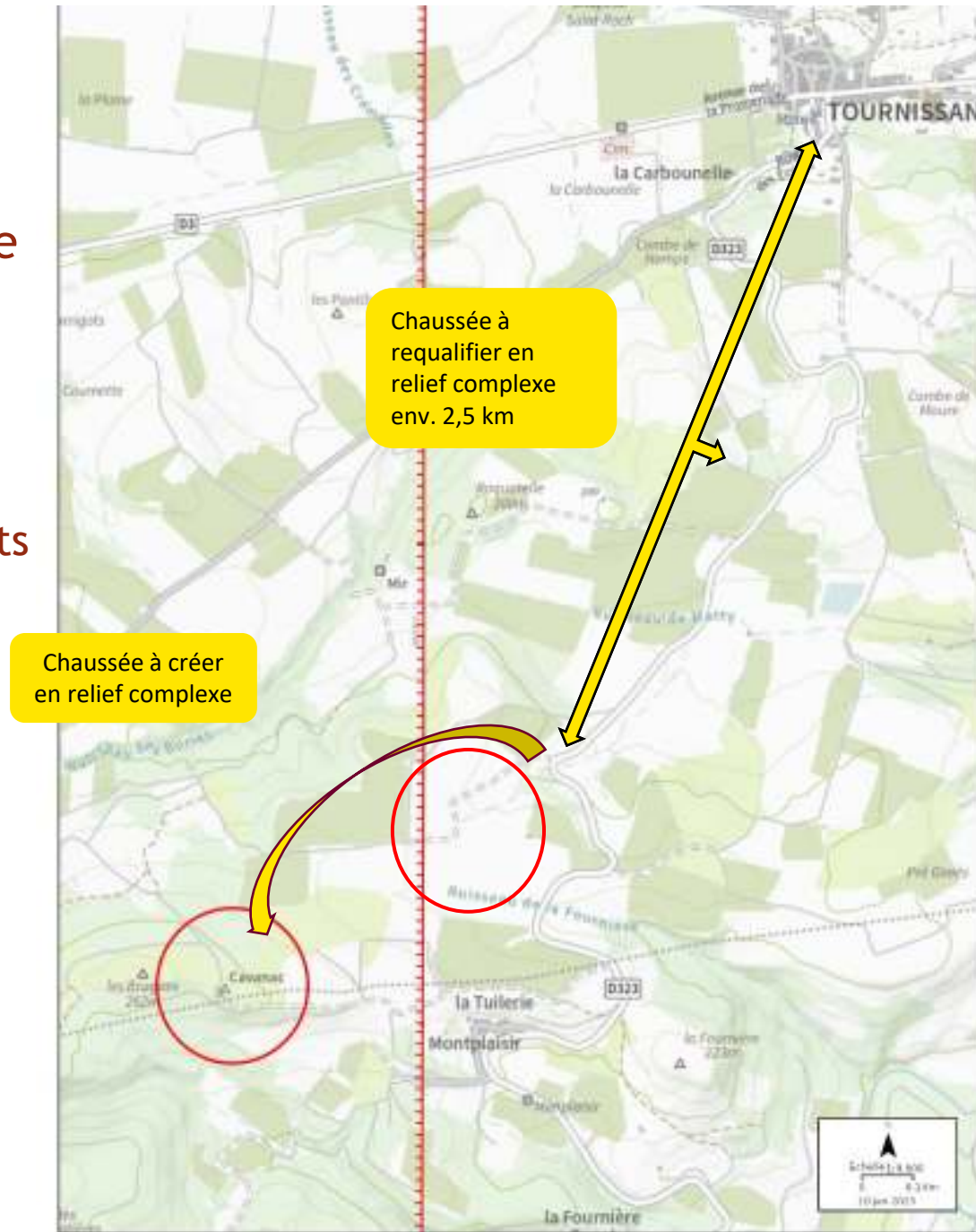
➤ Carte de l'Analyse multicritères





Axe 2 Q 2 : Exhaustivité de l'analyse des alternatives

- Zoom sur les aménagements routiers à réaliser





Axe 2 Q 2 : Exhaustivité de l'analyse des alternatives

➤ Tableau de l'analyse multicritères

| | | | |
|------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Contrainte nulle | Contrainte faible | Contrainte modérée | Contrainte forte |
|------------------|-------------------|--------------------|------------------|

| THEME | COMPOSANTES | EMPLACEMENT 1 | EMPLACEMENT 2 | EMPLACEMENT 3 | EMPLACEMENT 4 |
|--------------------------------|-----------------------------|--|--|---|--|
| MILIEU PHYSIQUE | Topographie et géologie | Topographie plane (alluvions) | Topographie très vallonnée (mollasse) | Topographie vallonnée (mollasse) Terrassements : double pente à corriger | Topographie en pente (mollasse) Terrassements : simple pente à corriger |
| | Eaux souterraines | Contact avec la nappe (débordement) | Remontée de nappe | Nappe peu vulnérable | Nappe peu vulnérable |
| | Eaux superficielles | 2 cours d'eau en limite d'emplacement | Cours d'eau en limite d'emplacement | Écoulement avéré en limite d'emplacement | Écoulement non avéré en limite d'emplacement |
| | Zones humides | Très forte probabilité | Probabilité assez forte | Probabilité faible | Aucun enjeu |
| | Risques naturels | Inondation (fort) Feu de forêt (modéré) Argiles (faible) | Inondation (modéré) Feu de forêt (faible) Argiles (fort) | Feu de forêt (faible) Argiles (fort) | Feu de forêt (modéré) Argiles (fort) |
| MILIEU NATUREL | Habitats naturels | Milieux ouverts et ripisylves | Milieux ouverts, haies, bosquets, ripisylve | Milieux ouverts à semi-ouverts, haies, bosquets Talus herbeux et secs Friche humide | Milieux ouverts à semi-ouverts, haies, bosquets, pierres |
| | Espèces protégées | Oiseaux | Oiseaux | Reptiles Oiseaux | Flore Oiseaux |
| | Zonages environn. | PNR, ZNIEFF 2, 7 PNA | ZNIEFF 2 7 PNA | ZNIEFF 2 7 PNA | ZNIEFF 2 7 PNA |
| | Fonctionnalités écologiques | Corridor écologique trame bleue SRCE | Corridor écologique trame bleue PLU | Espace perméable, zone humide probable | Espace perméable |
| MILIEU PAYSAGER ET PATRIMONIAL | Paysage | Sensibilité avérée, notamment visuelle | Sensibilité avérée, notamment visuelle | Sensibilité avérée, notamment visuelle | Sensibilité avérée, notamment visuelle |
| | Sites classés | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu |
| | Monuments historiques | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu |
| | Archéologie | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu |
| | Urbanisme | Compatible avec le RNU | Zone A : compatible sous conditions + arbres d'alignement | Zone A : compatible sous conditions + arbres d'alignement | Zone A : compatible sous conditions + arbres d'alignement |



Axe 2 Q 2 : Exhaustivité de l'analyse des alternatives

➤ Suite tableau de l'analyse multicritères



| THEME | COMPOSANTES | EMPLACEMENT 1 | EMPLACEMENT 2 | EMPLACEMENT 3 | EMPLACEMENT 4 |
|-------------------------------------|-------------------------------|---|---|---|---|
| MILIEU HUMAIN | Urbanisme | Compatible avec le RNU | Zone A : compatible sous conditions + arbres d'alignement | Zone A : compatible sous conditions + arbres d'alignement | Zone A : compatible sous conditions + arbres d'alignement |
| | Population | Habitation isolée éloignée (500 m) | Proximité du cimetière (150 m) | Habitation isolée éloignée (1000 m) | Habitation isolée éloignée (800 m) |
| | Activités économiques | Viticulture > 1 ha (1.6 ha) | Viticulture > 1 ha (1.8 ha) | Viticulture > 1 ha (1.1 ha) | Viticulture > 1 ha (1,8 ha) |
| | Risques technologiques | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu |
| FUSEAU DE RACCORDEMENT | Longueur raccordement | 1000 m | 0 m | 300 m | 500 m |
| | Contraintes techniques | Franchissement RD3 | Aucun enjeu | Aucun enjeu | Aucun enjeu |
| | Contraintes environnementales | Nombreux surplombs (ruisseau de Tournissan, menhir de la Pierre Droite, arbres d'alignement, ruisseau des Bories) | Surplomb possible du ruisseau des Bories (protection PLU) | Surplomb possible du ruisseau des Bories (protection PLU) | Surplomb possible du ruisseau des Bories (protection PLU) |
| TOTAL CONTRAINTES FORTES + MODEREES | | 13 | 12 | 8 | 5 |

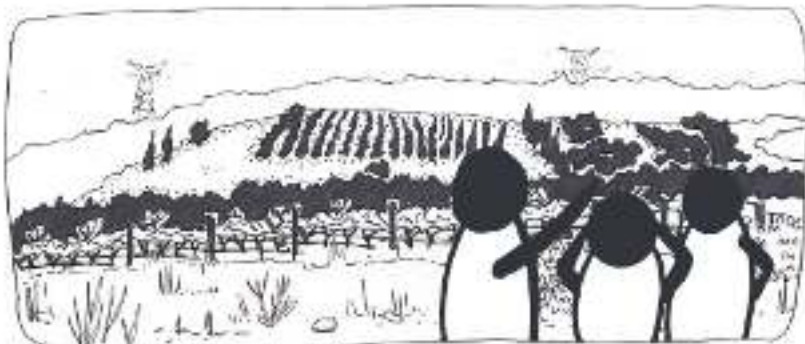


Axe 3 – Qualité de la Concertation et transparence

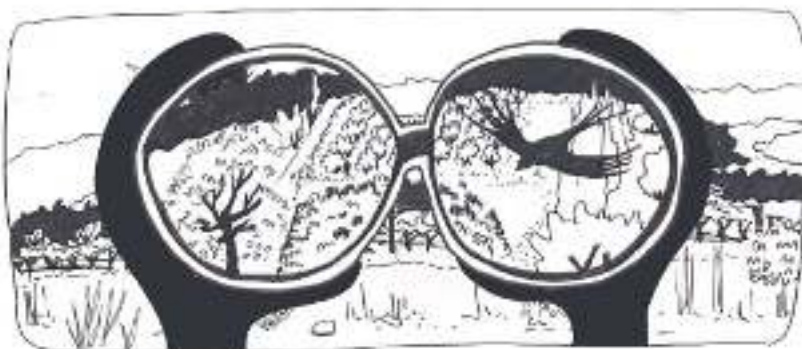
Axe 3 Q 2 :
Loyauté de
l'information
foncière

Journal de bord
de l'arpentage
de la paysagiste
réalisé durant
l'été 2024

Une concertation en terres de Corbières



Premier arpentage sur la commune de Tournissan.
Appréhension du terrain de puis le sentier botanique François Lasterouse, en
compagnie du paysagiste-conseil de la bBTM 11 et d'une concertante de RTE.



Le site de projet se distingue clairement depuis le coteau Sud de
Tournissan.
La bruyère de Mme B. et la haie brise-vent, composés de cyprès et
autres essences plus spontanées, permettent de reconnaître le site
facilement.



La départementale reliant Tournissan à Lagnasse est bordée de
platanes très probablement centenaires, et qui lui confère un caractère
mystique. Cette allée de platanes fend la commune en deux.

A se demander qui est arrivé là le premier, les platanes ou bien les
bâtiments...

C'est dans cette avenue intrigante que j'ai pu rencontrer inopinément
M. V et M. C, deux propriétaires terriens concernés par le projet de
construction d'un poste-source, et ainsi convenir d'aller visiter leurs
terres ensemble.



Après avoir rencontré le propriétaire des jeunes oliviers et celui des
parcelles de vigne, j'ai pu prendre le temps de visiter ces terres en leur
compagnie, et mieux comprendre comment ils investissent leur site
menacé par l'arrivée du poste électrique.



Axe 3 Q 2 :
Loyauté de
l'information
foncière

Journal de bord
de l'arpentage
de la paysagiste
réalisé durant
l'été 2024

Une concertation en terres de Corbières



Il en a été de même avec Mme B. Nous avons arpenté sa truffière établie sur les terres de ses grands-parents. Elle m'a appris comment reconnaître un sujet susceptible d'abriter des truffes. Ce fut un moment émouvant sachant que les chênes allaient peut-être disparaître pour donner place au poste source.



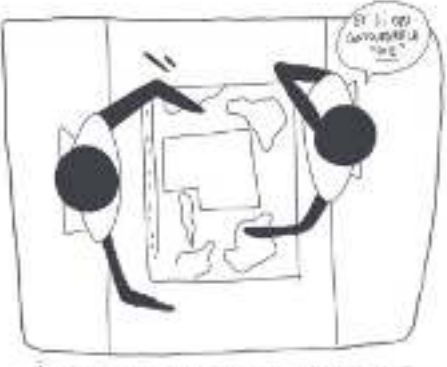
POUR T'ÊTRE LE PLUS EN ACCORD AVEC ELLE, EN ÉCOUTANT, EN ÉCOUTANT ET EN ÉCOUTANT. C'EST COMME ÇA, C'EST COMME ÇA, C'EST COMME ÇA. C'EST COMME ÇA, C'EST COMME ÇA, C'EST COMME ÇA.



MAI, L'ÉQUIPE CONCERTATION EN EST PLUS EN ACCORD AVEC ELLE, EN ÉCOUTANT, EN ÉCOUTANT ET EN ÉCOUTANT. C'EST COMME ÇA, C'EST COMME ÇA, C'EST COMME ÇA.



ASTUCE DU BUREAU POUR SYNTHÉTISER LES DÉMARCHES ET LES RENCONTRES LORS DE CE PROCESSUS. RENCONTRE AVEC LE RGE



À L'ISSUE DE CETTE PREMIÈRE RENCONTRE AVEC BOB, COMPLÈTEMENT DU FÊTE AFIN DE PRÉPARER EN DÉTAILLANT LES DÉMARCHES DU TERRAIN



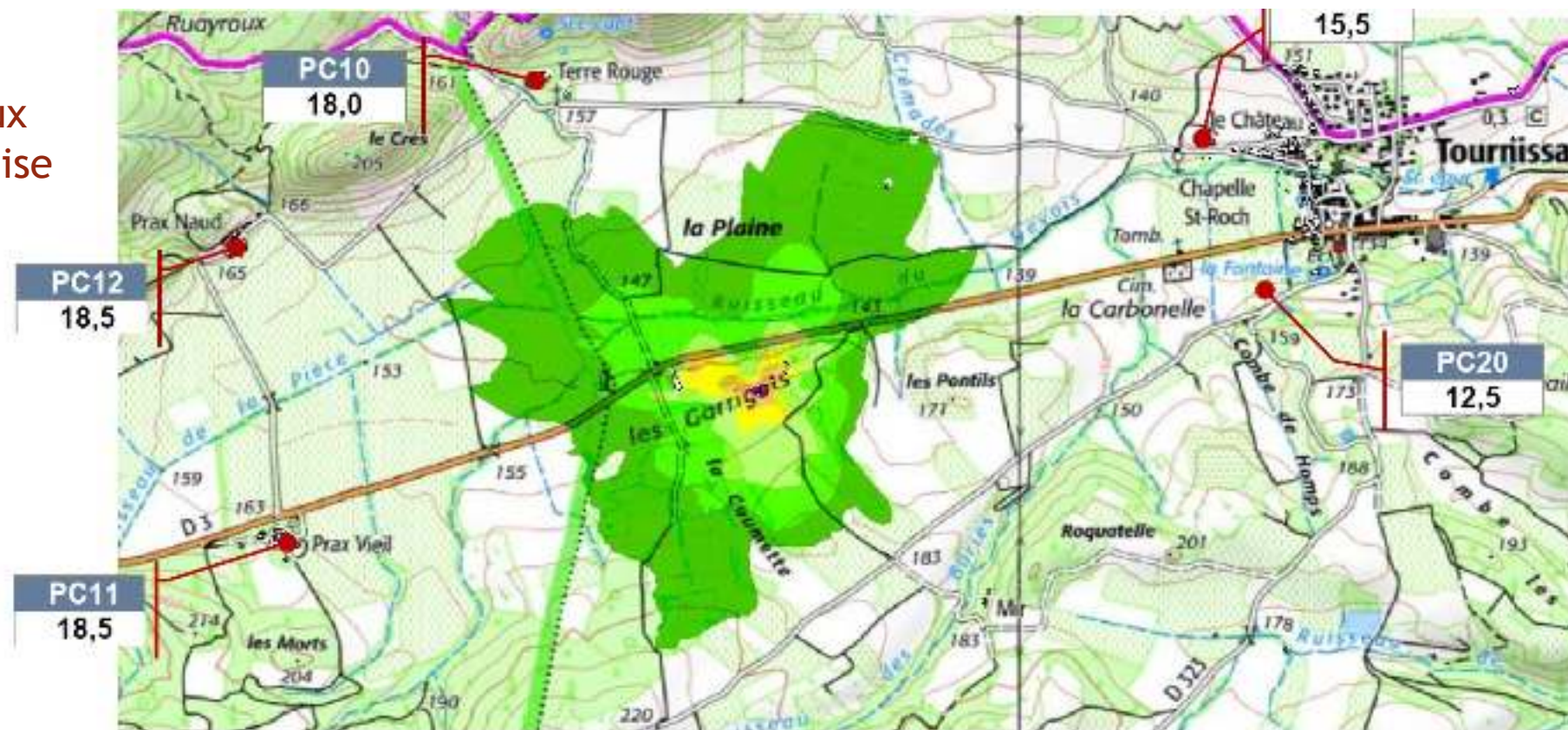
DEFIN. AVEC L'ÉQUIPE CONCERTATION DU RGE, NOUS AVONS EU UN ÉCHANGE FRUCTUEUX AVEC LES DIFFÉRENTS PROPRIÉTAIRES TERRAINS POUR LOUR AMONCELA. QUE NOUS AVONS ESSAYÉ AU MAXIMUM DE PRENDRE EN COMPTE LES VOLONTÉS DE CHACUN.

• Axe 4 – Évaluation des Risques, Nuisances et Impacts Directs

Axe 4 Q 2 : Nuisances sonores

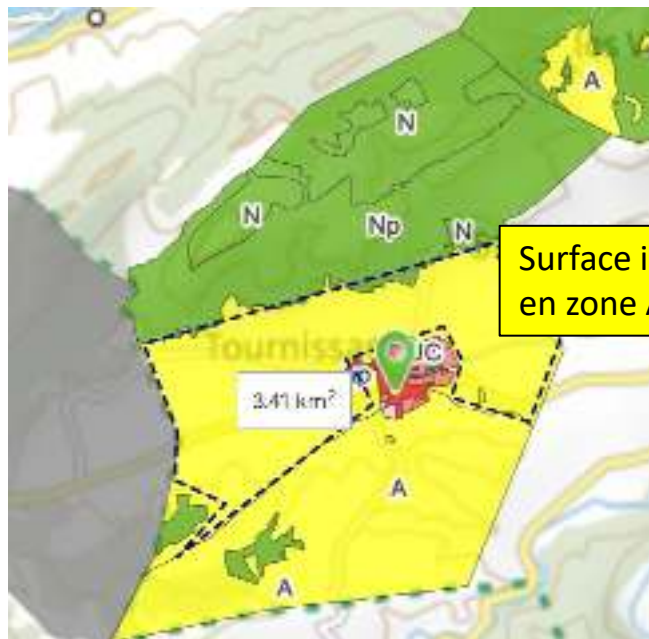
➤ simulation des niveaux sonores attendus à la mise en service

(ne prend pas en compte les merlons de terre car décidés lors d'échanges postérieurs avec Prax-Viel)

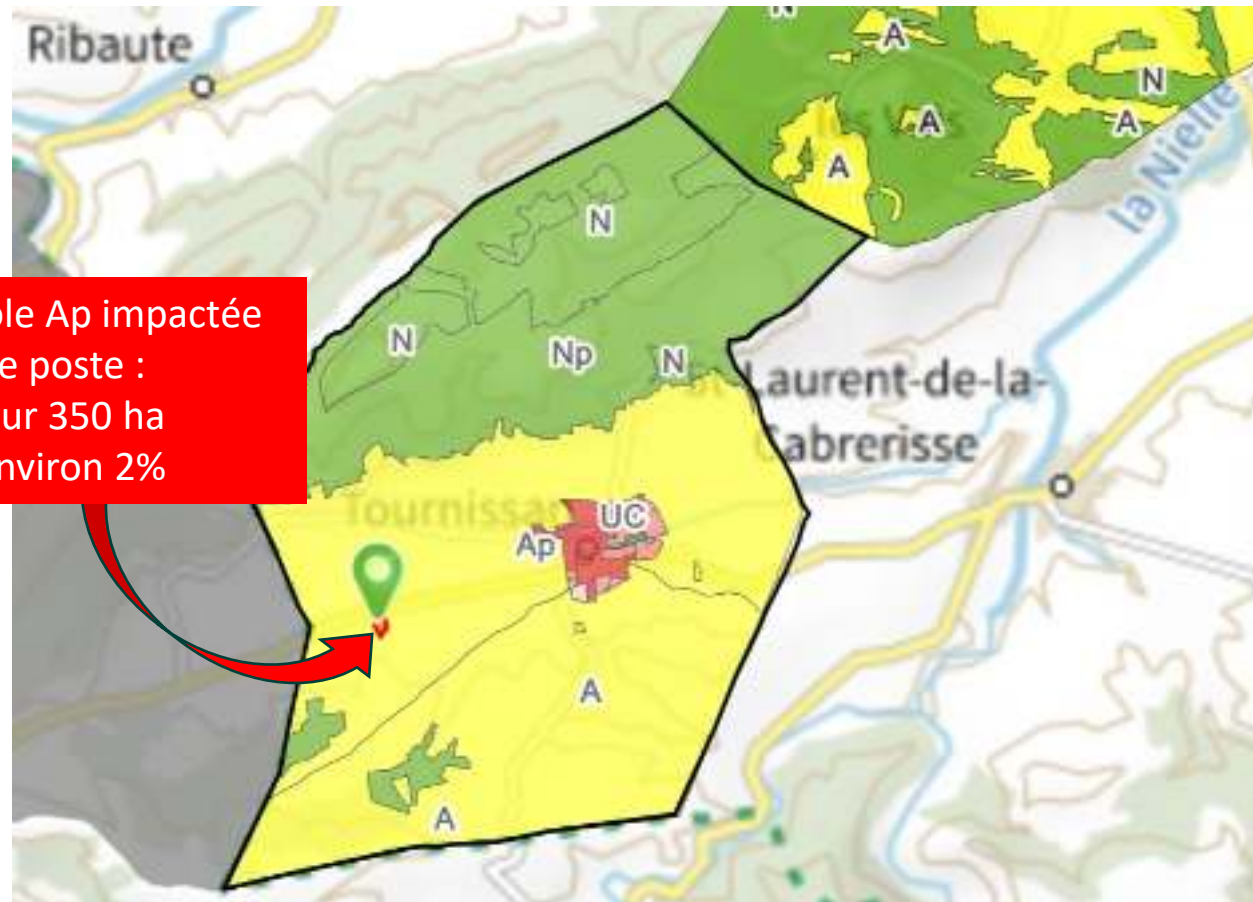


• Axe 5 – Conformité avec le document d'urbanisme

➤ appréciation des surfaces concernées en regard de la totalité de la zone Ap



Zone agricole Ap impactée par le poste :
8 ha sur 350 ha
soit environ 2%



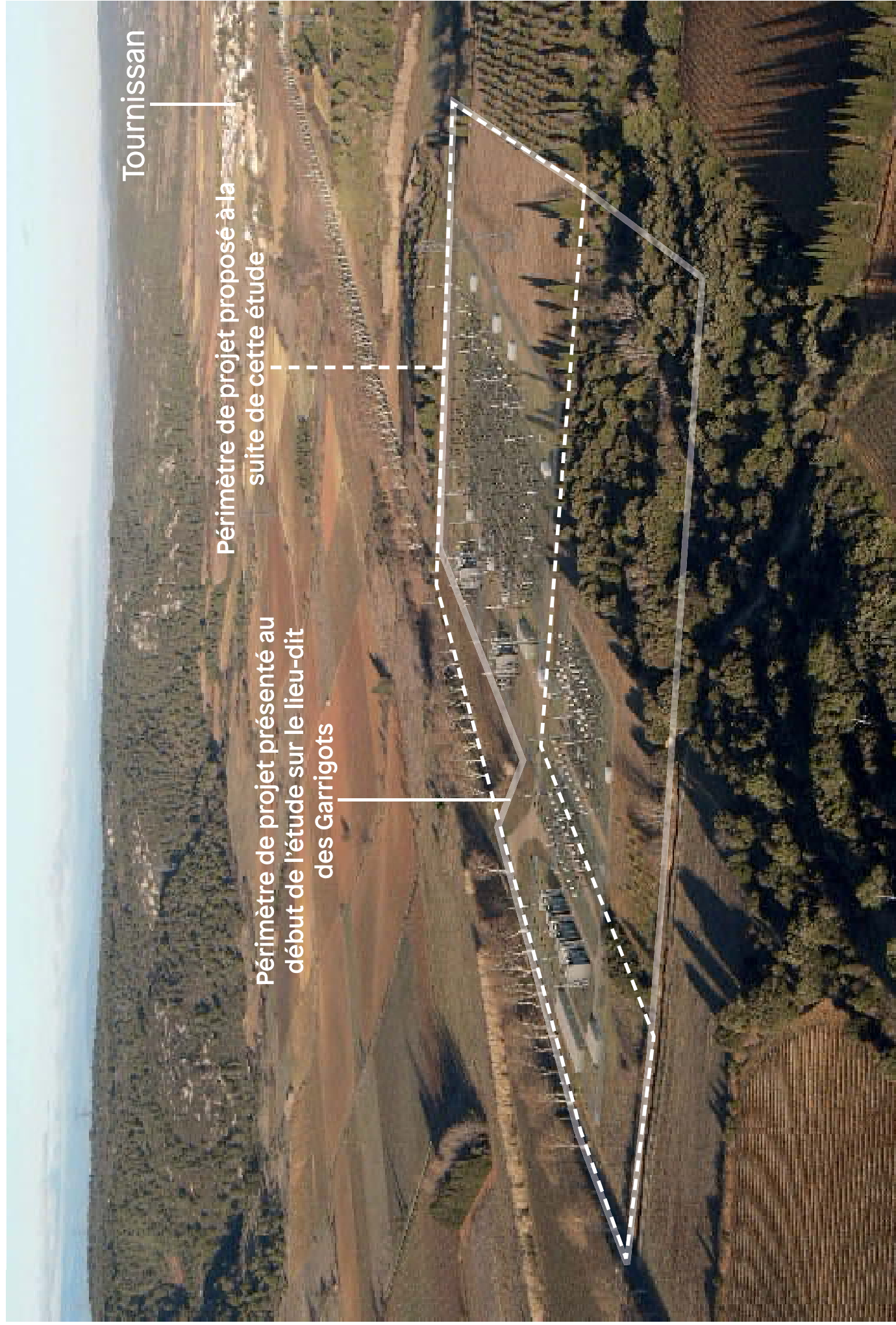
L'INTÉGRATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE DANS UNE VALLÉE RURALE DES HAUTES CORBIÈRES

OU COMMENT CONCILIER UNE INFRASTRUCTURE ET UN PAYSAGE PRÉSERVÉ



PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

1. CONTEXTE TERRITORIAL : UN
DÉPARTEMENT PRISÉ PAR LE
DÉVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
2. CONTEXTE VALLÉEN : TOURNISSAN, UNE
COMMUNE DES HAUTES CORBIÈRES AUX
CONFINES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE,
ÉNERGÉTIQUE ET AGRICOLE
3. PROPOSITION D'IMPLANTATION DU
POSTE ÉLECTRIQUE DES GARRIGOTS
4. PISTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
LA VALLÉE DE TOURNISSAN

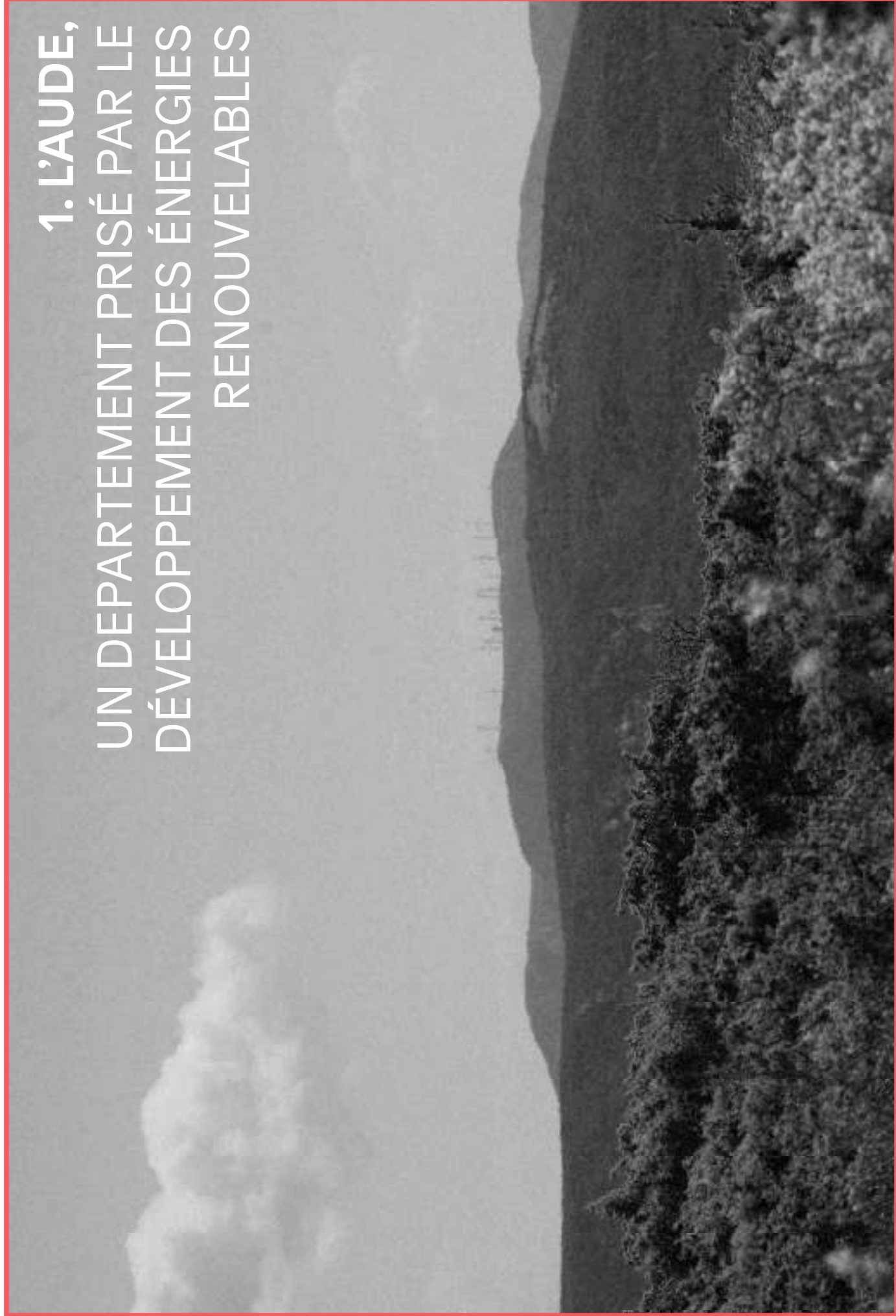


Tournissan

Périmètre de projet proposé à la suite de cette étude

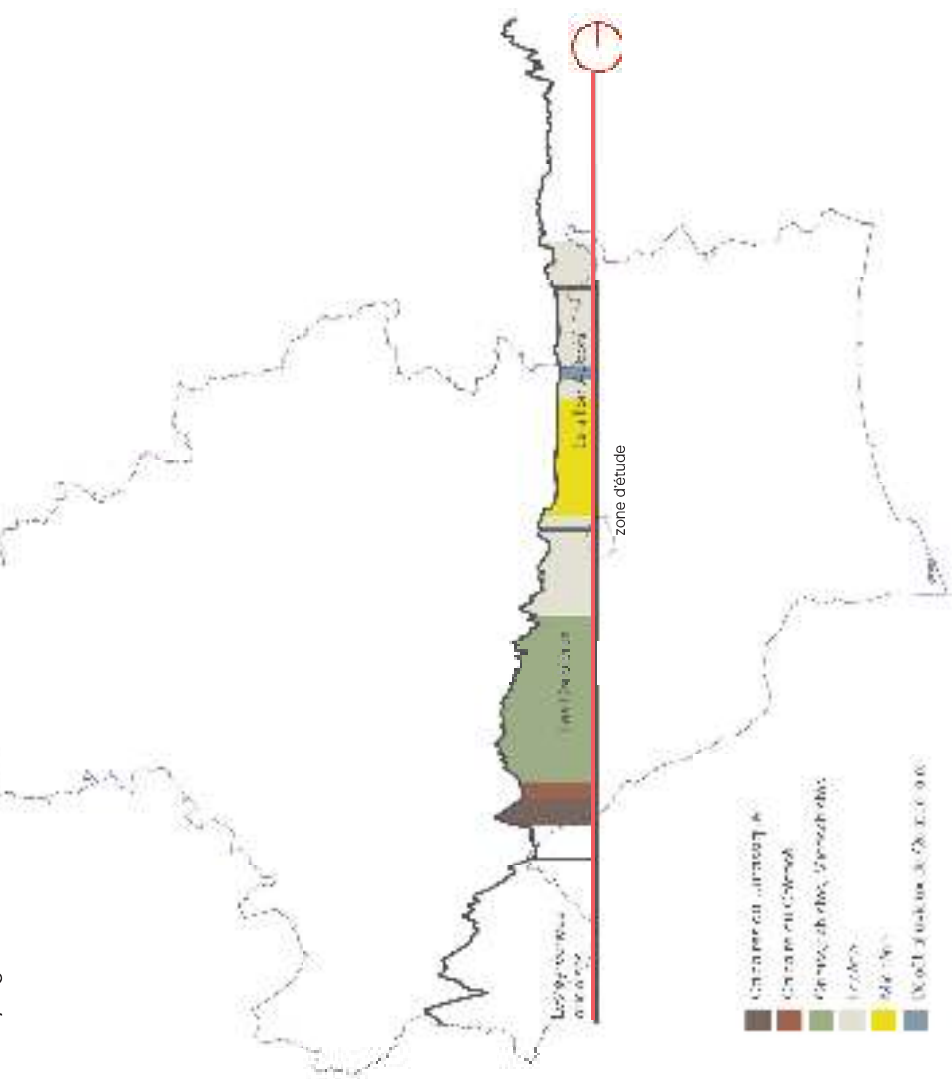
Périmètre de projet présenté au début de l'étude sur le lieu-dit des Garrigots

1. L'AUDE, UN DEPARTEMENT PRISÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



CONTEXTE TERRITORIAL HYDROGRAPHIE ET RELIEF LES CORBIÈRES

- Nord des hautes Corbières, entre le massif de Mouthoumet et la plaine de l'Aude.
- Un paysage en "bascule"
- Reliefs amortis : vallons, collines et plateaux (alt moyenne 400 m)
- Paysage relativement chahuté, fractionné et morcelé

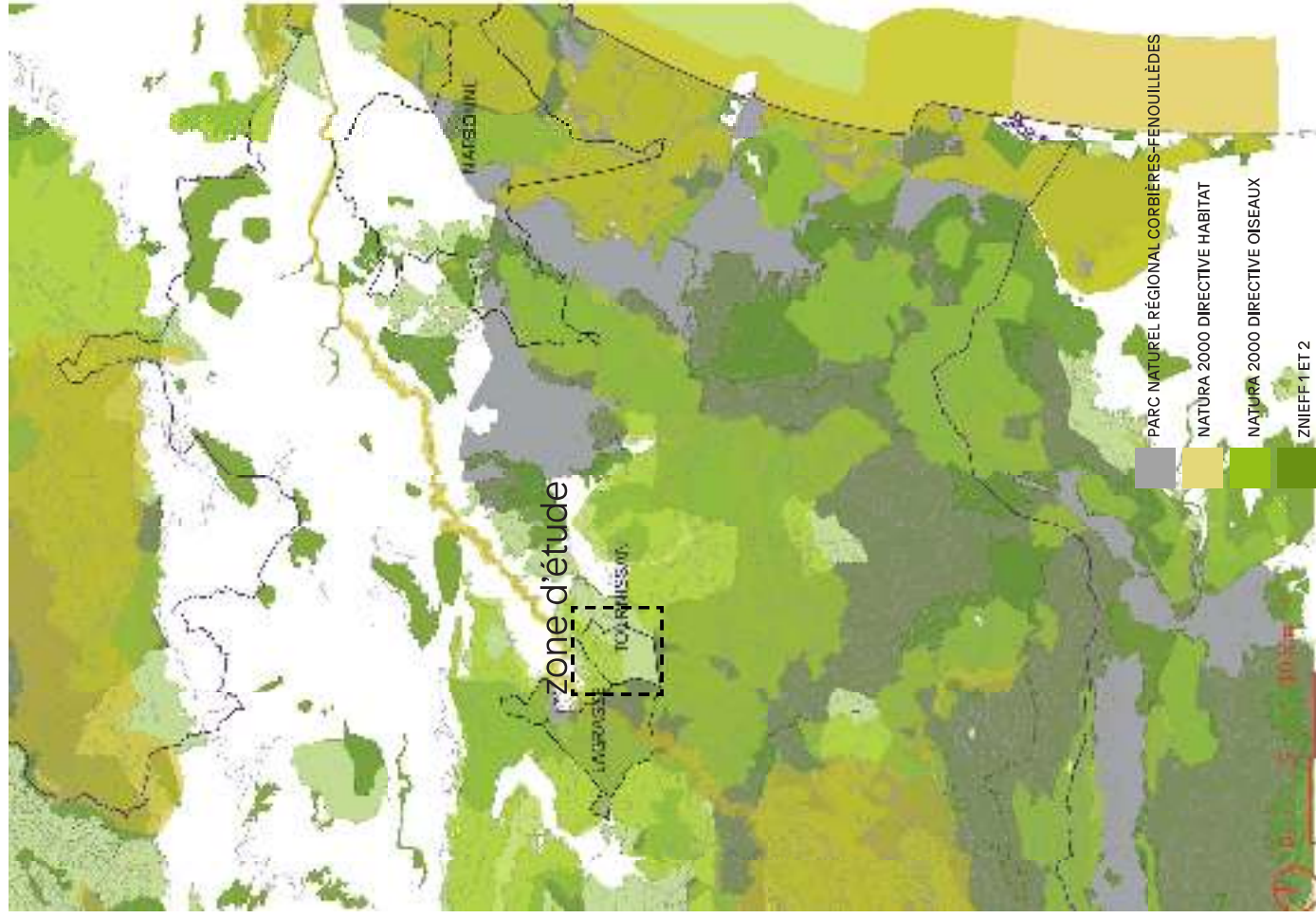
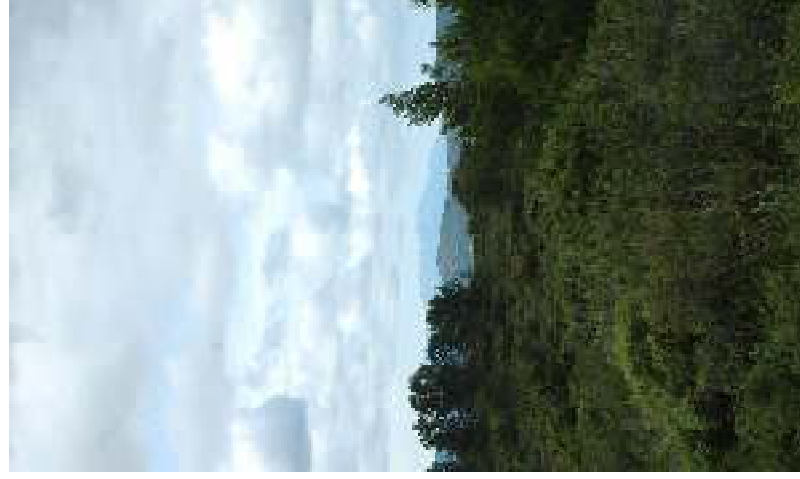


CONTEXTE TERRITORIAL

A LA FRONTIÈRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL CORBIÈRES-FENOUILLEDES

ZONE D'ÉTUDE CONCERNÉE PAR DE NOMBREUX PÉRIMÈTRES
ENVIRONNEMENTAUX

LA MONTAGNE DE TAUCH ET L'ABBAYE
CANONIALE SAINTE-MARIE DE LAGRASSE :

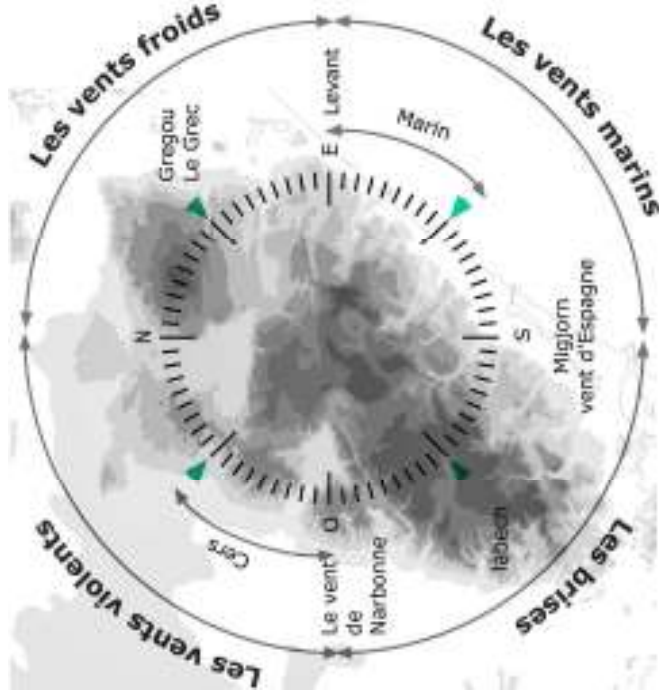
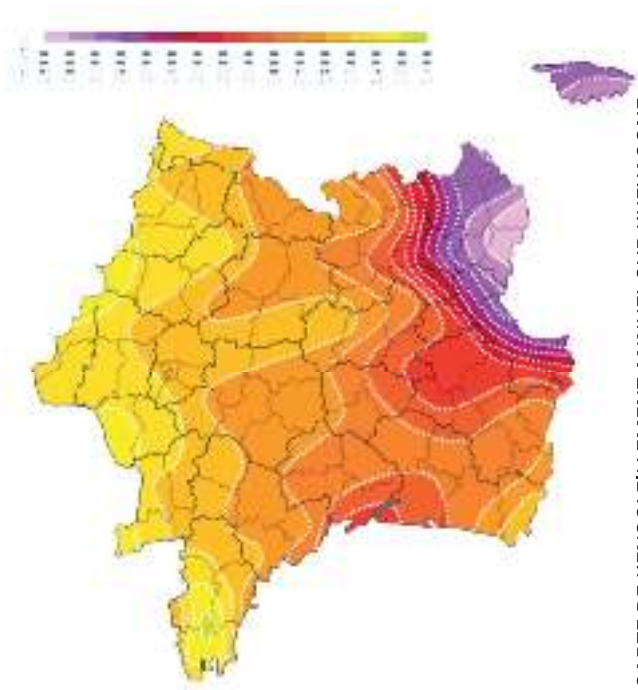
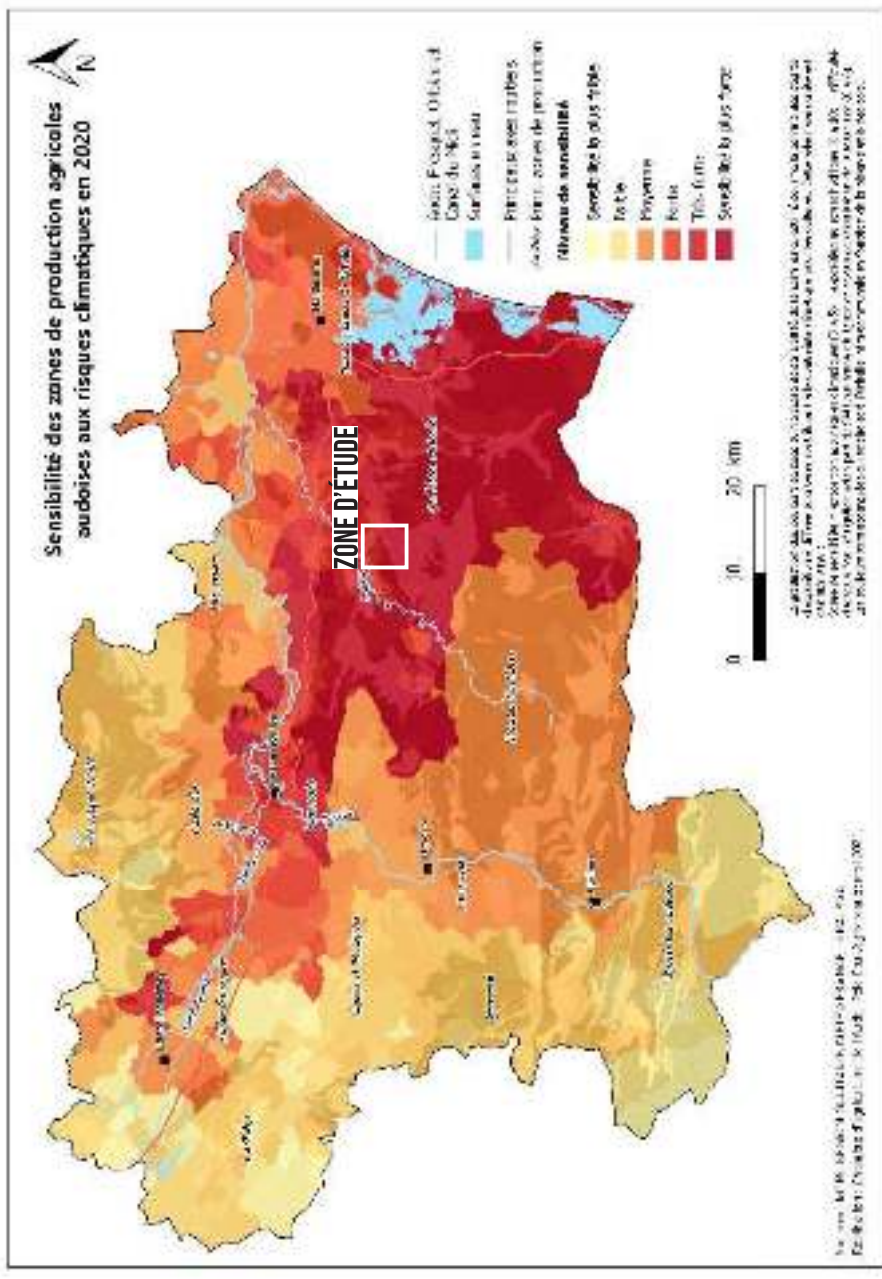


UN CLIMAT FAVORABLE AU SOLAIRE MAIS TRÈS SENSIBLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CLIMAT : La proximité de la méditerranée et la barrière que forment les Pyrénées laissent la place au climat méditerranéen pour régner malgré tout influencé par le lointain océan atlantique. L'automne est caractérisé par des orages violents et rapides. L'été est souvent chaud et sec ce qui est favorable à la culture de la vigne et de l'olivier.

Un territoire soufflé par de nombreux vents tels que le Cers, aussi appelé la Tramontane, ainsi que le Marin provenant du Sud-Est

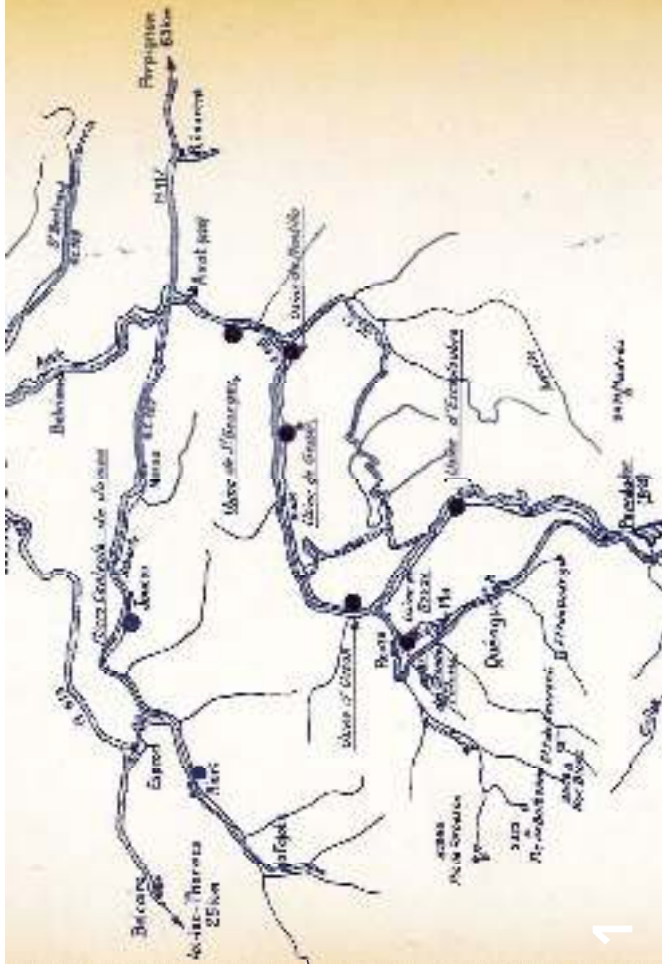
SENSIBILITÉ AGRICOLE ET REGARD DU CLIMAT



TERRITOIRE SOUMIS À DE NOMBREUX VENTS

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE (11)

FIN XIXÈME

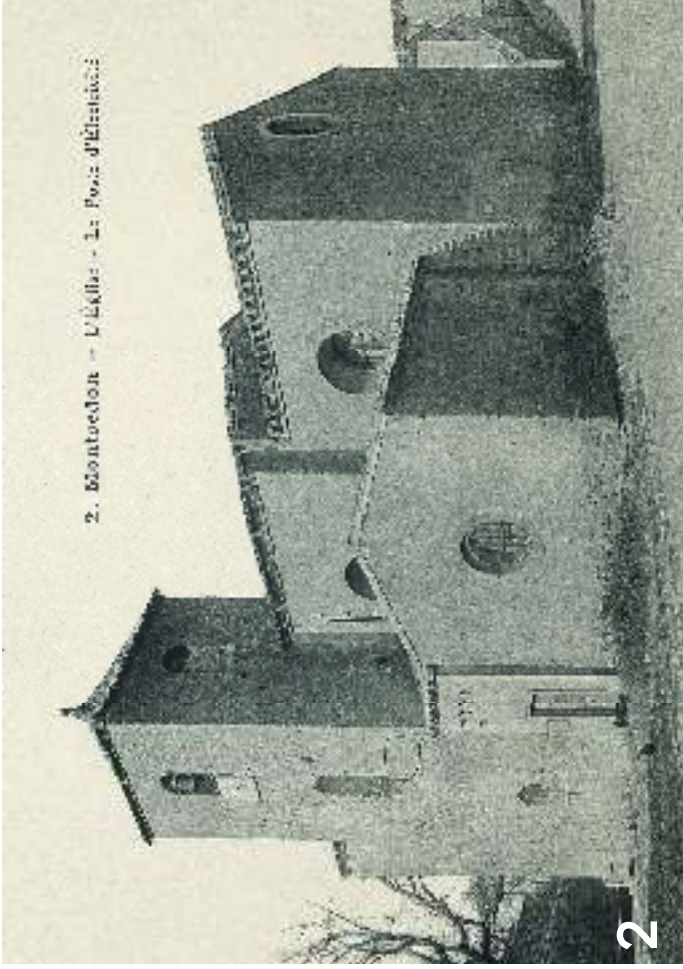


1 CARTE DES DIFFÉRENTS BARRAGES ET USINES DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

2 POSTE ÉLECTRIQUE DE MONTREDON

3 POSTE ÉLECTRIQUE DE FABREZAN

4 CÉLÉBRATION DU POSTE ÉLECTRIQUE DE FABREZAN



CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ⁽¹¹⁾ DE NOS JOURS



1

1 PREMIERE EOLIENNE 1991 À PORT
LA NOUVELLE

2 PARC ÉOLIEN DE TUCHAN
MONTAGNE DE TAUCH

3 LIGNE THT RTE BAIKAS GAUDIÈRES

4 CENTRALES PV LUC-SUR-AUDE

5 ARTICLE MIDI LIBRE
RÉTICENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



5



2

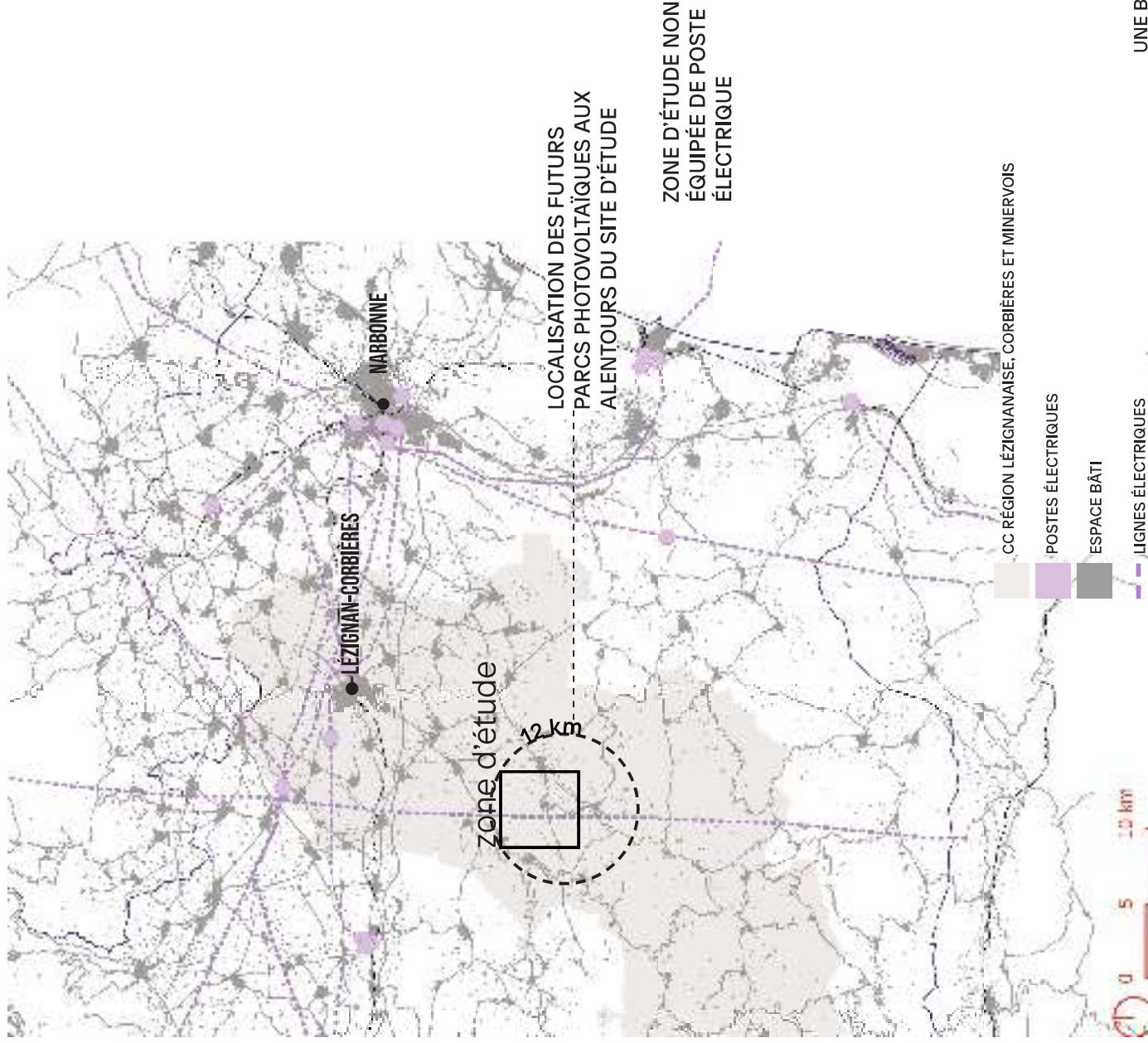


3



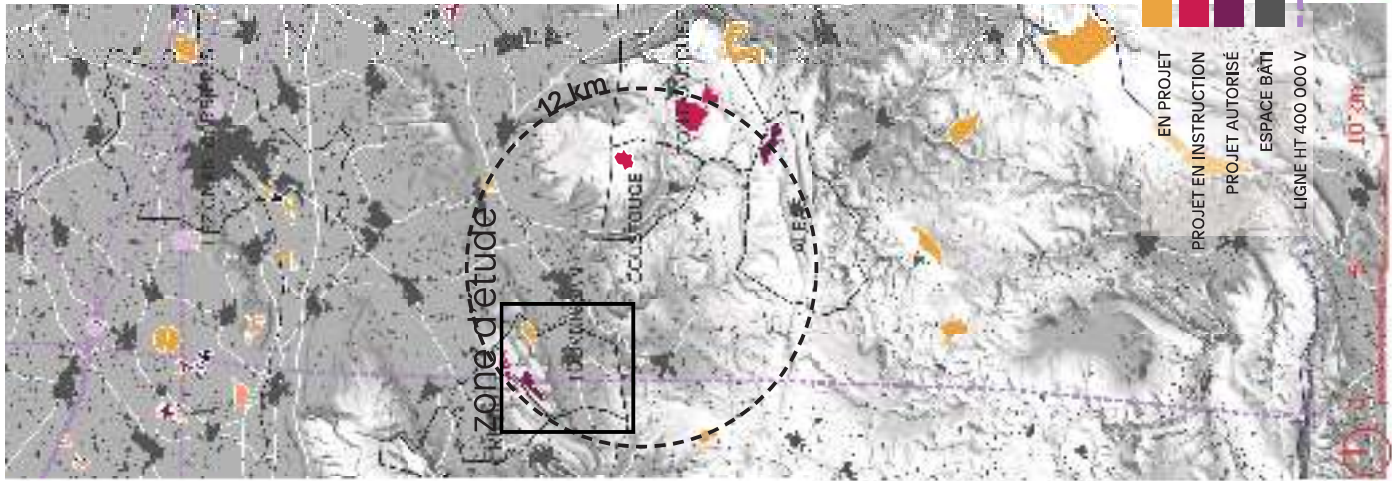
4

CONTEXTE TERRITORIAL LE RÉSEAU DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DANS L'AUDE



UNE BICHE SOUS LA LIGNETHI SUR LE PLATEAU DES CRÉMADES À TOURNISSAN

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE DE NOMBREUX PROJETS DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES



PROJETS DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES AUX ALENTOURS DE TOURNISSAN :

- 1 : SURFACE : 58 ha / PUISSANCE : 76 MWC
/ Permis de construire : obtenu / Demande
de dérogation pour espèces protégées /
Zonage environnemental :
- 2 : SURFACE : 30 ha / PUISSANCE : 25 MWC
/ Permis de construire : en cours
- 3 : SURFACE : 53 ha / PUISSANCE : 62 MWC
/ Permis de construire : en cours
- 4 : SURFACE : 19 ha / PUISSANCE : 17 MWC
/ Permis de construire : obtenu / Demande
de dérogation pour espèces protégées

2. TOURNISSAN, UNE COMMUNE DES HAUTES CORBIÈRES AUX CONFINS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET AGRICOLE



UNE VALLÉE TYPIQUE DES HAUTES CORBIÈRES

RELIEF ET HYDROGRAPHIE

PLATEAU DES CRÉMADES 309 m.

LA ROCHE TROUÉE

COMBE DE MOURE

LA PLAINE 147 m.

LES BRUGUES 264 m.

Ruisseau des Borries

Ruisseau de la Plaine

Ruisseau des Crémades

Ruisseau des Terres Rouges



KARST



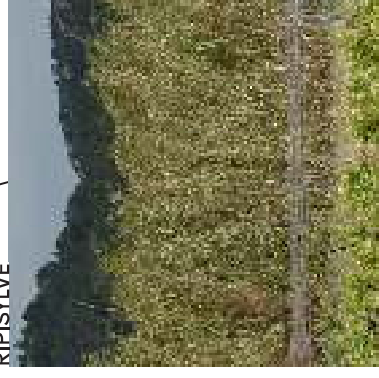
CARRIÈRE DE BAUXITE



PUITS



RIPISYLVE



RELIEFS AMORTIS, VALLONS



UNE VALLÉE TYPIQUE DES HAUTES CORBIÈRES VÉGÉTATION

ALTERNANCE ENTRE VÉGÉTATION PLANTÉE ET VÉGÉTATION SPONTANÉE

ALIGNEMENT DE PLATANES

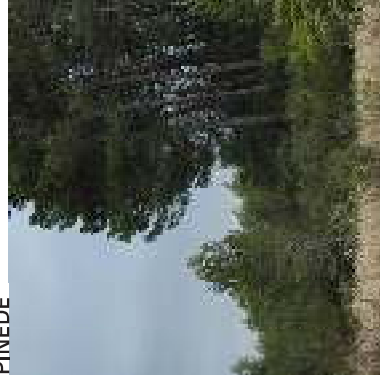
GARRIGUE

MÉLANGE DE FEUILLUS ET DE CONIFÈRES

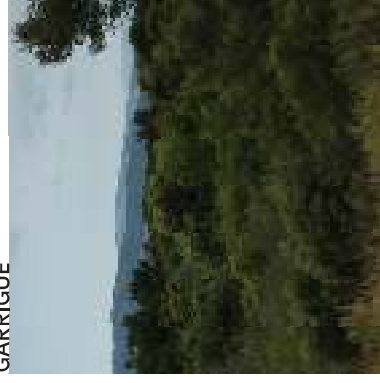
BOSQUETS
RIPISYLVES
GARRIGUE ET PINÈDE
FORÊTS MIXTES



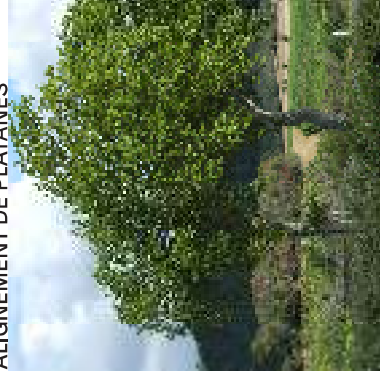
PINÈDE



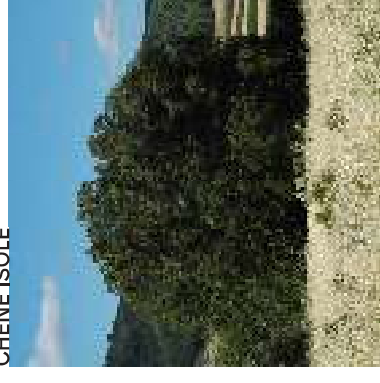
GARRIGUE



ALIGNEMENT DE PLATANÈS



CHÊNE ISOLÉ



HAIE BRISE-VENT



UNE VALLÉE TYPIQUE DES HAUTES CORBIÈRES AGRICULTURE

BRÈVE CHRONOLOGIE DE L'AGRICULTURE À TOURNISSAN

- 1950 : PRAIRIE, VIGNES CULTURES DE CÉRÉALES, ÉLEVAGE BOVIN
ABSENCE DE MAILLAGE AGRICOLE / BOCAGE / MILIEUX OUVERTS SUR LES COTEAUX
- 2000 : VIGNE ET CAMPAGNE D'ARRACHAGE
- 2007 : FERMETURE DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE TOURNISSAN
- 2024 : TRANSITION AGRICOLE VERS DE NOUVELLES CULTURES SÈCHES : AMANDIERS, PISTACHIERS, GRENADIERS ETC.



OLIVERAIRES

VIGNES

CÉRÉALES, ET AUTRES



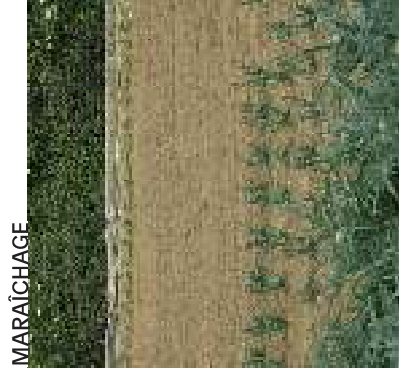
OLIVERAIE



VIGNES



CÉRÉALES

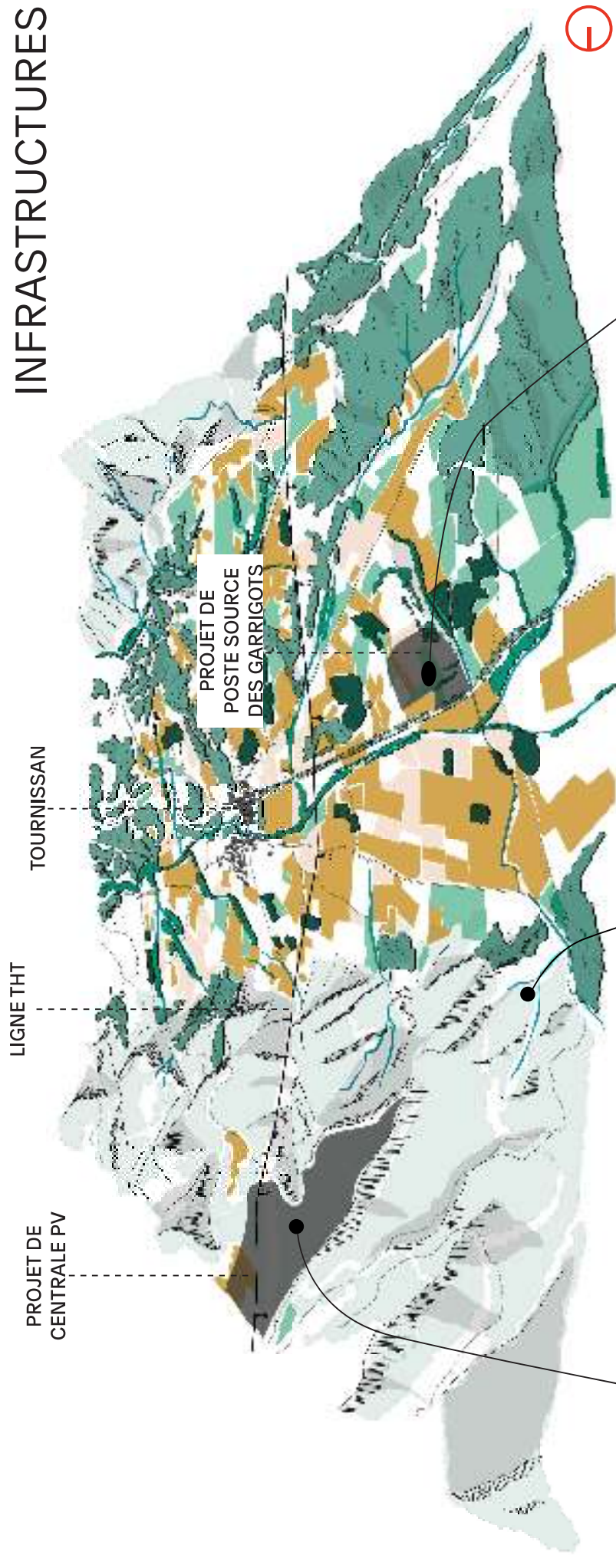


MARAÎCHAGE



PISTACHIERS

UNE VALLÉE TYPIQUE DES HAUTES CORBIÈRES INFRASTRUCTURES



CENTRALE PV TOURNISSAN-RIBAUTE NEOEN



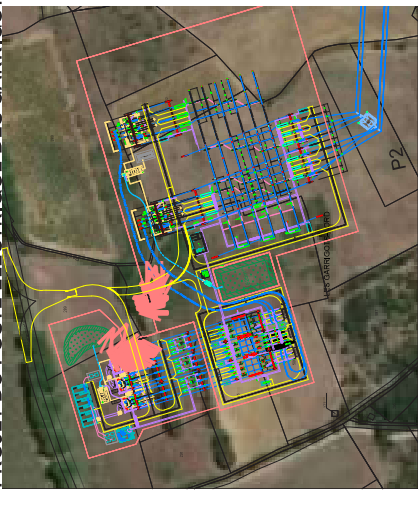
TABLE D'ORIENTATION DU SENTIER DE FRANCIS LASTENOUSE



LIGNE THT



PROJET DU POSTE ÉLECTRIQUE DES GARRIGOTS



UNE VALLÉE TYPIQUE DES HAUTES CORBIÈRES VUE SUR LA VALLÉE DEPUIS LA ROCHE TROUÉE

Cultures
Vignes et céréales

BOSQUETS

Route de Lagrasse
D3

Ruisseau
de
la plaine et sa
ripisylve

Site de projet

Vignes AOP
Corbières

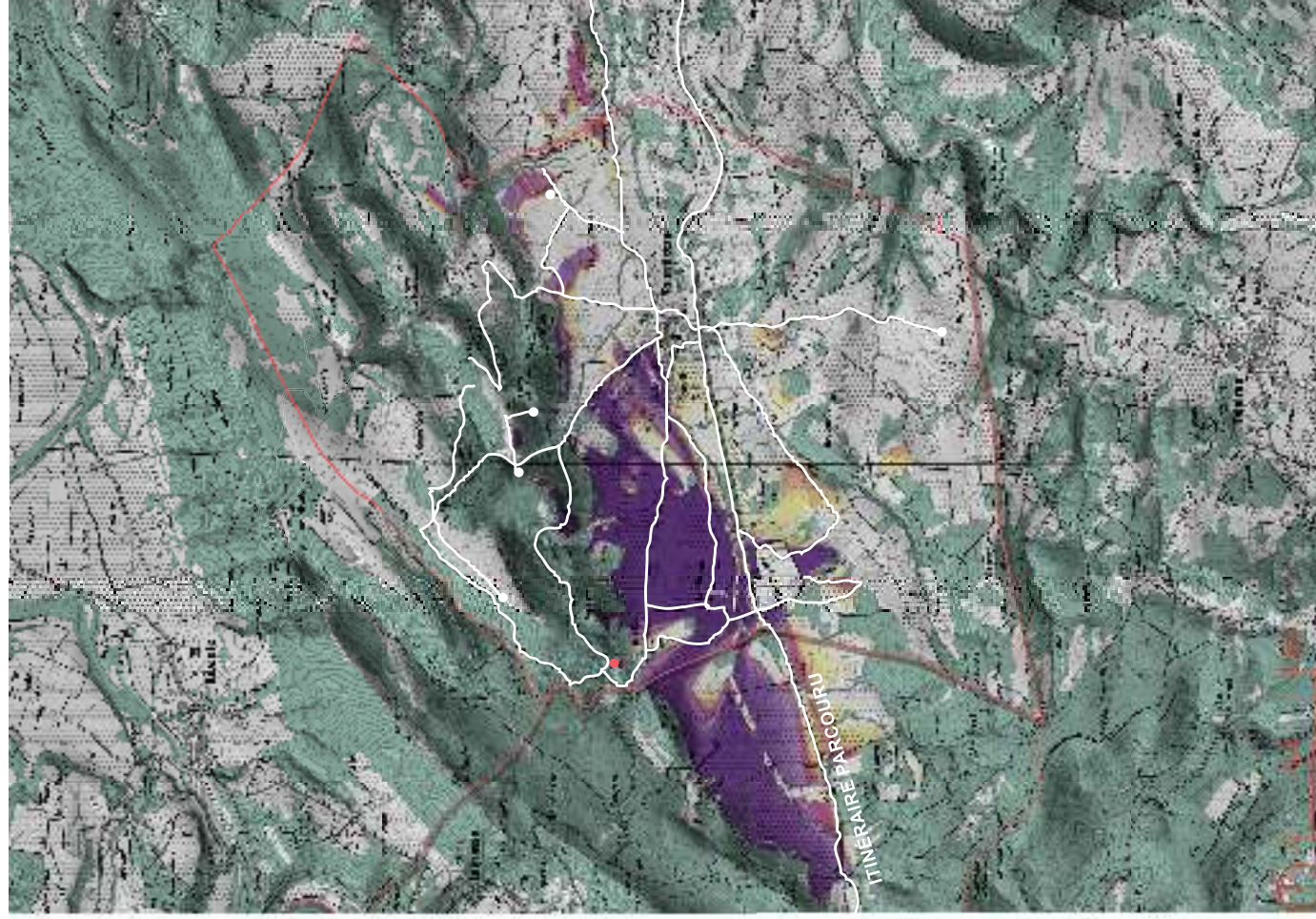
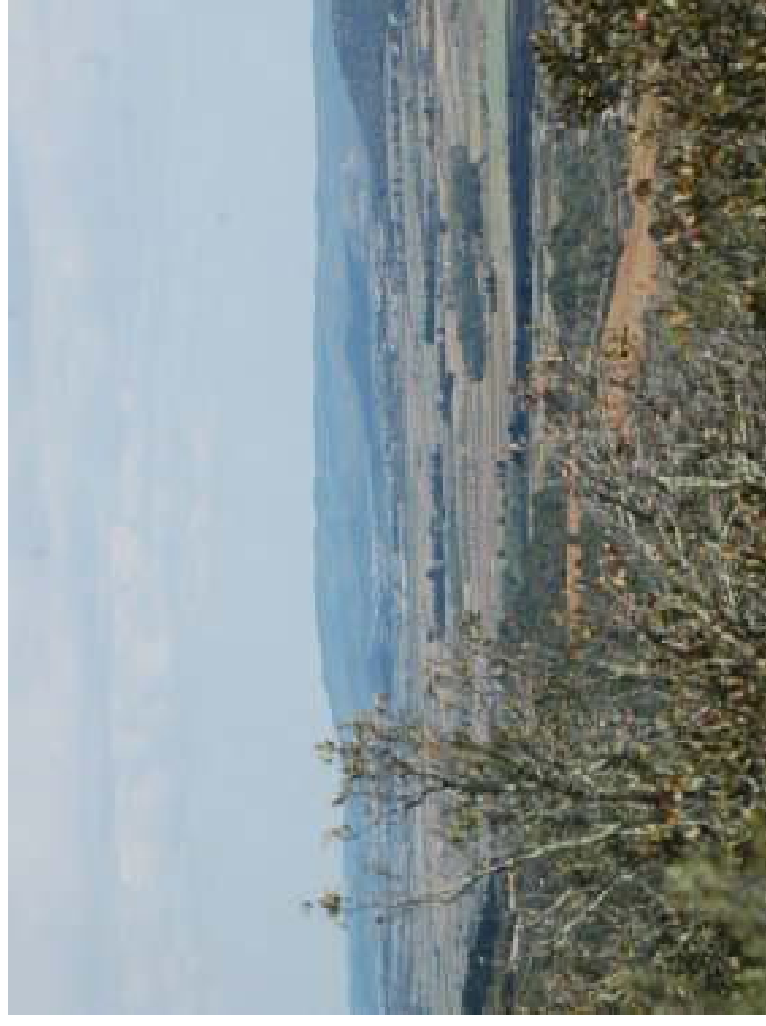
Haies brise vent, CERS

Parcelles en
déprise
agricole

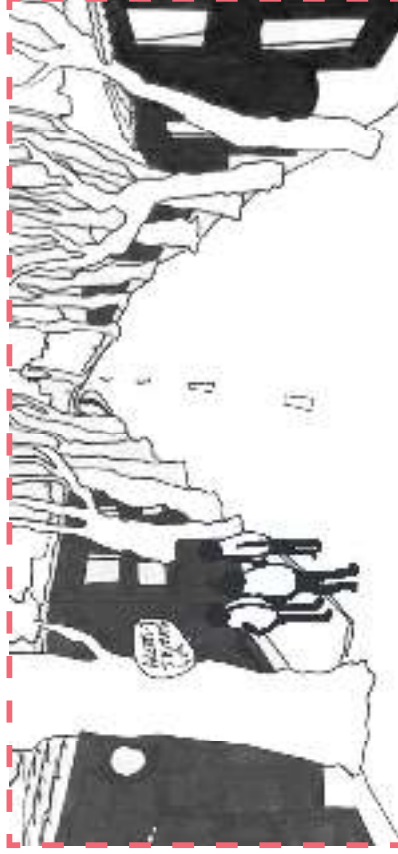
Ligne THT

MÉTHODOLOGIE D'ARPENTAGE UNE PREMIÈRE APPRÉHENSION RÉALISÉE SELON LA VISIBILITÉ DU SITE...

POINT DE VUE DEPUIS LA ROCHE TROUÉE PRENANT
PLACE SUR LE SENTIER DE FRANCIS LASTENOUSE



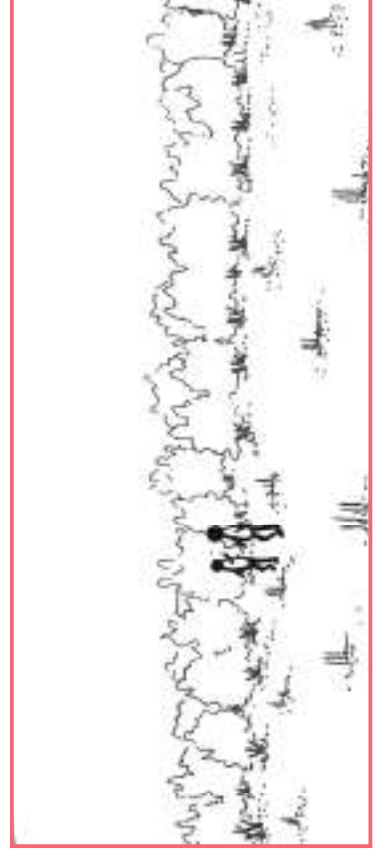
MÉTHODOLOGIE D'ARPENTAGE ...ET COMPLÉTÉE PAR LA RENCONTRE AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE



RENCONTRE DE M.CULINATI ET M.VERGNES SUR L'AVENUE CENTRALE DE TOURNISSAN

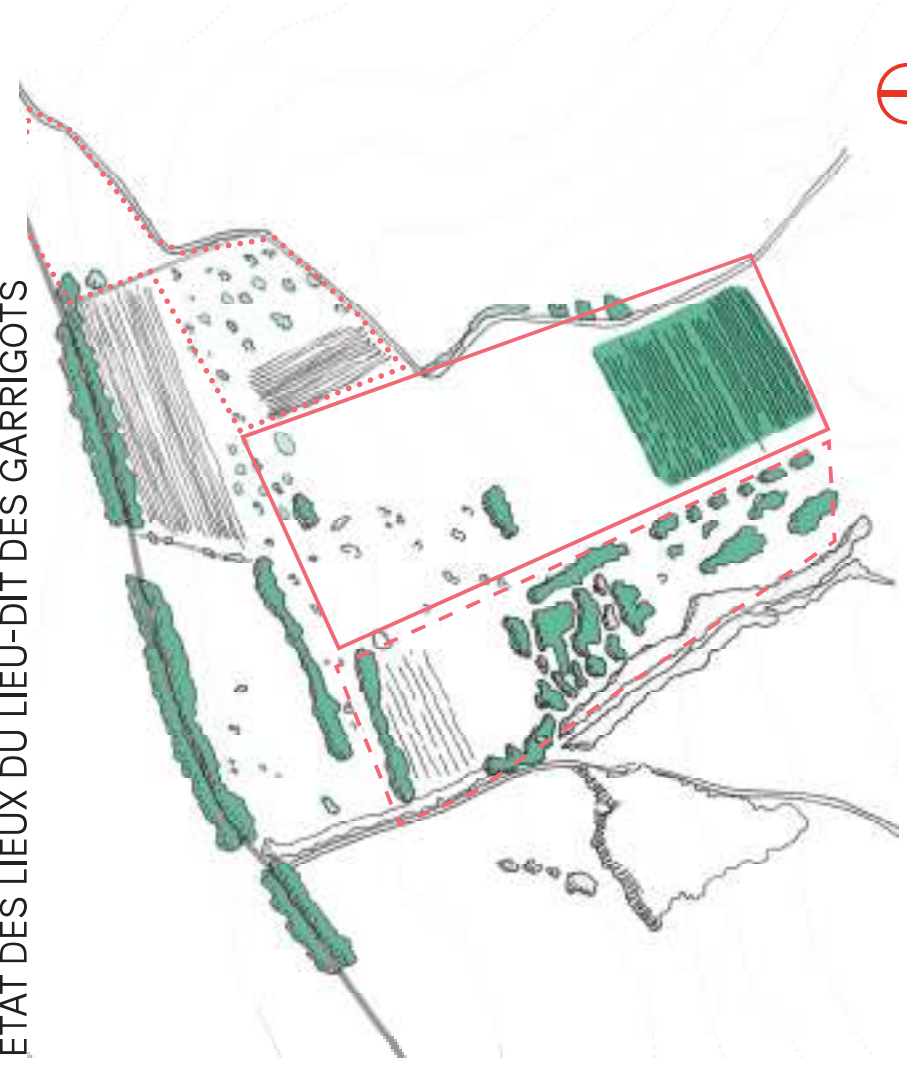


VISITE DES VIGNES DE M.VERGNES



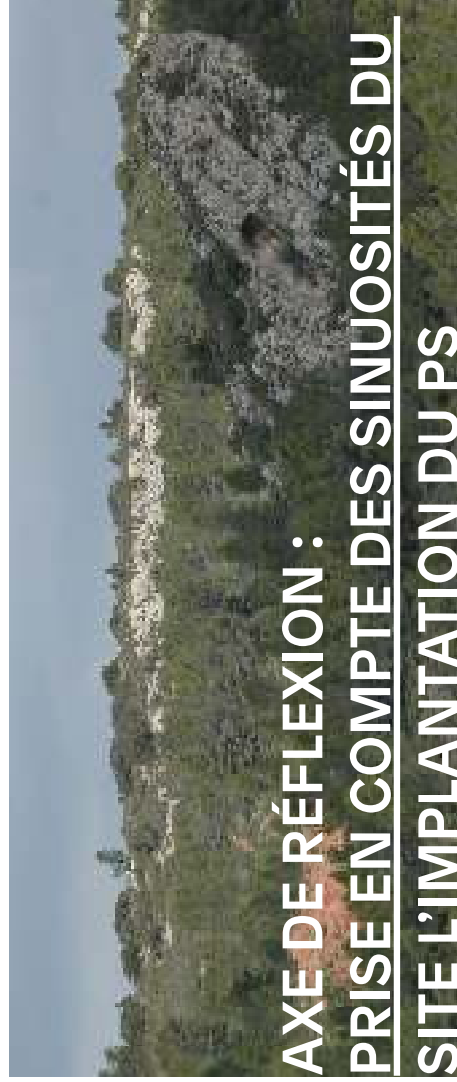
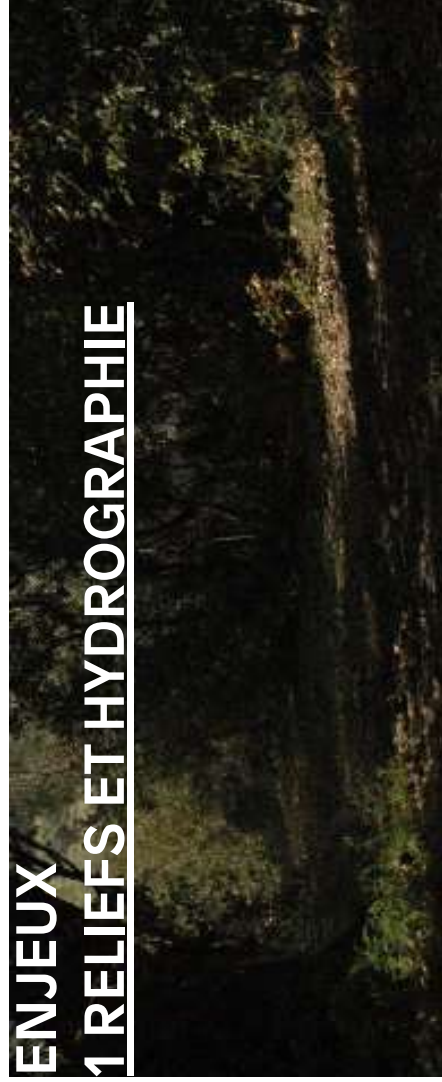
VISITE DE LA TRUFFIÈRE DE MME BOILEAU

ETAT DES LIEUX DU LIEU-DIT DES GARRIGOTS

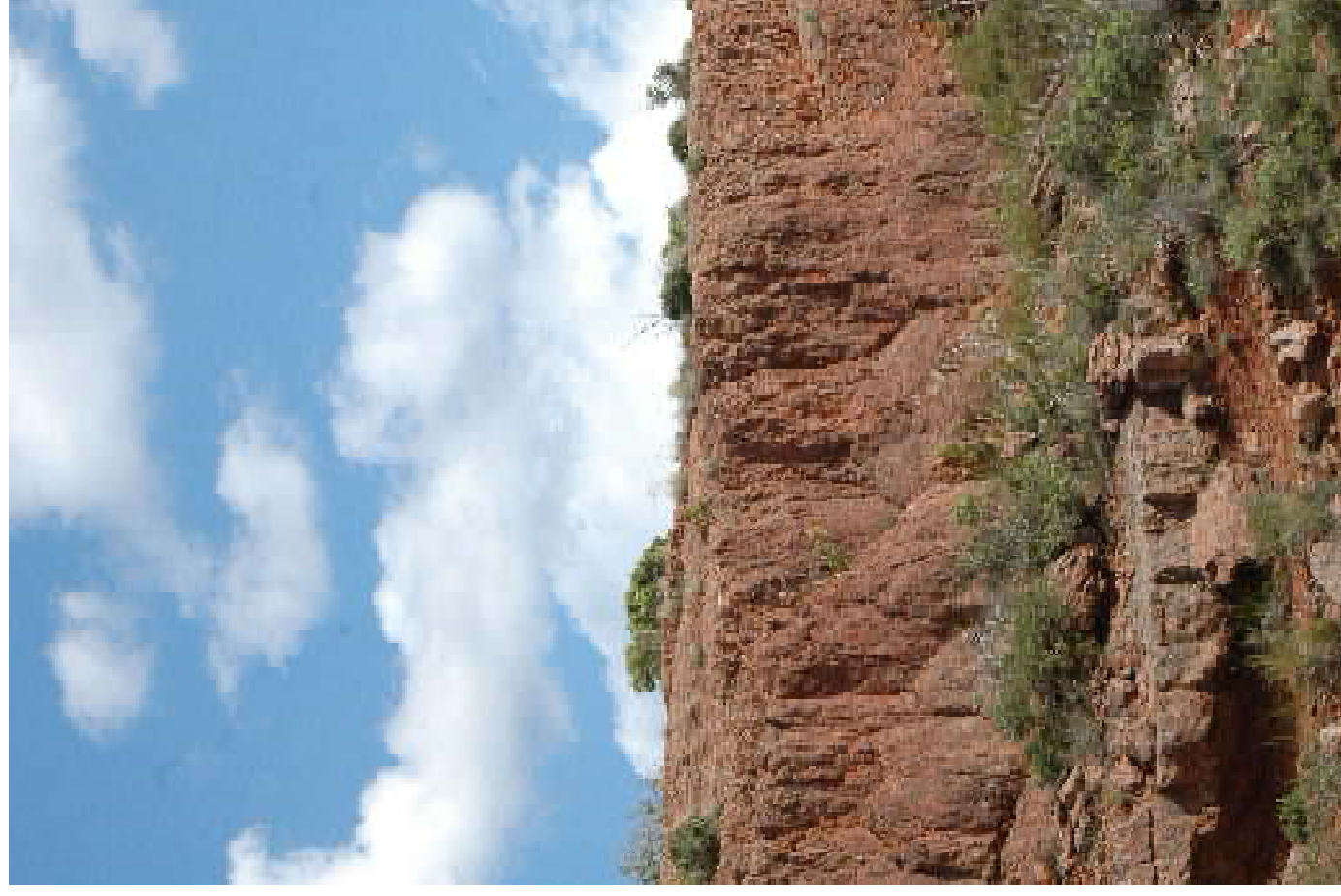


- PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET
- VISITÉES AVEC LEUR PROPRIÉTAIRE
- VÉGÉTATION STRUCTURANTE AU REGARD DE L'ÉCOLOGIE ET DE LEUR HISTOIRE PARTAGÉE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

ENJEUX
1 RELIEFS ET HYDROGRAPHIE



AXE DE RÉFLEXION :
PRISE EN COMPTE DES SINUOSITÉS DU
SITE L'IMPLANTATION DU PS



ENJEUX

2 STRUCTURES
VÉGÉTALES



AXE DE RÉFLEXION :
MOBILISER LES
DIFFÉRENTES
STRUCTURES
VÉGÉTALES
CARACTÉRISTIQUES
DE LA VALLÉE

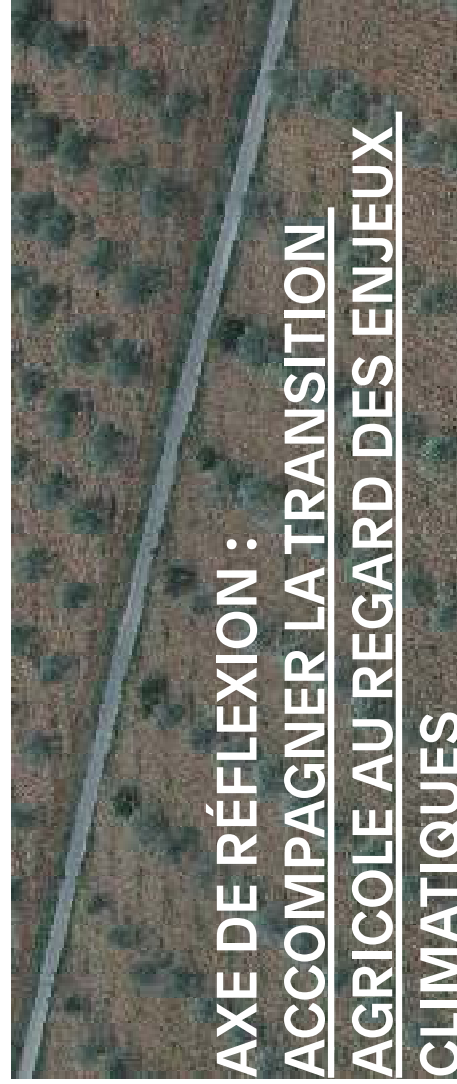
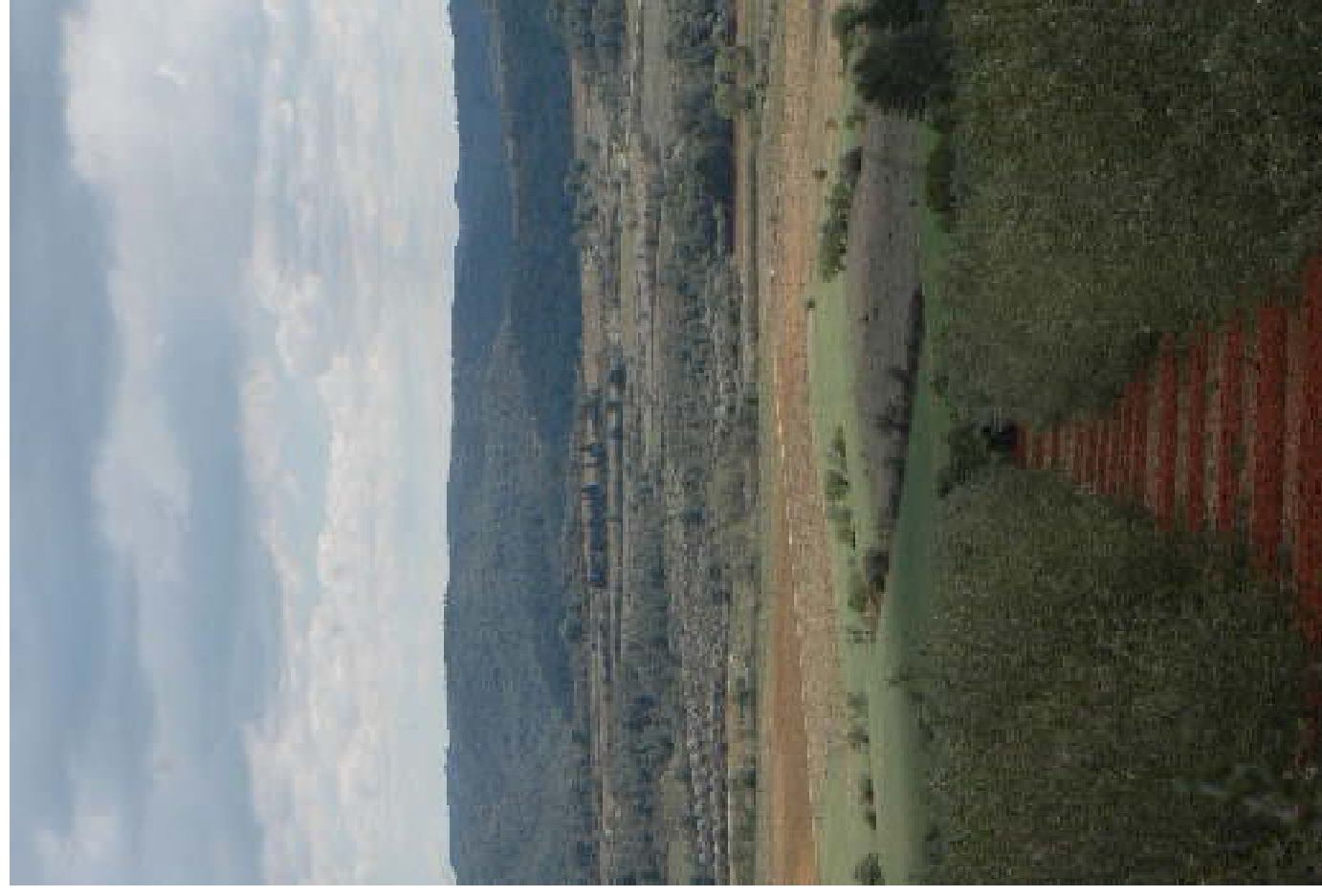
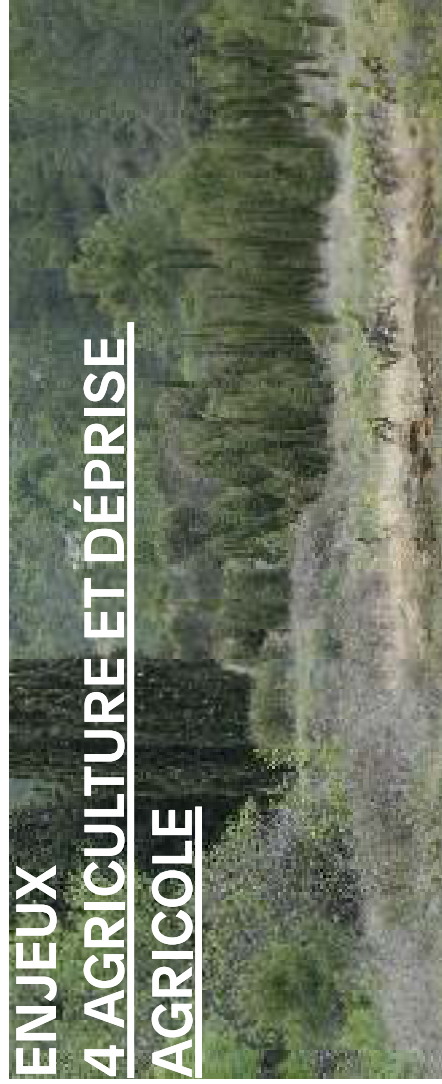


ENJEUX
3 HABITATS



AXE DE RÉFLEXION :
METTRE EN PLACE DES HABITATS

**ENJEUX
4 AGRICULTURE ET DÉPRISE
AGRICOLE**



**AXE DE RÉFLEXION :
ACCOMPAGNER LA TRANSITION
AGRICOLE AU REGARD DES ENJEUX
CLIMATIQUES**

LES GARRIGOTS

SYNTHÈSE DES SPÉCIFICITÉS VALLÉENNES AU REGARD DU SITE DE PROJET



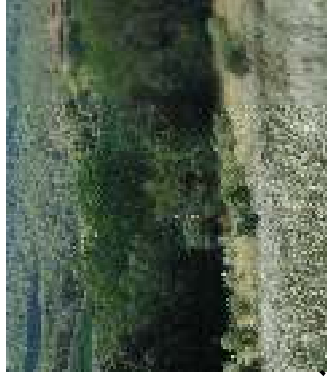
Vignes non entretenues



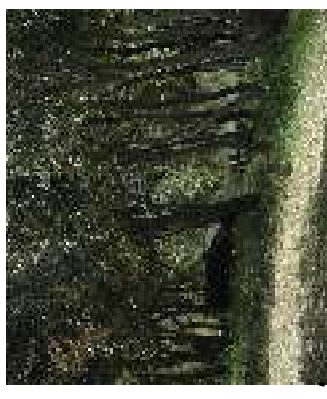
Truffières de Mme. Boileau



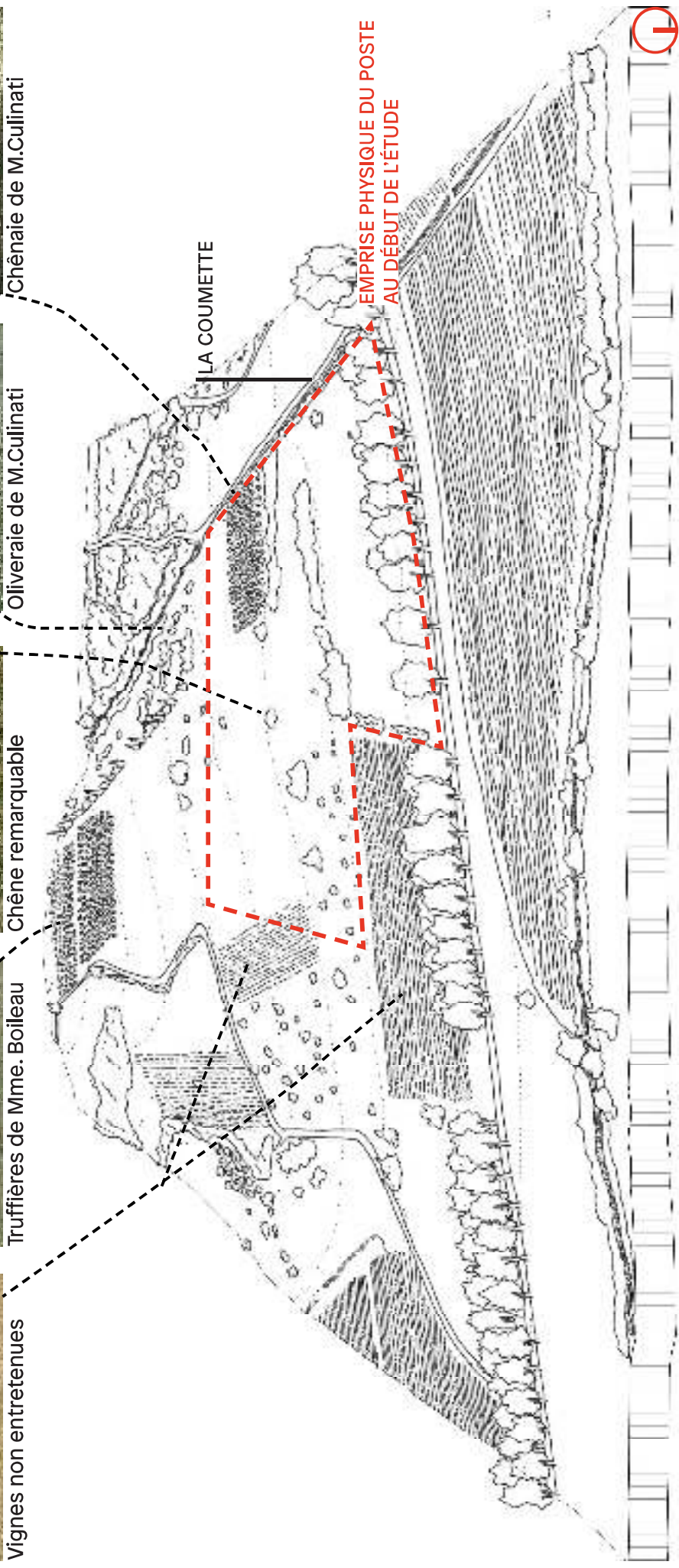
Chêne remarquable



Oliveraie de M.Culinati

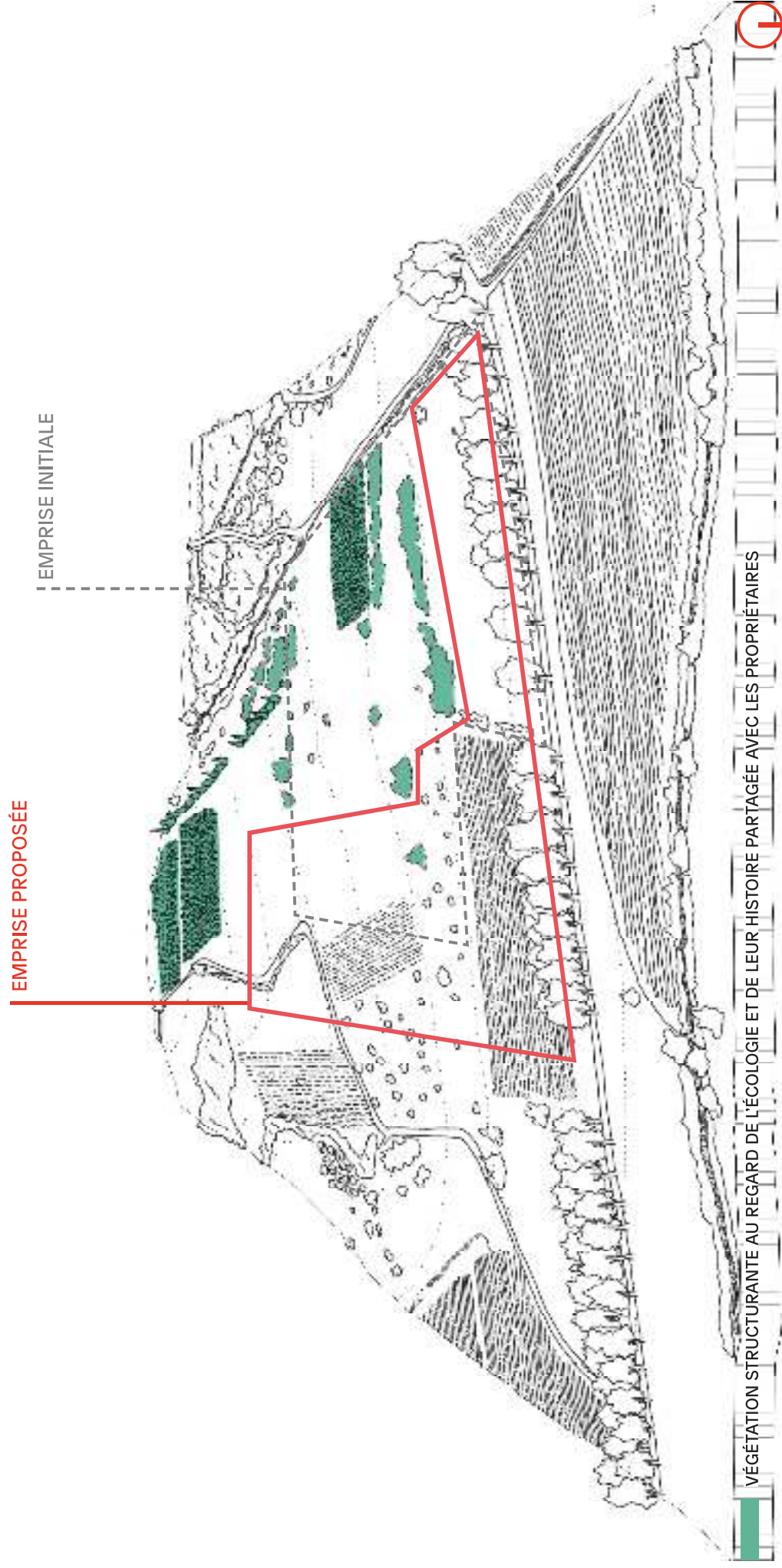


Chênaie de M.Culinati

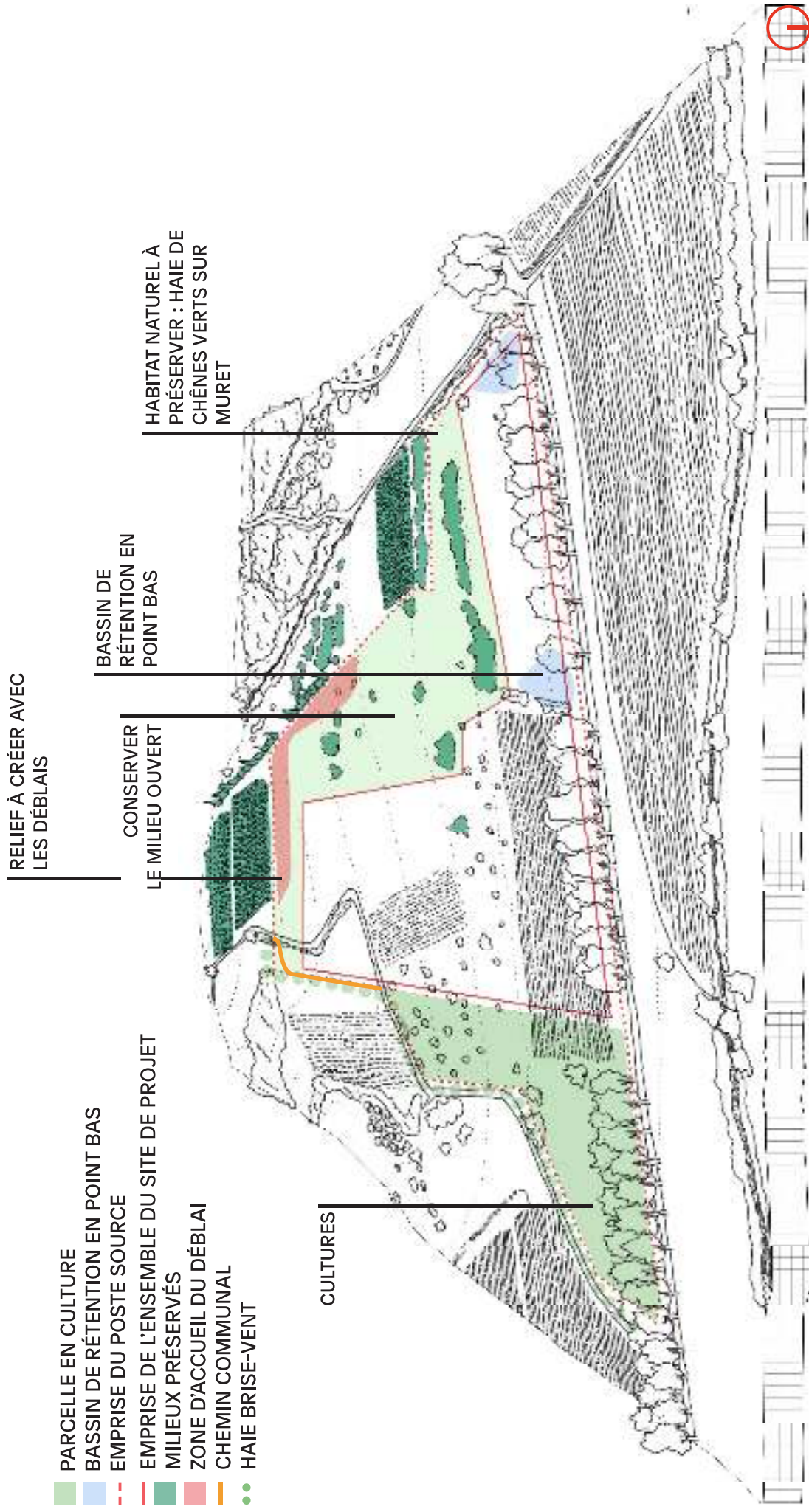


LES GARRIGOTS

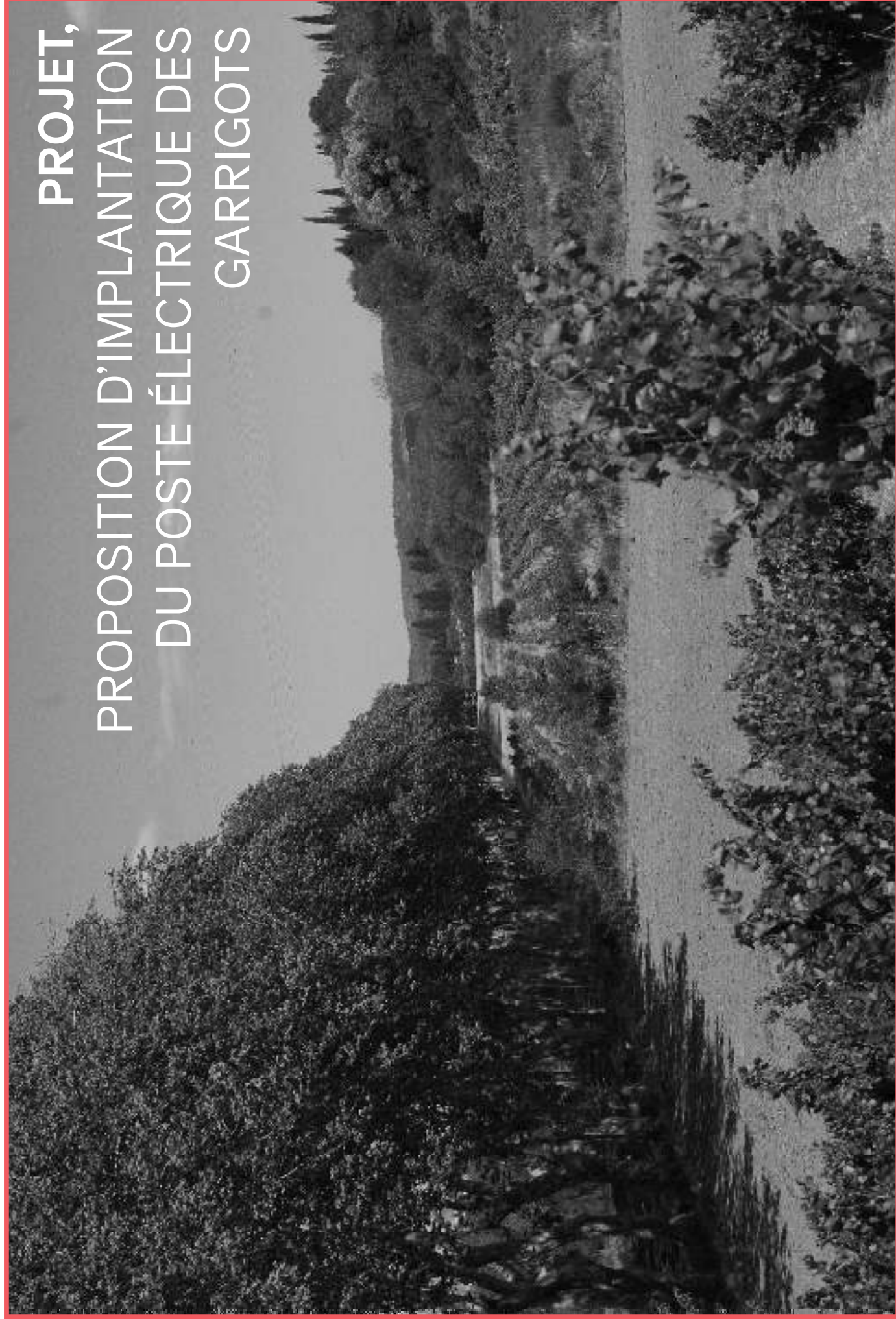
IMPLANTATION DU POSTE ELECTRIQUE AU REGARD DU PAYSAGE DE TOURNISSAN



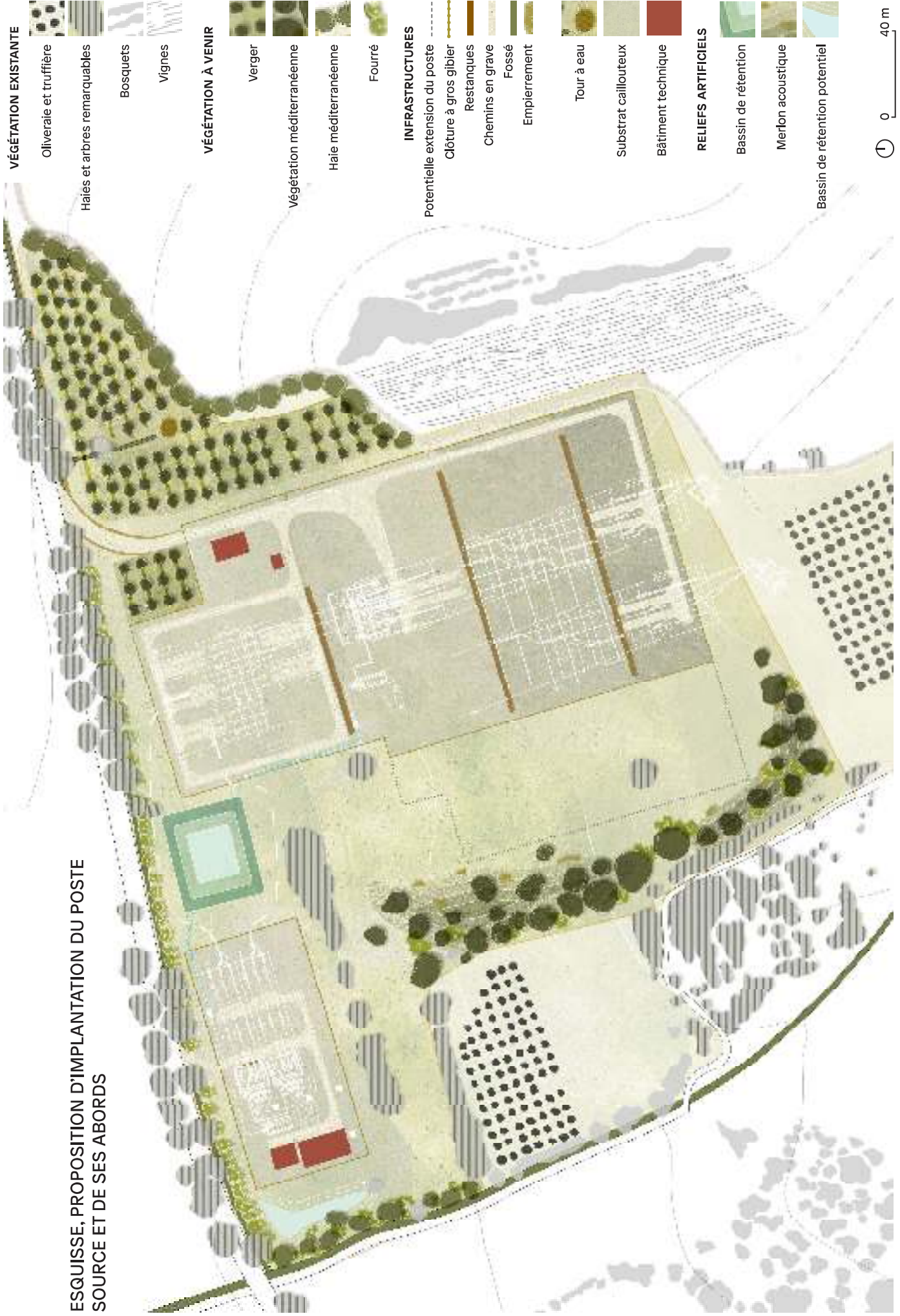
STRATÉGIE IMPLANTATION DU POSTE ELECTRIQUE AU REGARD DU PAYSAGE DE TOURNISSAN



**PROJET,
PROPOSITION D'IMPLANTATION
DU POSTE ÉLECTRIQUE DES
GARRIGOTS**



**ESQUISSE, PROPOSITION D'IMPLANTATION DU POSTE
SOURCE ET DE SES ABORDS**



PROJET, PROPOSITION D'IMPLANTATION DU POSTE ÉLECTRIQUE DES GARRIGOTS



COUPE NORD-SUD : UN POSTE ÉLECTRIQUE EN TERRASSES

Haie brise-vent
MULTISTRATE



Verger expérimental
plurispécifique

Transformateur de courant

Transformateur
électrique

Sectionneur
d'aiguillage

Haie
multistrata

Jeux de
barre
225 kV

Substrat caillouteux,
pédologie locale, et
flore pionnière

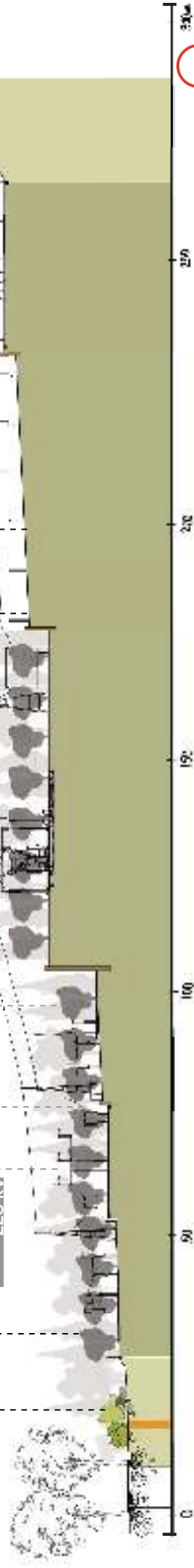
Disoncteur

Gabion en
pierres
sèches

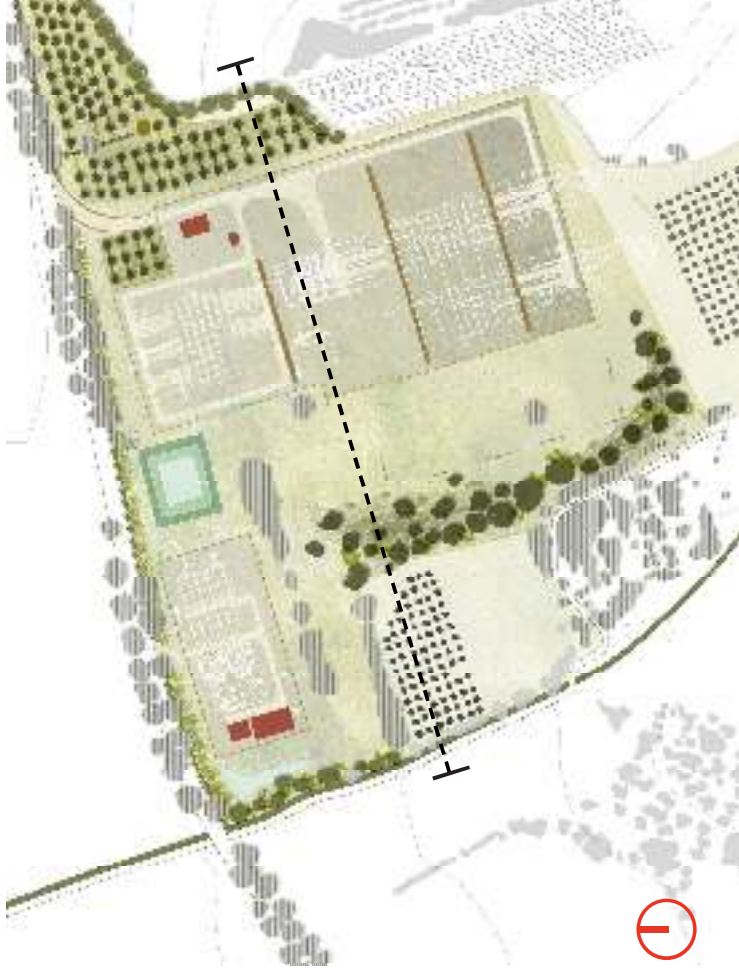
Sectionneur
d'aiguillage

Bâtiment de
relayage

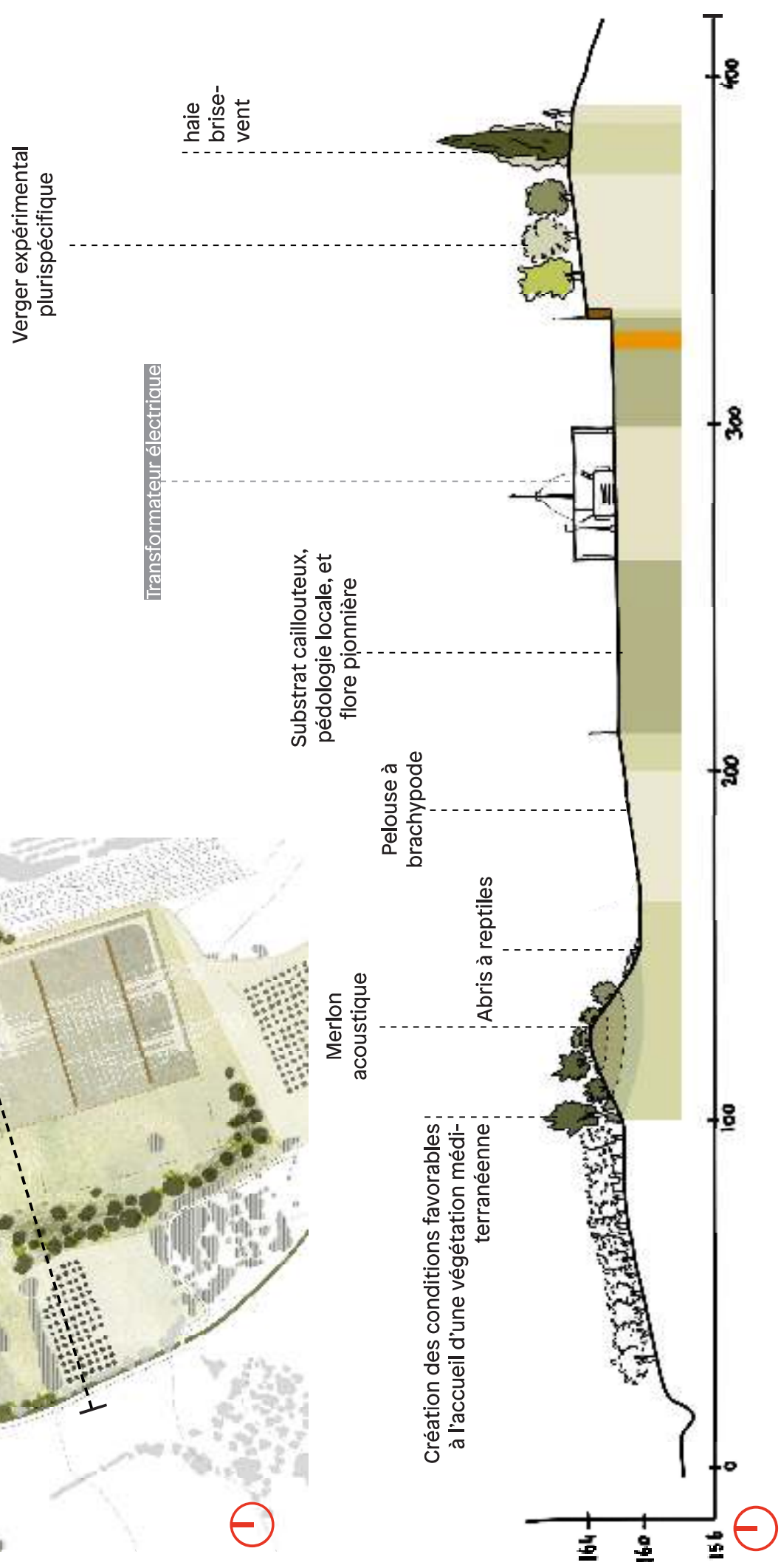
Prairie



PROJET, PROPOSITION D'IMPLANTATION DU POSTE ÉLECTRIQUE DES GARRIGOTS



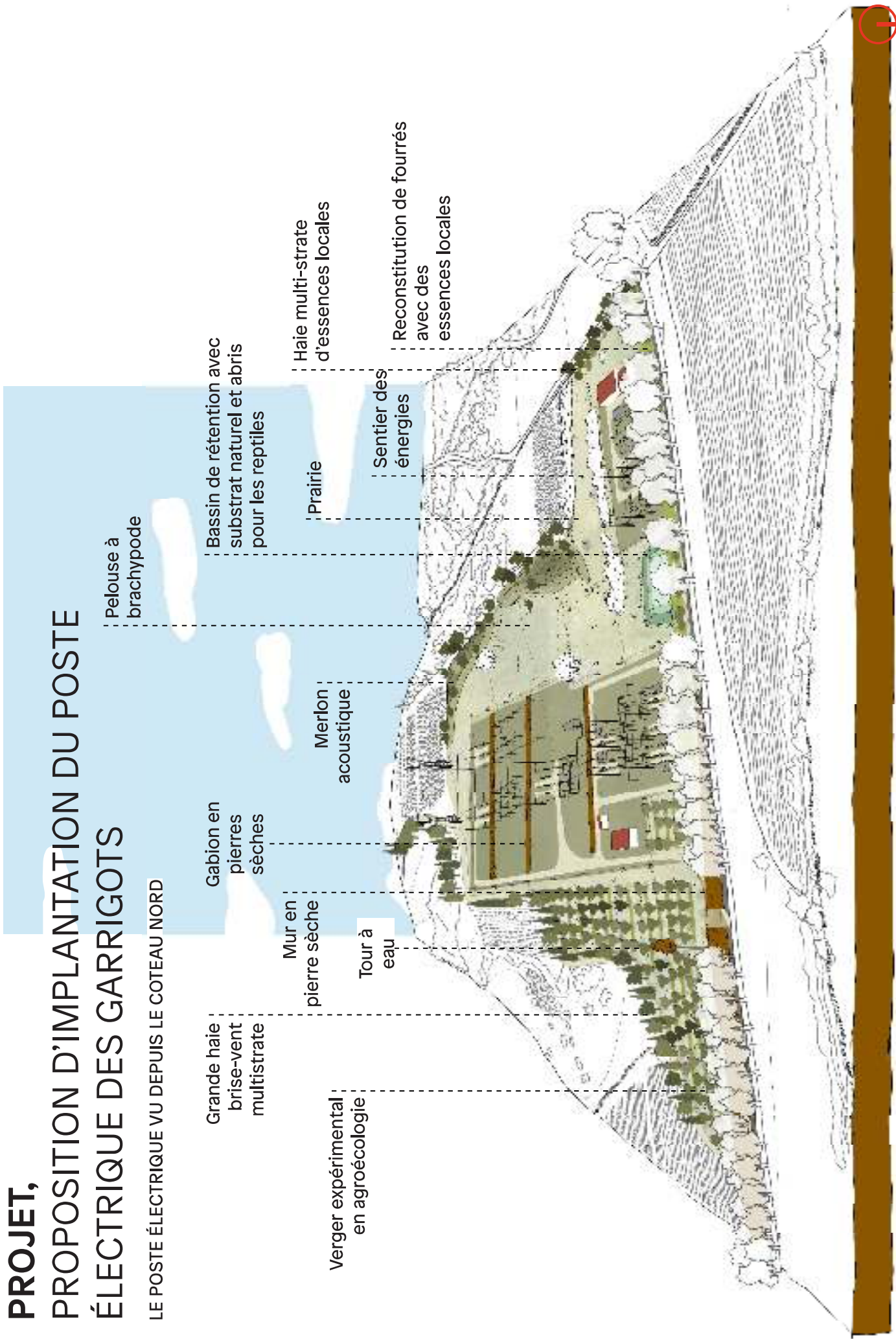
COUPE OUEST-EST : UN POSTE ÉLECTRIQUE JOUANT SUR LE RELIEF



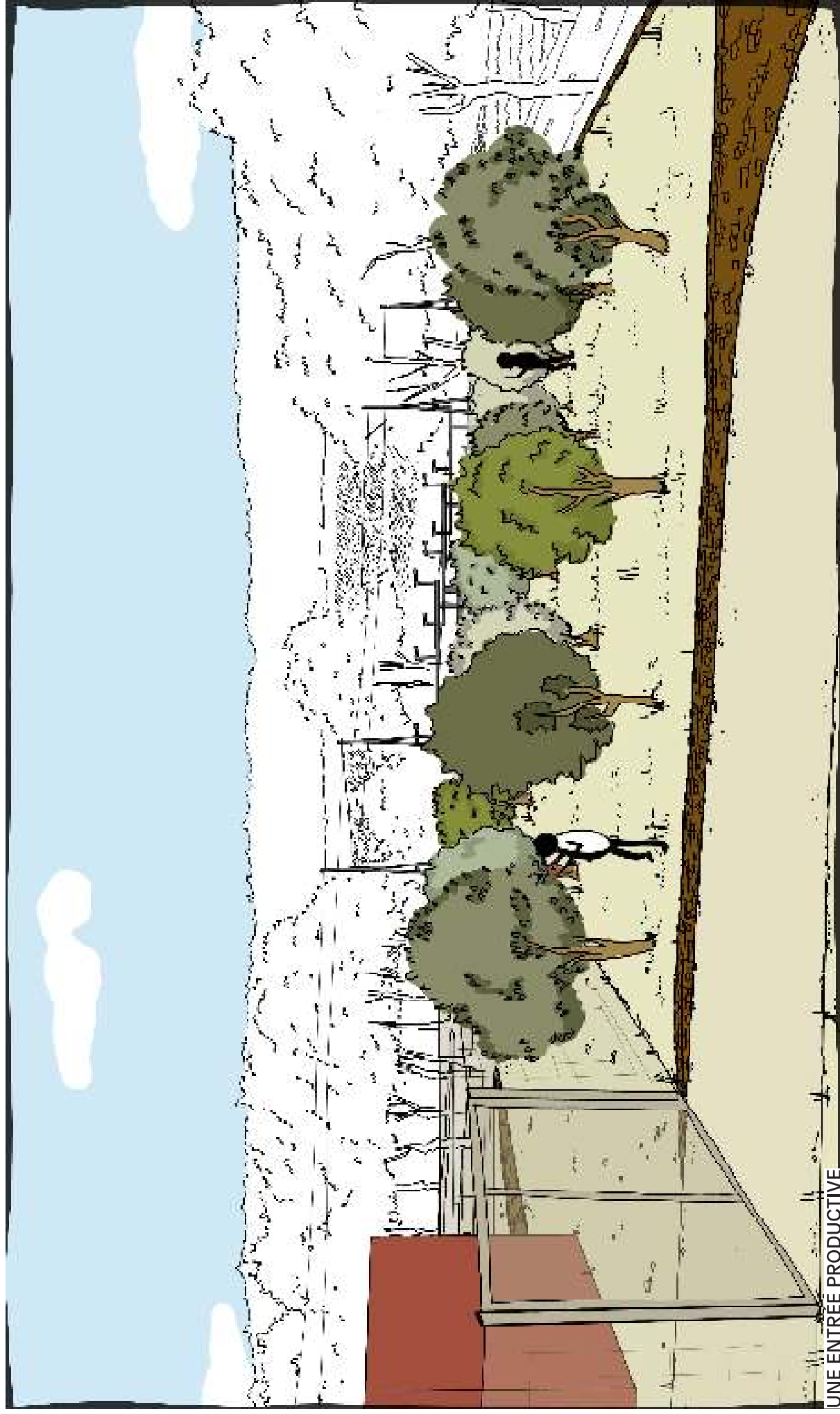
PROJET, PROPOSITION D'IMPLANTATION DU POSTE ÉLECTRIQUE DES GARRIGOTS

LE POSTE ÉLECTRIQUE VU DEPUIS LE COTEAU NORD

- Grande haie
brise-vent
multistrata
- Vergers expérimental
en agroécologie
- Mur en
pierre sèche
- Tour à
eau
- Gabion en
pierres
sèches
- Merlon
acoustique
- Pelouse à
brachypode
- Bassin de rétention avec
substrat naturel et abris
pour les reptiles
- Prairie
- Sentier des
énergies
- Haie multi-strate
d'essences locales
- Reconstitution de fourrés
avec des
essences locales



PROJET, PROPOSITION D'IMPLANTATION DU POSTE ÉLECTRIQUE DES GARRIGOTS



4. PALETTE VEGETALE

LES FRUITIERS MEDITERRANÉENS

> Un panel d'essences fruitières méditerranéennes pour accompagner les parcelles agricoles jouxtant le poste source à l'est.

Ces différentes essences composeront également un alignement de fruitiers de part et d'autre du chemin communal avec son nouveau tracé lié à la création du poste.

Les fruitiers sont un bon compromis pour respecter les indications d'Obligations Légales de Débroussaillage.

L'association **Arbres et Paysages 11** peut accompagner RTE dans les plantations qui accompagneront le poste. C'est une association départementale qui prône l'intégration de haies champêtres intraparcellaires afin de réintroduire de la biodiversité et participer à la lutte contre le dérèglement climatique. Voici le contact direct de l'association qui est déjà au courant du projet : **Etienne Ramadier / 06 71 54 81 64**



PUNICA GRANATUM



CELTIS AUSTRALIS

> Afin d'accompagner l'alignement de platane dans le temps, le celtis australis, comblera les «vides» de cet alignement.

PALETTE VEGETALE

LES ESSENCES POUR LES BOSQUETS, LES COMPLÉMENTS DE LA HAIE ET DE L'ALIGNEMENT DE PLATANES



VIBURNUM TINUS



PRUNUS DULCIS



ARBUSTUS UNEDO



PRUNUS SPINOSA



ACER MONSPESSULANUM



ALNUS CORDATA



SORBUS DOMESTICA



QUERCUS ILEX

3. UN POSTE SOURCE ASSOCIÉ À UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES MILIEUX



-  Bosquet méditerranéen
-  Arbre d'alignement
-  Haie fruitière
-  Chemin communal en pierres (calcaire concassé)
-  Bassin de rétention
-  Merlon acoustique / semi de prairie héliophile
-  Haie champêtre plurispécifique
-  Prairie héliophile

Sur cette esquisse le poste source n'est pas accompagné d'un verger. C'est une proposition d'intégration paysagère économe en eau proposant de seulement gérer la végétation spontanée déjà présente sur place.

Quelques structures végétales phares accompagneront tout de même le projet tel que la comblement de la haie de cyprès à l'ouest, la création d'un bosquet au nord d'un des bassins versants, le comblement de l'alignement de platanes avec des essences plus adaptées au contexte climatique, et enfin une haie composée de fruitiers emblématiques tels que l'amandier et le cormier qui accompagneront le nouveau tracé de chemin communal.

Entretiens avec le public

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ÉMISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC MADAME XXX ET MONSIEUR XXX

Projet : Création d'un poste électrique sur la commune de Tournissan.

Date : 1^{er} octobre 2025

Madame XXX et monsieur XXX sont résidents de la commune. Monsieur XXX est membre du conseil municipal. Ils ont exprimé des questions et des observations sur plusieurs aspects du projet. Leur avis sur le projet est globalement défavorable.

1. Sur l'intérêt du projet pour la commune et ses habitants

Monsieur XXX considère que le projet présente un intérêt pour le renforcement du réseau électrique. Il signale des chutes de tension lorsque l'hiver et rude pouvant mener à des pannes de chaudières lorsque les appareils se mettent en sécurité.

Il relève également l'intérêt financier pour une petite commune.

2. Sur la participation du public

Madame XXX et monsieur XXX ont regretté que la concertation du public se soit limitée à une réunion d'information ayant fait l'objet de peu de publicité.

3. Sur les nuisances

Madame XXX voudrait connaître l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques générées par l'installation. Elle fait état d'effets sur le comportement d'animaux des lignes haute tension. Elle rapporte : « Lorsque je promenais mon fils bébé et que je passais sous la ligne haute tension, il chouinait spécifiquement sous les lignes et s'arrêtait quand je m'en éloignais ».

4. Sur l'impact des travaux

Ils s'inquiètent des dégâts sur la route et sur les réseaux sur le « Promenade » (traversée de Tournissan par la route départementale).

Ils pointent que la route est en mauvais état. Elle doit être refaite. Le passage du convoi impose à la commune de ne pas refaire la route avant son passage à moins que RTE ne s'engage à réparer tous dégâts.

Ils pointent également que si des lignes doivent être enterrées sous la promenade, il faut le faire avant de refaire la route.

4. Sur le paysage

Ils s'interrogent sur l'impact paysager du projet. En particulier, ils s'inquiètent de l'impact visuel des importants terrassements projetés. Ils perçoivent défavorablement la perspective de nouveaux pylones « goldorak ».

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ÉMISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC MADAME XXX

Projet : Création d'un poste électrique sur la commune de Tournissan.

Date : 13 et 23 octobre 2025

Madame XXX est résidente de la commune et propriétaire d'une parcelle riveraine de l'emprise où sont plantés des chênes truffiers. Elle a vendu à l'amiable la parcelle qu'elle possédait dans le périmètre de la DUP. Son avis sur le projet est extrêmement défavorable.

1. Sur le périmètre de la DUP

Le projet présenté à l'enquête publique montre que l'installation déborde du périmètre de la DUP sur la parcelle de Madame XXX où se trouvent ses chênes truffiers. Pourtant le dossier indique que les périmètre déterminé permet de préserver ces mêmes chênes truffiers. Elle s'inquiète, selon elle « Il y a un loup ».

Lors de la permanence suivante elle présente au commissaire enquêteur une lettre de RTE arrivée entre temps l'informant que 215 m² de ses chênes truffiers seront rasés pour placer un pylone à l'endroit indiqué dans le dossier d'enquête. L'indemnité proposée par RTE est de quarante trois (43) euros.

Cet élément est absolument incompatible avec le dossier présenté à l'enquête.

Madame XXX se considère trompée « Ils ne m'ont jamais parlé des pylones, sans cela jamais je ne leur aurais vendu »

2. Sur les méthodes de RTE

Madame XXX dénonce le fait que RTE ne l'ait jamais informée qu'il y aurait une enquête publique si elle refusait de vendre. Selon elle, RTE lui aurait présenté la situation comme soit accepter l'offre soit aller au tribunal pour contester son expropriation. Elle considère avoir « sauvé les meubles » en acceptant car elle n'a pas les moyens pour une procédure. Elle déclare que le fait que le projet ne soit pas à ce stade déclaré d'utilité publique n'est pas conforme à l'information que lui a donnée RTE.

Elle considère avoir été « roulée dans la farine »

3. Sur les impacts cumulés

Madame XXX signale un projet d'implantation de batteries de stockage sur une parcelle de plus de 2 hectares adjacente dont aucune mention n'est faite dans le dossier.

Elle regrette aussi que les informations sur les pylones soient absentes du dossier.

« On avance et on a du mal à voir l'étape suivante. »

« On ne peut pas dissocier les choses, tout se tient. »

« Une étude paysagère doit tout englober, comment peut-on envisager une étude paysagère par morceaux ? »

4. Impact sur la santé

Elle s'inquiète de courants vagabonds nocifs pour la santé. Entretenir ses chênes truffiers lui imposera de rester longuement sous les lignes haute tension. Elle craint pour sa santé et dénonce l'absence d'études indépendantes sur l'impact des ondes.

Elle dénonce également l'absence d'information sur les huiles utilisées dans les transformateurs.

5. Sur le paysage

Elle considère que l'étude paysagère est absente.

Elle s'interroge sur la manière dont RTE prévoit d'arroser les plantations et sur leur entretien.

Le projet est placé le long de la route des abbayes, entre les abbayes de Fontfroide et Lagrasse une telle position va nuire au tourisme dans toutes les Corbières.

De plus l'emplacement choisi est extrêmement visible depuis le sentier touristique de l'autre côté de la vallée.

5. Sur la question financière

Elle considère que la zone va être saccagée juste pour de l'argent. De l'argent pour la mairie et pour des actionnaires « qu'on paiera sur nos factures ».

Elle dénonce le risque de perte de valeur immobilière des maisons.

« J'en ai marre parce que ces gens pensent que tout se résoud avec de l'argent »

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ÉMISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC MADAME ET MONSIEUR XXX ET MONSIEUR XXX

Projet : Création d'un poste électrique sur la commune de Tournissan.

Date : 13 octobre 2025

Madame et monsieur XXX sont résidents de la commune et propriétaires de parcelles. Monsieur XXX est résident de la commune. Ils ont exprimé des inquiétudes et des observations sur plusieurs aspects du projet. Leur avis sur le projet est défavorable.

1. Sur l'avenir du territoire

Monsieur XXX regrette que l'aqueduc amenant l'eau du Rhône s'arrête à l'entrée du département. Selon lui « On nous met un genou à terre pour que des entreprises étrangères viennent se faire de l'argent sur notre misère ».

Selon eux, le département est en mauvaise forme économique. Les gens sont des cibles faciles. Si on leur propose un loyer, ils diront oui.

Pour madame, les gens vont partir. « C'est la fin du territoire ». Les gens ne viendront pas dans un endroit plein de panneaux solaires.

Les vignes vont disparaître et les touristes aussi.

2. Sur la participation du public

Monsieur XXX considère qu'il y a une volonté claire de ne pas diffuser l'information par la mairie, sur cette enquête mais aussi sur les parcs photovoltaïques.

Monsieur XXX demande pourquoi faire une enquête alors que tout est fait.

3. Sur l'incendie

Le feu du 5 août est parti là où il y a un important projet photovoltaïque. On sait qu'il y a eu par le passé des feux pour faciliter les projets de promoteurs. En réponse, une loi a été écrite qui interdit pendant 30 ans le changement de destination des parcelles touchées par le feu. Symboliquement, il faut que le projet soit arrêté, autrement ce serait un mauvais signal pour les promoteurs véreux.

4. Sur l'intérêt pour la commune

Monsieur XXX se demande à quoi va être utilisé l'argent que recevra la commune. « On va faire un jet d'eau pour faire joli comme à Genève ? » s'interroge-t-il. Il dénonce l'absence de projet de nature à répondre aux défis du territoire.

4. Sur la compatibilité avec le PLU

Monsieur XXX pointe deux dispositions du PLU sur le maintien de l'activité agricole et sur l'atteinte aux paysages. Sur la première, il souhaiterait des éclaircissements sur la manière dont une activité agricole pourrait se maintenir sur un site sécurisé. Sur l'aspect paysager il considère que l'incompatibilité avec les PLU est manifeste. Une mise en compatibilité du document d'urbanisme s'impose.

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ÉMISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC XXX

Projet : Création d'un poste électrique sur la commune de Tournissan.

Date : 13 octobre 2025

Madame **XXX** est résidente de la commune. Sa maison se trouve près de la route départementale dans sa traversée du village. Son avis sur le projet est très défavorable.

1. Sur l'impact des travaux

Elle s'inquiète de la présence de gros camions passant devant sa maison pendant des années.

2. Sur l'aspect paysager

Elle indique ne pas voir l'intérêt de mettre des arbres si on voit tout depuis la route.

3. Sur la dévalorisation immobilière

Elle a beaucoup investi dans sa maison et craint qu'elle ne vaille plus rien.

3. Sur le dossier

Elle signale sa difficulté à se repérer dans le dossier car l'emprise du projet varie en fonction des documents ainsi que les projets de plantation.

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ÉMISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC MADAME XXX

Projet : Création d'un poste électrique sur la commune de Tournissan.

Date : 23 octobre 2025

Madame XXX, résidente de la commune et voisine directe du site projeté, a exprimé ses observations et inquiétudes sur plusieurs aspects du projet. Son avis sur le projet est résolument défavorable.

1. Sur la nature de la concertation et le caractère arrêté du projet

Il a été exprimé un doute sur la portée réelle de l'enquête publique, celle-ci étant perçue comme une formalité dans un processus où la décision finale semblerait déjà prise.

2. Sur les impacts directs en tant que riveraine

Étant donné la proximité immédiate et la position en surplomb de sa propriété par rapport au site, les points suivants ont été soulevés :

- Une forte inquiétude concernant l'**impact visuel** direct et permanent sur le cadre de vie.
- Une crainte de **nuisances sonores** additionnelles venant s'ajouter à celles des infrastructures électriques existantes.
- Une inquiétude a été exprimée quant à la **dépréciation de la valeur immobilière** des propriétés voisines due à la présence d'une installation de type industriel.

3. Sur le risque d'incendie

En référence à un récent et important incendie ayant touché le secteur, une préoccupation majeure a été formulée quant au risque que le poste électrique puisse être un point de départ de feu, dans une zone jugée très sensible et à proximité immédiate d'habitations et d'espaces boisés.

4. Sur l'échelle et l'esthétique du projet

L'ampleur du projet (8 hectares) et son apparence ont été jugées incompatibles avec le caractère rural et naturel du paysage. L'installation est qualifiée de "site industriel" et son esthétique est jugée très négative.

5. Sur la localisation et les alternatives

Le choix du site a été remis en question. Il a été suggéré que de telles infrastructures soient implantées dans des zones déjà artificialisées, comme les abords des autoroutes, afin de préserver les paysages de valeur.

6. Sur l'absence de certaines études d'impact

L'absence d'étude sur les impacts sanitaires potentiels liés aux champs électromagnétiques a été soulignée.

7. Sur le modèle de développement énergétique

Une préférence a été exprimée pour des modèles de production d'énergie renouvelable à gouvernance locale (type coopérative) plutôt que des projets portés par de grands groupes industriels, jugés moins soucieux des impacts locaux.

8. Sur la protection et l'identité du territoire

Le regret a été formulé que la commune de Tournissan ne soit pas intégrée au périmètre du Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes, alors même que son territoire présenterait un intérêt géologique et paysager notable qui mériterait une protection.

COMPTE RENDU DES POINTS ABORDÉS LORS DE L'ENTRETIEN AVEC ECCLA

Christian Crépeau, président d'ECCLA 23 octobre

Le présent compte rendu fait état des principaux sujets de discussion qui ont animé l'échange. Les points suivants ont été abordés :

1. Transparence de l'information et périmètre du projet

Le cas d'une propriétaire foncière a été évoqué pour illustrer un possible manque de clarté dans la communication du projet. Il a été souligné que l'implantation d'un pylône sur l'une de ses parcelles n'aurait été portée à sa connaissance que durant l'enquête publique. Ce pylône, bien que consubstantiel au projet, se situerait en dehors du périmètre de l'enquête, ce qui pose question. De plus, la contradiction entre les documents initiaux, qui ne prévoyaient pas d'abattage d'arbres sur ladite parcelle, et la proposition d'indemnisation récente pour cette même action a été mise en lumière.

2. Compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La question de la conformité du projet avec le PLU en vigueur a été un point central de la discussion. Il a été constaté que l'implantation du poste en zone agricole (AP) n'est pas compatible avec le document d'urbanisme actuel. La non-conformité porterait sur deux aspects majeurs : le respect de la vocation agricole des terres et l'atteinte significative au paysage. Une interrogation demeure quant à la capacité du projet à être mis en conformité, même dans le cadre d'une future évolution du PLU.

3. Accès au site et étude logistique

La faisabilité de l'accès au site pour les convois exceptionnels a fait l'objet d'une interrogation. Il a été fait mention d'une étude de transport qui aurait été annoncée comme un préalable à la réalisation du projet, afin de valider le passage par la commune de Saint-Laurent. La question de savoir si cette étude a été formellement menée par un bureau spécialisé et quelles en sont les conclusions reste posée.

4. Impact paysager majeur

L'impact visuel du projet a été identifié comme un enjeu de première importance. Le site d'implantation a été qualifié d'« éminence », un point haut du territoire. Sa forte visibilité a été soulignée, que ce soit depuis le fond de la vallée, depuis certaines habitations du village, ou depuis les sentiers de randonnée environnants. L'argument de la présence d'une ligne à très haute tension existante a été considéré comme potentiellement insuffisant pour justifier l'impact visuel supplémentaire d'un tel poste.

5. Absence d'études d'impact économique et de projet de territoire

Il a été relevé l'inexistence d'une étude d'impact économique évaluant les conséquences du projet sur les activités locales (tourisme, viticulture, patrimoine lié à la proximité de Lagrasse et des Corbières). Plus largement, une réflexion sur l'intégration du projet dans une vision et un projet de territoire cohérents et partagés semble faire défaut.

6. Questions procédurales diverses

Plusieurs points de procédure ont été clarifiés ou discutés :

- La distinction entre une "révision" du PLU (procédure longue) et une "mise en compatibilité" (procédure plus rapide menée par l'État).
- La clarification du statut d'un document de planification (SCOT) sur lequel figurait un zonage spécifique, qui s'est avéré être un document de travail non validé.

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS ÉMISES LORS DE L'ENTRETIEN AVEC MADAME XXX, MONSIEUR XXX ET MADAME XXX

Projet : Création d'un poste électrique sur la commune de Tournissan.

Date : 23 octobre 2025

Cet entretien a permis d'approfondir et de révéler plusieurs points critiques non abordés précédemment. Ce compte rendu se concentre exclusivement sur ces nouveaux éléments.

1. Précisions sur l'incompatibilité manifeste avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En complément des observations antérieures, les intervenants ont détaillé les raisons juridiques de l'incompatibilité du projet avec le PLU :

- **Le verger en métayage qualifié d'« astuce » :** Monsieur XXX a précisé qu'il perçoit la proposition de RTE de créer un verger comme un artifice juridique visant uniquement à contourner l'obligation du PLU de maintenir une activité agricole. Il questionne la vocation de RTE à devenir un exploitant agricole, qualifiant la manœuvre de « ficelle très grosse ».
- **Le refus anticipé de la procédure de mise en compatibilité (MECDU) :** Le fait que dans sa propre notice explicative (page 45), RTE affirme que le projet « ne fera pas l'objet d'une procédure de MECDU » est relevé, alors même que cette procédure, menée par l'État, est justement prévue pour les cas d'incompatibilité. Cette affirmation est perçue comme un déni de la non-conformité du projet.

2. Révélation sur un projet industriel connexe et non déclaré au dossier

Les intervenants ont apporté des informations capitales sur le projet de stockage de batteries d'une autre société sur une parcelle jouxtant celle du poste électrique :

- **Un permis de construire accordé tacitement :** Il a été révélé qu'un permis de construire pour un bâtiment de 400 m² sur une parcelle de 2,3 hectares a été **accordé tacitement le 21 juin 2025**.
- **Une absence d'affichage public :** Les intervenants affirment que ce permis n'a jamais fait l'objet d'un affichage sur le terrain, ce qui est une obligation légale. Cette absence d'affichage a empêché tout recours des tiers dans les délais légaux.
- **Une invalidation de l'étude paysagère :** L'existence de ce projet de stockage, non pris en compte, rend l'étude paysagère fournie par RTE caduque et trompeuse. La question a été posée : « Une étude paysagère doit tout englober, comment peut-on envisager une étude paysagère par morceaux ? ».

3. Incohérences manifestes et contradictions dans les documents fournis

Plusieurs contradictions flagrantes et nouvelles ont été pointées dans les documents du dossier :

- **Des emplacements de pylônes variables :** Il a été relevé que la position des futurs pylônes sur la parcelle de Madame XXX n'est pas la même sur le courrier qu'elle a reçu, sur le plan général du dossier, et sur d'autres schémas. Cette instabilité des plans est source d'une grande méfiance.

•**Contradiction sur la protection d'un espace boisé** : Un document d'étude environnementale du dossier justifie la faible incidence du projet en affirmant que la « chênaie verte est exclue des emprises ». Or, il a été prouvé via le courrier reçu par Mme XXX que RTE prévoit bien d'abattre des arbres dans cette même chênaie.

•**Un projet scindé en plusieurs procédures** : Le fait qu'une autre enquête publique soit nécessaire pour la création des lignes de raccordement entre le poste et la ligne très haute tension est jugée problématique. Cette fragmentation de la procédure est perçue comme une stratégie pour minimiser l'apparence globale du projet et complexifier sa compréhension.

4. Questionnement sur la sincérité de l'enquête publique

Un sentiment général de défiance envers le processus a été exprimé. L'enquête publique est perçue comme un « prétexte » et une simple formalité visant à valider une décision déjà prise en amont.

Les lacunes du dossier, comme l'existence du permis de construire accordé pour le projet voisin, sont perçues comme un obstacle à l'accomplissement de la mission du commissaire enquêteur.



Exemplaire à conserver
par le propriétaire

DECOMPTE D'INDEMNITE DE DEBOISEMENT D 85

RTE Réseau de transport d'électricité (RTE),

Ouvrage Rte : LIAISON AERIENNE 400kV N° 1 BAIXAS - PONTILS (LES) : LIAISON AERIENNE 400kV N° 1 GAUDIERE (LA) - PONTILS (LES)

Je soussigné :

Mme Clarisse BOILEAU Les Auzivertes Chemin de Talairan 11220 Toumissan

Propriétaire de la parcelle ci-après désignée :

| Code Insee | Nom Commune | Section | Numéro Parcelle | Lieu-Dit |
|------------|-------------|---------|-----------------|--------------------|
| 11392 | TOURNISSAN | 0C | 0275 | LES GARRIGOTS-NORD |

Reconnais exacts les éléments ci-dessous définis qui ont permis de déterminer l'indemnité de 43,00 €, relative à la coupe de bois que j'ai autorisée sur ma propriété. Cette indemnité tient compte de la perte pour abattage prématuré et de la perte de revenu du sol forestier nu. En conséquence, aucune indemnité ne me sera due lors du recépage des recrûs sur l'emprise du terrain déboisé, de l'abattage ou de l'élagage des arbres qui pourraient gêner le fonctionnement de la ligne. L'entretien de la tranchée de déboisement sera effectué par RTE et à sa charge aussi souvent qu'il sera nécessaire pour assurer la sécurité de la ligne électrique ci-dessus désignée ou de toute autre ligne qui pourrait lui être substituée dans les conditions définies à l'article 1 de la convention.

Cette indemnité se décompose comme suit :

a) A LA SURFACE

Bois / Taillis : 215 mètres carrés à 0.20 € le m² = 43 €

Montant = 43,00 €

Je certifie qu'il m'a été remis, ce jour, un plan parcellaire précisant les limites de la zone à l'intérieur de laquelle se trouve comprise la coupe de bois visée ci-dessus. Un deuxième exemplaire de ce même plan, revêtu de ma signature, demeurera annexé au présent décompte.

Si en cours d'exploitation, RTE, en raison des exigences de la sécurité de la ligne, est amenée à faire des élagages ou des abattages en dehors de la zone définie sur le plan susmentionné, il me sera versé une indemnité supplémentaire calculée d'après les bases qui ont servi à évaluer la première indemnité, ou, en cas de désaccord, suivant l'appréciation du tribunal compétent.

Les produits de chaque coupe resteront ma propriété. Il est tenu compte de la valeur marchande des bois provenant de ces coupes dans le calcul de l'indemnité ci-dessus visée.

Fait à , le.....

en quatre exemplaires
(signatures précédées de la
mention manuscrite « lu et
approuvé »)



GESTIONNAIRE
DU RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

CENTRE MAINTENANCE MARSEILLE

GMR Languedoc Roussillon

Lignes aériennes à 400 kV

BAIXAS-PONTILS & LA GAUDIERE-PONTILS

PLAN PARCELLAIRE
(Extrait au 1/2500)




DEPARTEMENT : AUDE

COMMUNE : TOURNISSAN

Section : C

Parcelle : 275

LEGENDE :

- + — + — Limite de commune
-  Bande de servitudes de la ligne électrique aérienne
- ... Zones de déboisement nécessaires à la construction :
-  Arbres ou végétation isolée à abattre
-  Numéro des parcelles concernées :

RTE Réseau de transport d'électricité
Centre Développement & Ingénierie Marseille
46, Avenue Elsa Triolet
CS 20022
13417 MARSEILLE Cedex 8

Ce plan a été établi par la société :

Omexom Nîmes Ingénierie

EEE SAS
5, rue Amavielle - CS 42001
30907 NIMES Cedex 2
Tél. : 04.66.63.75.20 - Fax : 04.66.23.39.48

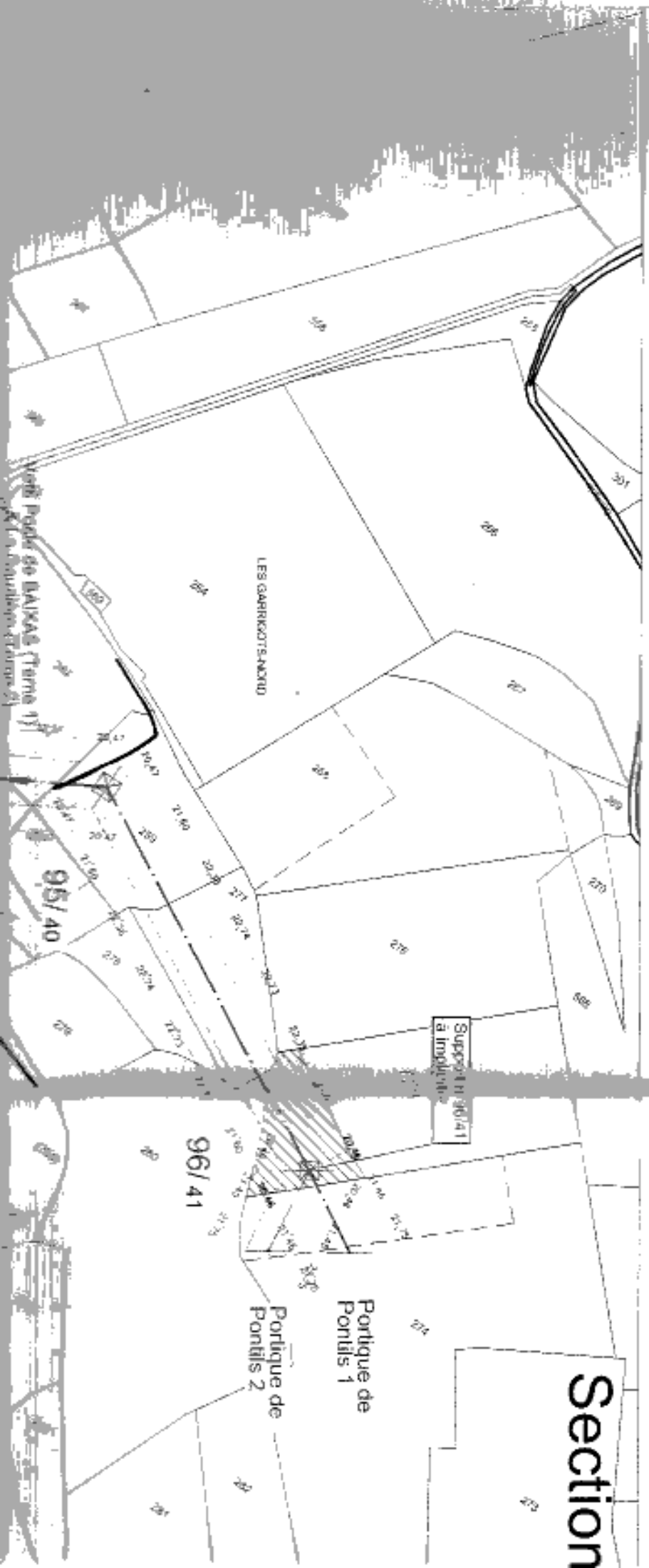
OMEXOM

sous sa responsabilité, en date du : 06/10/2025

NOM(s).....

En qualité de
Reconnait avoir reçu un exemplaire du présent extrait
du plan parcellaire

Pour accord le : / /
Signature(s) :



Liste complète des contributions écrites

Ce document a fait l'objet d'une anonymisation en vue de sa publication sur internet.

1. Contribution électronique n°1

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Création d'un Poste Source à Tournissan , AUDE

Date : Fri, 3 Oct 2025 15:32:16 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

à l'attention de Monsieur Laurent FABAS , commissaire enquêteur .

Monsieur le Commissaire

Après lecture attentive du dossier de présentation , je considère que l'impact environnemental de ce projet de construction est relativement mineur .

De plus , je suis convaincu qu'il faut développer localement la production d'ENR , ce poste source permettra de raccorder les projets de production à venir ou actuellement à l'étude .

Je suis donc favorable à ce projet de Poste Source .

Salutations respectueuses

2. Contribution électronique n°2

Sujet : [INTERNET]

Date : Wed, 8 Oct 2025 23:02:58 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

M. le Commissaire

Je souhaite vous faire part de mon avis sur le projet de création de poste source à Tournissan.

J'ai assisté à la réunion d'information organisée par la Mairie et l'exploitant qui nous ont expliqué qu'il était important de "mailler le territoire" avec ce poste source car nous nous trouvons dans une zone blanche sur le plan électrique.

A ceci prêt que nous vivons sur un territoire où les espaces naturels, la biodiversité sont une richesse inestimable et que la densité de population est très faible. Cela explique qu'un tel projet n'a aucune

utilité réelle pour les habitants et le territoire. Nous n'aspirons pas à un développement industriel ou économique justifiant un tel projet car nous avons décidé de vivre ici pour le cadre et la qualité de vie.

L'unique intérêt de ce poste source est de donner la possibilité aux industriels du photovoltaïque de coloniser nos Corbières pour s'enrichir à moindre coût puisque nous leur bradons notre foncier.

Ce poste source et les millions d'euros qu'il coûte a pour unique but de leur permettre de transformer l'électricité produite par leur futurs parcs. Cette électricité sera ensuite transportée à des centaines de kilomètres par la ligne à haute tension vers les villes qui en ont besoin mais qui n'en produisent pas. Sachant que plus 15% de l'électricité se perd dans son transport, je pense que c'est dans les endroits déjà colonisés par l'homme que l'électricité doit être produite puisque c'est là où ils la consomment (sur les toits

des hangars, centres commerciaux, parkings ...). C'est justement la force de cette énergie renouvelable que d'être produite là où on en a besoin ! Alors c'est sûr que cela revient plus cher aux industriels de produire dans les villes que de dérouler leurs centaines d'hectares de panneaux sur nos Corbières alors qu'elles ont souffert et qu'on devrait les laisser tranquilles pour se régénérer.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose vivement à ce projet qui n'est que le reflet de la puissance des riches multinationales sur les pauvres habitants des Corbières.

3. Contribution électronique n°3

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de création de poste source a Tournissan

Date : Thu, 9 Oct 2025 09:38:42 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Cher Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de bien vouloir prendre compte de mon opposition à ce projet.

Mariée à un natif de Lagrasse d'une ancienne famille de Lagrasse, je suis très attachée à la région. Ce territoire déjà si marqué par le récent incendie, serait exposé à un risque accru par la présence d'une aussi grande concentration de photovoltaïque.

Par ailleurs, si l'on veut augmenter la résilience du territoire, il suffit de proposer des projets de taille plus modeste (autour d'une dizaine d'hectares) pour une consommation locale par ses habitants sur des terrains anthropisés et non pas naturels comme c'est le cas des grands projets.

Dans l'attente de votre réponse, je vous en remercie par avance.

Cordialement,

4. Contribution électronique n°4

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de création de poste source a Tournissan

Date : Thu, 9 Oct 2025 09:40:52 +0200 (CEST)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Cher Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de bien vouloir prendre compte de mon opposition à ce projet.

Issue d'une famille native de Lagrasse depuis le XVIIème siècle, je suis très attachée à la région. Ce territoire déjà si marqué par le récent incendie, serait exposé à un risque accru par la présence d'une aussi grande concentration de photovoltaïque.

Par ailleurs, si l'on veut augmenter la résilience du territoire, il suffit de proposer des projets de taille plus modeste (autour d'une dizaine d'hectares) pour une consommation locale par ses habitants sur des terrains anthropisés et non pas naturels comme c'est le cas des grands projets.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement

--

5. Contribution électronique n°5

Sujet : [INTERNET] Re: Enquête publique pour la poste de source RTE a Tournissan

Date : Thu, 9 Oct 2025 21:46:08 +0200

De :

Pour : PREF11 dup-creationpostepontils-tournissan dup-creationpostepontils-

tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour

Voici mes observations : je suis en totale opposition du projet de source. Ce projet va provoquer les constructions des parcs de photovoltaïques alentour. Déjà nous avons plus de centaine de parcs qui nous entourent et il s'avère que ce genre des installations de panneaux provoque facilement des incendies, et les incendies nous en avons eu assez ! Aussi les parcs de panneaux qui cumulent des chaleurs vont encore empirer notre environnement et le micro climat. Déjà depuis des années nous avons subi ce changement climat, sécheresse, mauvaise récolte, nous n'avons pas besoin de ces parcs pour rendre l'environnement encore pire

A noter que ce projet a eu la dérogation sur l'enquête sur l'espèce rare. C'est ridicule comme ces nouvelles énergies doivent être favorables aux environnements ; c'est sensé pour protéger notre environnement et des espèces rares maintenant des projets de parcs démesurés sont en train de les détruire ! "Merci" à notre industrie !!

6. Contribution électronique n°6

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour la poste de source RTE à Tournissan

Date : Thu, 9 Oct 2025 21:58:56 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

bonjour

nous ne voulons pas des projets de panneaux / source démesurés mais plutôt des forêts des prairies et des garrigues

nous ne voulons pas des travaux partout non plus

merci de retracter ce projet

7. Contribution électronique n°7

Sujet : [INTERNET]

Date : Fri, 10 Oct 2025 09:29:44 +0200

De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

NON

8. Contribution électronique n°8

Date : Fri, 10 Oct 2025 12:59:52 GMT
De :
Répondre à : no-reply@orange.fr
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Nous ne voulons pas de panneaux photovoltaïques dans nos massifs des CORBIERES aujourd'hui brûlés. Les locaux n'en ont aucunement besoin! Ils se sont exprimés sur ce projet en Janvier 2025 et sur 176votes, 173 ont refusé catégoriquement ! Nos massifs ne veulent pas être défigurés par la couverture de panneaux solaires! Nous voulons du pastoralisme, des cultures, des vignes, des élevages, de la végétation naturelle et entretenue, une région vivante, agricole et touristique. Non aux paysages défigurés! Non aux panneaux dont la région n'en a aucune utilité!

9. Contribution électronique n°9

Sujet : [INTERNET] panneaux photovoltaïques Corbières
Date : Fri, 10 Oct 2025 16:01:17 +0200 (CEST)
De :
Répondre à :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

MR le Commissaire d'enquête,
Je viens vous solliciter pour vous faire part de mon refus de voir mon paysage défiguré par des panneaux photovoltaïques! Non à ce projet inutile pour les locaux ! Non à ce projet qui a été refusé en Janvier par 174 voix contre sur 176!
Nous voulons vivre ds un paysage vivant, fait de pastoralisme. Nous voulons retrouver nos massifs, avec des forêts, des cultures, des vignes, des élevages qui feront vivre notre population et maintenir une région qui attirera toujours le tourisme!
Merci de prendre en considération mon avis.
Cordialement,

10. Contribution électronique n°10

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Tournissan – RTE – DUP
Date : Sun, 12 Oct 2025 11:58:22 +0200
De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Laurent Fabre commissaire enquêteur,
Monsieur,

après avoir pris connaissance du dossier pour enquête publique d'implantation de poste source au lieu-dit les pontifes à TOURNISSAN, département de l'Aude, il apparaît que le projet tout à fait surdimensionné par rapport aux besoins des populations locales concernées.

La même façon le projet par sa réalisation, et par ses conséquences impact aura durablement et irrémédiablement l'intégrité écologique de la zone concernée et par extension celui de toute la région avoisinante.

Le projet devant servir à l'implantation de parcs photovoltaïques projet sur lequel ici ailleurs je ne peux être favorable conscient que sous le prétexte d'écologie, dernière agit dite renouvelable en saccage les espaces naturels à local et les sites d'exploitation des ressources naturelles nécessaires ailleurs industrie de fabrication des éléments photovoltaïques qui après bilan se révèlent de désastres environnementales irréparables générale et matériaux impossibles à recycler.

Au vu de ces trois objections, je vous prie Monsieur le commissaire enquêteur de ne pas donner suite favorable au projet d'implantation du poste source Tournissan...

en vous souhaitant bonne réception de ce courriel,

animateur patrimoine et culture,
11580 Alet-les-Bains.

11. Contribution électronique n°11

Sujet : [INTERNET] Projet panneaux solaires

Date : Wed, 15 Oct 2025 11:01:29 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour

Je m inquiète fortement, sachant que en cas d incendie les panneaux solaires dégagent des fumées extrêmement toxiques pour l homme et l environnement !! D autre part , l Aude est déjà excédentaire en production d energie .

Si c est encore pour la vendre à bas prix en Espagne...avec une énorme déperdition d energie dans la ligne à très haute tension qui traverse les Pyrénées. Tout cela me semble être qu une question de profits et ne sera d aucune utilité pour notre région. Sauf d assumer l occupation des sols la laideur et les risques encourus ...

12. Contribution électronique n°12

Sujet : [INTERNET] AVIS TRES DEFAVORABLE
Date : Wed, 15 Oct 2025 19:15:54 +0200 (CEST)
De :
Répondre à :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Nous, habitants des Corbières donnons un **AVIS TRES DEFAVORABLE à la création d'un poste source à TOURNISSAN.**

En effet, nous ne voulons pas **défigurer** ces zones rurales et sauvages par l'implantation industrielles de postes, batteries et champs de panneaux solaires et/ou éoliennes.

Nous ne voulons pas que les équilibres naturels (faunes et flores) soient anéantis voire supprimés par ces constructions.

Contrairement à un argumentaire entendu, nous n'avons pas de coupures d'électricité dans les Corbières et ce poste source est totalement inutile pour les habitants et ne servira qu'à des intérêts et à la fortune d'industriels le plus souvent extraterritoriaux.

Bien au contraire, ce poste sources (avec son futur parc de batteries) et ses champs de panneaux solaires ne serviront pas à alimenter les besoins en électricité des habitants des Corbières et leur feront prendre des risques supplémentaires en matière d'incendie, aggraveront la sécheresse par l'abattage massifs de la végétation.

De même, cela n'apportera que très peu voire aucun emploi supplémentaire.

Notre région est magnifique mais très fragile tant par son climat (l'incendie du 05/08/2025 qui a brûlé 15000 hectares montre bien les risques auxquels nous sommes confrontés) que par son économie essentiellement agricole et de services mais sans industrie nécessitant la mise en place de renforcement électrique : Elle doit être protégée, notamment de ce type de "prédateur" qui n'ont que faire de ses équilibres fragiles et à préserver.

Nous comptons sur votre soutien pour que l'enquête conclue à un avis défavorable.

Bien cordialement

11220 RIBAUTE

13. Contribution électronique n°13

Sujet : [INTERNET] poste source Tournissan

Date : Thu, 16 Oct 2025 13:02:07 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce projet paraît excessif et disproportionné avec les besoins de notre population locale.

Dans ce secteur, déjà frappé par un incendie monstrueux, disposer un projet technique sensible au feu questionne.

Ce projet paraît clairement contrarier les deux axes de développement du département (tourisme et agriculture).

Redimensionner ce projet est nécessaire.

Je serai donc défavorable à cette DUP.

Vignerons Oenologues

F-11220 Ribaute

14. Contribution électronique n°14

Sujet : [INTERNET] Opinion sur projet

Date : Thu, 16 Oct 2025 18:20:57 +0300

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Merci de m'indiquer comment manifester son opposition au projet.

15. Contribution électronique n°15

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Poste source à Tarnissan

Date : Thu, 16 Oct 2025 19:40:03 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour,

Je souhaite réagir à ce projet pour lequel mon avis sera négatif. En effet, il s'inscrit dans une vision industrielle de l'approvisionnement en énergie et de manière plus générale de l'aménagement du territoire. Il anticipe la multiplication des installations électriques (parcs photovoltaïques et éoliens) qui se font dans certains cas au détriment des milieux naturels et des terres agricoles.

Il me semble plus judicieux de privilégier les projets de taille plus modestes, dans un contexte local et sur des terrains déjà anthropisés.

Cordialement,

16. Contribution électronique n°16

Sujet : [INTERNET] Tournissan

Date : Thu, 16 Oct 2025 19:50:42 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Inquiète en constatant les projets pour nos Corbières.

Nos Corbières meurtries par les incendies, délaissées par les institutions en ce qui concerne les productions agricoles et l'élevage... Nous devons repenser notre environnement face au dérèglement climatique. Quand aux énergies renouvelables, les toitures doivent accueillir des panneaux solaires et non les terres. En ce qui concerne nos consommations, il serait grand temps de parler d'économie d'énergie, car jusqu'à présent nous ne sommes pas ds une transition énergétique mais ds une accumulation de consommation. Nous sommes dans le toujours plus plus... À se demander si les installations photovoltaïques ont pour finalité de produire de l'énergie ou du fric ?.

Merci de respecter nos Corbières.

17. Contribution électronique n°17

Sujet : [INTERNET] Poste source

Date : Thu, 16 Oct 2025 20:32:58 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

L'affaire est faite non? A quoi sert une enquête publique (si ce n'est à être dans les clous) quand on sait que notre avis importe peu. Les réfractaires risquent l'expropriation au prix de batailles juridiques coûteuses...le pot de terre contre le pot de fer. Donc, je m'interroge, comme je me suis interrogée sur le projet (qui n'en a plus un) du MEGA champ photovoltaïque Tournissan Ribaute (entre autres) dans le rapport d'enquête de 79 pages, une seule est dédiée à la zone Natura 2000. On a tout compris. Bon....les 16000 hectares brûlés réduisent cette page en cendres.

Bref, on n'arrête pas le "progrès" ou le profit. Tout dépend de la perspective.

Après la ligne haute tension qui trône depuis au moins 60 ans, nous aurons droit à une centaine de hectares de panneaux photovoltaïques et au poste source qui va avec....et qui alimentera tous les autres projets !

Je suis maritime, catalane, haute...je suis CORBIÈRES !

18. Contribution électronique n°18

Sujet : [INTERNET] Enquête publique poste photovoltaïque Tournissan

Date : Sat, 18 Oct 2025 17:47:46 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens, par la présente, vous faire part de mon désaccord total avec ce projet.

Il est, à mon sens, inutile car il n'y a pas de problème d'approvisionnement d'électricité dans les Corbières, contrairement à l'eau.

De plus, il me semble qu'après les incendies qui ont ravagé le pays cet été, il eut été plus sage d'attendre que la nature se régénère, et que les habitants guérissent de leur profond traumatisme. Ne pas différer ce projet est, là encore, la marque du profond mépris des décideurs envers le vivant et les populations.

Enfin j'y suis opposée parce qu'on a déjà de plus en plus d'éoliennes qui poussent par gros bouquets, pour avoir en plus des parcs photovoltaïques, pour lesquels les premiers retours quant à leur impact

sur le vivant ne sont pas des plus probants. Peut-être vaudrait-il mieux envisager ce genre de construction sur des zones déjà urbanisées plutôt qu'en pleine campagne.

En vous remerciant de tenir compte de mon avis, et en espérant que nous soyons nombreux à désapprouver cette nouvelle aberration écologique,

Respectueuses salutations,

Habitante de Félines Termenès

19. Contribution électronique n°19

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique Poste source Avis défavorable

Date : Sun, 19 Oct 2025 18:56:11 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Depuis quelques années les habitants des Corbières entendent parler d'un projet de poste source pour les Hautes Corbières. A l'origine il s'agissait uniquement d'installer un équipement modeste qui, au préalable, devait être situé à Palairac et dont le but était d'améliorer le réseau électrique dans les Hautes Corbières dans une zone «peu desservie».

Depuis peu, une autre version de ce poste source est présentée aux habitants de ce territoire.

Lors de la réunion d'information du 11/04/2024 à Tournissan, dans leur présentation du nouveau projet de poste source qui se situerait maintenant sur la commune de Tournissan au lieu-dit Les Pontils, les agents de RTE ont bien fait mention au préalable de « la qualité de distribution qui dépend du maillage des postes-sources », et de ce que la zone des Hautes Corbières était « peu

desservie » et donc qu'une des raisons de la nécessité d'un poste source à cet endroit relevait d'une qualité de service. Des intervenants, habitants de ce territoire, ont alors fait remarquer qu'ils ne relèvent pas de problème particulier en matière de qualité d'approvisionnement électrique et que si la zone est peu desservie c'était avant tout parce que c'est une zone très peu peuplée, stable en matière de population et qu'elle a donc peu de besoin en matière de consommation électrique.

Puis est venue ensuite la deuxième raison de ce projet de poste source: un potentiel de production d'énergies renouvelables « identifié » dans les Corbières et la présence de la ligne 400 kv à proximité...

Aujourd'hui, dans la nouvelle notice explicative de RTE jointe à cette enquête publique, dans la présentation du projet, plus de mention de besoin des habitants de cette zone mais uniquement le potentiel « gisement » en énergies renouvelables.

Dès lors, l'utilité publique de ce poste source paraît très contestable puisque dans un premier temps le soi-disant « besoin » en matière d'électricité des populations locales est passé au fil des années en second plan puis a disparu de la justification de ce projet.

Il s'agirait alors d'un intérêt plus large de décarbonation de nos industries (c'est ce qui a été avancé lors de la réunion d'information de 2024 par les agents de RTE) en développant les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national. Mais il est à noter que l'Aude, qui est le 3ème producteur pour la région Occitanie en matière d'EnR contribue déjà depuis des années à cette transition énergétique et ne possède aucune grosse industrie sur son territoire.

Ce projet de poste source qui paraît démesuré est donc lié aux nombreux projets de centrales solaires de grande ampleur qui prolifèrent sur le territoire des Corbières, pour certains très proches géographiquement de sa zone d'implantation. Et c'est une autre aberration qui veut que ces installations PV vont durablement dénaturer le territoire des Corbières, territoire à haute valeur environnementale, une des zones les plus riches de France, formidable réservoir en matière de biodiversité, pourvu d'une végétation dense de forêts et de garrigues, véritable puits de carbone qui participe grandement à limiter le réchauffement climatique. Il est à noter que ces sociétés n'ont d'ailleurs, pour la plupart, pas encore obtenu les Dérogation Espèces Protégées. L'utilité publique ne serait-elle pas dans la protection de ce grand territoire encore préservé?

Ne devrait-on pas attendre que les sociétés aient obtenu ces dérogations avant d'implanter un poste source ?

Et si l'on considère que les sociétés instigatrices de ces projets de centrales PV sont des sociétés privées, il apparaît alors que l'Etat, en installant ce poste source, se met au service de ces sociétés privées industrielles en investissant pour leur développement. Ce « modèle » pose problème et là encore interroge le principe d'utilité publique.

De plus, l'électricité générée par ces grandes centrales PV sera donc, par le biais du poste source, injectée dans le réseau par l'intermédiaire de la ligne THT 400kv à proximité. Là encore, le territoire ne bénéficiera pas de la production électrique générée par les installations PV puisque cette ligne ne le dessert pas. Alors que la France produit

actuellement plus d'électricité qu'elle n'en consomme y-a t-il une réelle utilité publique à cette course effrénée vers les EnR en milieu naturel et à la construction d'un équipement électrique qui sera à leur service?

La taille de ce poste source conforte les habitants des Corbières dans l'idée inacceptable que leur territoire si peu peuplé mais si immensément riche va se transformer, si ce projet venait à voir le jour, en vaste « gisement » industriel de centrales photovoltaïques pour longtemps. Dans une région qui vit essentiellement du tourisme et de l'agriculture, que penser des paysages défigurés et des vignes remplacées par des miroirs de silicium ?

Beaucoup d'habitants ont l'impression que l'on décide ailleurs du destin de leur territoire, sans véritable concertation, sans vision d'ensemble, sans qu'on sollicite leur avis, de façon souvent opaque, discrète et rapide où l'on apprend presque chaque jour, parfois par le bouche à oreille qu'un nouvel équipement est en projet. RTE ne nous a pas dit que ce poste source déjà démesuré (8 ha) devra être augmenté de vastes hangars de stockage de batteries portés par les sociétés privées du PV. On ne sait rien sur ce type d'installation qui semble loin d'être anodin. Tout est fait beaucoup trop rapidement alors que des études scientifiques et des voix commencent à se faire entendre dénonçant cette course aux EnR non planifiée, proposant d'autres solutions et modèles d'implantation, moins destructrices pour l'environnement.

Or, c'est bien à une transformation irrémédiable des Corbières que nous assisterions si un poste source de cette envergure venait à se développer avec son cortège de milliers d'hectares de centrales PV qui viendraient s'y raccorder, défigurant pour longtemps cette vallée de Tournissan et tous les vastes territoires des Corbières. Territoires qui ont besoin, au contraire, d'un traitement particulier de préservation depuis l'incendie du mois d'août dernier car la nature se remettra lentement de cette épreuve, reprendra ses droits et ses fonctions si essentielles pour la vie si on lui en laisse l'opportunité. Bien au contraire, des surfaces naturelles couvertes par des installations électriques et d'immenses centrales PV qui en découleront seraient détruites pour longtemps.

Pour toute ces raisons je suis très défavorable à l'implantation de ce poste source.

(11220 Ribaute)

20. Contribution électronique n°20

Sujet : [INTERNET] Consultation _ AVIS DÉFAVORABLE

Date : Mon, 20 Oct 2025 05:28:40 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

En réponse à la consultation publique pour l'installation d'un poste de transformation de l'énergie photovoltaïque dans les Corbières, la consommation électrique est concentrée dans les villes et les zones industrielles. Il serait préférable que la production d'électricité photovoltaïque se concentre sur les toits, les parkings et autres zones artificialisées. Il est aberrant de produire cette énergie dans des zones éloignées, sauvages et encore préservées. Il est nécessaire de protéger l surfaces qui peuvent encore l'être.

Je m'oppose catégoriquement à ce projet et à tout ceux de même nature.

11170 Cenne Monestiés

21. Contribution électronique n°21

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Création d' un Poste Source à Tournissan

Date : Mon, 20 Oct 2025 08:20:40 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

A l'attention du Commissaire enquêteur Monsieur Laurent Fabas

M. le Commissaire,

Je m'oppose en tant qu'épouse de viticulteur de Tournissan au projet de création d'un poste source et tout ce qui en découle pour les raisons suivantes :

- 1- La défiguration à jamais du paysage dans une région qui vit du tourisme et de l'agriculture en particulier de la viticulture.
- 2- La perte de terres cultivables, ou destinées au pâturage.
- 3- La pollution visuelle en bord d'une route touristique (route des vins et des abbayes) . A l'avenir le patchwork végétal de vignes, champs, pinèdes et garrigue va se transformer par un conglomérat urbain de métal plaques photovoltaïques poteaux câbles. Ce n'est pas l'endroit rêvé et recherché par le touriste. Les randonneurs de demain pourront ainsi naviguer entre les parcs photovoltaïques, les zones de stockages de batteries et autres infrastructures de dépôt qui viendront se greffer à tout cela et dont on ignore à ce jour les intentions.
- 4- Porte ouverte à l'installation invasive et dépossession sans contrôle dans la pleine avoisinante et jusque sur les coteaux avec comme seuls intérêts : le profit et les bénéfices de spéculateurs sans scrupule et actionnaires pour la plupart étrangers, et non pas sous un aspect énergie verte et renouvelable comme on nous le présente.
- 5- La menace de l'implantation d'entreprises attirées par les bas coût de l'électricité à portée de main.

6- Le désagrément pour la population pendant la longue période que vont durer les travaux sans beaucoup de contreparties pour un petit village qui n'a aucune infrastructure d'accueil pour la main d'œuvre éphémère. Déconvenue pour les habitants récemment installés. Rebut pour de possibles nouveaux venus.

7 – La transformation annoncée d'un paysage rural en une zone industrielle. Les touristes attirés par le calme la tranquillité, la nature, les beaux paysages changeants selon les saisons vont fuir vers d'autres horizons.

8 - Un risque d'incendie sur un territoire fragile qui a déjà connu ce genre d'épisode dernièrement.

9 – Lorsque les travaux finiront le village risque bien d'être déserté par sa population. Qui pourrait continuer à vivre au quotidien dans un environnement qui aurait perdu tous ces atouts bucoliques ?

Que nous proposerait d'attrayant ce nouveau décor que l'on nous prépare ?

En complément je tiens à signaler qu'en aucun moment la population ainsi que les propriétaires de parcelles sur la commune de Tournissan n'ont été informés directement de ce qui était en train de s'échafauder pour le simple bénéfice de certains.

Cordialement

Tournissan

22. Contribution électronique n°22

Sujet : [!! SPAM][INTERNET] Enquête publique création d'un poste source à Tournissan

Date : Mon, 20 Oct 2025 08:51:01 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

viticulteur propriétaire sur la commune de Tournissan.

Je m'oppose à ce projet d'implantation de poste source et les parcs photovoltaïques pour les raisons (et bien d'autres) énoncées ci-dessous.

Ce projet n'est pas un projet à proprement parler mais un dossier mûrement préparé et ficelé en haut lieu, à l'insu de la population première concernée, à seule fin qu'une fois les habitants de Tournissan, qu'ils soient résidents à titre principal ou secondaire, mais aussi les exploitants agricoles, et les propriétaires de parcelles soient réellement informés, du moins conscients de ce qui se trame dans leur dos, toute contestation, refus, opposition ou rétractation soit impossible.

En effet tout a été occulté dès le départ. Notamment par une non information volontaire de la part des personnes en charge de ce dossier. Les autorités départementales, régionales d'une part, mais surtout locales (et c'est là le plus grave), en n'avisant et ne consultant pas ouvertement, sincèrement et publiquement l'ensemble de la population de Tournissan sur l'ensemble de ce gigantesque chamboulement pour ne pas dire « Grand dérangement » qui se préparait, ont fait preuve de beaucoup de mépris envers leurs concitoyens. Chamboulement dans leur quotidien, dans le paysage, leur qualité de vie et leur environnement. Non seulement pour les désagréments au cours de la durée des travaux qui va s'éterniser des années durant mais définitivement par l'implantation de ces mastodontes d'installations sur le territoire de la commune qui va être souillé à jamais.

Les informations sur cette future implantation ainsi que celles des « fermes » photovoltaïques, étaient données au compte-gouttes soit par des articles ou enquête relevant plus de la confidentialité que d'une réelle envie de communication. Les instigateurs et prospecteurs procédaient par petites touches, tâtant le terrain de ci de là, à la recherche du plus naïf, du plus crédule, du plus désargenté, ou je m'en-foutiste, ils ont ainsi des années durant tissé leur toile dans la plus pure discrétion.

Il fallait être suspicieux et curieux pour creuser et vérifier si les « fuites » ou les maladroites confidences d'une personne, récoltées au coin d'une rue ou lors d'une réunion étaient fondées ou résultaient farfelues. Celui qui, dans son coin criait au loup, était certainement un farfelu, un illuminé, un empêchement de tourner en rond. Dans ce genre de manipulation étatique il est difficile d'aller à la pêche aux informations. Après maintes recherches, une fois certains volets du dossier récoltés, il n'est pas aisé au commun des mortels d'en déchiffrer le sens exact ni l'ampleur.

Comment l'Etat par le biais d'une entreprise publique, dans ce cas précis RTE peut-il permettre l'attribution et l'implantation de parcs photovoltaïques gérés par des sociétés étrangères (canadienne, allemande...) qui vont défigurer sans le moindre scrupule le paysage de ses propres citoyens ? Ces parcs vont engranger pour les sociétés qui les exploiteront des sommes faramineuses pour ne pas dire inimaginables sur le dos en l'occurrence d'exploitants agricoles et propriétaires de terres qui vont recevoir en contrepartie une somme compensatrice certes bien supérieure à leurs revenus agricoles actuels et bienfaitrice mais qui représente une obole, un simple pourboire, en restant courtois par rapport aux bénéfices réalisés. Ou comment acheter le désespoir et le silence d'un monde viticole en plein désarroi. Ultime obstacle dans un milieu rural résignée, amorphe, divisé et individualiste comme jamais.

Dans le même élan de générosité, toutes ces entreprises vont allouer aux mairies concernées en guise de location, pour ne pas dire en guise de dédommagement pour gênes occasionnées ou à titre d'aimable collaboration, des sommes inespérées dans ces lieux où le foncier ne rapportant plus grand-chose, ne permet pas aux élus locaux d'assouvir leurs envies de grandeur.

Cette manne d'argent tombée du ciel apportera-t-elle avec elle ce dont le milieu rural a le plus besoin, à savoir une présence médicale, du service à la personne, quelques commerces de proximité, de nouveaux emplois, du respect et du calme ? Que nenni. On créera certes un poste de gardien du temple, à la rigueur un emploi de berger pour se donner bonne conscience et donner une touche pastorale à l'ensemble de l'œuvre, un chef de cultures épaulé d'un ouvrier ou deux pour s'occuper des abords décorés et boisés du site, témoin d'un grand respect écologique. Une fois la fureur des

travaux terminés, une fois que les va et viens des engins et des camions s'arrêtera, que les ouvriers venus d'ailleurs auront quitté les lieux, déserté les commerces environnants et les terrasses des cafés restaurant, les habitants se retrouveront cernés pris en tenaille par tous ces champs de miroirs aux alouettes. Leur commune n'attirera plus de nouveaux arrivants. Qui voudrait vivre dans un tel environnement ? Le prix de leur résidence sera revu à la baisse.

Une commune, en l'occurrence Tournissan économiquement faible, sans perspective d'avenir glorieux, dont la population en plein renouveau, c'est à dire qui n'a pas encore l'attachement charnel à un territoire est une proie de choix. L'incendie des Corbières du 5 août dernier qui a ravagé des milliers d'hectares de garrigue vierge, de pinèdes, de terres arables, de friches et de vignes, laissant derrière elle un paysage de désolation ne fait qu'aggraver la situation économique de cette partie des Corbières.

A ce titre, comment ne pas voir un lien entre cet incendie criminel et ces projets pharaoniques ? Il est tout de même curieux que le feu ait démarré à quelques encablures de l'un des sites convoités pour y implanter une « ferme » photovoltaïque qui était le paradis d'une faune sauvage à l'écart de toute présence humaine.

Par principe, et pour éviter tout amalgame et suspicion, mais aussi afin que ce malheureux incendie ne donne ailleurs des idées à des investisseurs peu scrupuleux et sans foi ni loi, ne devrait-on pas à l'instar de ce qui se fait lorsqu'un incendie ravage une zone convoitée par des promoteurs immobiliers, geler ces zones de toutes construction durant plusieurs décennies ?

Lorsque le problème de l'eau est abordé comme solution de secours à une agriculture moribonde et assurerait une pérennité, en redonnant une seconde vie à nos territoires menacés par la sécheresse le coût des travaux est mis en avant et semble irréalisable. En contrepartie l'enrichissement programmé de toutes ces entreprises à capital étranger réunies autour de cette implantation qui va défigurer un milieu rural est vue d'un bon œil. Pourtant mis à part quelques restaurants ou locataires qui bénéficieront de la présence du personnel en charge des travaux cela n'engendrera la moindre activité économique du département.

La commune de Tournissan et son environnement sont condamnés sur le banc de l'énergie renouvelable imposée par Bruxelles.

De plus il semblerait qu'en marge de ce projets initial, d'autres parcelles destinées à du stockage de batteries ou autres, soient dans le collimateur de ces entreprises cupides d'espace naturels.

Où s'arrêteront-ils ?

Cordialement

23. Contribution électronique n°23

Sujet : [INTERNET] Défiguration totale de la vallée de Tournissan / Contribution

Date : Mon, 20 Oct 2025 10:56:08 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Protestation vigoureuse contre ce poste source, qui ne sera que source d'une énorme défiguration d'une vallée typique des nos Corbières.

L'association Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM) a pour objet la défense de l'environnement et du cadre de vie des habitants de la région des Corbières et du Minervois à savoir : la défense des intérêts liés à la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites, des paysages, des monuments et du patrimoine culturel.

À ce titre, elle s'oppose à la construction d'un poste-source de 6 ha à Tournissan. Ce poste aura pour but de raccorder au réseau de transport l'électricité produite par les parcs photovoltaïques en projet dans les Corbières.

1 - Un impact paysager négatif : cette installation industrielle défigurerait la vallée de Tournissan, un des accès principaux aux sites touristiques que sont le village et l'abbaye de Lagrasse, au château de Termes et aux autres forteresses royales du Languedoc dont la démarche d'inscription à l'Unesco est en cours.

2 – Un risque incendie accru : le méga-feu de cet été (plus de 16 000 hectares ravagés dans les Corbières, dont une partie du territoire de Tournissan) nous oblige à reconsidérer le risque incendie lié aux centrales photovoltaïques et aussi au poste-source. D'autant plus que celui-ci pourrait être lui-même l'origine d'un incendie comme le prouve les récents accidents à Echalas dans le Rhône et Ajaccio (en juin 2025).

3 - Un projet démesuré : nous nous interrogeons sur la justification donnée par les responsables de RTE – décarbonation de l'industrie et recharge des voitures électriques - de la destination de toute cette énergie dans nos Corbières alors que l'industrie y est absente et que même l'acquisition d'un véhicule électrique par foyer ne nécessiterait pas une telle augmentation de la production d'énergie.

La taille choisie par le constructeur du poste-source induit des installations de production photovoltaïques elles-mêmes démesurées. Son gigantisme prouve bien que l'objectif premier de cet équipement est de livrer les Corbières à la spéculation photovoltaïque, d'accueillir l'énergie générée par les nombreuses centrales projetées sur notre territoire et de permettre ainsi leur démultiplication.

Il s'agit là d'un changement fondamental de nature des Corbières qui passerait d'une économie basée sur l'agriculture et le tourisme à un territoire industriel dédié aux énergies renouvelables. Ce

bouleversement est en train de se produire sous nos yeux, sans que nous, citoyen.nes des Corbières ne soyons consultées, ni même correctement informées.

Je reprends ce texte que notre asso a proposé à tous et qui correspond parfaitement à mes idées et aux idées que je me fais de notre avenir dans nos Corbières déjà durement impacté par une urbanisation galopante.

Membre de DDCM.

24. Contribution électronique n°24

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Date : Mon, 20 Oct 2025 12:53:31 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

à l'attention de M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur à la mairie de Tournissan,

Monsieur,

Il y en a assez des parcs photovoltaïques et des éoliennes gigantesques qui défigurent notre département de l'Aude, qui portent atteinte à la faune, la flore et la biodiversité, je suis contre ces projets, comme la majorité de la population audoise, qui ne démontrent aucun bienfaits économiques pour notre région et massacrent notre environnement.

Après l'horrible incendie de cet été, mobilisons nous pour replanter et protéger nos massifs !

Stop aux aberrations destructrices, maîtrisons notre consommation et écoutons la population locale.

Merci de bien vouloir enregistrer mon opposition à ce projet de poste source.

Bien cordialement

Lagrasse.

25. Contribution électronique n°25

Sujet : [!! SPAM][INTERNET] Enquête publique Tournissan – RTE – DUP

Date : Mon, 20 Oct 2025 14:33:28 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

A l'attention de Monsieur Laurent Fabre commissaire enquêteur,

bonjour,

je viens vous faire part de mon opposition à l'implantation d'un poste source au lieu-dit les pontons à TOURNISSAN, département de l'Aude, pour plusieurs raisons :

- il apparaît que le projet est tout à fait surdimensionné par rapport aux besoins des populations locales concernées. Sur ce territoire les espaces naturels, la biodiversité sont une richesse inestimable et la densité de population est très faible.
- l'unique intérêt de ce "poste source" sera de donner un prétexte au futur maillage photovoltaïque du territoire, et d'offrir notre terre aux industriels pour produire à moindre coût de l'électricité qui partira en Espagne.
- lors du récent incendie géant qui a ravagé les Corbières, il est apparu que les panneaux photovoltaïques sont très dangereux, ils dégagent des fumées extrêmement toxiques en brûlant et peuvent provoquer eux même le feu par court circuit.
- Après le feu, il me semble qu'il vaudrait mieux replanter des arbres, des cultures, réintroduire l'agropastoralisme, la vie quoi, et non remettre du noir sur le noir.
- la concentration des rayons du soleil sur ces immenses zones noires et la disparition de la végétation y afférant, risque de considérablement augmenter les effets du réchauffement climatique et la raréfaction des pluies.
- dans un Département qui mise pratiquement tout sur le tourisme pour vivre, pensez vous qu'un territoire couvert de panneaux noirs soit réellement attrayant ?
- les énergies renouvelables pour être écologique doivent être produites près des lieux où on en a besoin, soit les villes.

merci de prendre mon avis en considération
bonne journée

habitante de Saint Laurent de la Cabrerisse.

26. Contribution électronique n°26

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique poste source prévu sur Tournissan

Date : Mon, 20 Oct 2025 16:33:11 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

Bonjour Monsieur le Commissaire,

Merci de bien vouloir prendre en compte mon opposition au projet de création du poste source « les Pontils »

Implanter ce poste source impliquera sacrifier notre territoire et ses paysages. Il permettra la création des divers champs photovoltaïques qui n'ont pas lieu d'exister dans notre région : nous n'avons aucune instabilité électrique !

Notre secteur est déjà bien endommagé par l'incendie, nous n'avons pas besoin que des industriels viennent nous achever avec leurs panneaux pour leurs seuls profits ou pour leurs investissements au détriment de nos populations.

Nos besoins sont modestes et les projets doivent le rester :

Oui à la réorganisation agricole, à l'implantation de troupeaux. A l'heure où des gens se mobilisent localement pour que les sinistrés du feu retrouvent leur dignité, il est insupportable que des industriels ayant pignon sur rue soient autorisés à saccager nos terres. Nos futurs troupeaux en auront besoin !!

Sans ce poste source, il n'y aura pas de panneaux, NON au poste source et aux projets photovoltaïques de trop grande envergure !

11220 Tournissan

27. Contribution électronique n°27

Sujet : [INTERNET] Avis négatif Poste Source Tournissan

Date : Mon, 20 Oct 2025 16:35:03 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce courriel, nous tenions à vous faire part de notre avis négatif quant au projet d'implantation du poste source sur la commune de Tournissan.

En effet, un tel projet industriel au cœur des Corbières, région que les viticulteur·rices et les offices de tourisme mettent tant en avant pour sa nature "sauvage", n'a aucune justification acceptable selon nous, si ce n'est une fuite en avant vers le gaspillage énergétique et la concentration de richesses au profit d'entreprises capitalistiques au détriment de la population locale.

Surproduction pour faire quoi globalement ?

Il est regrettable qu'on ne parle jamais de sobriété énergétique en laissant perdurer un modèle de consommation du "toujours plus" qui met tant à mal notre planète. Aujourd'hui, on voit bien que du fait qu'on ne puisse pas stocker à un coût raisonnable l'énergie renouvelable produite par les panneaux photovoltaïques, on se retrouve avec des pics de production dont on sait que faire en milieu de journée. Il n'y a qu'à voir les dernières offres des énergéticiens proposant de l'électricité "gratuite" les après-midis. Aussi se pose la question de cette surproduction, et même si c'est repris par le lobby du nucléaire qui y a certains intérêts, (cf cet article :

<https://lenergeek.com/2025/03/04/electricite-apres-2020-surproduction-2035/>) cela risque paradoxalement d'avoir un surcoût pour les consommateur·rices. D'autant que la consommation électrique stagne ces dernières années...

On peut évidemment parler des voitures électriques qu'il faudra bien approvisionner mais on nous refait le coup de la 5G pour la téléphonie qu'on nous vendait tant pour la sécurité (opérations médicales à distance) et le confort qu'elle devait nous amener, alors que ça n'a globalement rien changé sauf faire consommer davantage de produits inutiles ou superflus proposés par les GAFAMS pour faire vite (vidéos, réseaux sociaux, etc.). Et sans parler d'une autre fuite en avant avec maintenant les datacentres, ogres énergétiques pour alimenter entre autre une supposée intelligence artificielle qui assiera davantage, si on n'y prend pas garde, le pouvoir de ces grands groupes non démocratiques.

Sacrifice de terres "naturelles" alors qu'on pourrait faire autrement

Avec toutes les surfaces exploitables existantes (toitures, délaissés industriels, parkings, sols anthropisés, ...), on n'a rien trouvé de mieux que d'aller coller une verrue en pleine nature et proche de Lagrasse, un des plus beau village de France, pour réinjecter dans le réseau une électricité non consommée sur place (mais quelle industrie locale pourrait en avoir besoin ?), avec les effets délétères que cela aurait sur la faune notamment (mais certainement que vous aurez l'avis plus précis d'associations environnementales sur ce point).

Certain·es utilisent comme prétexte, la fragilité électrique des Corbières pour justifier cette installation mais qui alors est largement démesurée pour ce soi-disant problème au regard du nombre d'habitant·es car il ne semble pas qu'il y ait dernièrement de pénurie électrique telle que vivre dans cette région soit si dangereux ou si inconfortable. Pour y remédier, il "suffirait" que chaque village puisse disposer de centrales pour leur autoconsommation en gestion citoyenne par exemple comme cela existe déjà sur le territoire.

Sans compter, qu'il va falloir acheminer jusqu'à Tournissan tout le matériel nécessaire pour ce poste alors que l'infrastructure routière n'est pas adaptée contrairement à des implantations en zones urbaines. Il est vrai que là-bas, le prix du mètre carré n'est certainement pas le même non plus, à tel point qu'on vienne investir (plus de 30 millions d'€, dont 65.000 "petits" euros pour l'achat des terrains) sur nos "pauvres" terres... pour nous rendre service évidemment.

À cela s'ajoute que notre département (et ses collectivités locales) a largement dépassé ses objectifs et figure parmi les bons élèves en terme d'énergies renouvelables produites et que ce projet ne lui amènerait rien de plus, en dehors de quelques subsides... mais à quel prix.

L'effet "boule de neige"

L'autre risque majeur est que l'existence même de ce poste source va créer un appel d'air et justifier l'implantation massive d'autres centrales photovoltaïques mais aussi éoliennes qui trouveront là une porte de sortie ou plutôt d'entrée sur le réseau RTE toute proche. Il n'y a qu'à voir le nombre de projets à l'étude sur le territoire (avec des surfaces largement au-dessus de la moyenne nationale) qui n'attendent plus que ce poste pour éclore. On va donc argumenter que ce poste est nécessaire pour la viabilité de ces projets et une fois les investissements réalisés, on retournera l'argument qu'au vu des sommes dépensées, il faut davantage de panneaux photovoltaïques pour nourrir la bête. Bref, une fois le doigt mis dans l'engrenage, on ne pourra plus le sortir au point d'y passer la main voire le bras. D'ailleurs on voit déjà qu'un permis de construire a été accordé (PC 011 392 24 10003) le 26 juin 2025 à la société "Poste HTB CORBIÈRES" une filiale de l'entreprise NEONEN alors que cela ne figure pas explicitement dans la documentation de cette enquête publique : on voit écrit juste "1 cellule pour le client NEOEN" dans les documents

https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/34261/236260/file/Pi%C3%A8ce%205%20-%20Caract%C3%A9ristiques%20principales%20des%20ouvrages%20les%20plus%20importants_DUP%20Poste%20Pontils.pdf et

https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/34257/236240/file/Pi%C3%A8ce%201%20-%20Notice%20explicative_DUP%20Tournissan.pdf. Les dès seraient-ils déjà jetés ou nous cacherait-on des choses ? En tout cas, ça interroge sur la définition de l'intérêt public dans cette histoire avec des rapports public-privé à clarifier.

Ce poste source aura une répercussion énorme en terme d'impact à court terme mais aussi à long terme en rajoutant des risques environnementaux sur l'ensemble du territoire du fait de toutes les centrales de panneaux photovoltaïques devant l'alimenter (dont les incendies directs ou indirects...).

Conclusion

Dès lors, pourquoi devrait-on sacrifier notre environnement commun pour des installations que rien ne justifie vitalemment alors qu'il existe des alternatives, certes moins rapides à mettre en œuvre et donc moins rentables à court terme mais plus respectueuses des populations et de leur milieu ? Où est l'urgence ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes totalement opposés à l'implantation d'un poste source comme celui envisagé à Tournissan, dans toutes nos Corbières ou tout autre milieu naturel.

En espérant que vous prendrez en compte notre avis, veuillez agréer, monsieur le Commissaire, nos sincères salutations,

11200 Lézignan-Corbières

28. Contribution électronique n°28

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Date : 20/10/2025 17:01

Bonjour,

Membre de l'association Occitanie Énergie Environnement (OC.E2 toutesnosenergies.fr) et qui vient d'être agréée "Protection de l'environnement", je continue à apporter ma contribution lors des enquêtes publiques, avec malheureusement le sentiment - que bien des décisions politiques et administratives confirment - que l'avis des citoyens, des associations environnementales ne sont que rarement écoutés.

Quand nous nous opposons à des projets industriels, comme c'est le cas ici - avec la création d'un énorme poste source de 8 ha dans les Corbières - c'est parce que nous avons de fortes raisons de penser, que la vie, si ce projet, se fait, va changer. La vie des espèces que nous devrions protéger, celle des humains qui souhaitent continuer à bien-vivre ici. Un massacre pour nos paysages. Vous entendrez-vous ?

Car l'objectif premier c'est bien de livrer les Corbières à la spéculation photovoltaïque sur sol et drainer l'électricité produite par, entre autres, un projet de 100 ha sur sol dans la magnifique vallée de Tournissan qui n'a été que partiellement ravagée par l'incendie d'août dernier.

Une véritable industrialisation des Corbières.... Je suis contre le projet de ce poste source.

Cordialement,

29. Contribution électronique n°29

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Date : Mon, 20 Oct 2025 17:10:53 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Membre de l'association Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement je rappellerais dans cette contribution que l'Occitanie est déjà un territoire à énergie positive, que la France ne consomme pas plus d'électricité qu'en 2005 (rapport bilan RTE 2024) même si RTE envisage à l'horizon 2035 que nous aurons besoin de plus d'électricité, on assiste plutôt à l'inverse, chiffre à l'appui.

En fait, le seul but déclaré pour continuer à produire toujours plus, est dit dans une déclaration d'E.Macron "je veux que la France soit le pays d'Europe qui exporte le plus d'électricité" et voilà pourquoi la vie paisible des Corbières va changer si ce projet se fait. Sobriété et économie avant toute chose. Ce territoire ne mérite pas qu'on y massacre paysage et biodiversité, et la vie des gens qui y habitent.

Car derrière ce poste source, il y a entre autres un projet de 100 ha sur sol de photovoltaïque, une folie pour les Corbières.

Je suis très défavorable à ce projet de poste source.

Cordialement,

30. Contribution électronique n°30

Sujet : [!! SPAM][INTERNET] Enquête publique pour la poste de source RTE a Tournissan

Date : Mon, 20 Oct 2025 22:25:20 +0200

De :

Pour : PREF11 dup-creationpostepontils-tournissan <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour

Je reformule mes observations comme ci dessous

=====

Nous sommes les propriétaires du domaine de Prax Viel, juste à coté de ce projet de poste de source. À vol d'oiseau nous sommes à moins de 1km. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls dans ce cas.

Ce qui frappe en premier, c'est la taille du poste source : 6 hectares, c'est beaucoup plus grand que les projets du même genre et complètement démesuré. Ce poste source va occuper presque toute la pente au bord de la route où des milliers de touristes passent chaque année (pour visiter l'abbaye de Lagrasse par exemple).

Mais ce qui est encore plus inquiétant, ce n'est pas seulement la taille de ce projet poste, mais aussi ses conséquences. Ce poste de source servira de nœud pour tous les parcs photovoltaïques. De nombreux projets photovoltaïques sont déjà en cours, avec aussi des tailles démesurées comme par exemple, 200 hectares de parc photovoltaïque entre Tournissan, Lagrasse et Ribaute. Une fois le poste source d'une telle taille construite, cela va attirer encore plus d'industriels cherchant à mettre encore plus de projets photovoltaïques. Personnellement, nous avons des parcelles à côté du poste source, et nous avons reçu au moins une dizaine de coups de téléphone d'entreprises différentes demandant des louer des terres pour mettre ces panneaux.

Non seulement ces entreprises vont louer ou acheter des terres pour construire les parcs photovoltaïques mais aussi ils vont louer ou acheter des terres pour mettre des batteries pour stocker de l'électricité. Par exemple avec le permis de construire PC 011 392 24 10003, sur 2 hectares juste à coté du poste (plus près de chez nous), une société a déposé un permis pour les stocker des batteries. De plus, ce sont des installations avec un risque élevé d'incendie et de pollution de la terre. À noter qu'un incendie de batterie ne peut pas être éteint avec de l'eau. Ce sont donc des incendies encore plus dangereux que celui qu'on a vécu cet été.

Il ne faut pas regarder le projet de poste individuellement mais avoir une vue globale à la fois sur le poste source et les nombreux autres projets photovoltaïques.

1) Les panneaux photovoltaïques sont connus comme étant dangereux pour les risques d'incendies, surtout dans les grands parcs où un tout petit défaut d'installation peut en être la cause. Personnellement, nous avons aussi posé des panneaux sur nos toitures ; mais le niveau technique des installateurs, même si qualifié RGE, n'est pas à la hauteur. Nous avons dû changer 2 fois de poseurs qui manquaient cruellement de savoir-faire. Statistiquement, plus le parc est grand, plus il y a de chance qu'il y ait un défaut d'installation donc un risque d'incendie plus élevé.

2) Pour en revenir à la situation de l'Aude, et notamment dans les Corbières, nous constatons de plus en plus d'arrachage de vignes. Ces vignes vont laisser la place à des parcs photovoltaïques. Mais l'incendie de cet été nous démontre clairement que les vignes sont des barrières contre le feu naturelles. De nombreuses vignes aux alentours des maisons les ont sauvées. Vu le changement climatique et la probabilité plus grande d'incendies dans l'Aude dans le futur, quelle est la logique d'enlever plus de vignes (qui protègent du feu) et mettre plus de panneaux (qui provoquent le feu) ? Je crois que toutes les choses fonctionnent en cycle, la crise de la viticulture va passer un jour, et nous aurons alors perdu tous nos vieux cépages pendant la crise.

3) Ces parcs photovoltaïques de grande ampleur vont sûrement impacter le micro climat de notre région. Il est difficile aujourd'hui d'en mesurer l'impact car aucune étude n'a encore été publiée sur l'incidence de ces installations d'une telle ampleur sur le climat local. Mais pour installer de tels parcs photovoltaïques, il faut des travaux forestiers et de défrichage qui impacteront sûrement les forêts, les garrigues qui abritent des espèces rares. Ce qui est ridicule car les panneaux photovoltaïques sont censés améliorer notre environnement en réduisant notre impact carbone. Mais pour installer ces centrales photovoltaïques il faut détruire des espaces naturels sensibles d'une très grande richesse en biodiversité et représentant de véritables puits de carbone. Ces parcs ont aussi un effet négatif sur le climat de par la chaleur dégagée par les panneaux. Nous avons déjà assez subi de canicules et de sécheresses, nous n'avons pas besoin de plus de risques. Existe-t-il des études publiques scientifiques qui démontrent le contraire ?

4) Ces parcs ont besoin d'acheminer leur câbles électriques jusqu'au poste source. En considérant le nombre de parcs qui vont être construits et les travaux de raccordement de nombreux habitants des Corbières vont subir pendant de nombreuses années les désagréments dûs entre autres aux poussières générées par ces travaux.

5) Ces parcs photovoltaïques ont une durée de vie entre 10 ans et 20 ans. Au bout de cycle de vie, qui va faire la gestion de ces panneaux qui deviendront des déchets industriels et qui continueront à polluer nos terres ?

S'il n'y a pas de projet de poste de source, il n'y aura ni parcs photovoltaïques démesurés ni leurs conséquences négatives ! Or ces projets de parcs photovoltaïques entraînent des besoins de stockage d'électricité et ainsi de suite, comme boules de neiges qui finiront par provoquer une avalanche de conséquences désastreuses.

Bien sûr, le point positif du photovoltaïque est la production d'électricité « verte » décarbonée. Mais malheureusement, le poste source, relié à la ligne THT enverra toute l'électricité produite sur les grands réseaux et non pas localement. Il serait préférable d'avoir des petits parcs photovoltaïques, plus facile à gérer et pas à l'échelle industrielle avec le risque d'être « hors contrôle » un jour.

Sur le projet poste de source lui même, nous avons aussi des commentaires :

1) La pollution visuelle n'est pas négligeable : juste au bord de la route qu'empruntent beaucoup de touristes pour aller visiter Carcassonne et Lagrasse. Pensez vous qu'ils vont apprécier cet énorme poste source et les paysages couverts de panneaux noirs ? Les randonneurs, les cyclistes, les amoureux de nature, ne vont plus venir ici. Sur les réseaux les avis négatifs partent vite. On peut s'attendre à une chute de l'économie liée au tourisme dans les années à venir.

2) Nous avons compris qu'une étude sur l'impact sonore a été faite, mais aucun résultat n'a été publié. Nous demandons à ce que ce rapport soit publié et à pouvoir faire éventuellement une contre-expertise pour vérifier ces résultats. Nous sommes tellement près de ce poste source, que nous ne pouvons pas prendre de risques. C'est notre santé et la santé de nos enfants, de nos parents qui sont en jeu.

3) Une étude d'impact sur l'environnement pour ce projet de poste source n'a pas été réalisée : cette dérogation nous étonne fortement d'autant plus que la procédure de création de ce poste source a été menée de façon très discrète. Tellement discrète que nous ne savions même pas s'il nous était possible de faire un recours contre cette dérogation.

Il n'est donc jamais fait mention d'études sur les espèces rares qui ont pourtant été évoquées par RTE lors de la réunion publique de 2024 à Tournissan.

De plus, l'inspecteur chargé de cette dérogation se trouve à Paris la Défense.

Nous proposons

- Recenser les projets photovoltaïques et de stockage d'électricité. De réduire la taille du projet de poste source si nécessaire. De rediscuter de la possibilité de mettre ce projet de poste

source dans un endroit peu visible. La réponse de RTE étant que cela était impossible à cause de la taille du transformateur, on peut envisager de réduire la taille du transformateur ou envisager moins de parcs photovoltaïques. Un poste de source de taille réduite décourageait les industriels du photovoltaïque qui se frottent les mains et viennent s'installer partout dans les Corbières.

Nous demandons :

- Que soient publiés plus d'éléments techniques, surtout la justification du fait que ce projet de poste de source ne puisse pas être implanté ailleurs dans un lieu moins impactant visuellement.
- Que soient publiés les résultats des tests sonores .
- Que soit menée une étude environnementale, notamment en ce qui concerne les espèces rares.

Merci par avance

Bien à vous,
cordialement

31. Contribution électronique n°31

Sujet : [INTERNET] Projet de Parc Photovoltaïque à Tournissan

Date : Mon, 20 Oct 2025 23:49:46 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepondils-tournissan@aude.gouv.fr

À l'attention de Monsieur Laurent FABAS, Commissaire enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

XXX, propriétaire de terres sur la commune de Tournissan et avocate en exercice, m'oppose au projet de création d'un poste source de plusieurs hectares ainsi qu'au mégaprojet photovoltaïque sur la commune de Tournissan, pour les motifs suivants :

1. Impact négatif sur l'économie de la région. Projets photovoltaïques sur la commune de Tournissan et alentours: une mort annoncée de l'activité touristique, qui pourrait mener à un déclin économique définitif d'une région déjà en souffrance.

Depuis quelques années, la région des Corbières s'efforce de développer l'activité touristique afin de préserver son patrimoine et son économie.

Ainsi, les villages de Lagrasse, Tournissan, Ribaute et alentours promeuvent un tourisme rural et responsable, centré sur le respect de la nature, de la faune et de la flore, avec des activités culturelles diverses et variées.

Les touristes aiment flâner sur la route historique des Corbières, profiter des nombreuses randonnées alentours. Des gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hébergements Airbnb, restaurants et cafés ont ainsi vu le jour dans le secteur, permettant aux habitants de bénéficier de cette économie naissante.

Lagrasse, classé parmi les plus beaux villages de France, attire aujourd'hui des visiteurs du monde entier, qui empruntent la route Tournissan–Lagrasse, et qui, parfois même, séjournent à Tournissan pour profiter de sa nature et de ses paysages.

La petite localité de Tournissan doit-elle en faire les frais et voir implanter une immense installation électrique ainsi que des parcs photovoltaïques disséminés sur son petit territoire, et de surcroît en bordure de la route touristique des Corbières, reliant Narbonne à Carcassonne et desservant, d'un côté, Lagrasse — l'un des plus beaux villages de France — et, de l'autre, l'Abbaye de Fontfroide ? Toute la région et ses activités touristiques s'en trouveraient inévitablement affectées.

La construction d'un parc photovoltaïque géant aux abords de Tournissan et sur son plateau, ainsi que la construction du centre de stockage avec générateurs électriques, à même la route Tournissan–Lagrasse, marqueraient la mort certaine de ce tourisme rural : une contamination visuelle sans précédent, qui priverait la zone de Tournissan — avec un impact certain sur les communes voisines comme Lagrasse — de son attrait naturel.

Quel touriste en vacances souhaiterait loger, investir ou acheter une maison de vacances dans un village entouré de câbles électriques, de panneaux photovoltaïques et d'un centre de stockage à quelques mètres ? Personne. Un paysage meurtri repoussera les visiteurs désireux de découvrir les Corbières.

Le prix de l'immobilier sur la commune de Tournissan ne cessera de décroître.

À la suite des incendies d'août, de nombreux touristes avaient déjà annulé leurs réservations, et plusieurs retraités ou résidents étrangers séjournant dans leurs maisons secondaires avaient songé à un possible départ.

Qu'en sera-t-il, si, en plus d'une garrigue brûlée, les monts et plateaux sont recouverts de panneaux solaires, de câbles électriques et de générateurs ? Souhaitons-nous des villages fantômes, économiquement sinistré ?

L'impact se fera sentir jusqu'à la commune de Lagrasse, sans aucun doute.

Qui remboursera la perte de valeur des biens immobiliers et des investissements réalisés (résidences principales, secondaires ou de vacances) ?

Le projet de parc sur la commune de Tournissan constitue donc une atteinte au paysage, à sa faune et à sa flore protégées, ainsi qu'au patrimoine des Corbières.

Ce projet dénature l'identité rurale et le paysage traditionnel du village et des alentours, et compromet la valeur patrimoniale et touristique de la commune et des communes voisines (parfois classées, comme Lagrasse, inscrites ou simplement remarquables).

Le parc et toute l'infrastructure associée seront visibles depuis des points sensibles tels que les sentiers de randonnée voisins — qui perdront leur raison d'exister et qui attireraient chaque année de nombreux visiteurs — ou même depuis des habitations construites stratégiquement pour profiter d'un paysage idyllique.

Il s'agirait ainsi d'une infraction claire et non réfutable à l'article L.350-1 du Code de l'environnement, relatif à la protection des paysages.

2. Une atteinte sans précédent à la biodiversité et aux sols, ainsi qu'à la vocation agricole des terres

Un tel projet pourrait être juridiquement qualifié de destruction ou d'artificialisation de zones naturelles, prairies, haies et habitats d'espèces protégées, mettant en péril la faune locale (oiseaux, chauves-souris, mammifères), directement perturbée par les panneaux et les installations annexes au

parc. Il ne fait aucun doute que la construction de ce parc viendrait considérablement perturber la faune et la flore locales, notamment en détruisant ou en fragmentant les habitats naturels.

Les sols perdraient leurs capacités agricoles et écologiques, subissant un appauvrissement irréversible et une imperméabilisation des terrains, dans un secteur qui tente de vivre ou de survivre grâce à l'économie agricole et viticole.

La qualité des études d'impact est aujourd'hui questionnée et contestable.

Le projet consomme des terres agricoles encore exploitables, ce qui constituerait une violation sans précédent du principe de « zéro artificialisation nette » (ZAN) promu par le gouvernement depuis juin 2018, introduit par la loi Climat et Résilience de 2021, puis précisé par la loi du 20 juillet 2023 et les décrets de novembre 2023.

La construction de ce parc serait ainsi une atteinte au droit indiscutable, susceptible d'entraîner des actions et sanctions légales.

Enfin, il convient de rappeler que les projets photovoltaïques doivent être prioritairement installés sur des surfaces déjà artificialisées, comme le précise la loi Climat et Résilience mentionnée plus haut.

N'existe-t-il pas suffisamment d'autres lieux déjà dégradés pour implanter de telles installations ?

Ne pourrait-on pas équiper de panneaux photovoltaïques les friches industrielles abandonnées, les toitures et parkings des zones industrielles et commerciales avant de s'attaquer à des espaces vierges et parfois protégés, comme celui de Natura 2000 à Tournissan, par exemple ?

3. Nuisances et risques sanitaires pour les riverains

Que dire des risques pour la santé engendrés par tous ces futurs champs magnétiques ? La population de Tournissan n'en a-t-elle pas déjà suffisamment à supporter avec la ligne à haute tension qui traverse son territoire à faible distance des habitations ?

Ce poste source émettra inévitablement une pollution lumineuse nocturne dans la nature, alors que de plus en plus de villages — pour des raisons environnementales et économiques — éteignent leur éclairage public. Quelle hypocrisie !

Les risques de reflets lumineux, de bruit provenant des transformateurs installés à proximité du village et des habitations, ainsi que la circulation des camions pendant le chantier, impacteront directement la santé et la qualité de vie des riverains.

L'administration sera la seule responsable pour avoir omis d'assurer la protection et la sécurité sanitaire de ses citoyens.

On peut également émettre des doutes sur les risques potentiels liés aux matériaux utilisés et à la pollution qu'ils peuvent générer.

Nous rappelons qu'une école se trouve à proximité du poste de stockage et des lignes à haute tension, et que le village compte une proportion importante de personnes âgées ou retraitées, ainsi que des personnes présentant des conditions de santé préexistantes, qui pourraient voir leur état aggravé ou perturbé par la proximité d'un parc photovoltaïque géant.

Des études ont démontré que les effets d'expositions prolongées aux rayonnements électromagnétiques peuvent entraîner des risques pour la santé humaine — notamment des troubles neurologiques, certains cancers ou des atteintes au système immunitaire.

Quelle nécessité y a-t-il à mettre toute une population en danger en installant un tel parc à proximité immédiate d'habitations, d'une école et de populations à risque ?

L'administration sera tenue responsable, légalement et juridiquement, de tout impact sanitaire découlant de l'autorisation d'un tel projet.

4. Bénéfices exclusivement privés et individuels prévalant sur le bien-être général des citoyens

En fin de compte, nous voyons bien que ce projet ne profite principalement qu'à un consortium d'entreprises privées (étrangères), sans retombée locale ou nationale conséquentes.

Ruiner les sols français pour le bénéfice industriel d'entreprises et de fonds d'investissement étrangers est un scandale qui aura des répercussions sur l'opinion publique. Nous n'hésiterons pas à donner presse à ce scandale écologique s'il venait à se réaliser. Il s'agit d'une illustration parfaite du greenwashing, où un espace naturel vierge est massacré au nom d'une énergie prétendument « verte », mais en réalité privatisée et fondée sur le profit.

Il n'existe à ce jour aucun rapport, compromis ou garantie démontrant que l'énergie produite bénéficiera réellement à l'ensemble des habitants qui subiraient les conséquences de ce projet, ni à la commune.

5. Problèmes de sécurité

La construction d'un tel parc met la population du village et des alentours face à un risque d'accident électrique. Les infrastructures électriques de haute tension et les équipements associés présentent des risques d'accidents, de fuite de courant ou d'incendie, particulièrement en cas de conditions climatiques extrêmes (comme cela a été le cas cet été et les étés précédents). Le feu déclenché cet été, qui a parcouru plus de 17 000 hectares, n'est-il pas la preuve que la région ne peut pas se permettre de prendre des risques additionnels d'incendie ?

Ma profession d'avocat m'a menée à traiter des litiges impliquant des sociétés d'énergie photovoltaïque, et je peux vous assurer sans crainte que la sécurisation de ces installations est extrêmement complexe. Elle nécessite des mesures de sécurité rigoureuses pour protéger la population — des garanties difficiles à assurer face à des pannes ou défaillances techniques.

6. Procédure irrégulière et défaut de concertation

Enfin, se pose la question de la transparence et du bon suivi des procédures légales et administratives menées sur ce dossier.

Il existe une violation claire des lois et réglementations relatives aux règles d'urbanisme et à la protection de l'environnement citées en partie ci-dessus.

Les habitants n'ont jusqu'à présent été que très peu consultés ou impliqués dans le projet. La mairie a mené la planification du sujet en catimini, sans impliquer la totalité de la commune de façon démocratique et transparente. Les avis des habitants ont, jusqu'à ce jour, été largement ignorés.

Quant à la stratégie des entreprises privées impliquées, les coups de téléphone et les courriels se sont multipliés à la suite de l'incendie, profitant du désarroi des personnes touchées pour acquérir des terres destinées à la construction des infrastructures du parc, et exerçant des pressions sur une population démunie. Est-ce une pratique légale ?

En résumé, ce projet est juridiquement, écologiquement, économiquement et socialement contestable, et nous ne manquerons pas de prendre toutes les mesures légales opportunes si nécessaire.

Le gigantesque incendie du 5 août dernier a ravagé le paysage ; il faudra plusieurs décennies pour retrouver une nature verdoyante et florissante comme nous l'avons connue. Mais la nature reprendra ses droits petit à petit.

En revanche, si nous laissons implanter ces installations, notre espace naturel sera sali à jamais.

En se penchant sur ce dossier, on note plusieurs incohérences, notamment une contradiction évidente : il est bien précisé que ce projet ne se fera qu'à la condition qu'il n'entravera pas la pratique du pâturage, l'activité agricole et ne nuira ni au paysage ni à l'environnement.

De ce fait, il conviendrait tout simplement d'annuler ce projet, ces conditions n'étant pas remplies.

Cordialement,

32. Contribution électronique n°32

Sujet : [INTERNET] Non au projet

Date : Tue, 21 Oct 2025 11:30:47 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à ce projet d'implantation de poste source et les parcs

photovoltaïques pour les raisons économiques et environnementales. J'ai grandi à Portel des Corbières, mon grand-père et mon père sont nés à Villesèque des Corbières et je vie à Luc sur Orbieu. 3 générations ont vécu dans les Corbières et je souhaiterai que mes enfants puissent continuer à y vivre. Notre simple bonheur est de se promener dans la garrigue, cueillir en fonction des périodes du thym pour les tisanes et nos plats, quelques champignons, nous promener dans la garrigue qui sent bon le thym, le romarin et le pin, respirer un air pur.... ça n'a pas de prix !!!!

Nous avons plutôt besoin d'investisseurs qui permettent de replanter des essences adaptés au changement climatique dans nos Corbières, richesse même de notre territoire qui attire les touristes et les gens qui veulent vivre dans un territoire non pollué et calme. On a besoin d'eau et donc de plus d'arbres adaptés au réchauffement climatique. Sans eau il n'y a plus de vie !

Notre territoire étant déjà pauvre, notre seule richesse est sa garrigue avec ses beaux paysages sauvages (comme la Corse avec son Maquis) et son vignoble atypique (mis en valeur entre autre et porté par Gérard Bertrand à travers le monde) ; c'est ce qui attire le tourisme et les habitants (pas les panneaux).

L'état doit plutôt soutenir la région viticole en les aidant à replanter des variétés résistantes au changement climatiques, en créant également des retenues collinaires pour capter l'eau, en aidant des petits éleveurs de caprins ou de cochons noirs adaptés à nos garrigues (soutenons notre agriculture et notre souveraineté en matière d'alimentation)....

Non à l'enrichissement de quelques personnes qui spéculent sur l'énergie et sur le dos des habitants locaux.

Les panneaux photovoltaïques doivent être posés uniquement sur des friches industrielles ou des sites déjà pollués ou irrécupérables comme Salsigne (mais cela couterait plus cher et donc moins rentable pour ces investisseurs n'est-ce pas ?) ou bien sur des bâtiments municipaux, bâtiments industriels déjà existants, parkings grandes surfaces, parkings hôpitaux, toits HLM... bref sur des sites déjà construits ou pollués.

Ne polluez pas des sites vierges et nourriciers. L'état serez complice de ces vautours et du déclin de notre territoire déjà pauvre ! Ne nous tuez pas !

11200 Luc Sur Orbieu

33. Contribution électronique n°33

Sujet : [INTERNET] Enquête publique poste source RTE Tournissan à l'attention de Mr Fabas

Date : Tue, 21 Oct 2025 13:43:19 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Plusieurs point concernant ce projet de poste source posent question:

1- Quelle est l'utilité de cette enquête maintenant, alors que 99 pour cent des terrains concernés par ce projet ont déjà été acquis par RTE? Faut-il y comprendre que sans le refus d'un propriétaire de vendre, cette enquête n'aurait pas eu lieu?

2- Pourquoi il n'y a pas au moins un horaire où votre présence à la mairie permettrait aux personnes qui travaillent de pouvoir vous rencontrer? Aucune publication non plus, ne serait-ce que le jour de votre venue...

3-Le poste source est prévu sur le bord de la route très pittoresque et touristique dite route des abbayes, reliant l'abbaye de Fontfroide à l'abbaye de Lagrasse. Dans le projet énoncé, il n'est pas fait mention de la partie qui concerne la demande de permis de construire des parcelles 292 et 293 (2 ha environ) déposé le 13 janvier 2025 certes par un organisme privé mais relié à ce projet,(donc dans un souci de transparence il eût été de bon ton de le mentionner!), prévoyant des containers de stockage de batteries, également situés en bord de route,jouxtant les parcelles prévues pour le poste, et qui vont contribuer eux aussi fortement à dégrader la vue et le paysage. Malheureusement, ce ne sont pas les platanes qui jonchent la départementale qui cacheront ce carnage! De plus la parcelle 293 est pour toute sa surface un bois de chênes qui va devoir être détruit, à quel moment le public est averti?

4-Qu'en est-il du risque très élevé des incendies, d'abord pour les batteries, (cf l'énorme incendie d'un lieu de grand stockage de batteries de cet été à Viviez près de Decazeville dans l'Aveyron?) Si tel était le cas sur la zone prévue à Tournissan, les fumées très toxiques seraient directement poussées par les vents dominants sur le village, mais les instigateurs de ce projet aberrant se sont ils ne serait-ce qu'une seconde posé la question?

5- Qu'en est-il du même problème de risque très élevé d' incendies spontanés sur les postes sources?

Une vingtaine d'incendies relevés sur ces structures entre 2014 et 2023, une liste non exhaustive vous a d'ailleurs été communiquée lors de l'enquête.

Ce ne sont pas les bassins de récupération d'eau prévus sur l'étude paysagère qui changeront quoique ce soit, la sécheresse continuera de faire son chemin!

6- Qu'en est-il des informations très évasives et peu claires sur l'emprise de ce poste, pour ne pas dire rétention d'informations avant que cette enquête ne soit déclenchée ?

7-Qu'en est-il des 2 pylones prévus sur les parcelles jouxtant le poste ainsi que des câbles, (sans compter celui apparemment prévu sur la parcelle même du poste),et qui vont eux aussi considérablement détériorer la vue. Mais ce sujet n'a été mis en avant que lors de l'enquête publique encore une fois. L'étude paysagère de RTE proposée sur le site de la préfecture est très peu évocatrice car les schémas sont très petits et pas très clairs...

8- L'ancien président de RTE Mr. André Merlin explique parfaitement dans une vidéo (cf Youtube: "Electricité: André Merlin, l'ex-patron de RTE balance tout sur Tocsin!") que cet emballement vers les énergies renouvelables mène droit la France vers un black-out car le pays produit suffisamment d'électricité aujourd'hui, qui plus est décarbonée!!

Alors je vous pose la question: L'utilité publique de ce projet, où se trouve t-elle?

A part enrichir des gros industriels privés et publics avec l'argent du contribuable...

J'en termine ici, car Anouk Izquierdo a dans son mail merveilleusement bien résumé les problématiques que je souhaitais rajouter

Avis défavorable à ce projet qui est malheureusement une fois de plus une affaire à la fois politique et de gros sous, sans aucun respect ni considération pour le vivant.

Tous les élus qui le valideront auront pour responsabilité de laisser aux générations futures un secteur des Corbières saccagé, dont la seule finalité est le profit!!

Une fois la construction de ce poste terminée, c'est la porte ouverte à la destruction de toute une zone préservée et sauvage, qui n'aspire qu'à une seule chose: le rester!

34. Contribution électronique n°34

35. Contribution électronique n°35

Sujet : [INTERNET] Installation de fermes photovoltaïques dans les Corbières

Date : Tue, 21 Oct 2025 16:19:31 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'installation d'importantes surfaces photovoltaïques dans le paysage viticole de la région des Corbières ne me paraît pas pertinente pour plusieurs raisons :

1. La qualité paysagère de cette région sera dégradée portant atteinte à l'environnement et à la qualité de vie des habitants
2. L'altération du paysage portera atteinte à l'attractivité touristique du territoire avec des conséquences économiques défavorables
3. La modification du paysage dégradera l'image des productions agricoles et viticoles basées sur un concept d'authenticité et de nature

4. L'existence de grandes surfaces photovoltaïques modifiera localement le climat directement du fait de l'interception de la lumière et indirectement du fait de la diminution des surfaces boisées

5. Ces installations modifieront la faune et la flore sans qu'aucun modèle ne permettent aujourd'hui d'en prévoir les effets réels

Cordialement,

36. Contribution électronique n°36

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] L'ENQUETE PUBLIQUE A TOURNISSAN

Date : Tue, 21 Oct 2025 16:32:24 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

Je m'appelle xxxxxx et je suis le secrétaire de l'association citoyenne de Fréjeville dans le Tarn.

Si je me permets de vous écrire aujourd'hui, c'est pour vous exprimer mon étonnement devant de tels projets alors que l'on sait pertinemment que notre pays est largement auto-suffisant en énergie électrique décarbonée. De plus, ce type d'installations n'existe que grâce aux subventions de l'Etat, ce qui va mécaniquement peser sur nos impôts alors que, et je me répète, la France n'a pas besoin d'énergie électrique supplémentaire puisqu'elle cette électricité est bradée aux pays voisins aux heures de forte production.

Il faut également savoir que ce type d'installations va générer des nuisances visuelles définitives avec un impact sur le paysage, ainsi que sur la valeur patrimoniale des habitants/tes.

Enfin, qu'est-ce qui a été prévu (somme bloquée chez un notaire ?) pour le démantèlement dans dix ou vingt ans, quand la technologie aura évolué et que ces installations seront moins rentables ?

Je vous remercie, Monsieur, de bien vouloir tenir compte de mes remarques.

Bien cordialement.

37. Contribution électronique n°37

Sujet : [INTERNET] Poste source des pontils

Date : Tue, 21 Oct 2025 17:06:36 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis totalement opposée au projet d'installation de poste-source à Tournissan. Ce projet est démesuré. Il risque fort d'amener de nouveaux champs photovoltaïques dans le secteur, on peut même se demander si ce n'est pas la raison première de sa conception. Il ne servira pas uniquement les habitants du secteur, et très loin de là. Il servira à exporter de l'électricité.

La biodiversité de notre territoire, déjà mise à mal par les incendies, n'a certes pas besoin des ravages que causeraient ces installations photovoltaïques. C'est la richesse de l'humanité, notre condition de survie en tant qu'espèce, que nous risquons d'anéantir dans cette quête sans fin d'énergie. Il serait infiniment préférable de limiter notre consommation, de cibler nos besoins réels.

De plus, le tourisme est un des leviers économiques qui permettent à notre région de survivre. Lagrasse est un centre culturel et touristique. Je ne pense pas que des installations électriques et photovoltaïques, qui vont défigurer les paysages, soient de nature à attirer les touristes et les vacanciers.

Nous avons besoin d'arbres pour lutter contre la sécheresse et le réchauffement climatique (bien entendu des espèces résistantes autant que possible au feu et à la sécheresse) et non de panneaux photovoltaïques qui ne feront qu'aggraver le problème.

Je vous serais reconnaissante de prendre mon avis en considération, et ce d'autant plus que j'ai constaté en en parlant autour de moi qu'une majorité de gens ne sont pas au courant de cette enquête, et encore moins des enjeux.

Saint Laurent de la Cabrerisse

38. Contribution électronique n°38

Sujet : [INTERNET] Contribution de l'association Eccla: avis défavorable

Date : Tue, 21 Oct 2025 16:28:27 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour M. le commissaire

J'ai le plaisir de vous faire parvenir l'avis de l'association Eccla pour la DUP des Pontils. Cet avis est défavorable à ce projet, en l'état, notamment pour l'absence de conformité avec le PLU de Tournissan.

Cordialement.

Christian CREPEAU, président

Association Eccla (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)

facebook: eccla www.eccla.asso.fr

Tél: 06 81 54 85 78

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU POSTE-SOURCE RTE DE TOURNISSAN
(LES PONTILS)

AVIS DE L'ASSOCIATION ECCLA

Bien que l'objet de la présente enquête publique soit la DUP « expropriation » nécessaire à la réalisation du projet de poste-source, il est bien évident que c'est sur l'ensemble du projet que nous allons faire porter nos remarques. Il n'y aurait pas eu de DUP sans ce projet.

1- Justification du projet

Premier argument. Selon la pièce 1 de la Notice explicative fournie par RTE : « le massif des Corbières est seulement traversé du nord au sud par la ligne aérienne 400 000 volts Baixas – La Gaudière. Aucun poste électrique n'est présent sur le secteur », de sorte que l'alimentation électrique courante de la zone des Corbières est parfois sujette à des défaillances.

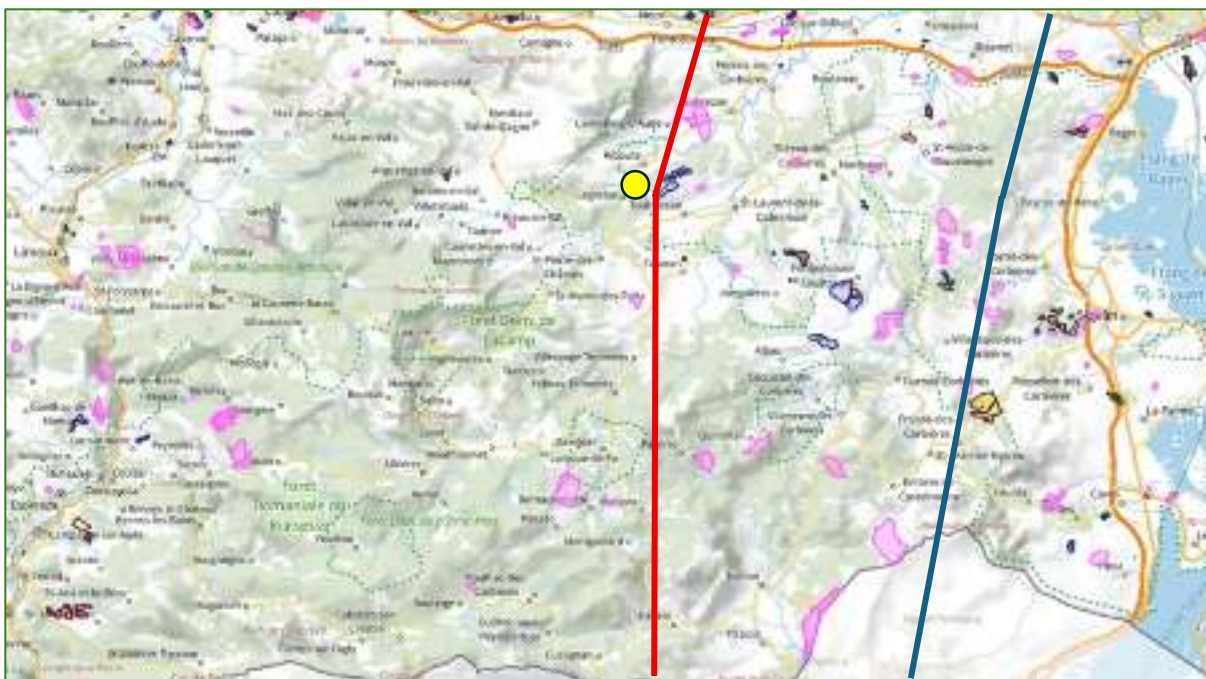
Deuxième argument. Cette pièce ajoute : « Dans le département de l'Aude, le S3REnR Occitanie prévoit un gisement EnR d'environ 1 230 MW supplémentaires à moyen terme, pour une puissance installée à ce jour de 1 106 MW. Pour permettre d'accueillir cette nouvelle production EnR sur le réseau électrique, il planifie en conséquence l'augmentation des possibilités de raccordement. Dans ce cadre, le S3REnR prévoit la création d'un nouveau poste source 400 000/225 000/20 000 volts sur la zone des Hautes-Corbières ».

2- Remarques d'Eccla

Par rapport au premier argument : l'Association Eccla est naturellement favorable à une amélioration du réseau électrique des Corbières et au raccordement de quelques parcs photovoltaïques de taille raisonnable. Cela aurait pu se faire en installant un poste source Enedis sous la ligne à 400 kV dans les hautes-Corbières.

Par rapport au deuxième argument : le projet tel qu'il est conçu est certes conforme au S3REnR, mais nous considérons que ce schéma tient seulement compte du point de vue des opérateurs de l'énergie et ignore les impacts que peuvent générer trop d'installations EnR sur la biodiversité, le climat et les paysages. Nous pensons que le projet de poste à Tournissan constitue un gigantesque appel d'air pour les méga-centrales PV, il provoque un foisonnement alarmant de projets, ce qui risque de défigurer les Corbières.

La carte ci-après exprime la situation actuelle, mais elle est loin d'être complète, de nombreux porteurs de projets se préparant à déposer des dossiers compatibles avec le poste-source des Pontils, selon les informations dont nous disposons.



Carte des dossiers photovoltaïques en cours (source DDTM). En jaune les dossiers en instruction, en bleu les dossiers acceptés, en rose les dossiers en projet. Le trait rouge représente la ligne 400kV, le trait noir le ligne 63 kV.

Rond jaune : poste source.

3- Pourquoi faut-il être prudent en matière de consommation d'espaces NAF pour des installations PV ?

Perte de biodiversité. Bien que l'étude simplifiée d'incidence Natura 2000 fournie avec le dossier statue que ce projet n'aura pas d'incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 voisins, il faut se rappeler qu'à proximité du site du poste,

l'Etat a accordé, encore récemment, des permis de construire à des projets de grande taille en zone naturelle, agricole ou forestière (NAF).

C'est donc à l'aune de l'emprise de tous les projets qui vont justifier ce poste source et l'alimenter, qu'il faudrait en bonne logique évaluer l'impact de cet équipement RTE sur la biodiversité des basses Corbières.

L'étude simplifiée d'incidence Natura 2000 présente des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement que nous estimons positives. En revanche, les mesures de suivi sont insuffisantes.

D'une part elles sont limitées à 3 ans alors qu'une période de 5 années nous aurait semblé plus raisonnable vu l'ampleur des perturbations infligées au milieu, notamment en matière de champs électriques susceptibles d'impacter la faune.

Par ailleurs, une récente étude conjointe Eccla-Syaden a montré que les protocoles de suivi de la biodiversité sur les parcs existants étaient particulièrement indigents. Ces suivis, organisés par la DDTM, sont lacunaires et omettent de nombreux critères (entomofaune, notamment du sol, modification de la structure du sol, effets thermiques de bordure, effets thermiques verticaux). Ces suivis ne sont donc pas très fiables.

Risques accrus de feux de forêt. Le poste-source des Pontils peut, comme cela s'est produit ailleurs, être la source d'un feu éclo à l'intérieur de son emprise, qui n'aura pas de mal à se propager plus loin. Une rapide exploration internet montre les feux de postes-sources ne sont pas rares : Levallois-Perret, Pratclaux, St-Chamond, Le Bourget, Echallas, Nice... Il aurait été normal que RTE explore ce risque, compte-tenu des antécédents sur son réseau.

Mais c'est bien sûr en tenant compte de toutes les installations PV présentes et envisagées alimentant le poste de Pontils qu'il faudrait logiquement évaluer le risque de feux de forêt.

La sensibilité aux feux de forêt a atteint des sommets au mois d'août dans l'Aude, de sorte que la CDPENAF accepte désormais de discuter de ce risque. Signalons que ce risque a longtemps ignoré par le SDIS11.

Modification du micro-climat local. Les postes-sources ne sont pas directement concernés par ces effets, en revanche les parcs qui les alimentent le sont. De nombreux témoignages de riverains de panneaux PV indiquent que les champs de panneaux peuvent modifier le micro-climat local, par exemple en réchauffant la végétation naturelle ou cultivée à proximité, ce qui provoque naturellement des modifications sur la faune et la flore (que personne n'évalue à ce jour). Par ailleurs, des ascendances thermiques sont générées par l'échauffement des panneaux dont on ne connaît pas encore correctement les effets sur le régime des vents et des précipitations.

Un impact paysager négatif. Le poste-source en lui-même sera une verrue posée au bord de la RD3 reliant la plaine lézignanaise à Lagrasse et qui donne accès à de nombreux monuments historiques. L'impact sur le tourisme n'a pas été évalué et il n'y a aucune raison pour qu'il soit positif.

4- La question de la conformité avec le PLU et le SCoT du Lézignanais.

Un PLU non conforme. La DDTM a soulevé la question de la conformité avec le PLU de Tournissan. La zone d'assise du projet de poste-source étant située en secteur Ap du PLU, il est important de savoir que le règlement d'urbanisme pour ce secteur autorise « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière...et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ». Pour la DDTM, il « faudra justifier que le projet ne porte pas atteinte à l'activité agricole et aux paysages tels que prévu pour l'ensemble de la zone A ».

Pour l'instant, comme le remarque la DDTM dans son avis du 1 octobre 2025, les éléments fournis à ce jour par RTE n'abordent cette question et apparaissent donc insuffisants. Et, si les mots ont un sens, cela sera difficile.

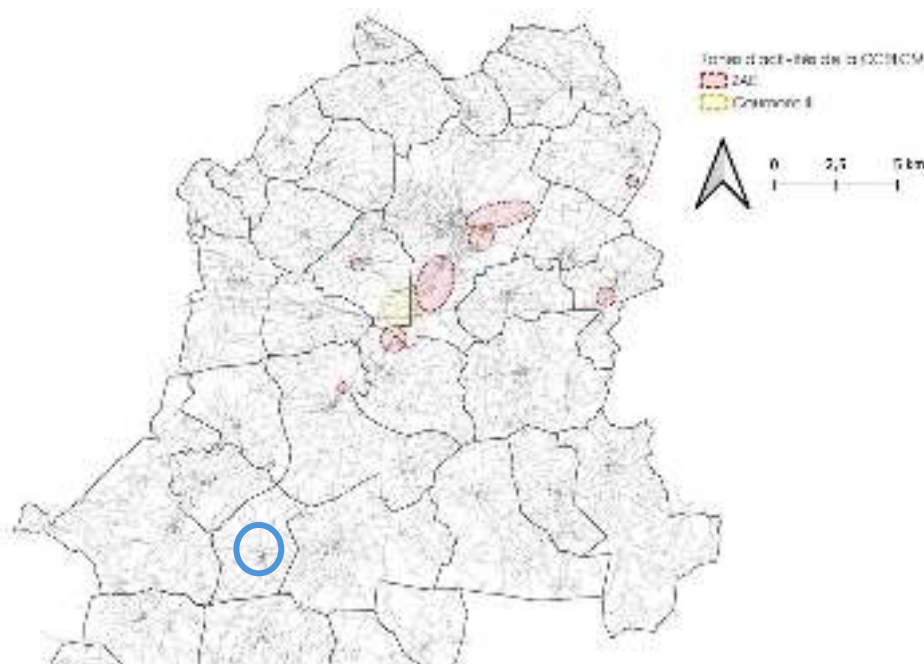
Bien sûr une révision du PLU est toujours possible, mais cela prend quelque temps.

Le SCoT du Lézignanais contraint le développement des zones d'activité. Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT, en date du 5 février 2025, montre une tâche minuscule au sud du village de Tournissan, voir ci-après. Cette tâche représente probablement le poste-source des Pontils.

Le document de la CCRLCM prévoit une consommation de 30 ha de « foncier économique en extension » pour l'ensemble des communes de la Comcom sur la période 2021-2023, mais sans répartition entre communes à ce stade. 15 ha sont prévus pour la décade suivante, puis 3,75 pour les 10 années suivantes.

Dans ces conditions, vu les besoins du pôle urbain lézignanais et des communes de la plaine et du Minervoies, il est probable que la commune de Tournissan aura du mal à obtenir de la Comcom un quota d'ha supérieur à ceux nécessaires au poste-source.

Il semble que de plusieurs sociétés cherchent à maîtriser du foncier dans la périphérie du poste-source pour y installer des industries électriques, mais tout porte à penser que cela sera difficile.



La zone d'activité économique de Tournissan telle que prévue par le SCoT (tâche rouge dans le cercle bleu).

5- Avis d'Eccla

Pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, Eccla émet un avis défavorable sur ce projet de DUP.

Notre association rappelle qu'elle avait proposé un autre site moins impactant pour les paysages (sur la route Tournissan-Talairan, directement sous un pylône de la ligne à 400 kV), mais RTE a rejeté cette idée au motif que le site proposé ne permettait pas l'acheminement des énormes convois nécessaires à la construction du poste. Ce dernier a d'emblée été conçu comme une méga-structure apte à absorber la production des méga-centrales attendues aux alentours, un choix que nous n'approuvons pas.

Fait à Narbonne le 21/10/2025

Signé : Christian CREPEAU, Président d'Eccla

39. Contribution électronique n°39

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Monsieur Laurent Fabre commissaire enquêteur
Date : Tue, 21 Oct 2025 18:35:47 +0200 (CEST)
De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Puisque l'occasion m'est donnée de m'exprimer à propos des ces centrales photovoltaïques, voici mes arguments contre l'implantation d'un poste source au lieu-dit les Pontifes à Tournissan.

La population locale ne profitera pas de cette électricité, elle sera peut être vendue à l'Espagne, ou servira à alimenter l'insatiable IA.

la solution au problème de l'énergie serait ,d'après moi, de réduire notre consommation, plutôt que de l'augmenter de façon exponentielle.

Je ne crois pas aux argument écologiques du gouvernement. Ce n'est pas bon pour la terre, juste bon pour les actionnaires.

L'impacte sur la nature sera terrible. Après cet incendie monstrueux, cette installation gigantesque empêchera ce territoire de se régénérer,

la nature de reprendre sa place, les animaux de revenir.(Et les touristes aussi, bonjour le paysage).

Il y a suffisamment d'endroits déjà dégradés. Préservons les milieux naturels et plus encore les terres cultivables.

Voilà,

Je ne sais pas si je serais lu, mais c'est dit.

cordialement,

St Laurent de la Cabrerisse

40. Contribution électronique n°40

Sujet : [INTERNET] Défiguration totale de la vallée de Tournissan / Contribution suite

Date : Tue, 21 Oct 2025 19:26:32 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

« Là où le sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort. »

Elysée Reclus. Géographe.

Et s'il y a bien quelque chose qui enlaidir et qui va éteindre la poésie et l'enchantement de cette petite vallée, c'est cette installation industrielle colossale dont tout le monde est d'accord pour dire que c'est totalement affreux et immonde.

Protestation vigoureuse contre ce poste source, qui ne sera que source d'une énorme défiguration d'une vallée typique des nos Corbières.

L'association Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM) a pour objet la défense de l'environnement et du cadre de vie des habitants de la région des Corbières et du Minervois à savoir : la défense des intérêts liés à la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites, des paysages, des monuments et du patrimoine culturel.

À ce titre, elle s'oppose à la construction d'un poste-source de 6 ha à Tournissan. Ce poste aura pour but de raccorder au réseau de transport l'électricité produite par les parcs photovoltaïques en projet dans les Corbières.

1 - Un impact paysager négatif : cette installation industrielle défigurerait la vallée de Tournissan, un des accès principaux aux sites touristiques que sont le village et l'abbaye de Lagrasse, au château de Termes et aux autres forteresses royales du Languedoc dont la démarche d'inscription à l'Unesco est en cours.

2 – Un risque incendie accru : le méga-feu de cet été (plus de 16 000 hectares ravagés dans les Corbières, dont une partie du territoire de Tournissan) nous oblige à reconsidérer le risque incendie lié aux centrales photovoltaïques et aussi au poste-source. D'autant plus que celui-ci pourrait être lui-même l'origine d'un incendie comme le prouve les récents accidents à Echalas dans le Rhône et Ajaccio (en juin 2025).

3 - Un projet démesuré : nous nous interrogeons sur la justification donnée par les responsables de RTE – décarbonation de l'industrie et recharge des voitures électriques - de la destination de toute cette énergie dans nos Corbières alors que l'industrie y est absente et que même l'acquisition d'un véhicule électrique par foyer ne nécessiterait pas une telle augmentation de la production d'énergie.

La taille choisie par le constructeur du poste-source induit des installations de production photovoltaïques elles-mêmes démesurées. Son gigantisme prouve bien que l'objectif premier de cet

équipement est de livrer les Corbières à la spéculation photovoltaïque, d'accueillir l'énergie générée par les nombreuses centrales projetées sur notre territoire et de permettre ainsi leur démultiplication.

Il s'agit là d'un changement fondamental de nature des Corbières qui passerait d'une économie basée sur l'agriculture et le tourisme à un territoire industriel dédié aux énergies renouvelables. Ce bouleversement est en train de se produire sous nos yeux, sans que nous, citoyen.nes des Corbières ne soyons consultés, ni même correctement informés.

Je reprends ce texte que notre asso a proposé à tous et qui correspond parfaitement à mes idées et aux idées que je me fais de notre avenir dans nos Corbières déjà durement impacté par une urbanisation galopante.

Membre de DDCM.

41. Contribution électronique n°41

Sujet : [INTERNET]

Date : Tue, 21 Oct 2025 19:26:59 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Je m'oppose à la création de ce poste-source, ainsi qu'à l'extension des surfaces couvertes par des panneaux photovoltaïques dans les Corbières.

Ce massif est déjà lourdement affecté par des sites photovoltaïques et une prolifération d'éoliennes.

L'accumulation de productions intermittentes d'énergie est actuellement superflue par rapport aux besoins et il est notoirement reconnu que cela vient perturber la gestion des flux d'énergie électrique et leur distribution.

La couverture de sols déjà anthropisés ou des toitures suffirait amplement à la satisfaction des besoins locaux, ainsi que l'ADEME l'a établi depuis longtemps.

Une note de la direction de l'Inrae démontre, méta-analyse mondiale à l'appui, rédigée par Christian Dupaz lui-même, que les panneaux « agrivoltaïques » réduisent très fortement les rendements de toutes les cultures et des fourrages, et ce à hauteur correspondantes du taux de couverture.

Deux rapports de la LPO et du Conseil National de Protection de la Nature, la plus haute instance administrative compétente en matière de biodiversité, ainsi que dans une méta-analyse de l'Encis3 à

Limoges, démontrent que les panneaux peuvent diminuer la biomasse, la vie du sol et ses qualités, tout comme la diversité des plantes : les légumineuses et plantes à nectar disparaissent, et donc les pollinisateurs. Les prairies perdent leurs qualités.

Après les dramatiques incendies de l'été, une telle couverture des sols compromet gravement la résilience de la nature. C'est toute la vie locale qui se trouvera affectée : dévastation des paysages et effet repoussoir pour le tourisme : on hypothèque gravement l'avenir du territoire des Corbières.

11420 Pecharic et le Py

42. Contribution électronique n°42

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable sur la création d'un poste source à
Tournissan

Date : Tue, 21 Oct 2025 22:26:58 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

M. le commissaire enquêteur,

Comme de nombreux habitants de Tournissan et ses environs, je m'inquiète d'un tel projet sur notre territoire.

Le développement d'infrastructures photovoltaïques d'une telle envergure questionne sur les impacts sur nos paysages, déjà lourdement touchés par l'incendie du 5 août dernier.

Si les énergies renouvelables sont à promouvoir, leur développement sur des zones naturelles et agricoles me semble inapproprié. De nombreuses solutions moins impactantes seraient à privilégier (zones déjà urbanisées et industrialisées).

La construction de ce poste source et du mega-parc photovoltaïque en projet seraient un coup de grâce pour notre nature qui peine déjà à se reconstruire.

Avec mes sincères salutations,

Menuisier à Tournissan

43. Contribution électronique n°43

Sujet : [INTERNET] Avis

Date : Wed, 22 Oct 2025 09:34:33 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Copie à :

Avis négatif

Je suis contre la construction de ce poste source. Son objectif n'est pas d'assurer un service de meilleure distribution de l'électricité dans les Corbières mais bien d'être le réceptacle de l'électricité produite par les centaines d'hectares de panneaux qui seront installés sur le massif.

Or, le mitage du massif par des champs de panneaux photovoltaïque vont faire chuter la valeur du paysage et du patrimoine naturel jusque là préservés.

Le développement du photovoltaïque en milieu naturel n'a qu'un objectif : être plus rentable pour le promoteur. A quoi serviront les miettes distribuées aux communes et aux propriétaires terriens ? à atténuer l'agonie économique de la viticulture en mettant en péril le tourisme ? Belle ambition de court terme.

L'autorisation de la construction de ce poste source par l'état entérinerait l'anarchie de l'expansion sans limite du photovoltaïque. Or, les Corbières pourraient être sanctuariser comme d'autres zones naturelles et agricoles. D'autres espaces déjà artificialisés sont disponibles moyennant une gestion plus active de nos politiques locales grâce à une structure sur le modèle du Syaden et l'acceptation d'une rentabilité moindre.

44. Contribution électronique n°44

Sujet : [INTERNET] avis défavorable Tournissan – RTE – DUP

Date : Wed, 22 Oct 2025 10:34:21 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour,

Après les incendies de l'été, de nombreuses parcelles ont été endommagées. Il se trouve que le projet Pontils envisage l'installation d'un poste source dans cette zone. Comme s'il s'agissait de

profiter du défrichement engendré par les incendies pour installer dans ces milieux naturels des espaces artificialisés par l'installation de production d'énergie: éolien et photovoltaïque.

Rappelons que la recrudescence des feux de forêts et autres catastrophes naturelles est le résultat d'une exploitation trop importante des ressources naturelles par notre espèce. Une bascule sur le climat, la biodiversité et autres est en cours, et nous en sommes responsables. Poursuivre dans cette logique productiviste et extractiviste ne solutionnera en rien les problèmes que nous engendrons. Il s'agit de traiter le problème à la racine: revoir en profondeur notre mode de vie.

L'installation de ce poste induit l'installation future de matériaux qui nuiront directement (artificialisation) et indirectement (extractivisme et fourniture d'énergie pour continuer à produire des déchets néfastes aux générations futures). Il semble assez cynique de profiter d'une catastrophe pour alimenter d'autres catastrophes. Tout cela accroît les inégalités, l'irrespect des droits de chacun à vivre dans un environnement sain (au présent et dans le futur), cela enrichit une minorité au détriment du bien commun, de la population.

Je vous demanderai donc de bien vouloir abandonner toute velléité d'utilisation de ces espaces encore naturels. De bien vouloir les laisser indemnes aux générations futures. Ils leur seront précieux, d'autant que nous avons déjà bien abimé et rendu impropre à la vie des surfaces extrêmement importantes de la surface de la Terre. A défaut, nos enfants nous et vous accuseront.

Cordialement,

45. Contribution électronique n°45

Sujet : [INTERNET] Ce poste source sera créé pour le développement de l'agrivoltaïsme.

Date : Wed, 22 Oct 2025 11:20:09 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Contrairement à un argumentaire entendu, il n'y a pas de coupures d'électricité dans les Corbières. Ce poste source est totalement inutile pour les habitants et ne servira qu'à des intérêts privés d'industriels du photovoltaïque et de l'éolien.

Le développement de photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles est inacceptable dès l'instant qu'il n'existe pas une politique cohérente et ambitieuse de réduction de la consommation énergétique. La nécessité d'une part d'énergie photovoltaïque dans le mix énergétique ne fait pas de

doute. Mais mathématiquement, toute croissance continue de la consommation implique que tôt ou tard, toutes les surfaces devront être couvertes de panneaux pour répondre à la demande. Ce qui pose la question de ce qui va nous nourrir.

Il est donc nécessaire de commencer par se questionner sur la sobriété énergétique à mettre en face d'une quantité d'énergie à produire. Aux dires de nombreux experts, il n'existe pas aujourd'hui une politique cohérente et suffisamment ambitieuse de maîtrise et de diminution de la demande. Toute tentative de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels par le photovoltaïque est donc une illusion, puisqu'il faudra toujours abandonner davantage de terres agricoles pour répondre à davantage de besoins.

Une centrale photovoltaïque constitue une surface artificialisée. Il existe aujourd'hui de nombreuses surfaces déjà artificialisées ou dégradées qui devraient être priorisées pour l'installation de centrales photovoltaïques : habitations individuelles ou collectives, bâtiments publics, parkings, centres commerciaux, autoroutes, friches industrielles, sites pollués (dans la mesure où l'exploitation des centrales ne nuirait pas à la santé des agents d'installation et d'entretien des centrales et où la présence de centrales n'augmenterait pas la diffusion de la pollution au milieu environnant par des augmentations de ruissellement). Le sujet semble pourtant simple à entendre : sur ces surfaces, l'agriculture n'est pas possible, le photovoltaïque oui !

Une part importante de ces surfaces présente également l'intérêt d'être déjà connectée au réseau électrique et de se situer à proximité des principales zones de consommation de l'électricité. En secteurs artificialisés, le photovoltaïque y apporterait également un service supplémentaire via l'ombrage qu'il procure, en ne pénalisant pas la fixation de carbone par la végétation.

La couverture de toutes ces surfaces suffirait dans presque tous les départements à atteindre la part du photovoltaïque visée dans le mix énergétique. Les promoteurs du photovoltaïque prétendent que l'installation et l'exploitation sur ces surfaces ne seraient pas assez rentables (pour eux) comparé aux terres agricoles. Mais il est nécessaire de mesurer cette rentabilité à l'échelle de l'ensemble de l'économie et pas simplement en se concentrant sur le secteur de la production d'énergie. Or, l'installation de centrales en milieu agricole et naturel comporte de nombreuses externalités que l'agriculture et la société dans son ensemble devront supporter.

Impacts sur l'accès au foncier et distorsions économiques

La pression exercée sur le foncier agricole conduit à une augmentation des prix, pénalisant en priorité les nouvelles installations agricoles, déjà rendues difficiles sur notre département par les contraintes pédo-climatiques et les récentes crises qui touchent plusieurs filières.

On observe également un gel de terres avec enfrichement car des propriétaires anticipent une éventuelle valorisation future de leur foncier par une rente liée au photovoltaïque.

Les rentes liées à la location de foncier à des promoteurs crée des distorsions de concurrence entre les exploitations. L'argument qui prétend qu'un zonage priorisant les zones les plus pauvres favoriserait au contraire un rééquilibrage entre les secteurs plus ou moins favorisés naturellement, est un aveu de renoncement à construire un modèle agricole basé sur une juste rémunération du travail et une répartition équitable des aides existantes. Si nous refusons le photovoltaïque en milieu

agricole, ce n'est pas pour empêcher les exploitations de sortir la tête de l'eau à travers une source complémentaire de revenu. C'est justement pour exiger à la place une réelle politique visant à payer le travail agricole à sa juste valeur permettant de valoriser les surfaces aujourd'hui délaissées. Le recours au photovoltaïque serait au contraire une solution illusoire pour repousser le problème à plus tard tout en pénalisant les exploitations qui n'en profiteront pas (et qui seront majoritaires).

Effets directs sur la production agricole

L'artificialisation des milieux par le photovoltaïque produit les mêmes effets indésirables que l'artificialisation en général, avec des conséquences directes pour l'agriculture environnante :

- Entrave à la circulation et destruction des milieux de vie des gibiers qui se rabattent sur les parcelles cultivées avec une augmentation des dégâts.
- Réduction de la surface de sol recevant les précipitations, avec pour conséquence une augmentation des ruissellements et une réduction de l'infiltration vers les nappes. L'eau reçue par les panneaux se concentre en bord de panneau comme on l'observe avec une toiture, occasionnant une arrivée excessive au sol qui n'arrive pas à l'infiltrer. L'eau érode alors les sols et ruisselle davantage vers l'extérieur de la parcelle. Les parcs sont prévus pour évacuer l'eau rapidement. Ce qui est en aval ne les regarde pas, mais ces volumes viennent grossir les crues au lieu de s'infiltrer vers les nappes alors que le contexte climatique actuel nous oblige à penser à l'inverse.
- Augmentation de température aux environs des parcs. Tout porte à penser que les parcs photovoltaïques produisent le même effet d'îlot de chaleur (Heath Island) que les autres zones artificialisées. Cela se traduit par une augmentation de température des masses d'air au dessus et aux alentours des centrales, à laquelle vient s'ajouter une réduction du rafraîchissement nocturne. Dans un contexte d'augmentation de la fréquence des canicules, l'effet sur les cultures alentours ainsi que sur les zones d'habitations proches est évidemment délétère. Plusieurs cas nous ont été relatés par des agriculteurs Audois, et des premières études scientifiques confirment ce phénomène.

Bien que ces effets soient encore très rarement évoqués, une majorité du milieu agricole est opposée au développement du photovoltaïque dans nos campagnes, et il en va de même pour le reste de la population qui refuse cet accaparement du territoire.

Alors non, fermement opposé à cette aberration.

BPPJ. pour l'association Transparence 11500 Saint Ferriol.

46. Contribution électronique n°46

Sujet : [INTERNET] enquête publique poste source de Tournissan, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Date : Wed, 22 Oct 2025 10:40:30 +0000

De : Association Vent Mauvais <ventmauvais.association@outlook.com>

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

L'association Vent mauvais s'oppose au projet de poste source de 8 hectares à TOURNISSAN, commune ravagée par des incendies dévastateurs.

En effet, il n'existe pas de problème particulier d'approvisionnement en énergie sur le territoire des Corbières justifiant ce type d'équipement. Et si l'on veut augmenter la résilience du territoire, il suffit de proposer des projets photovoltaïques surtout en toitures ou bien de taille plus modeste (autour d'une dizaine d'hectares) pour une consommation locale par les habitants sur des terrains anthropisés et non pas naturels comme c'est le cas des grands projets comme celui qui est en cause.

Et ce projet n'est qu'un seul parmi d'autres à venir dont la très grande majorité est en milieu naturel. De nombreuses communes des Corbières, proches les unes des autres, sont concernées par des centrales de grande ampleur : Albas, Bages, Bizanet, Camplong, Conilhac, Embres-et-Castelmaure, Fabrezan, Fitou, Fontjoncouse, Fontcouverte, Lafage, Lézignan, Montbrun, Montredon, Montséret, Palairac, Peyrolles, Portel, Quintillan, Saint-Pierre-des-Champs, Saint-André-de-Roquelongue,

Villesèque, ... Plusieurs de ces projets dépassent les 100 ha, la plupart font plus de 20 ha pour un total global de plus de 1300 ha ! L'ampleur et la concentration de projets photovoltaïques dans l'espace restreint des Corbières en font une situation sans équivalent en France !

La course au développement déraisonnable et non concerté des méga-projets photovoltaïques et agrivoltaïques menace notre territoire et notre cadre de vie ... Et la catastrophe de cet été ne doit pas servir d'accélérateur au risque d'être perçue comme une prime à l'incendie !

Nous sommes opposés à la construction de ce poste source.

Association Vent mauvais

47. Contribution électronique n°47

Sujet : [INTERNET] Tournissan - RTE - DUP - Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé <<Pontils>> - enquête prolongée
Date : Wed, 22 Oct 2025 14:07:45 +0200
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Je suis contre ce projet démesuré

RIBAUTE

48. Contribution électronique n°48

Sujet : [INTERNET] Opposition aux projets poste source RTE et photovoltaïque.
Date : Wed, 22 Oct 2025 14:29:33 +0200 (CEST)
De :
Répondre à :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

à M. Laurent FABAS, Commissaire-enquêteur,

Monsieur,

Je suis totalement opposé au projet de création d'un poste source sur le territoire de Tournissan ainsi qu'au projet photovoltaïque situé également sur la commune de Tournissan, zone victime du terrible incendie du 5 août 2025.

Le projet du poste source RTE est situé tout proche de l'agglomération de Tournissan, proche de la route qui amène à Lagrasse, village médiéval classé parmi un des plus beaux de France.

Ce poste source est très étendu et va certainement s'étendre sur d'autres parcelles.

La population a été très peu informée de ces projets et surtout informée partiellement des conséquences que ces projets allaient avoir à long terme. Les autorités régionales,

départementales., et mêmes locales ont distillé des informations parcellaires et le plus souvent non données à la population.

L'élaboration de ce poste source (400000 volts) va avoir des conséquences multiples:

- sur le tourisme dans la région.

(Qui voudra passer ces vacances tout près ou à quelques kilomètres de cet énorme poste source et de ce champ de panneaux photovoltaïques?)

-sur le prix de l'immobilier qui ne va cesser de baisser.(Qui voudra acheter une résidence dans mon village?)

_sur la faune et la flore .

-Il y aura aussi une pollution sonore (léger bruit dans le village annoncé de quelques decibels!!! au cours de la réunion du début d'année 2025 au foyer de Tournissan)

- Il y aura aussi des risques pour la santé.

La production d'un champ électromagnétique à un impact non négligeable sur les êtres vivants (animaux, végétaux et sur les humains.)

Une école est situé dans le village, pas très éloignée du poste source

-.De plus, risques d'incendies gigantesques et probablement difficilement maitrisables au vu d'incendie de cet été.

- Ces travaux vont entraîner un grand trafic de gros véhicules dans le village, principalement sur l'avenue principale.

Comment les résidents de l'axe principal du village t-ils pouvoir supporter ces bruits en permanence pendant des mois et des mois?

Après l'incendie de cet été, ce petit village ne doit pas supporter tout cela.

Il faut se mobiliser pour que les zones ravagées par le feu soient remises en état, que les viticulteurs replantent certaines vignes, que le Sentier Francis Lastenouse soit petit à petit remis en état et que la vie reprenne peu à peu dans notre garrigue.

En espérant que cette enquête publique soit prise considération

Tournissan

49. Contribution électronique n°49

Sujet : [INTERNET] non au projet de Tournissan

Date : Wed, 22 Oct 2025 14:33:51 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Après avoir subi l'horreur de l'incendie de cet année qui a ravagé une grande partie du territoire, nous voilà confronté maintenant à une autre horreur pour lequel l'homme peut arrêter le délire. Tant d'hectares de photovoltaïque sur ce territoire merveilleux habités par des personnes sensibles à la beauté et à la richesse de la nature, connu et visité par des touristes attirés par notre belle région... Qu'en sera-t-il entre la paysage désert et dévasté par l'incendie et l'homogénéité et le manque de diversité que nous réservent ces panneaux photovoltaïques: LA DÉSOLATION!

Pourquoi ne pas choisir plutôt la protection de ce qui reste de nos Corbières et sauver la vie qui les habite! Veuillez, Monsieur le commissaire enquêteur, reconnaître l'inutilité de ce projet.

50. Contribution électronique n°50

Sujet : [INTERNET] Poste de source et risque de feu

Date : Wed, 22 Oct 2025 15:34:51 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour

Sur ce projet de source et des futurs projets alentours, notre soucis est notamment la risque d'incendie. Est ce que SDIS de l'Aude a été consulté ? Quel est leur avis ? L'incendie de cet été a fait un dégât énorme et nous voulons surtout pas les projets qui risquent de provoquer des incendies

Habitant à Tournissan

51. Contribution électronique n°51

Sujet : [INTERNET] enquête publique poste source (photovoltaïque) de TOURNISSAN

Date : Wed, 22 Oct 2025 20:39:20 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur,

Je suis totalement opposé au projet d'installation de poste-source à Tournissan pour les raisons suivantes :

- Projet démesuré
- Risque d'amener de nouveaux champs photovoltaïques dans l'Aude
- Défiguration du paysage
- Risque d'accentuer la perturbation de la biodiversité de notre territoire, déjà fragilisé par les incendies
- Nous avons besoin d'arbres résistant à la sécheresse, de la valoriser du tourisme

- Je ne pense pas que ces champs puissent lutter contre la sécheresse et attirer le tourisme

Il me semble que ça serait plus judicieux de limiter la consommation électrique afin de freiner la surconsommation qui est une course sans fin afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Je vous serais reconnaissant de prendre mon avis en considération.

Cordialement.

habitant à St Laurent de la Cabrerisse

52. Contribution électronique n°52

Sujet : [INTERNET] Avis poste source Tournissan

Date : Wed, 22 Oct 2025 21:29:12 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de poste source à Tournissan est préjudiciable aux habitants et aux voyageurs de passage. Nos Corbières, déjà défigurées par le feu titanesque du 05 août dernier, ne méritent pas cette installation qui nuit à l'environnement et au paysage de notre canton. La Nature ayant horreur du vide, la dynamique naturelle de la végétation rendra à plus ou moins long terme l'éclat de cette région dans les zones incendiées. Par contre, ce poste source restera une plaie pour un temps certain.

Nous sommes donc très défavorables à l'implantation de ce poste source.

Avec nos meilleures salutations

(11220 RIBAUTE)

53. Contribution électronique n°53

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique – Opposition au projet de poste-source des Hautes Corbières

Date : Thu, 23 Oct 2025 11:37:53 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Comme de nombreuses autres personnes ayant fait le choix de vivre dans les Corbières, je suis particulièrement préoccupé par le déploiement du projet de création d'un poste-source RTE dans les Hautes Corbières, tel que présenté au public en avril 2024. Je souhaite par la présente exprimer une opposition motivée à ce projet sur notre territoire.

Ce projet, s'il part d'un objectif affiché de soutien à la transition énergétique, soulève de nombreuses interrogations quant à sa réelle utilité, sa proportionnalité, ses impacts environnementaux et paysagers, ainsi que sa cohérence avec les dynamiques locales et les objectifs de sobriété énergétique.

1. Une justification énergétique discutable

a. Une zone à faible densité et à faible consommation

La zone concernée est peu desservie — mais aussi faiblement peuplée et peu consommatrice d'électricité. La création d'un poste-source de cette ampleur (avec deux transformateurs et un raccordement 400 kV) me semble disproportionnée par rapport aux besoins réels des habitants et des entreprises locales.

b. Un projet porté essentiellement par la logique de production renouvelable

Le document précise que ce poste-source vise à « accueillir l'énergie d'autres producteurs (éolien, photovoltaïque...) ». Autrement dit, il ne répond pas à une nécessité locale d'alimentation ou de sécurisation du réseau, mais à un objectif d'évacuation de la production industrielle d'électricité vers le réseau national.

Cela confirme que le projet ne sert pas le territoire, mais le transforme en zone de transit énergétique, au bénéfice de producteurs éloignés.

c. Une incohérence avec les objectifs de sobriété

Le S3REnR affirme vouloir concilier « sobriété » et « efficacité énergétique ». Or, la multiplication d'infrastructures lourdes (postes, lignes, pylônes) va à l'encontre du principe de sobriété, notamment lorsqu'elles ne répondent pas à un besoin direct du territoire.

2. Des impacts environnementaux majeurs

a. Une zone d'une grande sensibilité écologique

La présentation mentionne explicitement la présence de zones Natura 2000, du Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes, et de zones humides.

L'installation d'un poste-source, accompagnée de terrassements, pylônes, lignes aériennes et accès permanents, induit de ce fait :

- une artificialisation des sols ;
- une fragmentation des continuités écologiques ;
- des risques de pollution sonore et lumineuse permanents.

b. Des études encore trop superficielles

La présentation évoque des « études écologiques sur 4 saisons » à venir.

Or, ces études sont postérieures à la décision de principe et ne garantissent pas que les impacts cumulés (notamment avec les projets éoliens et solaires voisins) seront correctement évalués.

Une évaluation environnementale stratégique à l'échelle du territoire devrait précéder tout engagement de chantier.

3. Une atteinte au paysage et au patrimoine naturel

Le site envisagé se situe au cœur du territoire des Corbières reconnu pour ses paysages remarquables, sa biodiversité et son patrimoine rural authentique.

L'implantation d'un poste industriel avec pylônes 400 kV et clôtures hautes défigure durablement l'identité visuelle des Corbières, déjà fragilisée par la prolifération des infrastructures énergétiques. Ce type d'équipement rompt la cohérence du Parc Naturel Régional, dont la charte vise à préserver le caractère rural et paysager exceptionnel.

Le projet est donc contradictoire avec les engagements du Parc et du SCoT.

4. Un risque de verrouillage du territoire

En créant un point d'injection majeur pour les énergies renouvelables industrielles, RTE prépare une accélération massive de projets éoliens et photovoltaïques autour du poste-source.

Cela entraînera :

- une multiplication des projets industriels sur les crêtes et plateaux ;
- une saturation visuelle et sonore du territoire ;
- un impact cumulé majeur sur la biodiversité ;
- une rupture du lien entre habitants et paysages.

Ce poste-source constitue ainsi la première pierre d'une industrialisation énergétique des Hautes Corbières, sans véritable débat démocratique sur la vision à long terme du territoire.

5. Une concertation insuffisante

La réunion d'information du 11 avril 2024 ne saurait se substituer à une concertation approfondie avec les habitants, les élus locaux et les acteurs du territoire.

Les documents présentés sont très généraux, peu chiffrés, et ne permettent pas de mesurer :

- les impacts économiques (emplois locaux, fiscalité, coûts publics) ;
- les alternatives possibles (renforcement du réseau existant, stockage local, autoconsommation collective) ;
- la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Cette carence d'information va à l'encontre des principes de transparence et de participation citoyenne inscrits dans le Code de l'Environnement.

6. Des alternatives crédibles et plus durables

Plutôt que d'implanter un poste-source de grande ampleur :

- il serait plus cohérent de renforcer les postes existants, mieux répartis et moins impactants ;
- de favoriser des projets de production locale à taille humaine, intégrés dans une logique d'autoconsommation territoriale ;
- et de prioriser les investissements dans la sobriété énergétique plutôt que dans la construction d'infrastructures lourdes.

Pour conclure j'estime que ce projet de poste-source n'apporte aucun bénéfice clair au territoire des Hautes Corbières.

Il contribue à une logique d'industrialisation énergétique contraire aux principes de sobriété, de proximité et de respect des écosystèmes.

Il menace des paysages et milieux naturels d'une grande valeur, pour un service essentiellement tourné vers des intérêts extérieurs.

En conséquence, je demande que :

- le projet soit rejeté ou profondément révisé ;
- une évaluation environnementale et territoriale globale soit menée avant toute décision ;
- et que la priorité soit donnée à la sobriété, à la production locale et à la concertation citoyenne réelle.

En vous remerciant de votre attention.

Cordialement

54. Contribution électronique n°54

Sujet : [INTERNET] Enquête publique poste source Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 11:44:39 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@au.de.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite soumettre mon désaccord pour ce projet qui ne servirait que des intérêts privés et étrangers via des centrales de panneaux photovoltaïques.

En vous remerciant de prendre mon avis en compte, bien cordialement.

11220 Rieux en val

55. Contribution électronique n°55

Sujet : [INTERNET] Poste source Tournissan Enquête publique

Date : Thu, 23 Oct 2025 12:45:50 +0200 (CEST)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour Monsieur Fabas,

J'habite dans les Corbieres occidentales et je m'oppose a ce projet démesuré dans un territoire qui n'a aucunement besoin d'une telle capacite de production. Une fois de plus nous assistons impuissants a l'industrialisation d'un territoire rural riche de traditions et de biodiversites, avec un sans blanc de consultation publique mais pas une reelle information des populations locales sur les consequences de tels projets. On peut d'ailleurs se demander si les feux de cette ete n'ont pas ete commandites pour faciliter l'implantation de ces centrales photovoltaïques puisque la biodiversite y a disparu ...

Espérant que ce projet de poste source ne verra pas le jour dans les Corbieres,
cordialement,

56. Contribution électronique n°56

Sujet : [INTERNET] Avis négatif pour le poste source de Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 11:20:06 +0000 (UTC)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je ne vais pas revenir sur les excellents arguments de Madame Laurence Meyrat (ref en PJ) quant à l'impact négatif de la création de ce poste source de taille industriel et sans intérêt financier ni pour les habitants proches ni même pour la France.

Et c'est sur ce dernier point, alors, pour compléter les arguments présentés par Madame Meyrat que je vous invite aussi à reconsidérer le projet ainsi que les effets délétères qu'engendrent ce genre de projets sur notre souveraineté alimentaire alors que plus de 500 000 hectares de parcs d'activités industrielles pourraient-être exploités (Ref PJ).

Notre pays depuis quelques années ce vend à qui mieux mieux.

Nu ou quasi, c'est donc notre sol, nos paysages et notre santé qui sont bradés.

Le pire étant qu'ils soient bradés sous faux drapeaux :

[Une idée tout sauf vague, et qui devrait faire des vagues | FranceSoir](#)



Une idée tout sauf vague, et qui devrait faire des vagues | FranceSoir

Résumé : Une trahison énergétique sous couvert d'écologie Pourquoi la France, pionnière du nucléaire et de l'éner...

Dans une [tribune](#) publiée le 13 janvier 2024 dans Le Point, environ 80 parlementaires appellent le gouvernement à une pause dans le développement des ENR, en particulier éoliennes et photovoltaïques.



Politique énergétique de la France : une pause s'impose !

TRIBUNE. À la veille de la déclaration de politique générale, près de 80 parlementaires demandent au gouvernemen...

<https://solidariteetprogres.fr/spip.php?article16846>

La commission européenne a financé le lobbying vert (pour ouvrir le lien ci-dessous, cliquer une première fois sur CrowdBunker puis sur le lien qui apparaît alors)

[CrowdBunker](#)

**CrowdBu
nker**

Les agences gouvernementales infiltrées : [CrowdBunker](#)

CrowdBunker

Un système spéculatif dangereux : [CrowdBunker](#)

CrowdBunker

En vous remerciant d'avoir pris le temps de considérer les éléments ci-dessus et qui sont loin d'être exhaustifs, et de prendre la peine d'envisager, que les trois quart des Français ne sont pas aveugles.

Veillez, Monsieur, accepter mes sincères salutations.

57. Contribution électronique n°57

Sujet : [INTERNET] EUP "Pontils": avis défavorable

Date : Thu, 23 Oct 2025 11:24:56 +0000 (UTC)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

j'émet un avis défavorable au projet de Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » qui ne présente aucun intérêt pour l'économie des Corbières d'une part, et d'autre part, qui défigurerait durablement le paysage de la vallée de Tournissan.

Meilleures salutations

58. Contribution électronique n°58

Sujet : [INTERNET] Enquête public de TOURNISSAN

Date : Thu, 23 Oct 2025 13:31:34 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

A l'attention de Mr Laurent FABAS, commissaire enquêteur à la Mairie de TOURNISSAN,

Veillez trouver, en pièce jointe, ma contribution pour justifier mon opposition aux projets de poste source et photovoltaïques

Merci de bien vouloir enregistrer ma déposition et de prendre en compte mon opposition à ces projets.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées

11220 SERVIES en VAL

Je suis CONTRE « Le Projet d'implantation d'un Poste source, nommé - Pontils - , à TOURNISSAN » et bien naturellement, par voie de conséquence, CONTRE « Les Projets de Centrales Photovoltaïques qui vont, de ce fait, arriver ensuite sur l'ensemble de notre territoire des Corbières.

Les fortes mobilisations contestataires, face à ce projet de poste source de TOURNISSAN et les argumentaires très détaillés qui vous sont adressés et dont j'ai pris connaissance, me conforte dans ma participation pour m'opposer à ce projet indécent envers l'ensemble des citoyens des Corbières et pour notre région : absence totale de concertation citoyenne et implication des élus locaux, départementaux, et régionaux, complices implicites des promoteurs sans scrupules.

De plus, l'incendie de cet été est, pour moi, la confirmation que les promoteurs de ces projets gigantesques et inutiles sur notre territoire sont prêt à tout et disposent de moyens invraisemblables. Je reste persuadé qu'ils ne sont donc pas « étranger » à cette catastrophe qui a, comme par hasard, complètement détruit par le feu tous les sites de nos Corbières sur lesquels des projets photovoltaïques étaient envisagés : Ribaute – Tournissan – Coustouge – Joncquière – Fonjoncouse. Maintenant, la place est dégagée et tous les critères exigeants sont également caducs : NATURA 2000, PNR, etc.

En réponse à ce « Sinistre Criminel », LA SEULE SANCTION POSSIBLE à cette façon d'agir, c'est le « GEL » de tous les projets à connotation « Pseudo-énergétique » sur ces régions sinistrées et de laisser SES HABITANTS se ressourcer et LA NATURE régénérer naturellement les paysages et sa biodiversité durant une bonne cinquantaine d'années.

NON au développement incontrôlé de l'industrie photovoltaïque.
OUI à la création de projets à taille humaine sur notre territoire et au bénéfice de nos collectivités et de ses habitants.

SERVIÉS en VAL

59. Contribution électronique n°59

Sujet : [INTERNET] NON au projet poste-source de Tournissan!!!

Date : Thu, 23 Oct 2025 11:34:59 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Messieurs

comme de nombreux habitants de ce territoire, je ne peux qu' m'opposer à ce type de projet surdimensionné.

Je ne suis pas contre l'installation de projets d'énergie renouvelable, mais il me semble qu'il doivent être pensé et réfléchi en prenant toutes les instances concernées au plus près.

Nos Corbières viennent déjà d'être fort impactées par les incendies, et c'est une aubaine pour les industriels du "photovoltaïque à grande échelle. Les études sur la faune et la flore sont elles remises en question, et du coup facilite la venue de ceux qui veulent faire du fric sur notre dos?

Nos espaces naturels sont en danger par nos pratiques: déprise agricole, installations de champs solaires qui influencent le changement climatique (modifiera localement le climat directement du fait de l'interception de la lumière et indirectement du fait de la diminution des surfaces boisée) , dégradation des sols qui ne verront plus rien pousser sous le béton...

Qui dit installation d'un poste source dit forcément recrudescence des projets de champs solaires dans nos paysages, dégradant par ce fait notre environnement (paysage, faune et flore en diminution), la qualité de vie des habitants (qui ne sont pas les 1ers bénéficiaires de l'NRJ produite), et l'attraction touristique (c'est beauté sauvage des Corbières qui en font leur charme!)

Nous vivons sur un territoire où les espaces naturels, la biodiversité sont une richesse inestimable et où la densité de population est très faible. Cela explique qu'un tel projet n'a aucune utilité réelle pour les habitants et le territoire. Nous n'aspérons pas à un développement industriel ou économique justifiant un tel projet car nous avons décidé de vivre ici pour le cadre et la qualité de vie.

L'unique intérêt de ce poste source est de donner la possibilité aux industriels du photovoltaïque de coloniser nos Corbières pour s'enrichir à moindre coût puisque nous leur bradons notre foncier.

Ce poste source et les millions d'euros qu'il coûte a pour unique but de leur permettre de transformer l'électricité produite par leur futurs parcs. Cette électricité sera ensuite transportée à des centaines de kilomètres par la ligne à haute tension vers les villes qui en ont besoin mais qui n'en produisent pas. Sachant que plus 15% de l'électricité se perd dans son transport, je pense que c'est dans les endroits déjà colonisés par l'homme que l'électricité doit être produite puisque c'est là où ils la consomment

(sur les toits des hangars, centres commerciaux, parkings ...). C'est justement la force de cette énergie

renouvelable que d'être produite là où on en a besoin ! Alors c'est sûr que cela revient plus cher aux industriels de produire dans les villes que de dérouler leurs centaines d'hectares de panneaux sur nos

Corbières alors qu'elles ont souffert.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose vivement à ce projet qui n'est que le reflet de la puissance des riches multinationales sur la population rurale.

Il est temps d'arrêter ces projets surdimensionnés qui ne font que nous emmener dans le mur!

Laissez nos Corbières tranquilles!

60. Contribution électronique n°60

Sujet : [INTERNET] contribution à l'enquête publique poste source à Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 14:33:27 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Bonjour !

Citoyen sensible à l'actualité climatique et environnementale de la planète, je suis attentif aux nombreux signaux d'alerte lancés par les scientifiques.

Stop donc aux énergies fossiles responsables de la dégradation exponentielle du climat et par ricochet de nos conditions de vie sur terre.

Le photo voltaïque serait donc une bonne idée pour produire le l'énergie respectueuse de cet environnement ?

Oui, peut être, mais connaît-on vraiment bson impact sur la santé et que fait on des composants dans panneaux non recyclables et polluants quand il sont devenus obsoletes?

En tout cas, concernant ce projet de parc photovoltaïque à Tournissan , voici pourquoi je m'y oppose :

1. L'impact sur les paysages... La nature est belle dans les Corbières, et un champ photovoltaïque c'est pas joli à voir.
2. Le parc est entouré de grillages de plus de 2m de haut, autant d'espace qu'on interdit désormais aux animaux qui vivaient là. Avant nous.
3. Il y a un grand danger à détourner les terres agricoles dont la vocation est de nous nous nourrir au profit de l'industrie énergétique qui ne cherche que le profit. Il est aberrant de nous approvisionner en denrées alimentaires qui viennent du bout du monde avec des transports polluants et responsables du

réchauffement climatique. Il vaut mieux encourager les paysans à produire local et privilégier les circuits courts. Pas les transformer en producteurs d'électricité.

4. Les entreprises qui sont derrière ces projets de champs photovoltaïques surfent sur la vague de production d'énergie « propre » mais sont des entreprises capitalistes ne cherchant que le profit à court terme au mépris des terroirs des personnes qui y vivent, sans grandes retombées économiques en terme de compensation financière ou d'emploi. Capitalisme et écologie ne vont pas ensemble.

5. Les projets de ce type sont toujours démesurés... Pourquoi des dizaines d'hectares et pas simplement 5 ? Il y aurait moins d'impact et de nuisances . Mais ce ne serait pas « rentable » ?

En conclusion, sans m'opposer radicalement à l'idée d'une énergie propre, je pense qu'il vaut mieux équiper des endroits que le photovoltaïque impactera moins comme les toits des hangars de zones d'activités commerciales et artisanales, les bords des autoroutes On devrait raisonner en terme de besoin LOCAL, réfléchir à des projets à l'échelle des villages, qui respectent les paysages la terre et les hommes qui y vivent.

Voilà pourquoi pour moi ce projet est une très mauvaise idée.

11220 Arquettes en val .

61. Contribution électronique n°61

Sujet : [INTERNET] Poste pontils

Date : Thu, 23 Oct 2025 14:53:20 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Après avoir été favorable au projet photovoltaïque à échelle raisonnable, mon avis est mitigé par rapport au poste des pontils et sa grandeur au bord d'une route très touristique. J'ai peur que le désastre de l'incendie ne devienne un prétexte à une implantation tous azimut de projets dans notre belle région.

62. Contribution électronique n°62

Sujet : [INTERNET] Observation défavorable – Projet de poste source « Pontils » à Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 14:07:37 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

--

11700 MOUX

63. Contribution électronique n°63

Sujet : [INTERNET] Avis consultation projet photovoltaïque

Date : Thu, 23 Oct 2025 16:30:13 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour

Habitante de la région depuis bientôt 50 ans, et de tournissan pendant 10 ans, je ne souhaite pas voir s'installer une unité de production aussi grande qui défigurerait la région et ne me semble pas approprié aux axes de développement choisis .

Il me semble que ce projet servirait essentiellement des intérêts privés et pas ses habitants .

64. Contribution électronique n°64

Sujet : [INTERNET] Enquête poste source Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 16:41:34 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

A l attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Bonjour,

Ce projet d'implantation d'un poste source au lieu dit les pontifes à Tournissan s'inscrit dans une vision industrielle de l'approvisionnement en énergie.

Ce projet va permettre la multiplication des installations de champs de panneaux photovoltaïques détruisant les milieux naturels, le cadre de vie.

Ce projet est à l'opposé des axes de développement des Corbières l'agriculture et le tourisme.

Pour ces raisons, je donne un avis très négatif à ce projet.

Cordialement

11220 Ribaute

65. Contribution électronique n°65

Sujet : [INTERNET] Observations relatives au projet : Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts de PONTILS sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 17:08:12 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

À l'attention de M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur à la mairie de Tournissan (2 rue des Écoles – 11220 Tournissan) ;

OBJET:

Observations relatives au projet : Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts de PONTILS sur la commune de Tournissan

À Barcelone, Catalogne, Espagne, le 23 octobre 2025

EXPOSE:

Sur l'enquête de l'utilité publique, procédé du 1er octobre 2025 au 30 octobre 2025, soit pendant 30 jours consécutifs (prolongation par arrêté du 17 octobre 2025*), en vue de la création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tournissan, et après la lecture du Dossier du projet,

OBSERVATIONS:

— Il n'a pas été tenu compte du fait que le site choisi pour l'installation photovoltaïque est pratiquement entouré d'une importante masse de « Réservoirs de biodiversité » particulièrement riches, comme le souligne l'étude d'impact environnemental (Dossier du projet), où les espèces trouvent des conditions favorables pour se développer, se disperser et coloniser d'autres territoires proches.

— Les panneaux photovoltaïques d'une macro-installation telle que celle prévue présentent un risque de dégradation des sols fertiles et de pollution par les métaux lourds, ce qui n'a pas été pris en

compte dans le projet et qui, en outre, pourrait contaminer les aquifères, en raison de la porosité du terrain sur lequel ils sont installés, ou les cours d'eau à proximité.

— L'étude omet d'évaluer l'impact visuel et paysager dans une zone à haute valeur écologique et culturelle.

– Le projet ne justifie pas sa nécessité publique et ne démontre pas l'absence d'alternatives dans des zones déjà dégradées.

CONCLUSIONS:

En tant que visiteur assidu depuis plus de vingt ans de la région des Corbières, et en particulier de Tournissan, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et Lagrasse, je pense que cet projet doit être rejeté en raison du risque environnemental et de l'absence d'intérêt public démontré, car il privilégie les intérêts privés au détriment du bien commun.

Enfin, je ne m'oppose pas aux énergies renouvelables, mais elles doivent être implantées dans des zones déjà dégradées, et non sur des sols à haute valeur culturelle et paysagère.

Cordialement,

66. Contribution électronique n°66

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet

Date : Thu, 23 Oct 2025 17:43:38 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour

Je voudrais signaler mon opposition au grand projet de panneaux photovoltaïques à Tournissan.

Il y aura plein de parc de panneaux photovoltaïques installés dans les Corbières. Selon les plans, ces parcs immenses vont être installés là il y avait des forêts, des garrigues, des vignes et dégrader encore notre environnement.

En plus, le poste de source, à côté de Tournissan, va envoyer électricité au réseau donc des électricités produites ne sont pas pour des locaux, mais destinées à une France entreprise.

Je vous exhorte donc à reconsidérer ce grand projet.

Cordialement

Coustouge

67. Contribution électronique n°67

Sujet : [INTERNET] mon avis sur le projet photovoltaïque

Date : Thu, 23 Oct 2025 17:19:10 +0000 (UTC)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ils n'ont rien trouvés d'autre pour finir de pourrir l'attractivité de nos territoires et des Corbières en particulier ?

Comment peut-on imaginer que l'on veuille absolument enterrer ces garrigues et ces merveilleux paysages des Corbières avec des panneaux photovoltaïques ? Là c'est sûr, finie la valeur ajoutée de la biodiversité, de la nature protégée et du sol nourricier pour les agriculteurs en survie ! Comment peut-on penser à une chose pareille alors que la priorité est la résilience par des cépages résistants, par des plantes adaptées à la sécheresse, par un accompagnement à l'élevage, à l'innovation de l'agriculture et polyculture ! sans compter aux retenues collinaires qui pourraient apporter l'eau nécessaire à la vie ! Au lieu de réfléchir à un développement économique qui 'profite' au collectif, certain préfère profiter d'un revenu soi-disant 'durable' par ces panneaux construits en Chine, certes installés par des français formés aux nouvelles dimensions énergétiques, mais qui ne servent en réalité qu'un petit nombre d'élus et d'empoisonneurs qui n'ont aucune vision sur le long terme de la durabilité de la terre nourricière. Ils ne regardent que leurs propres intérêts et vous le savez ! Ces projets photovoltaïques sont une honte et un détournement de fonds ! C'est comme pour ces éoliennes qui ont pourris notre paysage et où les touristes n'ont retenu que le : « ah oui t'habites là où il y a plein d'éoliennes ! » voilà l'attractivité du territoire que l'on nous a imposé ! voilà la terre sacrifiée pour une poignée d'individualistes !

Je suis contre ce projet de parc photovoltaïque pour les motifs économiques et environnementaux. Ils doivent être posés sur des friches industrielles ou bâtiments de zone artisanale, ou des sites comme Salsigne irrécupérables !

Arrêtez de polluer nos sites vierges et qui devraient encore nourrir nos citoyens !

Merci

Bien cordialement,

11200 Lézignan-Corbières

68. Contribution électronique n°68

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable à la déclaration d'Utilité publique en vue de la création du poste source

Date : Thu, 23 Oct 2025 17:21:35 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire,

En document joint vous trouverez mon avis

Merci pour votre compréhension et vos efforts d'information.

Habitante de Fontjoncouse

Enquête sur l'utilité publique en vue de la création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tournissan.

Réponse de la Dr Françoise Breton, 1 chemin du Pourtel, Fontjoncouse, 11360

En tant que chercheuse en Science de l'environnement et habitante des Corbières, je suis totalement défavorable à la construction de ce poste source « Pontils » à Tournissan pour les raisons suivantes :

Ce poste n'est pas une infrastructure isolée.

Il est la structure principale de tout un réseau qui acheminera l'énergie produite dans le macro-parc photovoltaïque des Corbières, dont les projets occupent des surfaces considérables sur plusieurs municipalités. Il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol.

Ce macro-parc ne servira en rien les habitants des Corbières

Ce poste relié par des lignes à haute tension renverra l'énergie vers d'autres populations que celles des Corbières, spécifiquement les grandes villes. Les habitants ici souffriront toutes les externalités et dégradations environnementales et paysagères de ces infrastructures sans aucuns retours positifs pour les habitants actuels et futurs Exemples d'externalités : baisse des prix du foncier, difficulté pour vendre les propriétés, moindre attractivité pour l'installation de nouveaux habitants. Exemples

de retours positifs : baisse des prix de l'énergie ou gratuité pour les habitants. C'est donc un modèle de transition énergétique injuste socialement pour notre monde rural.

Transition énergétique oui, mais pas comme ça.

Je n'accuse nullement les petites municipalités qui ont accepté de louer des terres à ces projets car ils ont besoin de sources de financement pour entretenir les services des villages, puisqu'ils ne reçoivent aucunes subventions. Pour ce que l'on observe, les loyers promis sont extrêmement bas et les terrains sont déjà occupés par ces entreprises bien avant qu'elles commencent à payer leur due aux municipalités. Il s'agit bien d'un modèle industriel de transition énergétique injuste pour les collectivités locales, et qui ne profite qu'aux grosses entreprises impliquées.

Une transition énergétique qui s'approprie des terres remarquables pour leur biodiversité
Des installations de panneaux photovoltaïques associées à un maillage de lignes à haute tension sur tout le territoire met en grand danger des zones reconnues pour leur richesses exceptionnelle en biodiversité, pour les oiseaux, mais aussi pour d'autres espèces endémiques. Les Parcs Naturels et les zones Natura 2000 sont spécialement vulnérables à de tels projets, ainsi que le territoire dans son ensemble. Notre région fait partie intégrante de l'écorégion Méditerranée, l'un des 25 sites de biodiversité remarquable reconnus à l'échelle planétaire.
Ce modèle de transition énergétique détruit notre patrimoine paysager et vivant.

Le grand incendie des Corbières.

Nous avons été très fortement impactés par un incendie les 5, 6 et 7 Aout derniers. Nous en subissons encore de multiples effets. Il est à mon avis indécent de continuer ce projet de macro-parcs, dont la station Pontils est une pièce maîtresse, alors que selon les dernières nouvelles, l'incendie aurait été provoqué et que les enquêtes sont en cours au parquet de Montpellier. Attendons au moins de connaître les résultats de l'enquête avant de continuer à s'acharner sur un territoire qui se récupère difficilement de ses blessures.

D'autres modèles sont possibles et désirables.

Plutôt que d'imposer ce modèle de transition énergétique défavorable aux besoins locaux et qui favorise uniquement les grandes entreprises qui s'en serviront probablement pour rendre leur image plus verte, au lieu de créer ce poste source de très haute tension, pourquoi ne pas soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures, autoroutes), orientés vers l'autoconsommation locale ? Tout le monde, ainsi que les petites collectivités locales, y gagneraient.

De tels projets favoriseraient réellement la transition énergétique sans sacrifier nos paysages, nos terres agricoles et permettraient d'attirer des jeunes pour travailler la terre, produire des aliments de qualité et surtout repeupler les Corbières. Première constatation faites en de nombreuses réunions de participation citoyenne après l'incendie.

Un manque d'information et de concertation sur ce projet de poste source comme sur la réalisation de chacun des parcs qui l'alimenteront
le public et les habitants n'ont pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme. Ni du modèle de transition énergétique industriel qui le soutient. La présente enquête publique constitue la seule information et occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves. Mais nous n'en avons été informés que très tard, par des documents qui demeurent très techniques et peu accessibles. Il y a donc un manque de transparence dans la conduite du projet qui est difficilement compréhensible.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

-N'est pas un projet essentiel pour les Corbières

- Ne répond à aucun besoin local clairement établi mais, au contraire, présente des failles importantes concernant la justice sociale et les retours pour les collectivités locales,

- Présente de graves risques environnementaux, paysager et sur le vivant ainsi qu'un frein pour l'attraction de jeunes actifs dans nos Corbières.

- Ouvre la voie à une industrialisation aux mains de quelques sociétés contraire à l'esprit du territoire des Corbières- Il n'y a qu'à voir comment s'est exprimé la solidarité sociale de façon spontanée, et qui a su s'organiser au cours du temps et de la connaissance des besoins réels, après les incendies- alors que d'autres modèles sont possibles et désirables,

-Il se fait dans un contexte où l'information est difficile d'accès et sans processus réels de participation des habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

69. Contribution électronique n°69

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] projet d'une implantation d'un "poste source" Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 19:28:33 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour

J'ai entendu parler de ce projet sur la commune de Tournissan et je tiens à exprimer ma totale opposition à ce projet. Il va dénaturer un site magnifique. Je suis un vacancier très attaché à ce site. Ce lieu que m'a fait découvrir et adorer un vieil ami. L'intéressé habite et est originaire de Tournissan. Les habitants et touristes méritent que ce site soit préservé.

J'espère que mon mail sera pris en considération car beaucoup de touristes ne viendront plus et l'impact économique sera extrêmement négatif.

Je vous transmets mes salutations de la Savoie.

70. Contribution électronique n°70

Sujet : [INTERNET] Contribution défavorable Enquête publique jusqu'au 23 octobre 2025 : poste source de Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 18:11:20 +0000

De : Asso Aire Aude <aire11.juridique@outlook.com>

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour,

je suis contre ce projet pour toutes les bonnes raisons qui vous ont déjà été communiquées.

Bien cordialement

71. Contribution électronique n°71

Sujet : [INTERNET] Lettre enquête publique poste source Tournissan

Date : Thu, 23 Oct 2025 21:43:34 +0000

De : bernard soterass<sentier_flastenouse@hotmail.fr>

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

à M. Laurent Fabas, Commissaire Enquêteur

Bonsoir,

Veillez trouver en pj la lettre de notre association concernant l'enquête publique sur la création d'un poste source à Tournissan.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses

Bernard Soterass, président

Association "Les Amis du Sentier Francis Lastenouse et du Patrimoine Tournissanais"

72. Contribution électronique n°72

Les Amis du Sentier Francis Lastenouse et du Patrimoine Tournissanais

1 La Placette

11220 TOURNISSAN

À l'attention de

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Tournissan, le 23/10/2025

Objet : Contribution à l'enquête publique – Opposition au projet d'implantation d'un poste source électrique à Tournissan

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association « Les Amis du Sentier Francis Lastenouse », créée à Tournissan pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel,

botanique et paysager de notre commune, souhaite exprimer son désaccord avec le projet d'implantation d'un poste source électrique

en amont du village, proche de la route vers Lagrasse.

1. Une perte récente qui rend notre territoire particulièrement vulnérable

Le 5 août 2025, un incendie dévastateur a détruit une grande partie de notre sentier botanique et pédagogique, classé « Intérêt

départemental », fruit de plusieurs années de travail bénévole et d'engagement collectif. Cet espace représentait un outil d'éducation à

l'environnement, un lien fort entre habitants, enfants, visiteurs et nature.

Nous avons d'ores et déjà décidé de tout mettre en œuvre pour reconstruire ce sentier, restaurer la biodiversité et redonner vie à ce lieu

symbolique. Cependant, l'implantation d'un poste source électrique faciliterait selon nous l'implantation de panneaux photovoltaïques

aux abords du sentier et anéantirait nos efforts. Le paysage, déjà fragilisé par le feu, ne supporterait pas de nouvelles atteintes lourdes à

son équilibre et à sa valeur écologique.

2. Un impact paysager et environnemental majeur

Le site retenu se situe en bordure d'un chemin que nous utilisons l'été pour nos randonnées (voir pj), lorsque notre sentier principal est

interdit d'accès en prévention des incendies. L'implantation du poste source et les aménagements associés pénaliseraient directement nos

activités de découverte et de sensibilisation à la nature, en limitant les itinéraires de repli disponibles pour les marcheurs et visiteurs.

Comme il est indiqué dans le PLU de Tournissan (Titre IV/Disposition applicable aux zones agricoles/Article 2) l'installation d'un poste

source constituerait une rupture visuelle et paysagère profonde, contraire aux principes de préservation du patrimoine rural et naturel,

d'autant qu'il est envisagé à proximité par la société POSTE HTB CORBIERES une construction pour le stockage de l'énergie sous forme de

batteries. La zone, en outre, abrite une flore méditerranéenne ainsi qu'une faune locale qui contribuent à la richesse écologique du secteur.

Le chantier et les aménagements associés risquent de dégrader durablement cet équilibre.

3. Le classement en utilité publique

Ce projet étant déclaré d'utilité publique (DUP), il privera la commune et les habitants de toute possibilité réelle d'alternative. Une telle

décision est particulièrement injustifiée.

4. Une nécessité d'étudier des alternatives

L'association plaide pour qu'une recherche de sites alternatifs soit conduite, sur des zones moins sensibles et déjà artificialisées, afin

d'éviter de compromettre les efforts de restauration écologique et paysagère entrepris à Tournissan.

En conclusion, l'association Les Amis du Sentier Francis Lastenouse émet un avis défavorable à l'implantation du poste source électrique

sur le site envisagé, et demande que le projet soit réexaminé à la lumière des enjeux environnementaux et humains propres à notre

commune.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de votre écoute et de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'association Les Amis du Sentier Francis Lastenouse et du Patrimoine Tournissanais

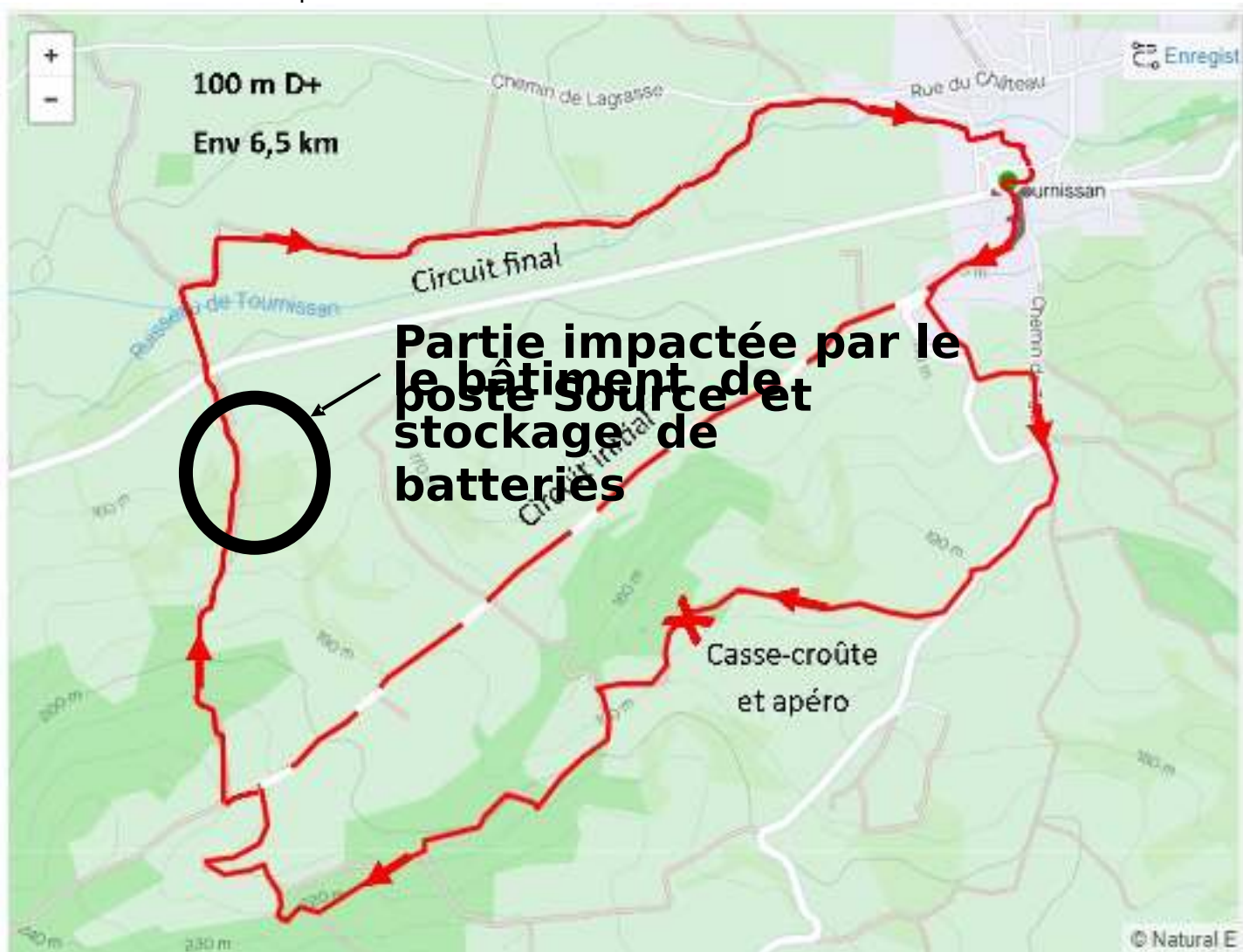
SOTERAS Bernard, Président

sentier_flastenouse@hotmail.fr

Partie impactée par le poste Source et

le bâtiment de stockage de batteries

Itinéraire de randonnée en période de fermeture du Sentier Francis Lastenouse



73. Contribution électronique n°73

Sujet : [INTERNET] Panneaux solaires Tournissan

Date : Fri, 24 Oct 2025 11:19:22 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour je refuse catégoriquement la pose de panneaux photovoltaïques sur la commune de Tournissan quelques soit leur taille. Merci de tenir compte de mon avis.

74. Contribution électronique n°74

Sujet : [INTERNET] Poste source Tournissan

Date : Fri, 24 Oct 2025 14:26:59 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Je suis une habitante de Tournissan et en fait ma maison sera au premier loge en ce qui concerne ce poste comme Prax Vieil. Mais il n'y a pas que ça qui me préoccupe en ce qui concerne ce projet mal conçu pour me déplaire énormément. Comme beaucoup d'autres je le considère superflu aux besoins des locaux (une population très peu dense par rapport au territoire) et plutôt pour le profit des actionnaires et quelques individus qui vont en profiter sur le court terme en vendant leur terrains. Aussi je considère que ça va défigurer considérablement un paysage sauvage considéré très beau par beaucoup de façon pas facilement rectifiable à l'avenir sans parler de la faune et de la flore que ça va impacter, remplacé par du béton. Ceux qui travaillent dans le secteur tourisme réfléchissez bien.. plusieurs personnes de ma connaissance m'ont exprimé le fait qu'ils ne viendront plus rendre visite à un paysage dévasté par un tel poste et des parcs photovoltaïques de taille industrielle qui vont certainement l'accompagner dans le proche avenir. Et je partage aussi l'avis qu'on a assez souffert dans cette localité par les feux entre fin juin et août cette année. On n'a pas besoin de rajouter quelque chose qui peut potentiellement augmenter le risque. Personne ne parle à ma connaissance des risques de santé de ce genre d'installation.. pourtant ça existe et les conséquences ne sont pas anodines.

Je considère qu'on traite les habitants de cette localité comme des vœux rien.. c'est les Corbières un pays pauvre et on peut leur infliger ce qu'on veut sans conséquences. Et c'est pour encore plus enrichir les grandes sociétés et les copains de ceux qui gouvernent. Je suis pour les énergies renouvelables ..mais pas à cette échelle ni au prix de notre paysage.

75. Contribution électronique n°75

Sujet : [INTERNET] Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Date : Fri, 24 Oct 2025 15:08:12 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à la création du poste source lié aux projets photovoltaïques, considérant que ce projet porte atteinte à notre territoire.

Cordialement,

76. Contribution électronique n°76

Sujet : [INTERNET] Observation – Enquête publique relative au poste source de Tournissan – Avis défavorable
Date : Fri, 24 Oct 2025 15:05:29 +0000
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En qualité d’habitante de Fabrezan et usagère des services publics locaux, je souhaite déposer une observation défavorable au projet de création d’un poste source à Tournissan.

1) Proportionnalité et besoin réel

Le dimensionnement annoncé semble excessif au regard des besoins de la population du bassin de vie. Je sollicite la production de données actualisées (courbes de charge, projections de consommation tenant compte des politiques de sobriété, autoconsommation et ENR locales) afin d’étayer la justification du projet.

2) Risque incendie et résilience

Le site envisagé se situe dans un secteur récemment impacté par un incendie et fortement exposé aux aléas feux de végétation. Une infrastructure techniquement sensible devrait faire l’objet d’une analyse de risque renforcée (effets domino, continuité de service, plans de protection) et de mesures de prévention adaptées.

3) Compatibilité avec les orientations du territoire

Le projet apparaît en contradiction avec les deux piliers du développement local :

- Agriculture / viticulture (paysage, servitudes, nuisances potentielles, cohabitation avec les activités agricoles) ;

- Tourisme et œnotourisme, où la qualité paysagère et la préservation de l'environnement sont déterminantes.

4) Alternatives et mesures d'évitement

Je demande l'étude d'implantations alternatives sur des zones déjà anthropisées (zones d'activités, friches), un redimensionnement à la stricte nécessité, et l'examen de solutions techniques limitant l'emprise et l'impact (configuration, protections spécifiques au risque feu, etc.).

Conclusion

Au vu de ces éléments, je suis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet en l'état et demande la reprise de l'analyse avec des options d'implantation et de dimensionnement mieux adaptées au contexte local.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente observation et de l'intégrer au registre d'enquête.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

11200 Fabrezan

77. Contribution électronique n°77

Sujet : [INTERNET] Projet

Date : Fri, 24 Oct 2025 17:40:35 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour monsieur,

Concernant le projet, je souhaite vous faire part de mon opinion.

Il ne s'agit pas d'un simple projet : c'est un projet de grande envergure qui aura des conséquences irréversibles sur la faune, la flore et le paysage local.

Je suis profondément attachée à mes Corbières. J'y ai grandi, j'y vis, et je connais la valeur de ce territoire. Imaginez que votre lieu de vie, celui que vous aimez, soit défiguré du jour au lendemain. C'est exactement ce que ce projet pourrait faire à notre environnement.

Oui, j'aime mes Corbières. Chaque jour, je mesure la chance de vivre dans ce cadre naturel exceptionnel. Après une année difficile pour notre environnement, il est vital de protéger et de préserver notre nature, et non de la compromettre.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet photovoltaïque. Il détruirait un paysage unique, mettrait en danger la faune et la flore, et bouleverserait notre cadre de vie.

Je demande avec force que ce projet ne voit pas le jour. Nos Corbières doivent rester intactes, préservées et respectées.

Respectueusement,

Vigneronne et Pharmacienne

78. Contribution électronique n°78

Sujet : [INTERNET] Creation d'un poste source à Tournissan

Date : Fri, 24 Oct 2025 19:02:34 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

La France prend un retard considérable dans le développement des énergies renouvelables.

Ce poste source vise à renforcer les capacités du réseau pour absorber la production de futures installations dans l'Est de l'Aude, territoire riche en vent et en soleil.

Après avoir bien parcouru le dossier, son impact environnemental apparaît modeste et contenu.

Je suis donc favorable.

Bien respectueusement

Toulouse

79. Contribution électronique n°79

Sujet : [INTERNET] Enquête publique poste source RTE Tournissan

Date : Fri, 24 Oct 2025 19:12:30 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Laurent Fabas,

Simple citoyenne effectuant des séjours réguliers pour découvrir et profiter des atouts « nature, patrimoine et culture » des Corbières, je m'oppose à ce projet de création de poste source et de parcs photovoltaïques pour les raisons suivantes :

1. Conséquences sur le tourisme

La route touristique du massif des Corbières attire des visiteurs comme moi appréciant le calme des villages, le patrimoine historique, religieux ainsi que les sentiers de randonnées sillonnant les lieux.

Des champs de panneaux photovoltaïques vont gâcher visuellement et dénaturer la beauté de ce territoire dont les acteurs mettent en avant un tourisme rural et authentique.

L'impact touristique de la réalisation du projet envisagé sera conséquent au regard de la transformation de l'identité des Corbières et de son paysage.

2. Conséquences sur l'économie

Les hommes et femmes de ce massif (hôteliers, restaurateurs, viticulteurs, exploitants...) sont investis pour vivre et engagés pour faire vivre les Corbières.

Les incendies d'août 2025 ont mis à mal le territoire et l'économie des exploitations agricoles, viticoles et entreprises

La réalisation de chantiers relatifs à ce projet et les infrastructures envisagées poste source+ parcs panneaux photovoltaïques vont engendrer pour la populations de Tournissan et des alentours :

- des nuisances sonores conséquence de circulations de poids lourds et véhicules perturbant l'activité agricole
- des pertes de terres exploitables pour la construction du poste source + parcs mais également une potentielle industrialisation du secteur.
- un impact négatif sur les prix des terrains et de l'immobilier
- une perte de ressources pour les locaux ayant investis dans les logements touristiques
- un départ potentiel de résidents permanents

Ce projet ne profitera pas économiquement aux locaux mais à des sociétés privées et des fonds d'investissements souvent étrangers.

L'installation de sites de panneaux photovoltaïques fait partie des solutions d'énergie plus verte développées sur le territoire national mais les documents relatifs à ce projet mentionnent simplement que « l'alimentation électrique courante de la zone des Corbières est parfois sujette à des défaillances ». D'autres solutions doivent être envisagées face à ce projet démesuré pour lequel les habitants ne vont subir que les inconvénients sans en tirer le moindre avantage. L'installation de panneaux sur des bâtiments publics ou privés existants serait moins impactante et permettrait de répondre au mieux aux besoins de la population locale.

3. Conséquences environnementales et sanitaires

Les incendies de 2025 ont eu un effet destructeur sur la faune et la flore locale. Il faudra des années mais la nature reprend toujours sa place si on lui laisse cette possibilité. La construction des différents sites du projet va engendrer des déplacements d'espèces et durablement impacter la biodiversité du massif des Corbières.

Les installations électriques de haute tension présentent des risques d'incendie. Même en cas de mesures de précaution et sécurisation des sites face à ce danger, il est à craindre un risque accru d'incendie face aux conditions de chaleurs extrêmes en période estivale.

Cordialement,

80. Contribution électronique n°80

Sujet : [INTERNET] projet poste source pontils

Date : Fri, 24 Oct 2025 20:01:10 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

M. le Commissaire,

Je m'oppose en tant qu'amoureuse de cette belle région audoise (et aussi en tant que petite fille de grands parents Lézignanais)au projet de la création un poste source et tout ce qui en découle pour plusieurs raisons

En premier lieu, la défiguration du paysage dans cette belle région qui vit du tourisme et de la viticulture.

Ensuite, La pollution visuelle en bord de route touristique , route des vins et des abbayes

Que dire de la physionomie du paysage avec tous ces panneaux. photovoltaïques , ces poteaux ces câbles!

J'ai plusieurs fois eu l'occasion de faire des randonnées gourmandes en alternant marche et halte gourmande, mais si ce projet était mené à son terme je ne recommencerais pas ce genre de séjour et surtout je n'emmènerai pas des amis découvrir la région.

Comme par hasard, juste après la vague d'incendies de cet été ...A croire que les vautours sont sur leur garde peut-être pour le profit et les bénéfices de spéculateurs sans scrupule

Qui aurait envie de s'installer dans cette région après la transformation de ce coin tranquille en zone industrielle?

Que dire du risque d'incendie accru, cet été les vignes ont été de bons pare feu non ? utiles ces vignes quand même....

Lorsque j'étais enfant dans les années 70, on se promenait dans les garrigues autour du terrain d'aviation à Lézignan. On faisait le tour de la famille en allant de Fabrezan à Tournissan.

Alors oui, il y a eu l'autoroute pour relier ce coin de l'aude à la civilisation ...certes , un compromis ... mais on ne peut pas tout sacrifier sous prétexte de modernité, d'écologie, de développement durable.

l'envoi de mail c'est bien mais la concertation préalable c'est quand même la base .

81. Contribution électronique n°81

Sujet : [INTERNET] À propos du projet « poste source » Tournissan AUDE

Date : Sat, 25 Oct 2025 09:27:43 +0200

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@aude.gouv.fr

Nous venons d'apprendre votre projet d'implantation d'un poste source (une petite usine finalement) en approche de la commune de Tournissan
Et, en tant que natifs de la région et particulièrement attachés à ce coin là de l'Aude, nous ne pouvons que nous insurger contre l'idée de cette pollution environnementale : une véritable verrue sur cette magnifique Route des Vins et des Abbayes que sont les Corbières.

Comment pouvez vous penser enlaidir encore un territoire qui a déjà tant souffert des flammes et qui est marqué au fer pour plusieurs années ? .
Ce sera probablement long mais la Nature fera son chemin et finira pas se régénérer ...

Alors s'il vous plait ne l'enlaidissez pas à jamais avec un bâtiment hideux, - dont l'utilité reste la grande inconnue- et qui, surtout, n'a rien à faire au milieu des ceps qui tentent de renaître

On venait de loin pour voir de si jolis paysages ... pas sûre que la présence de ce « poste source » apporte autant d'engouement.

C'est déjà tellement navrant de constater ce qu'une erreur humaine peut faire à la Nature ... mais lorsqu'il il s'agit d'une idée humaine, pleinement assumée, alors la c'est carrément incompréhensible et désolant

Laissez Tournissan et ses alentours vierges de toute construction sauvage. La région ne s'en portera que mieux

née à Lezignan et totalement addict à sa région d'origine

82. Contribution électronique n°82

Sujet : [INTERNET] avis pour l'enquête publique sur le poste source à Tournissan :
opposition

Date : Sat, 25 Oct 2025 11:04:16 +0200 (CEST)

De : association SEPRA <sepra-081@orange.fr>

Répondre à : association SEPRA <sepra-081@orange.fr>

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Notre opposition indiquée dans l'objet n'est pas spécifique à Tournissan (notre association est située dans le Tarn) mais générale. Elle s'appuie sur "l'avis de la révision révisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie" (PPE) émis le 8 avril dernier par l'Académie des Sciences. Celui-ci démontre qu'il n'y a pas nécessité de poursuivre le développement des énergies nouvelles représentées par le photovoltaïque, et les éoliennes. Déjà en février l'avis du haut commissaire à l'énergie atomique a indiqué : "Les objectifs, extrêmement ambitieux, de croissance des EnR intermittentes, spécialement le photovoltaïque, devraient donc être revus à la baisse dans la PPE." Depuis ces 2 avis ont été confortés par RTE*. Nous renvoyons aussi au cahier d'acteur de la SEPRA, n°314, pour le débat public sur la PPE de fin 2024, et à son avis du 4 avril sur celui projeté par le ministère : alternative de l'hydrogène bleu. Depuis nous nous sommes adressés à Mme Mourlon (voir pièces jointes), évidemment sans réponse.

Dès lors, nous vous demandons d'exprimer un avis défavorable, au moins pour l'instant, et éventuellement mettre en avant notre alternative.

Sincèrement,

le secrétaire de la SEPRA (> cci CA SEPRA** et autres)

9, chemin de La bastide
81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>
9, chemin de La bastide
81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>

Couffouleux, le 22 juillet 2025

LRAR n° 1A 206 385 6369 2

Mme Sophie Mourlon
Directrice générale de l'Énergie et du Climat

Ministère chargé de l'Industrie et de l'Énergie
Ministère de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 Paris

objet : demande d'examen approfondi de 3 variantes
de production d'hydrogène « bleu »

Madame

Le 3 mars dernier, le Directeur du cabinet de M. Ferraci nous a indiqué (ref. : MEFI-D25-01264) que vous seriez chargée de « faire le point sur ce dossier » exposant notre difficulté de transmission de notre « cahier d'acteur » pour la concertation, se terminant le 15 décembre 2024, sur la PPE, SNBC, et SDMP.

En fait, celui-ci a bien été enregistré, sous le n° 314. Cela a été suivi, début avril, par notre avis sur le projet de PPE élaboré suite à la concertation. Nous joignons une photocopie de ces 2 contributions.

Évidemment, nous sommes au courant que la PPE retenue sortira prochainement, alors que déjà, fin avril, la stratégie nationale pour l'hydrogène a été mise à jour.

Celle-ci reste focalisée sur l'hydrogène « vert », dont l'émergence est problématique. C'est pourquoi nous insistons sur l'intérêt de nos deux variantes, déjà exposées, de production d'hydrogène « bleu », d'autant qu'elles permettent de réduire la dépendance de notre pays à l'importation des engrais azotés :

- celle basée sur le bicarbonate d'ammonium. Le fait qu'il y ait peu, voire pas, de CO₂ relâché peut être expliqué par la photosynthèse utilisant le CO₂ provenant du bicarbonate amené par la sève comme dans : Rao S., Wu Y., Photosynth. Res., 134, 59-70 (2017).
- celle basée sur l'acide formique avec notamment ses sels d'ammonium et de potassium, la dégradation biologique du formate restant à établir.

Aujourd'hui, nous faisons part d'une 3ème variante, uniquement chimique, basée sur la décomposition thermique du formate de sodium. Le bilan global* des réactions impliquées est :
 $2 \text{CO}_2 + 2 \text{H}_2 + 3 \text{NaOH} \rightarrow \text{Na}_2\text{CO}_3 + \text{H}_2 + \text{HCOONa}$

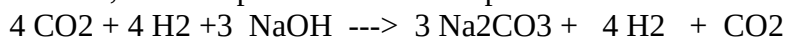
On récupère la moitié de l'H₂ utilisé pour la synthèse d'acide formique utilisant le procédé mis au point dans le laboratoire de M. Laurency à l'EPFL, pour la consommation du CO₂. A noter que la chaleur nécessaire pour la décomposition thermique* peut être apportée par couplage avec celle utilisée lors du vaporeformage. Lors de celui-ci, la fixation temporaire du CO₂ formé peut être assurée par la baryte (ensuite recyclée) autrement que par des amines, au besoin sur résines.

Nous avons cherché à entrer en contact avec les experts de l'ADEME ayant produit l'étude de 2022, citée, mais, à ce jour, n'y sommes pas parvenus. Peut-être pourriez vous les joindre ?, ce qui permettrait de compléter l'analyse de ces 3 variantes par votre service.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la directrice, en vous remerciant d'avance, d'agréer l'expression de notre haute considération,

secrétaire de la SEPRA

* astérisque rajouté après l'envoi de la lettre : en tenant compte de la réaction subséquente du formiate, le bilan peut être formalisé par :



Il y a ainsi élimination du CO₂, avec consommation de soude, et de chaleur, deux facteurs bien moins coûteux que le réchauffement climatique entraîné par le dégagement de CO₂ de l'hydrogène gris (cf. le prix de la tonne de CO₂). En outre si le formiate de potassium se comporte comme celui de sodium, l'utilisation du carbonate de potassium comme engrais chimique (et facilitant la porosité des sols) réduirait encore plus le coût.

LRAR n° 1A 206 385 6373 9

Couffouleux, le 6 août 2025

Ministère de la transition écologique,
de la Biodiversité, de la forêt, de la mer, et de la pêche
DGEC/DG
à l'attention de Mme Mourlon
Tour Sequoia
1, place Carpeaux
92255 La Défense Cedex

objet : demande d'examen approfondi de 3 variantes
de production d'hydrogène « bleu »

Madame

Hier, nous avons reçu la LRAR envoyée le 22 juillet, avec le même objet, retournée avec la mention « Destinataire inconnu à l'adresse ». Après enquête, il s'avère que j'aurais dû vous l'envoyer à l'adresse que l'on m'a indiquée au téléphone.

Dans cette lettre (jointe) , j'avais indiqué à propos de la 3ème variante : « la dégradation biologique du form[i]late restant à établir ». Justement, un de nos adhérents m'a envoyé un mél sur cette question , que je vous joins (au verso). Il s'avère que la voie passant par la FTHFS ne relâche pas de CO2. A priori il est difficile de connaître son importance relative vis à vis de celle passant par la FDH , qui peut varier suivant les conditions de sol, comme indiqué dans le dernier paragraphe.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Madame la directrice, en vous remerciant d'avance, d'agréer l'expression de notre haute considération,

secrétaire de la SEPRA

83. Contribution électronique n°83

Sujet : [INTERNET]

Date : Sat, 25 Oct 2025 11:09:54 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

La nature peine à se reconstruire et ce projet montre bien à quel point nos politiques se moquent des paysages et villages de cette si belle région. Grâce aux vignes le village de Tournissan a pu être protégé des incendies et les habitants doivent se mobiliser contre ce projet technique

Tout mon soutien à mon cousin viticulteur à Tournissan .

84. Contribution électronique n°84

Sujet : [INTERNET] DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Date : Sat, 25 Oct 2025 14:24:08 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

à l'attention de M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur à la mairie de Tournissan

Bonjour Mr le commissaire enquêteur,

Je vous fais part aujourd'hui de mon mécontentement quant à la création du poste source cité en référence.

Il y a tellement de bâtiment public, zone industrielle ou commerciale à équiper, qu'il n'est pas nécessaire de détruire encore des zones « naturelles » qui sont une richesse pour notre écosystème dont nous sommes un maillon...

De plus il me semble prématuré de mettre en « vente » une zone dernièrement frappé par un énorme incendie, laissons la faune et la flore reprendre leur place, ce serait plus respectueux.

Je souhaite réellement que ce projet ne voit pas le jour et ce pour le bien commun.

Cessons l'exploitation du vivant - la terre en fait partie - à des fins financières.

11800 trebes

85. Contribution électronique n°85

Sujet : [INTERNET] enquête publique poste source "le pontil" tournissan

Date : Sat, 25 Oct 2025 16:30:05 +0200

De : lamaison durollier <lamaisondurollier@gmail.com

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Mr le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe notre participation à l'enquête publique poste source "Le Pontil" Tournissan.

--

La Maison du Rollier

11220 Villar-En-Val

Contact association :

lamaisondurollier@gmail.com

Contact projets de plantations de haies champêtres et agroforesterie :

plantations.lamaisondurollier@gmail.com

ASSOCIATION
LA MAISON DU ROLLIER
13,rue Joseph Delteil
11220 Villar en Val
lamaisondurollier@gmail.com

VILLAR EN VAL LE 24/10/2025
OBJET:Enquête publique sur le poste source à Tournissan.

Mr le Commissaire enquêteur,
L'association " La maison du rollier" en Val de Dagne oeuvre à répertorier la flore locale si riche en val de dagne et en Corbières.Elle réfléchit avec sa population sur les grands enjeux actuels ,l'eau,l'énergie,le maintien de la biodiversité.

Elle tente à faire communauté.

"La maison du rollier"s'insurge de ce mega poste source de 8 ha(taille connue à ce jour).Cela annonce une couverture importante de nos Corbières.

Raisons avancées:

*Qualité de service et de distribution:

La population a fait valoir lors de réunions publiques qu'elle était très bien desservie en qualité de distribution et de service.Les Corbières: c'est un territoire à faible population ,à faible consommation énergétique.

Cette raison n'est plus mentionnée dans l'enquête.

*Région à potentiel de production d'énergie renouvelable et ligne 400kv à proximité:

Ce mega poste source fait prévaloir la naissance de nombreux champs photovoltaïques dans les Corbières au détriment de la végétation.

*Décarbonisation de nos industries sur toute la France:

La raison avancée est la décarbonisation de nos industries en développant des énergies renouvelables sur toute la France

Le département de l'Aude bien qu'étant non industrialisé, contribue déjà à la décarbonisation avec les énergies renouvelables.

Les Corbières avec ses grandes étendues de forêts et garrigues sont un poumon énergétique pour la biodiversité et permettent de lutter naturellement en ralentissant le réchauffement climatique.Le bon sens n'est pas de raser nos forêts mais de couvrir nos sols de végétation qui apportera de l'humidité et enrichira nos sols.Ce mega projet va à l'encontre de tout cela.

*ECONOMIE DE LA REGION:

-L'AGRICULTURE:

Nous sommes une population d'agriculteurs,de paysans, (viticulteurs,vignerons, maraîchers,arboriculteurs)et d'apiculteurs.Maintenons nos terres cultivées.D'autres cultures peuvent voir le jour.

-LE TOURISME:

Les Corbières vivent également du tourisme.Le patrimoine important avec ses" forteresses royales",ses paysages sauvages en font toute sa particularité.Le patrimoine est la richesse de la France et également des Corbières.

Ne laissons pas détruire les Corbières pour le seul profit de multinationales avec aucunes retombées économiques,si ce n'est la destruction de la région pour une industrie non vertueuse.Ne vendons pas nos terres.

Une énergie photovoltaïque plus sage, en encourageant une économie verte locale de proximité au service du bien commun est possible.

Nous vous remercions de prendre en compte nos interrogations, et notre refus de voir ce projet aboutir.

La maison du rollier

86. Contribution électronique n°86

Sujet : [INTERNET] Création d'un poste source à Tournissan 11220

Date : Sat, 25 Oct 2025 16:59:48 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Tournissan, le 25 octobre 2025

À l'attention de Madame ou Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Contribution à l'enquête publique relative au projet de poste source en lien avec un parc photovoltaïque sur le territoire de Tournissan

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitante de Tournissan, je souhaite formuler plusieurs réserves concernant le projet d'installation d'un poste de source destiné à l'évacuation de l'électricité produite par un parc photovoltaïque dans notre territoire.

Si je reconnais pleinement la nécessité de développer les énergies renouvelables, ce projet soulève plusieurs interrogations quant à sa localisation, son ampleur et ses impacts sur un milieu rural déjà fragilisé.

En effet, la zone d'implantation se situe dans un secteur récemment touché par un incendie majeur le 5 août dernier, dont les effets sur la végétation, les sols et la biodiversité sont encore visibles. L'introduction d'infrastructures électriques lourdes, nécessitant des pistes d'accès et des travaux de terrassement, pourrait entraver la régénération naturelle et accroître la vulnérabilité aux risques incendie, dans un contexte climatique de plus en plus tendu.

Par ailleurs, la proportion du projet par rapport à la taille de la commune et au caractère rural du site semble disproportionnée. Elle risque de modifier durablement le paysage et de porter atteinte à la cohérence patrimoniale et environnementale des Corbières, territoire à forte identité agricole, viticole et touristique.

Je souhaite donc que le maître d'ouvrage et les services de l'État :

- réévaluent la pertinence de l'emplacement choisi au regard des zones à risque incendie ;
- précisent les mesures de prévention et de sécurité prévues (débranchement, entretien, dispositifs de coupure en cas d'incendie) ;
- engagent une concertation plus approfondie avec les habitants et les communes voisines pour envisager des solutions énergétiques plus intégrées au territoire.

Sous ces réserves, je reste attachée à un développement des énergies renouvelables raisonné, proportionné et respectueux des paysages et des milieux naturels qui font la richesse des Corbières.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

87. Contribution électronique n°87

Sujet : [INTERNET] Non au poste source de Tournissan

Date : Sat, 25 Oct 2025 21:41:19 +0200 (CEST)

De : Jean-Louis Coustel <lescretessventdebout81@orange.fr>

Répondre à : Jean-Louis Coustel <lescretessventdebout81@orange.fr>

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes opposés à la création du poste source de Tournissan, ainsi qu'au projet démesuré de cette centrale photovoltaïque en pleine nature. L'état doit établir des directives strictes concernant l'implantation des centrales photovoltaïques afin d'éviter de tel projet totalement décomplexé.

Avec nos respectueuses salutations.

Pour l'association "Les Crêtes Vent Debout "

son président Jean-Louis Coustel

lescretessventdebout81@orange.fr

88. Contribution électronique n°88

Sujet : [INTERNET] Enquête publique poste source Le Pontil

Date : Sat, 25 Oct 2025 22:02:26 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Mr le Commissaire enquêteur,

Je suis habitante des Corbières par choix depuis 46 ans.

A l'heure où les habitants des Corbières ont payé un lourd tribut à la suite du "mega feu" du 05/08 et subissent de plein fouet les changements climatiques et la déprise agricole, construire un tel poste source présage l'installation d'immenses champs de photovoltaïque. C'est insensé.

Alors que nos terres ont besoin d'être régénérées, que la planète souffre de l'augmentation du CO2, n'accélérons pas le processus changement climatique par l'artificialisation de nos sols.

La terre est faite pour être cultivée, nos forêts le poumon pour l'O2.

Rares sont les zones en France si peu peuplées, avec des bois à perte de vue et une flore et faune riches et uniques à préserver .

C'est l'identité des Corbières.

Le photovoltaïque a sa place, mais de manière raisonnée, à utilisation locale. Nos besoins énergétiques sont faibles, pas d'industrialisation dans le secteur.

Les besoins élevés se trouvent dans les zones très urbanisées, équiper en photovoltaïque les infrastructures existantes est possible, sûrement à un autre coût. Il est plus facile de venir envahir les terres , le profit est plus important.

Respectons la nature et les terres qui nous font vivre, ne profitons pas du désarroi de la population.

Les Corbières ne doivent pas être achetées et défigurées, aidons la population à se relever dignement.

Je suis contre ce poste source "Le Pontil".

En vous remerciant de prendre en compte mon avis.

Mr le Commissaire enquêteur, recevez mes respectueuses salutations.

habitante de Lagrasse

89. Contribution électronique n°89

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000

Enquête n° E25000098 / 34 – Tribunal administratif de Montpellier – LF – Contributions 109/285

volts dénommé « Pontils » - enquête prolongée

Date : Sat, 25 Oct 2025 23:08:57 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Saint Pierre des Champs

90. Contribution électronique n°90

Sujet : [INTERNET] Réponse à enquête publique poste Source à tournissan

Date : Sat, 25 Oct 2025 23:18:13 +0200

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@au.de.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

--

11700 MOUX

Car j'ai reçu la réponse suivante :

Bonjour,

Votre observation vient d'être transmise au commissaire enquêteur.

Restant à votre disposition,

Cordialement.

Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

91. Contribution électronique n°91

Sujet : [INTERNET] Création du poste source dénommé "Pontils"

Date : Sun, 26 Oct 2025 08:42:44 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Lagrasse

92. Contribution électronique n°92

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Date : Sun, 26 Oct 2025 10:15:43 +0100

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

Bonjour,

Suite à la prolongation de l'enquête publique concernant la création du projet photovoltaïque "pontils", en tant que citoyen, je suis défavorable à ce projet qui détruit des espaces naturels dans

Enquête n° E25000098 / 34 – Tribunal administratif de Montpellier – LF – Contributions 118/285

une région déjà en difficulté climatique et en court de désertification. On a besoin de projets de régénération des sols et de la végétation ; pas d'industrialisation dont les bénéfices ne sont qu'économiques au bénéfice d'une poignée de personne qui certainement vivent à l'étranger et dont les retours locaux pour les générations futures seront très cher payés.

Nous sommes déjà en surproduction d'électricité en France, on n'a pas besoin de ça ici.

Merci de relayé mon avis et merci de votre considération

93. Contribution électronique n°93

Sujet : [INTERNET] création poste source à Tournissan

Date : Sun, 26 Oct 2025 10:20:52 +0100 (CET)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

À l'intention de Monsieur Laurent Fabas, Commissaire enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

C'est plutôt par un témoignage que je voudrais vous exposer mon désaccord par rapport à la création du poste source "les Pontils"

sur la commune de Tournissan.

En effet, il ya une quarantaine d'année, mon mari et moi, avons démissionné de nos métiers (Professeur d'Art Plastique et Sage-Femme)

pour venir habiter à Lagrasse avec quatre enfants.

Pourquoi?

Nous sommes, littéralement tombés amoureux de cette région.

La beauté des paysages, son authenticité par ses côtés sauvages, et la possibilité de Créer une Vie , dans ce coin de France qui nous semblait abandonné.

Nous avons donc créé un atelier de Céramique et de Peinture , ainsi qu'un cabinet médical de Sage Femme .

Deux de nos enfants sont revenus , au pays et y ont créé également des entreprises.

Ces activités ont , d'ailleurs, suscité d'autres installations (Lagrasse dispose maintenant de plusieurs dizaines d'entreprises).

À ce jour, nos Corbières vivent économiquement , en grande partie, grace à des activités touristiques.

L' installation d'une telle centrale nuirait fortement à l'attrait de cette région , et causerait sa mort...

Et ne serait pas d'utilité publique, au contraire.

Après cet incendie du 5 août , laissons la Nature reprendre ses droits et oeuvrons plutôt à sa régénération.

Et mettons ces milliards pour repenser une Vie autrement: construction de canaux d'irrigation, flore mieux adaptée au climat changeant,

aide aux communes et aux habitants pour bénéficier de solutions solaires à l'échelle locale.

Je suis vraiment POUR le SOLAIRE domestique et NON au SOLAIRE INDUSTRIEL qui ne profite pas aux citoyens.

En résumé, Monsieur le Commissaire, j'en appelle à votre conscience, pour que ce projet n'aboutisse pas et vous tiendrait responsable,

en partie, de la mort de cette région.

Bien cordialement.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à ajouter cet additif à la lettre de mon épouse. En effet, depuis quelques dizaines d'années, cette belle région des Corbières

a vu s'installer bon nombre d'acteurs économiques de type agricole ou artisanal (circuits "de ferme en ferme", Marché des potiers"etc...)

ou culturels,(festivals de musique, "Banquet du livre"), drainant une clientèle importante et fidèle. Tous ces efforts, patiemment mis au point,

ont suscité un attrait indéniable pour la région. qui a vu se multiplier les chambres d'hôtes chez l'habitant, créant un marché à partir d'un

tourisme de qualité. Tout ceci risque d'être anéanti par un "méga projet" qui va faire office de repoussoir .

Voilà pourquoi je suis absolument CONTRE et je pense, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que vous êtes une personne qui a le pouvoir

de défendre la démocratie face à la tyrannie de l'argent.

Respectueusement.

94. Contribution électronique n°94

Sujet : [INTERNET] Enquête poste source Tournissan

Date : Sun, 26 Oct 2025 10:28:43 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Copie à : christophe.barthes@assemblee-nationale.fr, g.jourda@senat.fr, s.pla@senat.fr,
julien.rancoule@assemblee-nationale.fr, frederic.falcon@assemblee-nationale.fr

Bonjour,

La présente pour donner mon refus ferme à ce projet qui n'a aucun intérêt dans ce secteur.

Non seulement le paysage est dévasté pour une dizaine d'années par un incendie criminel, dont on ne connaît bien sûr pas le coupable, mais en plus, vous voulez encore plus le défigurer avec du béton, encore et encore.

Les éoliennes ne suffisent pas à Lézignan et environs ?

Arrêtez le massacre visuel de notre belle région. Ça suffit !

Vous faites fuir les touristes, seuls revenus sur Lagrasse.

Merci de bien vouloir annexer mon mail que j'adresse parallèlement à nos députés et sénateurs.

Cordialement

95. Contribution électronique n°95

Sujet : [INTERNET] Observations relatives au projet : Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts de PONTILS sur la commune de Tournissan

Date : Sun, 26 Oct 2025 10:56:16 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

À l'attention de M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur à la mairie de Tournissan (2 rue des Écoles – 11220 Tournissan) ;

OBJET:

Observations relatives au projet : Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts de PONTILS sur la commune de Tournissan

À Barcelone, Catalogne, Espagne, le 26 octobre 2025

EXPOSE:

Sur l'enquête de l'utilité publique, procédé du 1er octobre 2025 au 30 octobre 2025, soit pendant 30 jours consécutifs (prolongation par arrêté du 17 octobre 2025), en vue de la création du poste source

400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tournissan, et après la lecture du Dossier du project,

OBSERVATIONS:

— Il n'a pas été tenu compte du fait que le site choisi pour l'installation du poste source est pratiquement entouré d'une importante masse de «Réservoirs de biodiversité» particulièrement riches, comme le souligne l'étude d'impact environnemental (Dossier du project), où les espèces trouvent des conditions favorables pour se développer, se disperser et coloniser d'autres territoires proches.

— L'exposition aux champs électromagnétiques d'une macro-installation telle que celle prévue présentent un risque pour la santé, ce qui n'a pas été pris en compte dans le projet, et il s'agit d'une menace grave pour la qualité de vie.

— L'étude n'a pas pris en compte les risques d'accidents, tels que les incendies.

— L'étude omet d'évaluer l'impact visuel et paysager de cette macro-installation électrique dans une zone à haute valeur écologique et culturelle.

— Le projet ne justifie pas sa nécessité publique, ne démontre pas l'absence d'alternatives dans des zones déjà dégradées, et, en outre, baisse la valeur des propriétés.

CONCLUSIONS:

En tant que visiteur assidu depuis plus de vingt ans de la région des Corbières, et en particulier de Tournissan, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et Lagrasse, je pense que cet projet doit être rejeté en raison du risque environnemental et de l'absence d'intérêt public démontré, car il privilégie les intérêts privés au détriment du bien commun.

Enfin, je ne m'oppose pas aux énergies renouvelables, mais les infrastructures qui y sont liées, comme cette poste source, doivent être implantées dans des zones déjà dégradées, et non sur des sols à haute valeur culturelle et paysagère.

Cordialement,

96. Contribution électronique n°96

Sujet : [INTERNET] Opposition au Poste source de Tournissant

Date : Sun, 26 Oct 2025 10:56:32 +0100

De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour,

Rien à dire de plus sur cette nouvelle ineptie...

97. Contribution électronique n°97

Sujet : [!! SPAM][INTERNET] opposition à ce projet
Date : Sun, 26 Oct 2025 11:59:43 +0100
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Je suis opposé au projet Tournissan – RTE – DUP du fait de sa démesure, de son impact sur l'environnement et du fait

qu'il n'apporte aucune richesse en local mais que des nuisances: lignes à haute tension, déforestation...

De plus, j'ai le sentiment que les Corbières vont devenir une zone où ce type de projets vont se multiplier en "profitant"

d'une faible densité de population et d'un contexte économique difficile. Ce projet risque aussi de porter tort à l'industrie du tourisme

qui reste une des rares richesses que l'on peut encore essayer de développer. Ces projets ont aussi un impact important sur la valeur des

biens immobiliers des propriétaires sans qu'aucun système d'indemnisation ne soit prévu.

11220 Taurize

98. Contribution électronique n°98

Sujet : [INTERNET] Enquête utilité publique.
Date : Sun, 26 Oct 2025 11:59:51 +0100
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Monsieur le Commissaire

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan, je vous donne un avis défavorable.

C'est très bien l'énergie solaire mais je pense qu'il faut les installer sur des bâtiments déjà construits, des zones urbaines. Il faut préserver les zones naturelles pour des raisons écologiques et pour préserver des territoires sauvages (tourisme) Merci de prendre acte de mon avis de citoyen habitant dans les Corbières.

11220 Lagrasse.

99. Contribution électronique n°99

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur la création d'un poste source Tournissan

Date : Sun, 26 Oct 2025 12:15:47 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

--

11220 Serviès en val

100. Contribution électronique n°100

Objet : [INTERNET] Projet dans les Corbières - Défavorable -

Date : Sun, 26 Oct 2025 11:24:41 +0000 (UTC)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour

Je suis défavorable au projet parce qu'il n'a qu'un seul intérêt: des intérêts privés ! Je suis contre une industrialisation des Corbières et une destruction du paysage.

En espérant garder le lieu tel qu'il est.

Cordialement

101. Contribution électronique n°101

Sujet : [INTERNET] Avis defavorable

Date : Sun, 26 Oct 2025 12:44:50 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepondils-tournissan@audefr.gouv.fr

Bjr, mon avis est defavorable pour ce projet , d ordre d interet prive et non general. De plus, il serait judicieux de s interesser sur les nuisances consequentes qui a terme ne sont pas du tout propice a la protection de l environnement. Les temperatures grimpent a + de 80°durant les fortes chaleurs et le recyclage n existe pas.la pollution visuelle qui detruit ces merveilleux paysages de la france desole tous les amoureux de la nature.

En esperant que mon avis sera pris en consideration. Il faut des solutions bien evidemment pour proteger la nature, mais plus respectueuses de la biodiversite, sensees sans empirer la situation.

Cdlt

102. Contribution électronique n°102

Sujet : [INTERNET] Tournissan - RTE - DUP - Création du poste source, avis au commissaire enquêteur

Date : Sun, 26 Oct 2025 08:48:06 -0400

De :

Pour : dup-creationpostepondils-tournissan@audefr.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joint mon avis concernant la création d'un poste source situé sur la municipalité de Tournissan.

Je vous remercie de prendre en considération mes arguments pour le bien de notre village et de ses habitants.

Respectueusement votre,

Professeur émérite, Ingénieur INSA Lyon

M. le Commissaire,

Je souhaite vous faire part de mon avis sur le projet de création d'un poste source à Tournissan.

Ce poste présente des risques d'incendie qui sont inacceptables pour notre région qui vient d'être dévastée par un gigantesque feu; ces risques sont dument documentés dans la littérature scientifique et technique.

Ces dangers sont bien réels comme je l'explique ci-dessous. Les promoteurs proposeront peut-être des mitigations mais elles ne diminueront pas le risque à zéro.

La situation a bien changé depuis l'initiative des promoteurs : la vallée de Tournissan est carbonisée sur sa moitié nord; prendre le moindre risque que sa partie sud soit aussi détruite est totalement impensable et irrecevable.

Ce qui est particulièrement inquiétant c'est que les risques d'incendie proviennent de chacune des 3 composantes d'un poste source : 1. Courant continu vers courant alternatif 2. Le système de stockage d'énergie par Batteries (BESS), 3. Les transformateurs.

1. Courant continu vers courant alternatif :

Le risque majeur est un arc DC soutenu, avec forte énergie et haute tension, provoquant un échauffement intense des composantes et un démarrage de feu sur matériaux adjacents. <https://iea-pvps.org/key-topics/photovoltaic-failure-fact-sheets-2025/>

Le courant continu (DC) produit par les modules reste présent tant que l'ensoleillement est actif, même si l'onduleur est arrêté. Cela implique un potentiel d'arc continu (sans « zéro passage » comme en AC). [The electrical arc and the risk of fires in photovoltaic systems](#)

Un arc DC peut persister et générer des températures très élevées, pouvant enflammer les isolants ou matériaux alentours. <https://www.mdpi.com/1996-1073/18/6/1396?>

L'absence de détection ou inefficacité des dispositifs d'arc sur le côté DC : les études montrent que des arcs de durée <2,5 s restent dangereux. . Le système DC étant typiquement à haute tension (ex. 600 V à 1000 V+ pour installations larges) et fort courant, l'énergie disponible pour un arc est élevée. <https://www.maysunsolar.com/blog-how-to-reduce-fire-risk-in-solar-power-plants-photovoltaic-safety-guide/?>

En cas d'incendie ou de surchauffe : l'isolation des câbles DC fond ou se rompt → arc secondaire → propagation. <https://commercial.allianz.com/content/dam/onemarketing/commercial/commercial/pdfs-risk-advisory/ARC-Tech-Talk-Vol-8-Fire-Hazards-PV-Systems-EN.pdf?>

2. Système de Stockage d'Énergie par Batteries (SSÉB)

Le cœur du mécanisme de risque : une cellule dégénère → chaleur → propagation → feu/explosion → mise en danger du système entier et de l'environnement autour.

Le phénomène dit de « thermal runaway » (emballement thermique) : une cellule de batterie défaillante ou surchauffée génère de la chaleur, ce qui provoque la montée en température des cellules voisines, etc. <https://www.ajg.com/-/media/files/gallagher/us/news-and-insights/2025/battery-risks-chemistry-thermal-runaway-and-safety-mechanisms.pdf?>

Les déclencheurs typiques : surcharge trop rapide, surchauffe, court-circuit interne, défaut de gestion (BMS), contrainte mécanique, vieillissement. <https://fsri.org/research-update/journal-article-quantifies-fire-hazards-lithium-ion-battery-fires-caused-thermal?>

Une fois déclenché, le pack peut libérer des gaz inflammables ou toxiques, souffle thermique, flammes, puis propagation à d'autres modules. <https://www.mdpi.com/2313-0105/11/8/301?>

Le fait que les modules soient souvent regroupés (densité énergétique élevée) aggrave la propagation du feu. [MDPI](https://www.mdpi.com/2313-0105/11/8/301?)

Dans un contexte extérieur, ces feux peuvent être difficiles à maîtriser, se propager vers la nature environnante; le risque est d'autant plus grand dans des régions sèches et avec une végétation hautement inflammable.

3 Transformateur électrique

Le mécanisme typique est un défaut interne ou une surcharge entraînant surchauffe de l'huile/isolants → rupture/évaporation → départ de feu ou explosion.

- Transformateurs à huile : l'huile sert d'isolant et de fluide de refroidissement. Une surcharge, un défaut d'isolation ou un court-circuit interne peut provoquer échauffement et décomposition de l'huile. <https://dadaoenergy.com/blog/what-is-a-transformer-fire/?>
- La transformation interne (surintensité, surcharge thermique, défaut d'isolation) peut conduire à la génération de gaz, une surpression interne, une explosion ou une rupture du réservoir → libération de l'huile, feu intense. <https://dadaoenergy.com/blog/what-is-a-transformer-fire/?>
- Défaillances possibles : la surcharge permanente, les surtensions/foudre peuvent induire des départ de feu : <https://estatransformers.com/blog/guide-to-transformer-failures/?>

- Les conséquences peuvent être explosion + feu + projection de débris + propagation vers les infrastructures voisines. <https://electricityforum.com/td/utility-transformers/power-transformer-explosion?>

En conclusion, le danger est multiple et il est bien réel comme le prouve cet incendie survenu en 2022 dans un poste semblable en Corse : Rapport d'enquête Sur l'incendie survenu au sein du site SUN'R situé à POGGIODI-NAZZA (2B) le vendredi 3 juin 2022

Tournissan et sa région environnante ne peuvent plus prendre le moindre risque d'incendie d'autant que les potentiels retombées économiques sont un marché de dupes :

i) les profits engendrés pour les promoteurs seront incomparablement supérieurs aux redevances envisagées (150 k\$ selon la rumeur) ;

ii) le prix des propriétés va baisser et les rendre moins attrayantes;

iii) les impacts visuels négatifs vont diminuer l'attrait touristique et nuire à l'image;

je souligne à cet effet que le poste va engendrer l'arrivée et le départ de nouvelles lignes électriques ce qui va encore plus défigurer le paysage alors que des sommes notables ont été investies pour enterrer les lignes et déplacer des postes de transformations.

En résumé, Monsieur le commissaire, pourquoi prendre le moindre risque avec ce projet alors qu'il n'engendrera que des impacts négatifs pour le village, ses habitants et les environs. Les promoteurs argueront que le risque zéro n'existe pas. Dans notre cas, le seul moyen de ne prendre AUCUN risque c'est de NE PAS réaliser ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes arguments,

Sincèrement,

Tournissan

103. Contribution électronique n°103

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source Pontils

Date : Sun, 26 Oct 2025 14:52:53 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ceci est mon deuxième mail. Hier soir, j'ai envoyé tel quel le texte d'un de vos précédents signataires, Hervé Loquais, car je le trouvais bien fait et explicite.

Mais je me dis qu'il est peut-être approprié que je vous donne mon point de vue plus personnel.

Cette course effrénée vers toujours plus de moyens de production d'énergie verte, à grands coups de primes et d'actions de lobbying, me semble tenant plus d'une aubaine financière opportuniste devenue malsaine que d'une réelle stratégie à long terme et profitant à tous.

En attendant, elle est dévastatrice sur le plan du patrimoine naturel, culturel, historique qui lui, ouvre - ou en tout cas devrait ouvrir - la voie à un réel développement de la région, aussi bien agricole que touristique.

A l'heure où nos forteresses royales du Languedoc sont à deux doigts d'obtenir le classement par l'Unesco, dénaturer et défigurer nos villages, au pied de ces mêmes forteresses, est inadmissible.

Nos Corbières, si belles, souffrent déjà tellement de la sécheresse, des incendies, de précarité, et vous voulez les réduire à un champ de métal et de verre bénéficiant soi-disant à tous.

On se trompe de combat et on ne voit qu'à court terme. L'appel du pognon, une fois de plus. Pendant ce temps, nos finances s'envolent et notre région se meurt un peu plus .

Tout cela sous couvert d'un discours écolo? Nous avons ici une faune et une flore somptueuses qui doivent être protégées et non sacrifiées au nom d'un rendement énergétique disproportionné à nos besoins.

Si vous voulez achever de tuer ce beau département, vous êtes sur la bonne voie avec ce projet démentiel dont nous ne voulons pas.

St Pierre des Champs

104. Contribution électronique n°104

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Pontils

Date : Sun, 26 Oct 2025 14:59:46 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

105. Contribution électronique n°105

Sujet : [INTERNET] Projet pontils

Date : Sun, 26 Oct 2025 16:00:42 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

saint pierre des champs

106. Contribution électronique n°106

Sujet : [INTERNET] Position de DDCM

Date : Sun, 26 Oct 2025 16:21:48 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe la lettre de l'association, Développement Durable en Corbières et Minervois, que j'ai l'honneur de présider sur la création d'un poste-source à Tournissan.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Enquête publique sur le poste-source à Tournissan

L'association Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM) a pour objet la défense de l'environnement et du cadre de vie des habitants de la région des Corbières et du Minervois à savoir : la défense des intérêts liés à la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites, des paysages, des monuments et du patrimoine culturel.

À ce titre, elle s'oppose à la construction d'un poste-source de 8 ha à Tournissan. Ce poste aura pour but de raccorder au réseau de transport l'électricité produite par les parcs photovoltaïques en projet dans les Corbières.

1 - Un impact paysager négatif : cette installation industrielle défigurerait la vallée de

Tournissan, un des accès principaux aux sites touristiques que sont le village et l'abbaye de Lagrasse, au château de Termes et aux autres forteresses royales du Languedoc dont la démarche d'inscription à l'Unesco est en cours.

2 – Un risque incendie accru : le méga-feu de cet été (plus de 16 000 hectares ravagés dans les Corbières, dont une partie du territoire de Tournissan) nous oblige à reconsidérer le risque incendie lié aux centrales photovoltaïques et aussi au poste-source. D'autant plus que celui-ci pourrait être lui-même l'origine d'un incendie comme le prouve les récents accidents à Echalas dans le Rhône et Ajaccio (en juin 2025).

3 - Un projet démesuré : nous nous interrogeons sur la justification donnée par les responsables de RTE lors de la réunion d'information du 11/04/24 – décarbonation de l'industrie et recharge des voitures électriques – de l'implantation d'un équipement de cette envergure dans nos Corbières alors que l'industrie y est absente et que même l'acquisition d'un véhicule électrique par foyer ne nécessiterait pas une telle augmentation de la production d'énergie. De plus ce poste source, déjà démesuré, ne cessera d'augmenter en superficie puisqu'il est déjà prévu d'éventuelles « cellules de raccordement » pour les « clients » de RTE, sociétés privées de l'industrie photovoltaïque. On ne sait rien de ces nouveaux équipements qui auront un impact loin d'être anodin.

4 – Un bénéfice nul pour les Corbières : la taille choisie par le constructeur du poste-source induit des installations de production photovoltaïques elles-mêmes démesurées. Son gigantisme prouve bien que l'objectif premier de cet équipement est de livrer les Corbières à la spéculation photovoltaïque, d'accueillir l'énergie générée par les nombreuses centrales projetées sur notre territoire et de permettre ainsi leur démultiplication. L'électricité produite par ces grandes centrales photovoltaïques sera donc, par l'intermédiaire du poste source, injectée dans le réseau via la ligne THT 400 000 V située à proximité. Le territoire ne bénéficiera même pas de cette électricité puisque cette ligne ne le dessert pas.

Il s'agit là d'un changement fondamental de nature des Corbières qui passerait d'une économie basée sur l'agriculture et le tourisme à un territoire industriel dédié aux énergies renouvelables. Ce bouleversement est en train de se produire sous nos yeux, sans que nous, citoyen.nes des Corbières ne soyons consultées, ni même correctement informées.

107. Contribution électronique n°107

Sujet : [INTERNET] Création d'un "poste source" à Tournissan 11

Date : Sun, 26 Oct 2025 17:42:27 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

A monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens par la présente vous informer de mon désaccord concernant le projet en objet.

En effet, notre région est déjà fort équipée en énergie renouvelable par rapport aux besoins. Notre région n'a aucunement la nécessité d'accueillir de tels projets qui ne feraient que détruire la qualité de vie de nombreuses espèces végétales et animales ainsi que celle de ces habitants.

Je m'oppose donc fermement à ce projet et souhaite qu'une réflexion citoyenne se mette en place pour envisager de vrais projets à taille humaine qui apporteraient un gain réel à la région.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Cordialement

11220 Rieux en Val

108. Contribution électronique n°108

ujet : [INTERNET] Avis poste Pontils Tournissan

Date : Sun, 26 Oct 2025 19:23:27 +0100 (CET)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur.

Je viens par la présente vous donner mon avis très défavorable à la création d'un poste, source à Tournissan.

En effet, habitant de Tournissan, depuis quelques années, je suis venu ici car j'aime beaucoup les Corbières, la nature, la tranquillité et j'ai toujours été très bien accueilli dans la région.

Je n'ai pas envie que mon village devienne une zone industrielle, que la nature disparaisse pour faire place à des hectares de photovoltaïques. Je pense qu'il y a des zones bien plus adaptées pour cela que nos villages, notre campagne et notre forêt.

Comment peut-on parler d'écologie en voyant un massacre pareil ?
De telle construction serviront juste à faire fuir le tourisme et même les habitants de nos villages.
En vous souhaitant bonne réception.
Cordialement.

109. Contribution électronique n°109

Sujet : [INTERNET] opposition au projet

Date : Sun, 26 Oct 2025 20:33:53 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr.gouv.fr

Ayant de la famille dans l'aude très proche du projet de construction d'un poste source , et sans aucun doute l'implantation future de panneaux photovoltaïque ,

je m'oppose à ce projet destructeur de nos belles campagnes .

Il me semble qu'une réglementation impose de couvrir les parkings des supermarchés de panneaux solaires , ce qui en plus de la production d'électricité

apporte de l'ombre aux voitures et donc un peu moins d'utilisation de climatisation,

réglementation qui reste très peu respectée !

Ne faudrait-il pas commencer par cela ?

Et bien sur , pourquoi pas couvrir les parkings des usines et les immenses depots de marchandises qui pullulent dans les zones industrielles !

110. Contribution électronique n°110

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet Tournissan - RTE - DUP

Date : Mon, 27 Oct 2025 14:11:10 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr.gouv.fr

La démesure du projet, son impact négatif sur l'environnement (le principal atout des Corbières) et le tourisme (une des rares activités économiques qui compte pour le territoire) s'ajoutent au fait que le projet n'apporte aucune richesse aux Corbières et »plombe « encore un peu plus tous ceux qui tentent de

se relever du terrible incendie de cet été, avec un courage et une solidarité exemplaires, qui démontrent bien l'attachement de ses habitants.

Les Corbières n'en peuvent plus d'être traitées comme une terre pauvre, désolée, oubliée des politiques et institutions nationales... une terre sacrifiée !

Nous demandons le respect, l'écoute et la solidarité.

111. Contribution électronique n°111

Sujet : [INTERNET] Enquête post source tournissan

Date : Mon, 27 Oct 2025 14:54:36 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Encore un massacre de l'Aude, incendies ,projet de destruction de nos paysages, de nos lieux de vie, stop ça suffit.

Nous aimons vivre dans les Corbières et la mort lente de ce lieu c'est non pas de photovoltaïques chez nous.

Mais bizarre le feu et de suite après photovoltaïques..

112. Contribution électronique n°112

Sujet : [INTERNET]

Date : Mon, 27 Oct 2025 15:15:38 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Bonjour,

Je ne suis pas favorable à ce projet. Il détruirait le paysage sauvage et amènerait une industrialisation des Corbières, cela pour des intérêts privés.

Cordialement,

habitante des Corbières (Lagrasse et St Pierre des Champs) depuis 38 ans

113. Contribution électronique n°113

Sujet : [INTERNET] Avis sur le projet photovoltaïque

Date : Mon, 27 Oct 2025 15:39:50 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'utilise ici l'occasion qu'il m'est donnée de faire valoir mon avis sur le projet photovoltaïque initié dans les Corbieres. En tant qu'habitante et agricultrice dans notre belle région je suis totalement opposée à un projet destructeur de zone sauvages, au bénéfice d'intérêts privés. La faible population des Corbieres est une aubaine pour les producteurs d'électricité « verte », mais elle l'est aussi pour la faune et la flore sauvage. Il n'y a rien de vert à dégrader une nature intacte, avec un projet qui de plus n'apporte rien à sa population si ce n'est la pollution visuelle générée. Nous n'avons pas besoin de ça.

Bien à vous

114. Contribution électronique n°114

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Poste de Tournissan

Date : Mon, 27 Oct 2025 16:28:04 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me permets de vous adresser mon observation au projet de poste source de Tournissan.

Au plan local, le projet me paraît bien localisé, en termes d'éloignement par rapport aux zones habitées et aux enjeux de biodiversité qui semblent être peu présents sur le site envisagé.

Plus globalement, je suis favorable au projet et à sa déclaration d'utilité publique dans le sens où il ajoutera une maille supplémentaire au réseau électrique national, proche de points de jonction avec

le réseau électrique Espagnol. L'interconnexion européenne est une absolue nécessité afin de réduire les risques de panne généralisée du réseau.

Cordialement,

115. Contribution électronique n°115

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE TOURNISSAN Contribution

Date : Mon, 27 Oct 2025 16:35:57 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je m'oppose fermement à ce projet.

En autorisant ce projet, vous savez que les habitants de ce territoire n'auront que les nuisances. Nous n'avons nulle besoin d'énergie supplémentaire, nous sommes déjà pollués par tant d'éoliennes qui détruisent nos paysages et polluent nos terres. Nos payons l'électricité assez chère comme ça.

Pas un centimètre carré de terre agricole ou sauvage ne doit être sacrifié. Notre alimentation, les équilibres écologiques doivent être sanctifiés. Je suis pour des productions locales, au plus près des consommateurs.

L'état a appauvri les mairies et les travailleurs de la terre, les exposant aux vautours.

Cependant les différentes crises successives nous ont montré que nous avons besoin de produire localement pour manger localement quand les routes sont coupées ; que les produits de la chasse se nourrissent d'une nature sauvage dont il faut protéger l'étendue. Soutenir le pastoralisme, les agriculteurs et pas uniquement les acteurs mondiaux.

Comme consommateur d'électricité, je suis opposé à ce que ma facture augmente pour enrichir des promoteurs irresponsables.

On ne peut ignorer non plus que la surproduction l'été et en milieu de journée depuis plusieurs années rend inutile tout nouvel investissement dans ce type de parc photovoltaïque dans notre pays. Faut-il rappeler comme ils sont polluants à la fabrication et comme nous sommes incompétent à les recycler ?

L'argent comme seule motivation.

Beaucoup ont soupçonné promoteurs et consort d'avoir été à l'origine de ce grand incendie sur les terres duquel vont se faire ce projet. Je ne veux pas y croire. Pourtant avec tant d'argent en jeu..

Je crois en la démocratie et j'espère que ce projet ne s'imposera pas aux populations locales qui se sont déjà exprimées très largement contre cette aberration par toutes les voies possibles de recours officiels et par des manifestations nombreuses.

Cordialement,

116. Contribution électronique n°116

Sujet :[INTERNET] Enquête publique poste source de Tournissan : Avis défavorable

Date :Mon, 27 Oct 2025 17:20:12 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Monsieur,

Je vous fais part de mon avis défavorable pour les raisons suivantes :

- Destruction de la biodiversité
- Aggravation des effets du réchauffement climatique
- Dégradation de la qualité de vie des habitants concernés par le photovoltaïque et donc du poste source de Tournissan

Après le terrible incendie qui a détruit quelques 17000 hectares dans le massif des corbières le 5 août 2025, l'heure est à la re-végétalisation par la plantation d'arbres résistant à notre climat (certaines variétés de chênes par exemple).

Comment peut-on détruire nos forêts, notre environnement naturel, alors que les villes plantent des arbres pour se protéger des canicules ?

Il s'agit d'une véritable CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE perpétrée par la cupidité de nombre d'acteurs participant à ce projet de photovoltaïque, des personnes sans moralité et irrespectueuses des habitants des corbières et de la Nature.

117. Contribution électronique n°117

Sujet :[INTERNET] NON POSTE SOURCE A TOURNISSAN

Date :Mon, 27 Oct 2025 17:25:56 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

118. Contribution électronique n°118

Sujet :[INTERNET] Fwd: DUP poste source avis défavorable

Date :Mon, 27 Oct 2025 23:37:30 +0100

De :

Pour :dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

de surprise en surprise...

Le poste source est-il conforme au PLU de Tournissan ?

Cette question est récurrente depuis le début des concertations.

La DDTM, pour la troisième fois, pose la même question dans sa lettre du 1er octobre 2025, adressée à la préfecture, lettre qui a provoqué la prorogation de l'enquête publique jusqu'au 30 octobre 2025.

Préalablement, la DDTM, à l'occasion de la réunion "*Fontaine*" du 18 novembre 2024, puis de la réunion du 30 janvier 2025, a soulevé une éventuelle non conformité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tournissan et a précisé qu'"*il faudra justifier que le projet ne porte pas atteinte à l'activité agricole et aux paysages tels que prévus pour l'ensemble de la zone A*" (Zone Agricole).

Dans sa lettre précitée du 1er octobre 2025, elle constate que la notice explicative de la DUP transmise par RTE (pièce n°1 du dossier mis en ligne par la préfecture) pour ce qui concerne les constructions "*ne justifie pas l'absence d'atteinte à l'activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages*".

Cette demande est toujours d'actualité, la même question reste posée, mais, à ce jour, aucune réponse n'a été donnée, ni par la préfecture, ni par RTE.

Cette absence de réponse interroge sur la transparence de l'enquête publique et sur sa finalité puisque les informations fournies sont incomplètes et/ou biaisées.

Par ailleurs, et en complément, nous avons découvert le 23 octobre 2025 (dernier jour de l'enquête publique 1ère mouture), à l'occasion de la permanence "enquête publique" dans les locaux de la mairie de Tournissan, les deux permis de construire de la société "*POSTE HTB CORBIERES*" filiale de NEOEN, que la mairie a mis à notre disposition à la suite de notre demande du 16 octobre 2025.

Ces permis, dont la demande a été déposée le 9 décembre 2024, concernent la construction sur une superficie de 23 110 m², d'un bâtiment de 425 m², de 29 containers de 2,44 m x 6,06 m, dont 19 pour des batteries, 9 pour des onduleurs, un pour la maintenance, avec des murs pare-feu en maçonnerie de 3 m de haut.

Ce projet se situe à proximité immédiate du poste source en bordure de la route départementale Tournissan Lagrasse.

Depuis décembre 2024 aucune information n'a filtré, ni de la mairie ni de la préfecture, aucun affichage n'a eu lieu sur le terrain.

Le secret a été si bien gardé que le commissaire enquêteur l'a découvert en même temps que nous, le 23 octobre 2023, soit quasiment un an après que la demande ait été déposée en mairie.

Comment dans ces conditions pouvoir décrypter les enjeux d'une enquête publique, qui doit déboucher sur une déclaration d'utilité publique qui elle-même permettra d'exproprier les récalcitrants?

Comment ne pas avoir l'impression que les dés sont pipés depuis le début et que nos doléances finiront à la poubelle?

On nous répond que le projet "*POSTE HTB CORBIERES*" est un projet privé contrairement au poste source qui est un projet public.

Cependant, les deux sont intimement liés et à proximité immédiate l'un de l'autre, et personne ne fera la différence quand tout sera construit...

Que dit exactement le PLU au sujet de la Zone Agricole?

Page 50, article A2 : occupations ou utilisations du sol soumises à des conditions particulières.

"Dans toute la zone sont autorisées les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages".

L'unité foncière dans laquelle le projet est implanté est constituée de 12 parcelles contiguës qui appartiennent ou appartiendront à RTE.

Les équipements et installations projetés : postes électriques 400 000/225 000 volts, 225 000/20 000 volts avec disjoncteurs, transformateurs, pylônes, clôtures, sont-ils compatibles, dans le périmètre de l'unité foncière précitée, avec une activité agricole, pastorale ou forestière?

Compte tenu du danger inhérent à ce type d'installations, lesquelles de toutes façons seront quasiment inaccessibles, je ne vois pas comment on pourrait envisager une quelconque activité sur ce site.

D'autre part, quel intérêt y aurait-il à batifoler dans les parages eu égard aux nuisances potentielles de ce type d'installation industrielle : nuisances sonores, champs électromagnétiques, risque d'incendie...

Bref, on ne peut que constater qu'il y a une incompatibilité totale entre le poste source et une activité agricole, pastorale ou forestière dans son unité foncière et par conséquent, une incompatibilité flagrante avec le PLU de Tournissan.

Alors, procédure MECDU à venir?

Mais y aurait-il une astuce?

Le verger en métayage.

Dans le document intitulé "*Intégration paysagère*" mis en ligne par la préfecture le 15 octobre 2025, on découvre page 6, l'évocation par RTE d'une possibilité d'un verger en métayage.

Il est écrit qu'"*un système de métairie sera alors mis en place*" et que si un agriculteur est intéressé "*RTE assurera la fourniture des plans de culture souhaités être cultivés par l'agriculteur*".

RTE (n°Siren 444 619 258) deviendrait ainsi fournisseur de plans et bailleur de terres agricoles, ce qui est totalement contraire à son objet social (RTE: le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français...).

Il y aurait ainsi une activité agricole sur le site.

Plus c'est gros...

D'autre part, l'article 2 du PLU précité précise, en complément de la condition de ne pas être incompatible avec une activité agricole, que les installations sont autorisées à condition "*qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages*".

Malgré tous les aménagements paysagers envisagés, compte tenu de l'emprise au sol des constructions et des clôtures, des pylônes (dont on ne connaît pas la hauteur), des câbles en aérien, de la continuité du projet sur une autre tranche à venir pour faire la liaison avec la ligne à haute tension, des risques d'incendie, des nuisances sonores malgré un merlon acoustique, des effets

biologiques et environnementaux des champs électromagnétiques, les espaces naturels et les paysages ne pourront pas être sauvegardés et seront pour le moins altérés.

Il y a donc de ce point de vue et à nouveau, une incompatibilité avec le PLU de Tournissan.

Le même raisonnement s'applique au projet voisin "*POSTE HTB CORBIERES*", lequel est également en contradiction avec le PLU pour les mêmes raisons.

La conséquence de la non conformité au PLU est l'illégalité :

- **des deux permis de construire actuels du "*POSTE HTB CORBIERES*",**
- **de la déclaration d'utilité publique (DUP) à venir pour le poste source.**

Au final, l'État va investir environ 30 millions d'euros sur ce poste source et garantit un prix minimum d'achat de l'électricité produite par les investisseurs privés, ce qui leur permet d'assurer la rentabilité de leur investissement.

Dans ces conditions, les projets fleurissent dans les Corbières (dernièrement à Tournissan, un projet de la société IQONY a été évoqué pour des terrains situés dans le secteur de "*l'ancienne décharge des Margaridetos*", procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2025).

En mars 2025, BROOKFIELD (Canada) a finalisé l'acquisition de NEOEN pour un prix total de l'ordre de 6 milliards d'euros.

La société POSTE HTB CORBIERES est une filiale de NEOEN

Conclusion : utilité publique ou intérêt(s) privé(s) ?

119. Contribution électronique n°119

Sujet :[INTERNET] Corbières

Date :Tue, 28 Oct 2025 08:14:35 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Je suis opposée à ce projet qui transformera et polluera nos paysages exceptionnels des Corbières.

Ce projet ne profitera même pas aux habitants !

Non merci.

120. Contribution électronique n°120

Sujet :[INTERNET] Re: Opposition au projet Tournissan - RTE - DUP

Date :Tue, 28 Oct 2025 09:58:41 +0100

De :

Pour : PREF11 dup-creationpostepontils-tournissan <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Merci beaucoup pour votre attention et votre message.

Le 28 oct. 2025 à 09:51, PREF11 dup-creationpostepontils-tournissan <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr> a écrit :

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet Tournissan - RTE - DUP

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Date : 27/10/2025 14:11

La démesure du projet, son impact négatif sur l'environnement (le principal atout des Corbières) et le tourisme (une des rares activités économiques qui compte pour le territoire) s'ajoutent au fait que le projet n'apporte aucune richesse aux Corbières et »plombe » encore un peu plus tous ceux qui tentent de se relever du terrible incendie de cet été, avec un courage et une solidarité exemplaires, qui démontrent bien l'attachement de ses habitants.

Les Corbières n'en peuvent plus d'être traitées comme une terre pauvre, désolée, oubliée des politiques et institutions nationales... une terre sacrifiée !

Nous demandons le respect, l'écoute et la solidarité.

Bonjour,

Votre observation vient d'être transmise au commissaire enquêteur.

Restant à votre disposition,

Cordialement.

Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

121. Contribution électronique n°121

Sujet :[INTERNET] Texte enquête publique Poste Source

Date :Tue, 28 Oct 2025 09:34:42 +0000

De :bernard soterias <sentier_flastenouse@hotmail.fr>

Pour : PREF11 dup-creationpostepontils-tournissan <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens de me rendre compte que le texte de la pièce jointe ne paraît pas dans le mail envoyé le 23 octobre 2025.

Je vous joins donc en date de ce jour, ci-dessous, ce texte qui est défavorable au projet de Poste Source.

Les Amis du Sentier Francis Lastenouse et du Patrimoine Tournissanais

1 La Placette 11220 TOURNISSAN

À l'attention de

Monsieur Laurent FABAS Commissaire Enquêteur

Tournissan, le 28/10/2025

Objet : Contribution à l'enquête publique – Opposition au projet d'implantation d'un poste source électrique à Tournissan

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association « **Les Amis du Sentier Francis Lastenouse** », créée à Tournissan pour la **préservation et la valorisation du patrimoine naturel, botanique et paysager** de notre commune, souhaite exprimer son **désaccord avec le projet d'implantation d'un poste source électrique** en amont du village, proche de la route vers Lagrasse.

1. Une perte récente qui rend notre territoire particulièrement vulnérable

Le **5 août 2025**, un **incendie dévastateur** a détruit une grande partie de notre **sentier botanique et pédagogique**, classé « Intérêt départemental », fruit de plusieurs années de travail bénévole et d'engagement collectif. Cet espace représentait un outil d'éducation à l'environnement, un lien fort entre habitants, enfants, visiteurs et nature.

Nous avons d'ores et déjà décidé de **tout mettre en œuvre pour reconstruire ce sentier**, restaurer la biodiversité et redonner vie à ce lieu symbolique. Cependant,

l'implantation d'un poste source électrique faciliterait selon nous l'implantation de **panneaux photovoltaïques** aux abords du sentier et **anéantirait nos efforts**. Le paysage, déjà fragilisé par le feu, ne supporterait pas de nouvelles atteintes lourdes à son équilibre et à sa valeur écologique.

2. Un impact paysager et environnemental majeur

Le site retenu se situe en bordure d'un chemin que nous utilisons l'été pour nos randonnées (voir pj), lorsque notre sentier principal est interdit d'accès en prévention des incendies. L'implantation du poste source et les aménagements associés pénaliseraient directement nos activités de découverte et de sensibilisation à la nature, en limitant les itinéraires de repli disponibles pour les marcheurs et visiteurs.

Comme il est indiqué dans le PLU de Tournissan (Titre IV/Disposition applicable aux zones agricoles/Article 2) l'installation d'un poste source constituerait une **rupture visuelle et paysagère profonde**, contraire aux principes de préservation du patrimoine rural et naturel, d'autant qu'il est envisagé à proximité par la société POSTE HTB CORBIERES une construction pour le stockage de l'énergie sous forme de batteries. La zone, en outre, abrite une flore méditerranéenne ainsi qu'une faune locale qui contribuent à la richesse écologique du secteur. Le chantier et les aménagements associés risquent de dégrader durablement cet équilibre.

3. Le classement en utilité publique

Ce projet étant **déclaré d'utilité publique (DUP)**, il privera la commune et les habitants de toute possibilité réelle d'alternative. Une telle décision est particulièrement injustifiée.

4. Une nécessité d'étudier des alternatives

L'association plaide pour qu'une **recherche de sites alternatifs** soit conduite, sur des zones moins sensibles et déjà artificialisées, afin d'éviter de compromettre les efforts de restauration écologique et paysagère entrepris à Tournissan.

En conclusion, l'association **Les Amis du Sentier Francis Lastenouse** émet un **avis défavorable à l'implantation du poste source électrique sur le site envisagé**, et demande que le projet soit **réexaminé à la lumière des enjeux environnementaux et humains** propres à notre commune.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de votre écoute et de l'attention que vous porterez à notre démarche.

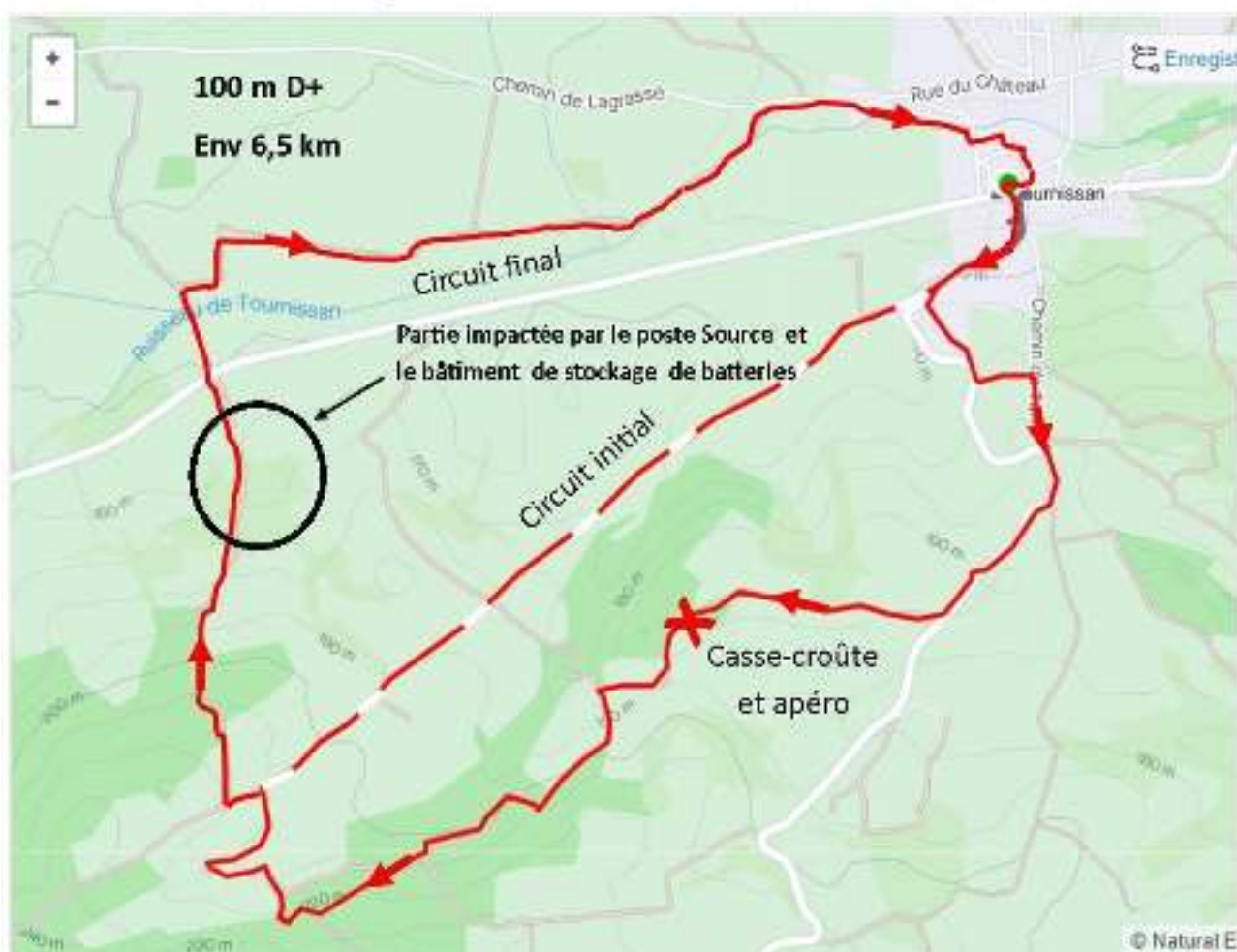
Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'association Les Amis du Sentier Francis Lastenouse et du Patrimoine Tournissanais

SOTERAS Bernard, Président

sentier_flastenouse@hotmail.fr

Itinéraire de randonnée en période de fermeture du Sentier Francis Lastenouse



122. Contribution électronique n°122

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Avis sur EP poste RTE Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 10:57:58 +0100 (CET)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Il y a quelques années, nous avons appris avec stupéfaction des projets photovoltaïques sur nos Corbières. Certes il s'agit d'une énergie renouvelable qui devrait recevoir l'assentiment de tous ceux qui se soucient de l'avenir de notre planète. Pour autant, de quel avenir parle-t-on ? Celui du photovoltaïque ? Dans son édition du 22 octobre dernier, le canard Enchaîné nous apprend la volonté d'EDF de se désengager du solaire. Certes c'est pour de mauvaises raisons (fantasme du « nouveau » nucléaire) mais cela doit donner à réfléchir.

Les incendies de l'été dernier qui ont détruit, dans l'Aude, des dizaines de milliers d'hectares de végétation, cultures, des dizaines d'habitations et installations agricoles suscitent depuis une prise de conscience de l'ensemble de la population de l'Aude, des acteurs économiques et d'une manière générale de tous les amoureux de nos espaces. Un consensus est en train de se faire jour sur l'absolue nécessité de repenser entièrement l'aménagement du territoire.

Le repenser ne peut s'entreprendre qu'avec une large concertation entre habitants, experts, acteurs... Le projet de transformateur soumis à l'enquête publique, inséparable de celui des méga-installations photovoltaïques heurte frontalement cette nécessité. Suivant l'adage populaire, il met la charrue avant les bœufs !

Une des pistes de la reconquête de nos espaces est la réintroduction du pastoralisme par l'élevage extensif ovin/caprin. Je relève la volonté affichée par les promoteurs de favoriser l'agriculture, en particulier l'élevage. C'est peut-être louable mais en contradiction avec le pastoralisme, à même de régénérer nos espaces ; ce qui est incompatible avec leur fragmentation.

Sur le fond du dossier, RTE répond à une demande qui ne concerne pas le territoire. Il est question de la stabilité du réseau. Quels sont les problèmes d'alimentation électrique dans le secteur ? Il n'existe pas de données locales allant dans ce sens. Nous sommes donc dans une logique économique qui dépasse notre cadre et peut trouver une rentabilité en faisant un pas de côté. Le rapprochement producteur/consommateur n'est pas une gageure, c'est même la solution la plus rationnelle : couverture d'espaces déjà anthropisés : friches industrielles, sols pollués, hangars, centres commerciaux, ombrières sur parkings, etc.

Sur la forme des projets, faire appel à un cabinet spécialisé chargé de leur acceptabilité relève d'un profond mépris des populations, incapables de comprendre où sont leurs intérêts. L'infantilisation n'a jamais grandi qui que ce soit. Lorsque je lis que les promoteurs du projet se targuent (l'Indépendant du 27-10-2025) de partager la valeur (monétisée), c'est occulter que la base du bien vivre ensemble passe par le partage des Valeurs (humanistes). Peut-on en conclure qu'ils n'apportent chez nous qu'un avenir radieux ?

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émet un avis défavorable à ce projet

Urbaniste retraité, militant écologiste

123. Contribution électronique n°123

Sujet : [INTERNET] Creation du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 11:22:11 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

11:17 (vor 0 Minuten)

an mich

Diese Nachricht ist anscheinend auf Französisch

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

* ne répond à aucun besoin local clairement établi,

- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Tournissan

124. Contribution électronique n°124

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 11:37:04 +0100 (CET)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Tournissan

125. Contribution électronique n°125

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 10:40:38 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Tournissan

126. Contribution électronique n°126

Sujet : [INTERNET] Parcs photovoltaïques

Date : Tue, 28 Oct 2025 12:01:07 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à ce projet d'implantation de poste source et les parcs photovoltaïques pour des raisons environnementales et économiques.

Je ne comprends pas cette obstination à vouloir mettre des panneaux photovoltaïques partout dans nos campagnes qui sont encore bien préservées.

La faune et la flore sont si belles quand on veut bien la regarder. Mais toutes ces installations qui dénaturent le paysage et l'environnement, ne sont que des leurres... agités par des financiers et des maires... peu scrupuleux du bien être des concitoyens ...Pourquoi utiliser des zones encore préservées de cette urbanisation à tout va ? Pourquoi nos politiques nous amènent ils vers des solutions ...qui n'apportent ni, emplois durables, ni, pour les agriculteurs .

Tout ces beaux discours sur la transition écologique, juste pour enrichir certains et faire fonctionner un système bien ficelé .

Pourriez vous vivre avec des Eoliennes, des panneaux photovoltaïques etc...devant votre maison ?

Moi je préfère les oiseaux ,les écureuils....

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message.

Cordialement

127. Contribution électronique n°127

Sujet : [INTERNET] Opposition au poste source de Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 11:07:28 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis défavorable à l'installation de ce poste source, parce que ce projet n'a qu'un seul intérêt: des intérêts privés !

Si ce projet venait à se réaliser il serait une industrialisation des Corbières et une destruction de ses paysages pour longtemps.

Les Corbières sont de plus en plus la cible de projets industriels sans avenir. A l'heure où l'on parle de transition écologique comment se fait-il que nous soyons assaillit de projet qui vont à l'encontre du bon sens ? Arrêtons l'artificialisation des sols, il y a urgence !!

Habitante de Saint-Pierre des Champs

128. Contribution électronique n°128

Sujet : [INTERNET] Avis

Date : Tue, 28 Oct 2025 13:52:22 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce projet nous paraît excessif et prématuré.

N'est-il pas urgent d'attendre les résultats d'une réflexion urgente et plus globale de l'avenir de ce territoire sinistré par le manque d'eau et le méga incendie de cet été.

Notre association s'oppose à l'industrialisation des espaces et s'inquiète de l'avenir agricole et touristique de nos belles corbières.

Association Territoire à Cœur
11200 CANET D'AUDE

129. Contribution électronique n°129

Sujet : [INTERNET] AUDE Projet Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 12:56:46 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

130. Contribution électronique n°130

Sujet : [INTERNET] Opposition au Projet Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 13:00:00 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Une Pétition Sera en Ligne prochainement et diffuser sur mes réseaux sociaux pour lutter contre
J'aurai le terrain juste en face cela et impossible pour nous

131. Contribution électronique n°131

Sujet : [INTERNET] observation défavorable

Date : Tue, 28 Oct 2025 14:03:00 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

* ne répond à aucun besoin local clairement établi,

- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

132. Contribution électronique n°132

Sujet : [INTERNET] Observation défavorable

Date : Tue, 28 Oct 2025 14:35:42 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

133. Contribution électronique n°133

Sujet : [INTERNET] Création du poste source

Date : Tue, 28 Oct 2025 15:50:30 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur,

Merci de bien vouloir prendre en compte notre refus de voir s'installer sur plusieurs de nos communes, ce poste source,

Qui détruirait toute notre végétation et donc aussi les animaux qui en ont besoin.

Merci de bien vouloir rendre un avis défavorable quant à ce projet.

Bien cordialement

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Villerouge la Crémade
11200 FABREZAN

134. Contribution électronique n°134

Sujet : [INTERNET] création du poste source à Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 17:04:30 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique. La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure. Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables. Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés. Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage. Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur. La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale. De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme. Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles. La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves – ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

135. Contribution électronique n°135

Sujet : [INTERNET] création du poste source à Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 17:09:35 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique. La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure. Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage. Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves – ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

136. Contribution électronique n°136

Sujet : [INTERNET] Opposition projet Tournissan

Date : Tue, 28 Oct 2025 17:10:32 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Suite à ce mail, je serai également habitante en face de votre projet. Je demande un dédommagement pour de la pollution visuelle, et j'attaquerais également en justice si cela se fait. nous sommes nombreux à être contre un jeune a déjà lancé une pétition en ligne. Il ne lâchera rien. On contactera même TF1 ainsi que les grandes chaînes si nécessaire en attente d'un retour.

Cordialement

137. Contribution électronique n°137

Sujet : [INTERNET] Enquête d'utilité publique - ABS Monsieur le Commissaire enquêteur

Date : Tue, 28 Oct 2025 16:17:30 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur FABAS,

Je viens de découvrir l'Aude et cet endroit des Corbières, pour raisons familiales et ne comprends pas ce projet d'implantation électrique .

Dans cette région d'agriculture et de tourisme d'après ce que j'en ai vu, pourquoi défigurer ces paysages en remplaçant par exemple des vignes par des champs de panneaux de photovoltaïques; ça n'aboutit qu'à une destruction inutile surtout à long terme quand on connaît les contraintes de réimplantation notamment agricoles ??

Cette transformation m'apparaît irrémédiable si ce « poste source » de 8 ha se développait avec énormément de centrales photovoltaïques venant se raccorder: c'est le but recherché, il saccagerait ainsi cette vallée (Tournissant et ses alentours), en plus au bénéfice de zones extérieures au terroir concerné.

Il est évident que ces territoires quand on les traverse, ont besoin, à contrario, d'une politique de préservation depuis l'incendie d'août 2025; la nature se remettant lentement et ne reprenant ses droits que si on lui en laisse l'opportunité sur plusieurs années. Par ailleurs, j'ai appris que des sociétés privées concernées par ces installations n'ont pas encore obtenu toutes les Dérogation Espèces Protégées nécessaires (après d'autres de type Zones Inondables toujours systématiquement accordées d'ailleurs), et ne devrait-on pas au moins attendre que ces dites sociétés aient obtenu ces dites dérogations avant d'aller plus avant ?

Ce jour, la France produit plus d'électricité qu'elle n'en utilise, comment justifier dans cette ruralité quasi vierge, une production envahissante et donc inutile, sur des surfaces de plus en plus grandes, rentabilité oblige ?

Après les champs d'éoliennes, les champs de panneaux photovoltaïques n'ont plus du tout « bonne presse » : les gens finissent pas voir et comprendre quels sont les atouts à long terme de leur environnement, surtout s'ils sont encore de fait préservés. L'« utilité publique » ne serait-elle pas plutôt dans une protection de ces zones riches, notamment en biodiversité que je découvre et qui

n'ont, c'est pour moi du bon sens, aucune vocation à se voir progressivement, à moyen et à long terme, recouvertes de silicium ?

Pour conclure, on n'est pas sur des friches mais sur des zones naturelles et les dégâts dus à l'incendie ne peuvent justifier de les défigurer plus encore.

Espérant des conclusions de votre enquête allant dans ce sens.

Veillez croire, cher Monsieur en l'assurance de mes sentiments distingués,

De la part d'un citoyen de passage, admiratif du lieu.

138. Contribution électronique n°138

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet

Date : Tue, 28 Oct 2025 17:44:54 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur

J'habite Narbonne depuis 50 ans, et j'ai des amis dans les Corbières.

J'ai été choquée de voir cet incendie ravagé des hectares pour simplement privilégier des cupides industriels sans cœur.

On sait que ce projet verra le jour, car c'est un combat de puissants contre le peuple.

Vous savez les sans dents, les gueux, les gens qui ne sont rien, peuvent faire beaucoup.

Ne pas oublier qu'une vie a été arrachée, et des personnes qui ont tout perdu.

J'aimerais connaître les industriels concernés par ce projet, et les accointances qu'ils ont au sein du gouvernement ou à l'UE.

Cordialement

139. Contribution électronique n°139

Sujet : [INTERNET] projet Corbières
Date : Tue, 28 Oct 2025 19:23:31 +0100 (CET)
De :
Répondre à :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour, je suis défavorable à ce projet qui n'est pas dans l'intérêt des habitants des Corbières.

Cordialement

140. Contribution électronique n°140

Sujet : [INTERNET] rectificatif date
Date : Tue, 28 Oct 2025 19:29:37 +0100
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Dans mes observations du 27 octobre 2025, il y a une erreur de date dans la première phrase, en haut de la deuxième page, au sujet du projet POSTE HTB CORBIERES.

La phrase suivante est la bonne version :

"Le secret a été si bien gardé que le commissaire enquêteur l'a découvert en même temps que nous, le 23 octobre 2025, soit quasiment un an après que la demande ait été déposée en mairie."

141. Contribution électronique n°141

Sujet : [INTERNET] Enquête publique poste source Tournissan
Date : Tue, 28 Oct 2025 20:04:48 +0100
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous communique par ce mail ma très forte opposition à la création d'un poste source à Tournissan.

De taille démesurée, préfigurant l'industrialisation de notre territoire et de nos paysages par le développement du photovoltaïque tout azimuth, cet équipement ne me semble pas présenter d'utilité publique, bien au contraire.

Son raccordement à la ligne THT montre d'ailleurs que le territoire ne bénéficiera aucunement de la production électrique.

Pour ma part, j'ai la nette impression que les Corbières sont devenues un Far West où des développeurs privés et sans scrupules dégagent des projets dans tous les villages, de toutes les tailles, s'adressant aussi bien aux communes, aux agriculteurs, qu'aux particuliers, générant des disparités économiques énormes entre voisins et des nuisances pour tous, au détriment de la biodiversité, de l'agriculture, des paysages et du tourisme.

Il s'agit là d'un véritable rouleau-compresseur qui transforme les Corbières, avec une vitesse qui ne laisse aucune prise aux citoyens, passant d'une économie basée sur l'agriculture et le tourisme à un territoire industriel dédié aux énergies renouvelables.

C'est un bouleversement fondamental qui se passe sans véritable information ni concertation alors que l'impact est considérable pour nos vies.

Pourtant, face à la spéculation photovoltaïque, un autre mode de production collectif et citoyen à petite échelle, avec des retombées locales serait possible et beaucoup plus porteur et profitable pour tous.

Après les effroyables incendies que les Corbières viennent de connaître, il me paraît scandaleux de livrer ce territoire aux appétits voraces de développeurs industriels qui ne nous offriront au final qu'un désert inhabitable et sans perspective d'avenir pour la population, sans parler des risques supplémentaires en matière d'incendies que feront courir ces installations pour la garrigue.

Cordialement

(Taurize)

142. Contribution électronique n°142

Sujet : [INTERNET] Je m'oppose au projet

Date : Tue, 28 Oct 2025 19:49:36 +0000 (UTC)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

La France produit déjà plus d'électricité qu'elle n'en consomme, on peut se demander s'il est vraiment utile de poursuivre à toute vitesse le développement des énergies renouvelables en milieu naturel, ainsi que la construction d'équipements électriques pour les desservir.

La taille de ce futur poste source renforce l'inquiétude des habitants des Corbières : ils redoutent que leur territoire, peu peuplé mais riche de paysages et de biodiversité, devienne un vaste site industriel couvert de centrales photovoltaïques.

Dans une région qui vit du tourisme et de l'agriculture, l'idée de voir les vignes remplacées par des champs de panneaux solaires inquiète. Beaucoup d'habitants ont le sentiment que les décisions sont prises ailleurs, sans réelle concertation ni vision d'ensemble. Les projets se multiplient discrètement, parfois découverts par hasard, sans information claire.

RTE n'a pas précisé que ce poste source, déjà immense (8 hectares), pourrait être accompagné de hangars de batteries gérés par des entreprises privées. Or, ces installations ne sont pas anodines, et on en sait peu sur leurs impacts.

Tout semble aller trop vite, alors même que des scientifiques et des citoyens alertent sur les risques d'une expansion non planifiée des énergies renouvelables et proposent d'autres modèles plus respectueux de l'environnement.

Si ce projet voyait le jour, il transformerait durablement les Corbières : des milliers d'hectares de centrales solaires viendraient se raccorder à ce poste source, défigurant la vallée de Tournissan et ses paysages. Ce territoire, récemment touché par un incendie, a besoin au contraire de temps pour se régénérer et retrouver son équilibre naturel.

Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposée à l'implantation de ce poste source.

Cordialement
val de Dagne

le 28/10/2025

143. Contribution électronique n°143

Sujet : [INTERNET] Non au projet de parc photovoltaïque

Date : Tue, 28 Oct 2025 21:03:30 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Il ne faut pas que ce projet voit le jour car :

- croyez-vous que les touristes viendront visiter les corbieres s'il n'y a plus la beauté sauvage d'un lieu encore préservé ?

Pour admirer des "miroirs magiques" en lieu et place de forêts et de vignes ancestrales, personne ne fera le déplacement ! Et que deviendront tous ceux qui ont investi dans le secteur touristique, puisque le secteur viticole et agricole ne nourrit plus son homme ? Ces populations audoises doivent-elles encore une fois être sacrifiées sur l'autel du soit-disant "progrès" ?

Mais l'argument le plus pertinent reste que si vous voulez éteindre une bonne fois pour toutes la rumeur selon laquelle l'incendie meurtrier de l'été 2025 a été bien "utile" à la réalisation de ce projet de ferme photovoltaïque, svp ne le faites pas ! Ne serait-ce que pour prouver que non, il n'y avait pas de commanditaire derrière le fou qui a mis le feu aux Corbières et pour que ça dissuade préventivement tous ceux qui auraient des idées du même acabit... en d'autres lieux...

Merci d'avoir pris le temps de me lire et en espérant que mon avis sera pris en compte.

Le mar. 28 oct. 2025, 20:32, a écrit :

Il ne faut pas que ce projet voit le jour car :

- croyez-vous que les touristes viendront visiter les corbieres s'il n'y a plus la beauté sauvage d'un lieu encore préservé ?

Pour admirer des "miroirs magiques" en lieu et place de forêts et de vignes ancestrales, personne ne fera le déplacement ! Et que deviendront tous ceux qui ont investi dans le secteur touristique, puisque le secteur viticole et agricole ne nourrit plus son homme ?

Ces populations audoises doivent-elles encore une fois être sacrifiées sur l'autel du soit-disant "progrès" ?

Mais l'argument le plus pertinent reste que si vous voulez éteindre une bonne fois pour toutes la rumeur selon laquelle l'incendie meurtrier de l'été 2025 a été bien "utile" à la réalisation de ce projet de ferme photovoltaïque, svp ne le faites pas ! Ne serait-ce que pour prouver que non, il n'y avait pas de commanditaire derrière le fou qui a mis le feu aux Corbières et pour que ça dissuade préventivement tous ceux qui auraient des idées du même acabit... en d'autres lieux...

Merci d'avoir pris le temps de me lire et en espérant que mon avis sera pris en compte.

144. Contribution électronique n°144

Sujet : [INTERNET] DUP poste source avis défavorable

Date : Wed, 29 Oct 2025 08:23:44 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Je suis défavorable à l'installation du poste source RTE et à la construction sur une superficie de 23 110 m², d'un bâtiment de 425 m², de 29 containers de 2,44 m x 6,06 m, dont 19 pour des batteries, 9 pour des onduleurs, un pour la maintenance, avec des murs pare-feu en maçonnerie de 3 m de haut : le POSTE HTB CORBIERES.

En effet cette horreur écologique va porter atteinte à l'activité agricole, pastorale, forestière, à la sauvegarde des espaces naturels, des paysages, à toute la faune et la flore.

Sous couvert d'énergie verte, on sert des intérêts privés dévastateurs en méprisant les gens et leur territoire. Rien n'est écologique, rien n'est respectueux et rien n'est utile dans ce projet, sauf pour servir et enrichir encore des intérêts privés et capitalistes. L'énergie dite verte qui détruit la nature est une farce infâme, qui ne fait rire personne et dont nous ne sommes pas dupes.

Nous ne voulons pas de ce projet là, ici, et nous ne voulons pas de ce projet ailleurs qui détruit et saccage notre environnement.

Cordialement,

145. Contribution électronique n°145

Sujet : [!! SPAM][INTERNET] opposition au projet de parc photo voltaïque dans les Corbières

Date : Wed, 29 Oct 2025 08:40:57 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

Je suis profondément attristée de constater que ce territoire meurtri par les incendies de cet été ne se voit pour être "réparé" proposer que la construction d'un champ immense de panneaux voltaïques, qui finira le travail de destruction de la flore de la faune et de la beauté de ce coin de l'Aude. Ce n'est pas ce genre de paysage avec lequel les audois ont envie de vivre, et ce n'est pas non plus celui-ci que viennent admirer les millions de touristes annuels.

Ce n'est pas sous ces panneaux hideux que les animaux iront s'installer, trouver leur nourriture, faire leur terrier ou leur nid.

Ah que cet incendie a été une aubaine pour tenter de faire taire les oppositions du monde rural et des amoureux de cette belle nature à ce projet insensé.

Comme des milliers d'autois qui je l'espère vont s'exprimer auprès de vous je refuse ce projet de lobbyistes sans morale.

Recevez mes sincères salutations.

Habitante de l'Aude et promeneuse émerveillée sur tous ses sentiers

146. Contribution électronique n°146

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 09:04:12 +0100 (CET)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ce n'est qu'hier que je vous ai adressé une observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan – mais me sont venus de nouveaux arguments que je voulais partager avec vous ...

Alors que personnellement, je ne suis pas opposée aux investissements privés, au développement des énergies vertes, à la revalorisation de vignes de moins en moins rentables pour nos viticulteurs et à la création de nouveaux emplois sur notre territoire, je m'inquiète beaucoup de la défiguration de nos paysages.

Pour ceux qui sont nés ici, il s'agit de leur patrimoine. Pour les nouveaux arrivés comme nous, ce fut l'attraction primordiale de cette belle région. Nous avons acheté (ou fait bâtir) des maisons, montés des entreprises, payons nos taxes, participons à l'économie locale, sommes impliqués dans les associations, partageons des connaissances apprises ailleurs tout en voulant en apprendre le plus possible de et sur notre nouvelle région.

Peut-être connaissez-vous les étendues de serres en plastiques de la région d'El Ejido en Andalousie ?! Une surface immense qui draine les ressources en eau pour alimenter l'Europe en tomates dépourvues de goût : veut-on risquer un défigurement comparable chez-nous ?

Le tourisme est un moteur financier important dans notre région - sans être devenu invasif ! Mais en créant ces infrastructures futuristes, nous allons dégrader notre potentiel touristique. Nous ouvrons aussi la porte à des activités particulièrement énergivores qui chercheront à s'implanter le plus près possible de leur source d'approvisionnement. Les zones industrielles s'élargissent déjà rapidement autour de Lézignan, Montredon, Narbonne : voulons-nous de telles zones aussi dans les petits villages ?!

Pour ces raisons aussi, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Tournissan

147. Contribution électronique n°147

Sujet : [INTERNET] RE: AUDE Projet Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 10:05:05 +0000

De :

Pour : PREF11 dup-creationpostepontils-tournissan <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Bonjour

Merci de votre retour j ai acheter un terrain a Tournissan entre les logements sociaux que beaucoup veulent bloquer les travaux et je préfère vous avertir cela risque de très mal se finir des personnes majoritairement Corses sont déterminer à faire usage de violence contre cela.

Même si je suis totalement contre ce projet et contre la violence je ne souhaite pas que cela finisse sur TF1 ou autres chaines j'aime ce village plus que tout déjà avec l'incendie criminel les gens sont extrêmement énervés.

Vous avez mon adresse email professionnel j'ai états solliciter appel masquer pour un mouvement de blocage extrême des pétitions sont déjà sur internet et les groupes de blocage sur telegram whatsapp mais je n ai aucuns réseaux sociaux.

Cordialement.

148. Contribution électronique n°148

Sujet : [!! SPAM][INTERNET] Enquête Publique Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 11:26:01 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

A monsieur M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur,

Habitant les Corbières avec toute notre famille (13 personnes en tout, dont 6 jeunes enfants, avenir de ce lieu), je ne puis que marquer moi-aussi mon opposition à ce projet très mal situé dans une zone qui sera immanquablement dévastée par ce projet de nature industrielle.

Les Corbières n'ont pas vocation à accueillir ce type d'installation qui participera à la destruction d'un ensemble cohérent, caractérisé par une nature et des paysages exceptionnels.

Les Corbières doivent conserver leur équilibre entre d'espaces naturels et activités agricoles restant à l'échelle de ce territoire, et non accueillir des installations finalement au service de zones urbaines qui ne les acceptent pas pour elles-mêmes.

Sans compter toutes les interrogations sur les pertinences économiques et écologiques de ce type de projet détaillées ailleurs.

Et les procédés et profits qui les entachent et participent à la dislocation sociale d'une région.

Promoteurs, laissez vivre les Corbières et ses habitants comme ils le souhaitent !

Merci.

149. Contribution électronique n°149

Sujet : [INTERNET] observation défavorable

Date : Wed, 29 Oct 2025 10:35:27 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

150. Contribution électronique n°150

Sujet : [INTERNET] Observation Défavorable Concernant Pontils Sous-station

Date : Wed, 29 Oct 2025 12:08:22 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Tournissan

151. Contribution électronique n°151

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 12:24:14 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Okay tout le monde : on s'en parlait ces jours-ci, j'en sais plus sur ce projet de centrale électrique à Tournissan et je crois que c'est important que l'on se mobilise contre !

L'enquête présentement en cours auprès de la population, est menée par une agence gouvernementale et a pour but d'informer la population – alors que nos mairies auraient déjà dû le faire – ainsi que de jauger le sentiment populaire envers ce projet. Elle a déjà été prolongée 2 fois : la date limite est maintenant fixée à vendredi le 31 octobre.

Si vous n'êtes pas d'accord, il faut que vous pétitionniez au plus tard vendredi.

A savoir : le poste source de Tournissan (cette centrale d'acheminement de l'électricité générée par les nouvelles installations photovoltaïques prévues dans les villages environnants) s'étendra sur une surface de 8 hectares à la sortie du village en direction de Lagrasse – à peu près à la hauteur des pylonnes de haute-tension existants. Elle sera très visible.

Est déjà prévu à côté sur une surface de 23 000 m², un projet privé dénommé le poste HTB Corbières regroupant une série de containers pour créer un système de batteries géantes afin de stocker et mieux gérer économiquement la revente de cette énergie sur les marchés nationaux et internationaux.

Suivra parallèlement la construction de nouvelles pylonnes pour de nouvelles lignes à haute-tension.

Non seulement le projet de panneaux photovoltaïques prévu sur les hauteurs de Tournissan est-il déjà absolument démesuré pour l'intérêt public régional, mais l'installation du poste source mettra en place l'infrastructure nécessaire pour en créer encore plus.

Alors que personnellement, je ne suis pas opposée aux investissements privés, au développement des énergies vertes, à la revalorisation de vignes de moins en moins rentables pour nos viticulteurs et à la création de nouveaux emplois sur notre territoire, je m'inquiète beaucoup de la défiguration de nos paysages. Pour ceux qui sont nés ici, il s'agit de leur patrimoine. Pour les nouveaux arrivés comme nous, ce fut l'attraction primordiale de cette belle région. Peut-être que quelques-uns d'entre vous connaissent les étendues de serres en plastiques de la région d'El Ejido en Andalousie ?! Une surface immense qui draine les ressources en eau pour alimenter l'Europe en tomates dépourvues de goût : veut-on risquer un défigement comparable chez-nous ?

Le tourisme est un moteur financier important dans notre région - sans être devenu invasif ! Mais en créant ces infrastructures futuristes, nous allons dégrader notre potentiel touristique. Nous ouvrons aussi la porte à des activités particulièrement énergivores qui chercheront à s'implanter le plus près possible de leur source d'approvisionnement. Les zones industrielles s'élargissent déjà rapidement autour de Lézignan, Montredon, Narbonne : voulons-nous de telles zones aussi dans les petits villages ?!

Je me suis laissé emporter et j'ai écrit de longs paragraphes : je ne voulais pas vous ennuyer mais vous faire comprendre ce qui est en jeu ...

Si vous partager mes sentiments, vous pouvez vous-même rédiger vos doléances et les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante :

dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Moi, je me suis simplifié la vie. J'ai simplement recopier le texte suivant – que je trouve très complet et bien écrit - je l'ai signé et envoyé à la dite adresse avec comme sujet :

La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

152. Contribution électronique n°152

Sujet : [INTERNET] Avis centrale photo voltaique

Date : Wed, 29 Oct 2025 12:26:02 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@au.de.gouv.fr

Bonjour

Je vous informe mon opposition au projet de centrale photo voltaique

Cordialement

153. Contribution électronique n°153

Sujet : [INTERNET] Projet photl voltaique

Date : Wed, 29 Oct 2025 12:33:21 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@au.de.gouv.fr

bonjour

Je suis opposée au projet de centrale photo voltaique

Cdlt

154. Contribution électronique n°154

Sujet : [INTERNET] Projet "Pontils" Sur Tournissan !

Date : Wed, 29 Oct 2025 14:10:56 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@au.de.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée
11220 Rieux en Val

155. Contribution électronique n°155

Sujet : [INTERNET] Projet "Pontils" Sur Tournissan !

Date : Wed, 29 Oct 2025 13:13:30 +0000 (UTC)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

--

11220 Rieux en Val

156. Contribution électronique n°156

Sujet :[INTERNET] Observations concernant la creation du poste source "Pontils" a Tournissan

Date :Wed, 29 Oct 2025 14:32:07 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire,

Je n'ai malheureusement pas pu participer en personne pour des raisons professionnelles a l'enquête que vous avez menée le 23 octobre dernier a Tournissan.

Veillez trouver ci-joints les observations que j'aurais eu le plaisir de vous soumettre a cet occasion.

1. Le contexte de la prise de décision d'implanter un poste source aux abords du village de Tournissan

Les postes sources sont un élément essentiel du réseau de distribution électrique mais leur implantation doit être faite en tenant compte de leur impact sur les populations locales et en particulier leurs espaces naturels, leur bien-être et leurs activités et économiques (agriculture, tourisme) et sociales (vie familiale, loisirs, sport, détente, etc.)

La politique des pouvoirs publics formalisée dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028) qui a été élaborée avec très peu d'information et de dialogue avec les populations locales concernées en particulier dans le sud de la France a fixé des objectifs de puissance considérables pour les installations solaires de 7000MW en 2030 et de 15070 MW en 2050. Le Président de la République dans son discours de Belfort a même surenchéri avec un objectif de 100GW (100000 MW) a l'horizon 2050 ce qui représente l'installation de près de 340 Millions de panneaux solaires ! Dans le cadre de cette politique le sud de la France, et les Corbières en particulier, avec un ensoleillement conséquent, une population éparsée et surtout un foncier a prix bas par rapport à la moyenne française ont été désignées comme cible privilégiée pour l'installation de centrales solaires en France.

Ces décisions politiques ont un impact direct sur la mise en œuvre des projets photovoltaïques et les Corbières sont devenues depuis quelques années un nouvel eldorado pour les centrales solaires ou les méga- projets de 50 a plusieurs centaines d'hectares sont légion et où ils couvrent une surface grandissante de garrigue et de terres agricoles. En 2025 plus de 1.5 millions d'hectares sont immobilisés par des promesses de bail conclus entre propriétaires fonciers et développeurs.

2. Localisation du poste

Un poste source agit comme un aimant pour l'implantation dans son voisinage de projets solaires puisque la proximité du poste et sa puissance électrique sont deux enjeux vitaux pour la rentabilité d'un parc photovoltaïque et de projets similaires pour lequel le raccordement est un poste de

dépense stratégique. Je n'en veux pour preuve que le projet d'installation de batteries de stockage qui est d'ores et déjà proposé par des investisseurs privés sur une parcelle adjacente au poste source.

Le site d'implantation pressenti pour ce poste source présente un certain nombre d'enjeux environnementaux ainsi que des conflits d'usage. Il est situé sur des sols à vocation agricole, proches d'habitations, dans une région qui est très dépendante du tourisme où les visiteurs sont attirés par ses paysages et son milieu naturel intact (site Natura 2000) et en bordure de la départementale D3 qui est le principal point d'accès au village de Lagrasse, un des plus beaux villages de France. Il est aussi très visible dans le paysage de la vallée.

3. Dimensionnement du poste source

La taille d'un poste est basée sur des facteurs techniques, sur le foncier disponible mais aussi en grande partie sur des estimations de la demande en énergie électrique pour les années à venir qui est fonction de la quantité et qualité des données disponibles et des méthodes d'analyse utilisées qui est bien sûr dictée par la politique énergétique du gouvernement.

4. Risques liés au changement climatique

Le climat méditerranéen devient de plus en plus chaotique et de moins en moins prévisible.

RTE a produit récemment une fiche technique sur le « Renouvellement et adaptation au changement climatique » (Fiche 3, 28 février 2025) qui indique que le réseau, et en particulier le dimensionnement mécanique des ouvrages et les modes d'exploitations doivent être adaptés aux nouveaux aléas climatiques et en particulier aux épisodes de canicule et d'inondation.

Dans la vallée de Tournissan les habitants ont pu observer de près les dégâts occasionnés par le vent et les tempêtes (Tempête Klaus de 2009), les inondations (Novembre 1999) les canicules et chaleurs extrêmes et bien plus récemment les feux de forêt d'août 2025. Les analyses actuelles nous disent que ces phénomènes vont aller en s'aggravant.

L'incendie géant qui a dévasté la face sud de la vallée de Tournissan en août dernier était inédit à plus d'un titre, par les difficultés à le contrôler, par son étendu et par la vitesse à laquelle il s'est propagé. Il est semblable aux méga-feux que connaissent d'autres pays comme le Canada, l'Australie, l'Espagne, le Portugal ou les États-Unis. L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) prévoit pour notre région une « hausse de l'activité moyenne des feux de plus de 23% des 2030 (...) ainsi qu'une hausse du nombre de grands feux ». Cet incendie a aussi alerté la population locale au fait qu'il se propage le long des fossés et donc souvent le long des routes. Le poste source se trouve en bordure d'une route bordée d'un fossé herbeux et d'une rangée de grands platanes qui s'étendent jusqu'au cœur du village. Elle est aussi orientée dans le sens du vent dominant (le Cers) qui souffle en moyenne 270 jours par an et avec des rafales pouvant atteindre 120 à 130 km/h.

Un feu tel que celui d'août 2025 qui démarrera dans le poste source et qui sera poussé par un vent fort atteindra le village en quelques dizaines de minutes et bien avant l'arrivée des pompiers des casernes de Lagrasse ou de Saint Laurent de la Cabrerisse.

Pour ce qui est du risque inondation, la vallée de Tournissan et son village sont soumis au risque d'inondation et de coulée de boue. Les inondations dévastatrices de 1999 ont montré la vulnérabilité de la commune et en particulier du fond de vallée à la montée soudaine des eaux et à la difficulté d'acheminer les secours sur des routes impraticables et des ponts endommagés par les flots. Les phénomènes cévenol ou méditerranéen provoquent des pluies orographiques intenses qui finissent par s'étaler en plaine. Les inondations qu'ils provoquent sont de plus en plus importantes et destructrices. Le poste source est localisé au fond de la vallée dans une zone qui au futur avec la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes se retrouvera rapidement dans une zone inondable.

Proposer d'installer un poste source de grande dimension, qui présente des risques d'incendies réels et difficiles à maîtriser, dans une zone soumise à des méga-feux et à des crues soudaines ne peut que soulever de sérieuses réserves et explique les questionnements multiples des habitants de la vallée de Tournissan. En fait si le poste est installé tel qu'il est proposé à l'heure actuelle, les décideurs doivent être pleinement conscients du fait que tous les éléments seront en place pour un désastre humain à grande échelle dans un futur proche.

5. Conclusions

En résumé le poste source proposé résulte de décisions qui ont été prises il y a plusieurs années en l'absence d'une information et d'une concertation sérieuse des habitants de Tournissan et des villages alentours et dans un contexte tout à fait différent du contexte actuel quant aux risques qu'il présente. Il doit donc être réexaminé et ré-évalué, ainsi que toutes les autres installations qui y seront rattachées, en fonction de l'évolution de l'opinion publique, du futur de l'économie locale, des nouveaux aléas climatiques et des risques majeurs auxquels on expose la population locale et potentiellement au-delà de notre vallée de Tournissan.

International Advisor & Senior Research Fellow, Swansea University, Wales
Conseiller International, Université Grenoble Alpes, France

"Que les gens viennent dans l'Aude et dans les Corbières, on va en avoir besoin" (Gilles Goujon, L'Auberge du Vieux Puits, Fontjoncouse)

157. Contribution électronique n°157

Sujet : [INTERNET] Création Poste Pontils, Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 15:01:32 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Mon attention a été attirée sur un projet de ferme avec panneaux photo-photovoltaïques de 8 Ha.

Je ne connais pas les tenants et aboutissants de ce projet, ni à qui profitera "réellement" ce projet.

J'avais suivi des débats à ce sujet pour un projet entre Ribaute et Tournissan de 1 Ha, mais non visible depuis la route, il y a quelques années. Est-ce le même projet ?

J'ai conscience des enjeux climatiques.

J'essaie de lutter avec les moyens qui sont les miens. J'hésite à installer la climatisation chez moi. Certes, parce que cela a un coût, mais aussi parce que je sais que l'air chaud rejeté en extérieur contribue à la hausse des températures. Pour le moment, j'ai fait le choix d'installer des plafonniers.

Je fais attention à ma consommation d'électricité.

Je parcours souvent la route qui va de Lagrasse à Narbonne. Les feux ont dévasté d'énormes étendues, mais la nature reprendra ses droits.

Si l'on installe des champs de panneaux sur 8 Ha, je me demande qui voudra encore circuler sur cette route, randonner sur ces sentiers.

La faune, la flore, les paysages font la richesse de cette région, ainsi que les personnes qui s'engagent à travailler ces terres de façon vertueuse. L'Aude a, me dit-on, une des flores les plus riches de France.

Je me souviens avoir parcouru à pied le chemin de traverse qui relie Tournissan à Ribaute, ainsi que le sentier Lastenouse, les Terres Rouges. De beaux souvenirs.

Mes arguments ne sont sans doute pas de poids face aux enjeux économiques, mais cela m'attristerait de voir de vastes étendues de panneaux défigurer un si beau paysage.

J'ai ouï dire qu'il y a possibilité d'intégrer des panneaux pour servir les populations villageoises sans balafrer l'environnement. Sur les toitures de bâtiments existants etc.

Je vous remercie pour votre attention.

Bien cordialement,

158. Contribution électronique n°158

Sujet :[INTERNET] Avis Poste Source

Date :Wed, 29 Oct 2025 14:07:30 +0000 (UTC)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'émet un avis **très défavorable** à l'implantation du poste source des Pontils sur les communes de Tournissan pour les raisons suivantes :

En premier lieu, je trouve que le besoin d'implantation d'un poste source sur le secteur des Corbières, son dimensionnement, et son choix d'implantation sont nullement justifiés autrement que par des considérations économiques et par une nécessité de raccorder des

projets de parcs photovoltaïques qui ne sont pas encore autorisés ou qui ne sont pas encore purgés de tous recours.

Sur ce point, j'ai d'ailleurs du mal à comprendre si le poste source est prévu pour répondre à des projets ENR en cours de développement ou si au contraire le poste source ouvrira la voie à un déploiement de projets ENR à grande échelle pour justifier l'investissement. Il n'y a aucun objectif chiffré en terme de déploiement ENR, aucune justification sur des projets en cours de développement, aucun détail sur la surface d'implantation du poste. Comment asseoir une utilité publique sur si peu d'éléments?

Le choix du site aurait dû faire l'objet d'une étude poussée du territoire au sens large avec différents choix d'implantation, ceci afin que la concertation puisse être menée avec la population sur le choix même du site qui ne saurait se faire que sur des considérations purement économiques.

Enfin, je trouve inexplicable que le projet ne soit pas soumis à étude d'impact. Faut-il y voir une volonté délibérée de taire toutes les incidences d'un tel projet?

En second lieu, les incidences du projet sont très largement sous estimées :

- **d'un point de vue paysager**, comment considérer que l'impact ne sera que modéré (p35 de la notice explicative)? Cela est très subjectif. La personne qui a écrit cela est elle venue sur place? Est-elle venue se promener sur les collines environnantes? L'analyse paysagère est très légère et ne propose aucun photomontage... Il n'est pas admissible qu'un tel projet puisse s'envisager dans un tel environnement naturel aux abords de la route qui mène au village classé de Lagrasse et au château de Termes en voie de classement UNESCO en se contentant de dire qu'on va planter des arbres et qu'intégré entre bosquets et vergers, ça ira...

- **vis à vis du risque Feux de Forêt**, qui malgré une récente actualité tragique à deux pas du site retenu, est à peine évoqué dans le dossier. Pourtant, peut-on raisonnablement être sûr que le poste source ne puisse pas être à l'origine de nouveaux départs de feux?

- **Vis à vis des effets induits de ce projet de poste source** qui ouvrira la voie au développement de nombreux projets photovoltaïques dont les développeurs voraces sillonnent déjà les communes du territoire à la recherche de vignes qui se meurent ou de pinèdes détruites par l'incendie. Il est vrai qu'il est certainement tentant, vu de Paris ou de Marseille, de voir dans le sous développement du réseau RTE dans le secteur des Corbières une réelle opportunité de nouveaux profits. Je vois dans cette absence d'infrastructures une autre opportunité, celle d'une nature préservée et de grande valeur patrimoniale avec des paysages de grande qualité. C'est là que se trouve la richesse de nos Corbières.

D'ailleurs, au sortir de l'incendie dévastateur de cet été, les acteurs du territoire se sont engagés dans une réflexion quant à la "reconstruction" des Corbières avec le Département de l'Aude et l'Etat en chefs de file. Il émerge déjà des premières réflexions, une volonté de mener une concertation large sur le projet de territoire. Le Département de l'Aude propose ainsi de nombreuses fiches actions dont une portant sur la volonté de concerter le déploiement des ENR sur les Corbières. Comment peut-on donc prévoir un tel projet alors même qu'une concertation devrait s'engager prochainement? Ne met-on pas la charrue avant les boeufs? Ou plutôt, cette concertation, qui doit intégrer la population, n'est-elle pas vaine si la "prise des Corbières" que constitue ce projet de poste source impose d'emblée un déploiement à marche forcée des projets ENR pour justifier de l'investissement initial de 30 M€ ?

En conclusion, l'utilité publique du poste source des pontils n'est pas justifiée en l'absence d'une réflexion globale quant à la pertinence du déploiement de projet d'énergies renouvelables sur le territoire, ni d'objectifs chiffrés. Cette réflexion est d'ailleurs en passe d'être engagée suite à l'incendie de cet été. Laissons lui une chance...

Les incidences induites par le déploiement de projets ENR, en l'absence d'objectifs clairs, ne peuvent être appréhendés. L'utilité publique est-elle au maintien de terres agricoles, à la préservation du patrimoine naturel sensible des Corbières, à la préservation du patrimoine historique remarquable (forteresse royales, Village de Lagrasse,...) ou de déployer massivement des projets ENR sur le territoire car il y a un trou sur la carte RTE? Le tourisme et l'agriculture sont les deux premières richesses du département de l'Aude et en particulier du secteur des Corbières . L'utilité publique n'est-elle pas de les préserver? Enfin, les documents produits dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique se doivent de démontrer que le site retenu est le meilleur choix possible, ce qui me paraît loin d'être le cas.

Tout ceci me mène à une réflexion : En l'absence de justifications suffisantes, ne risquons nous pas de nous poser la question de l'utilité publique que trop tardivement comme dans le cas du projet "A69"? On connaît depuis ce projet, les conséquences de telles négligences...

Cordialement,

Habitant des Corbières
Elu investi sur le territoire des Corbières

159. Contribution électronique n°159

Sujet : [INTERNET] poste source de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 14:19:47 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

bonjour

par la présente j'exprime mon désaccord avec ce projet

installer des bases photovoltaïques en pleine nature est un contresens du point de vue de la biodiversité

on artificialise des sols qui ne le sont pas donc on détruit des espaces naturels et on gêne la faune locale

l'Aude n'a pas besoin de projets pharaoniques de cette nature mais plutôt de petites exploitations locales

Profiter du fait que ces paysages ont brûlé cet été est une honte et ne permet pas la régénération

L'Aude fait déjà fuir les touristes à cause de la chaleur de la sécheresse et des feux et vous souhaitez rajouter une désolation paysagère !

stop à ce projet !

160. Contribution électronique n°160

Sujet : [INTERNET] observation enquête publique

Date : Wed, 29 Oct 2025 15:58:00 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

- Moux - commune concernée par le passage de la ligne THT

Je n'ai pas trouvé dans le dossier la comparaison de deux options :

- alimentation du réseau en électricité en connectant les sources de production au réseau THT

- consommation locale de l'électricité produite par les sources de production.

Je suis en faveur d'une consommation locale et, dans ce cas, la question de la localisation du poste-source ne se poserait pas.

De plus, se pose la question de ce type d'installation dans une zone soumise à l'aléa incendie, vérifié cet été ; de plus, la présence d'une ligne THT gêne les interventions aériennes pour éteindre les feux, et nécessite l'interruption du fonctionnement de la THT lors d'incendies.

Il est nécessaire de co-construire avec les habitants du secteur le projet d'alimentation en énergie et surtout le projet de production.

161. Contribution électronique n°161

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 16:09:46 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

11220 Tournissan

162. Contribution électronique n°162

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 16:44:49 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

163. Contribution électronique n°163

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 17:48:23 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

164. Contribution électronique n°164

Sujet :[INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date :Wed, 29 Oct 2025 18:02:08 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

165. Contribution électronique n°165

Sujet :[INTERNET] Opposition à la création du poste source à Tournissan 11200 (AUDE)

Date :Wed, 29 Oct 2025 19:48:09 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Tournissan le 29 Octobre 2025

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation **défavorable** dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source 400 000/225000/20000 volts dénommé "**Pontils**" sur la commune de Tournissan (P L U) ainsi que la création d'une zone de panneaux photovoltaïque. Un **VÉRITABLE GÂCHIS** si on laisse faire cela.

Cette centrale va **défigurer** le paysage et entraîner une dépréciation de la valeur vénale des biens immobiliers environnant et la **disparition de la faune sauvage** qui l'habite.

Le domaine TERRE ROUGE et ses environs est un lieu où les personnes aiment se promener et s'y détendre et se balader à travers les circuits pédestres.

Notre **propriété** est située à **quelques centaines de mètres** par conséquent nous réitérons **notre volonté à nous opposer** à ce projet

Les incendies du mois d'août 2025 ont ravagés et détruits des milliers d'hectares dans l'Aude, cette zone en fait partie et dans ce contexte le projet qui se profile va porter une atteinte significative à l'environnement et à la défiguration du paysage.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente.

Je vous prie de croire Monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes salutations distinguées

166. Contribution électronique n°166

Sujet : [INTERNET] Tournissan – RTE – DUP – Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Date : Wed, 29 Oct 2025 19:52:57 +0100 (CET)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

- Pollution visuelle et sonore
- Nuisance sur la faune locale
- Aggravation du risque d'inondation du fait de la non reforestation de cette zone incendiée
- Inquiétudes sur l'entretien et le retraitement des déchets de ces centrales photovoltaïques (et à qui ces obligations incombent)
- Interrogations sur des retombées économiques locales peu évidentes

Points défavorables relevés par l'IA :

- **Consommation d'eau colossale** : dans le « triangle du lithium » (Bolivie, Chili, Argentine), on pompe jusqu'à **2 millions de litres d'eau douce** par tonne de lithium extraite, asséchant les écosystèmes et menaçant les populations locales.
- **Pollution** : les résidus chimiques contaminent parfois sols et nappes phréatiques.
- **Conditions de travail** : souvent précaires, avec peu de retombées économiques locales.
- **Géopolitique** : la demande croissante crée des tensions d'accès aux ressources.

Merci de prendre en compte ces considérations.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

167. Contribution électronique n°167

Sujet : [INTERNET] Poste source de Talairan

Date : Wed, 29 Oct 2025 18:55:06 +0000 (UTC)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr <dup-creationpostepontils-tournissan@audefr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Dans un contexte où les sols ont été très abimés par le feu, il ne me semble pas cohérent de stériliser ces terres, accentuant ainsi la sécheresse et ses conséquences, plutôt que de les régénérer.

De plus, je trouve très inopportun, d'ajouter au traumatisme subit par les habitants, un deuxième traumatisme lié à la dégradation de leur lieu de vie, qui ne leur servira pas, pour le seul profit de multinationales.

Pour cela je m'oppose à l'implantation du poste source prévu sur la route de Tournissan

Les oiseaux sont partis, ils reviendront si on le leur permet, mais les touristes non.

Quand aux sentiers balisés qui seront rebalisés, les randonneurs, en plus des arbres calcinés, n'ont vraiment pas besoin d'un magnifique(!) panorama sur l'exceptionnelle beauté (!) d'un poste source.

La végétation repartira, le poste source, lui, sera une nuisance même après son obsolescence.

11220 Lagrasse

168. Contribution électronique n°168

Sujet : [INTERNET] Observations sur le projet de création d'un poste source à Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 20:02:07 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

M. le commissaire enquêteur,

L'enquête publique concernant la création d'un poste source à Tournissan s'inscrit certes dans un processus de concertation et d'information du public tout à fait louable et nécessaire. Mais comme souvent, pour ce type de projets, les habitants concernés et les premiers impactés par les modifications majeures de leur environnement et de leur cadre de vie sont informés tardivement.

A la lecture des différents éléments du dossier, il apparaît en effet que le projet est déjà largement avancé et validé par les services administratifs compétents.

Néanmoins, la notion d'utilité publique me semble peu étayée dans les différents documents et éléments apportés pour justifier ce projet. Le développement des énergies renouvelables est un enjeu que notre société doit relever collectivement. Mais le développement d'infrastructures photovoltaïques d'une telle envergure traduit le choix d'un modèle de développement des énergies renouvelables "industriel", qui impactera fortement des zones naturelles et agricoles et un cadre de vie déjà durement touché par les incendies du 05 août dernier.

Pour concilier utilité publique et respect de l'environnement, de nombreuses solutions moins impactantes seraient à privilégier (à commencer par le développement du photovoltaïque sur des zones déjà urbanisées et industrialisées, ou encore des projets de moindre envergure, développés en concertation avec la population et profitant directement aux habitants).

La construction de ce poste source et des parcs photovoltaïques en zones naturelles qu'il vise à raccorder et donc à encourager me semble relever davantage d'intérêt financiers que d'un réel intérêt public. Le bénéfice au niveau local n'est pas avéré puisqu'il s'agit de produire et acheminer une électricité qui sera consommée ailleurs.

Les parcs photovoltaïques au sol, et qui plus est en zones naturelles me semble être la dernière des pistes à envisager pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaires.

Avec mes sincères salutations,

11 220 Lagrasse

169. Contribution électronique n°169

Sujet :[INTERNET] Enquête publique - Création d'un poste source à Tournissan - Aude
Date :Wed, 29 Oct 2025 20:32:20 +0100
De :
Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

A l'attention de monsieur Laurent FABAS , Commissaire enquêteur.

Monsieur le Commissaire,

Je désapprouve ce projet car grâce au nucléaire qui a été saboté, nous produisons assez d'énergie et n'avons pas besoin de panneaux photovoltaïques fabriqués à l'étranger.
De plus, pourquoi vouloir enlaidir une si belle région ?

Je vous prie d'accepter, monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

170. Contribution électronique n°170

Sujet :[INTERNET] création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan
Date :Wed, 29 Oct 2025 21:36:27 +0100 (CET)
De :
Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains

déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves – ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

171. Contribution électronique n°171

Sujet :[!! SPAM][INTERNET] Enquête publique * Tournissan – RTE – projet de DUP – Création

Enquête n° E25000098 / 34 – Tribunal administratif de Montpellier – LF – Contributions 234/285

poste source 400 000/225 000/20 000V

Date : Wed, 29 Oct 2025 21:39:13 +0100

De :

Pour : dup-creationposteponils-tournissan@au.de.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai été informé un peu tard de l'enquête publique dont vous êtes responsable, et de ce fait je n'ai pas été en mesure d'en approfondir le dossier dans ses différentes dimensions.

Deux points me sont toutefois apparus :

1. Ce projet fait partie de ces projets prématurés dont la liste ne cesse de s'allonger.

Je souhaiterais ici qu'il ne me soit pas répondu que le projet étant local vous ne tenez compte que des avis contextualisés locaux. Ce serait une faute, pour les raisons mentionnées ci-dessous.

En effet, des projets de cette ampleur ne peuvent être ramenés à une échelle purement locale, car relevant des missions statutaires de RTE ils s'inscrivent dans un cadre national et dans un cadre européen.

Au plan de la contribution du projet de Tournissan aux objectifs nationaux, il n'apparaît pas dans la stratégie SDDR 2025-2040 ni dans les travaux d'actualisation des *Futurs Énergétiques 2050* de RTE, travaux auxquels je participe activement, l'urgence invoquée.

Ce pour deux raisons : l'absence constatée et durable d'électrification massive des usages de l'énergie en France, et l'absence dans les cartographies présentées d'un point de faiblesse caractérisé dans ce secteur géographique.

Au plan des interconnexions, je ne vois aucun intérêt à palier les faiblesses du système électrique espagnol ni à céder aux injonctions du pouvoir politique madrilène manifestées ces derniers mois. La France n'a pas à servir un système qui n'est pas le sien, le système espagnol étant quant à lui marqué par l'accumulation de surcapacités en EnR intermittentes associées à une insuffisance de maîtrise technique de son système par le GRT espagnol.

Quoi qu'il en soit, en admettant qu'il faille un jour le construire, son utilité n'apparaîtrait certainement pas avant 2035 voire 2040 compte tenu des arguments ci-dessus.

Ainsi, s'il est mis en service en 2028 comme il apparaît dans le dossier, il présentera pendant de très nombreuses années toutes les caractéristiques d'un éléphant blanc.

2. la richesse environnementale de ce secteur géographique, endommagé par les incendies dramatiques de ces derniers mois, mériterait d'autant plus, compte tenu de cette absence d'urgence, qu'il soit sursis à statuer :

La région a été tellement meurtrie que l'urgence est :

- pour les humains, à la réparation de tout ce qui a été perdu y compris en termes de qualité de vie
- pour les espèces animales et leur habitats (*), à l'étude des conditions qui permettront aux espèces qui jusqu'ici la fréquentaient d'y revenir dans des conditions non dégradées.

(*) référence notamment aux domaines vitaux de l'Aigle Royal, du Gypaète barbu, du Vautour Percnoptère, des espèces de chiroptères présentes sur les lieux, de la Cistude d'Europe ou encore du Léopard ocellé, mais aussi à tous ces sites Natura 2000 (Directive Habitats; Directive Oiseaux) et ces Znieff (ici type I, étant précisé que tout le secteur reçoit aussi une Znieff type II) apparaissant sur la carte Géoportail ci-dessous :



Ce serait plus intelligent que d'artificialiser cette zone dont les plaies ne sont pas encore pansées.

On mesure d'ailleurs par le complément d'enquête au titre des emplacements supplémentaires étudiés 5 et 6 qu'il subsiste des enjeux importants au titre de la gestion des eaux (secteur 5) ou encore des continuités écologiques et de la gestion des zones d'intérêt général (secteur 6).

Ce serait l'honneur de RTE et l'honneur de l'Etat qu'il soit sursis à statuer, et que ce petit pays meurtri puisse souffler et respirer un peu. Qu'on lui donne une chance que ce projet non indispensable ne se fasse pas. Du moins pas tout de suite.

cordialement,

Président de la *Fédération nationale Vent de Colère*
Administrateur du Think-tank *Cérémé*
Co-secrétaire du collectif régional *TNE Occitanie Environnement*

172. Contribution électronique n°172

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 21:48:35 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

173. Contribution électronique n°173

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 22:02:39 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

Garderem la garrigua!

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

174. Contribution électronique n°174

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Wed, 29 Oct 2025 21:05:11 +0000 (UTC)

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

175. Contribution électronique n°175

Sujet : [INTERNET] Observations sur Création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »
Date : Wed, 29 Oct 2025 22:10:41 +0100
De :
Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci joint mes observations concernant la création du poste de secours "Pontils".

Bien à vous,

Distinguished Emeritus Professor
ISTerre, University Grenoble Alpes, France
LBNL Berkeley, USA, Affiliate
Swansea University, UK, Medical School Honorary Chair

Objet : Enquête d'utilité publique pour la création du poste source
400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils »

Monsieur le Commissaire,

Je n'n'habite pas à Tournissan mais y viens régulièrement, étant attaché depuis mon enfance à région, et aimerais partager avec vous quelques remarques en tant que Professeur en Géosciences de l'Environnement dans divers Universités en France et en Amérique du Nord, et après avoir donc suivi divers projets de ce type à travers le monde.

1. Localisation du poste source à proximité du village de Tournissan

Si le besoin d'un poste source à proximité d'installations solaires prévues (de 7000MW en 2030, et de 15070 MW en 2050) ne fait pas débat dans le contexte du développement des énergies alternatives en France, son implantation à proximité immédiate du village de Tournissan pose à

mon sens les problèmes suivants :

- Situé à très grande proximité du village, il fait subir à celui-ci un risque accru d'incendie, en cas d'incident électrique dans ce poste source. Ce risque est accru par la présence de fossés entre le poste source et le village, fossés par lequel se propage les incendies comme observé en Californie, où j'ai effectué ma thèse en Sciences de l'Environnement, en Sardaigne, où j'ai pu observer de telles propagation de feu cet été, et dans les Corbières l'été dernier
- Le poste source en est effet prévu d'être positionné en bordure d'une route bordée d'un fossé herbeux et d'une range de grands platanes qui s'étendent jusqu'au cœur du village. La route est orientée dans le sens du vent dominant (le Cers) qui souffle en moyenne 270 jours par an, avec des rafales pouvant atteindre 120 a 130 km/h, qui poussera en quelques minute tout début d'incendie du poste source jusqu'au cœur du village.
- Cette position en fond de vallée le rendrait aussi sensible aux inondations éclairées de type cévenol qui sévissent dans les Corbières, positionnement qui ralentirait voire empêcherait l'arrivée des secours (comme dans le cas d'un incendie) et entraînerait mort d'hommes et de femmes dans une région pourtant à faible densité de population
- Ces dérèglements climatiques doivent s'accroître ces prochaines années, comme l'indiquent non seulement les rapports du GIEC mais aussi une fiche technique de RTE lui-même (« Renouvellement et adaptation au changement climatique » Fiche 3, 28 février 2025).

2. Dimensionnement et retombées financières sur la commune (et non seulement sur les particuliers)

Comme dans le cas des prélèvements d'eau de l'Isère à Bonneval pour les lacs alimentant l'énergie hydroélectrique, du risque d'inondation des centrales du Tricastin en cas de séisme et de rupture des digues, ou du passage des lignes à haute tension en aval de Cruas le long de la vallée du Rhône, le risque est partagé par l'ensemble des communes alentour, et les retombées économiques d'une telle implantation devrait l'être aussi. Et en aucun cas limité aux propriétaires de terrains où ce poste sources et les panneaux solaires seront implantés.

Et ce d'autant qu'un poste source agit comme un aimant pour l'implantation dans son voisinage de nouveaux projets solaires et de batteries de stockage, puisque la proximité du poste et sa puissance électrique sont deux enjeux vitaux pour la rentabilité d'un parc photovoltaïque. Il portera, dans son

positionnement actuel, gravement atteinte à l'industrie touristique (site Natura 2000 ; abbaye de Lagrasse à proximité, un des plus beaux villages de France, vignobles) pourtant essentielle à cette région.

Il conviendrait dès lors de repositionner le poste source dans une zone moins visible de la D3 et plus loin du village de Tournissan. Le positionnement proposé résulte de décisions qui ont été prises il y a plusieurs années dans un contexte différent du contexte actuel quant aux risques (incendie et inondations) qu'il présente. Il doit donc être réexaminé et son implantation ré-évaluée (ainsi celle des installations photovoltaïques et des batteries afférentes), en fonction des nouveaux aléas climatiques et des risques majeurs auxquels il exposerait la population locale et alentours.

176. Contribution électronique n°176

Sujet : [INTERNET] Plan Poste

Date : Thu, 30 Oct 2025 10:30:19 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Pour une information plus complète du public, je vous remercie de mettre en ligne le plan ci-joint du POSTE HTB CORBIERES qui est le voisin immédiat du POSTE SOURCE (à quelques mètres de distance).

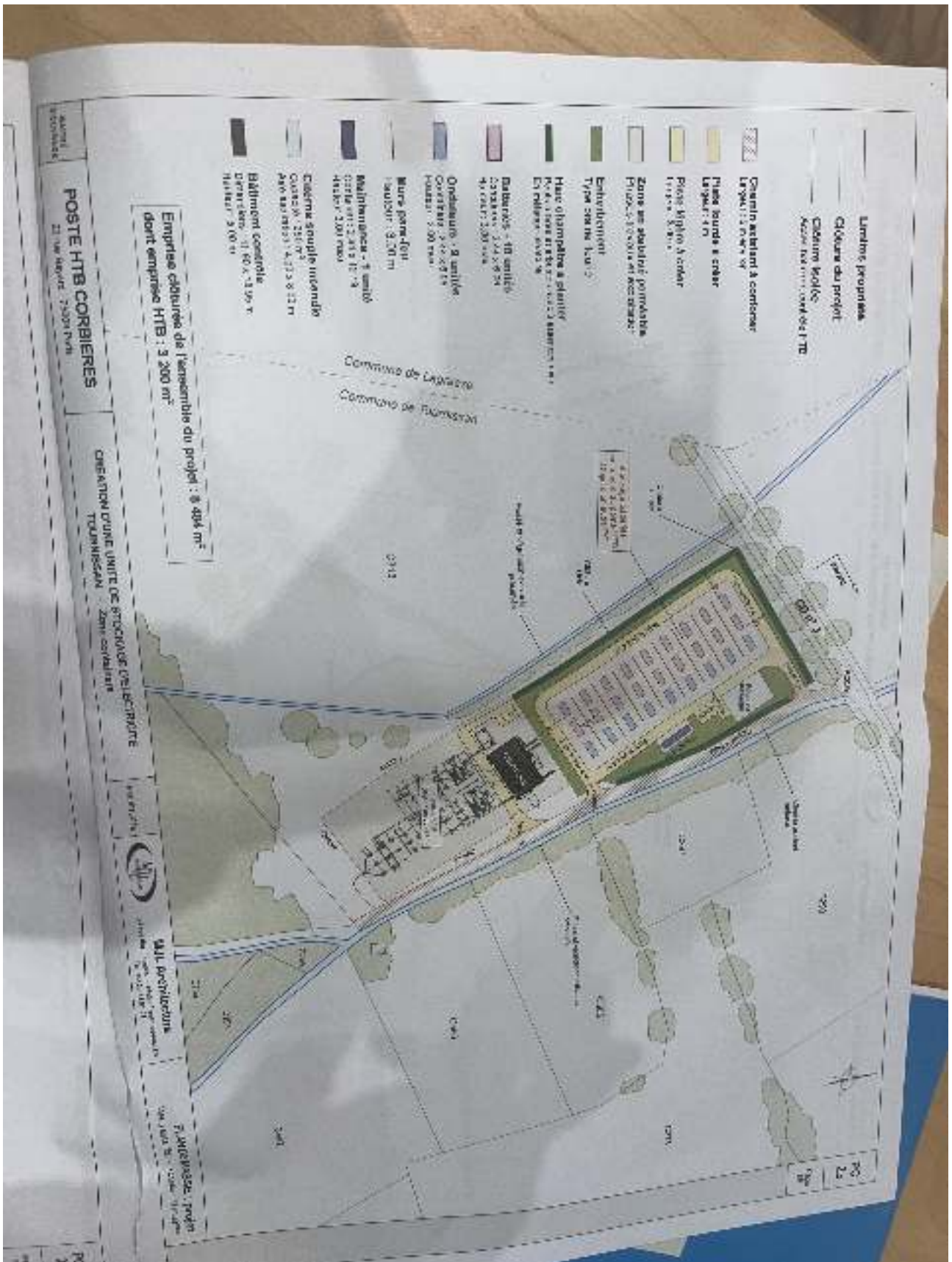
Le POSTE SOURCE est un projet public qui fait l'objet de la présente enquête publique, le POSTE HTB CORBIERES est un projet privé qui ne fait pas partie de l'enquête, mais les deux sont intimement liés.

Les projets doivent être appréhendés dans leur globalité.

Pour garantir la transparence de l'enquête publique et la bonne information des personnes concernées, il convient de ne pas scinder les informations et surtout de ne pas les cacher....

Avec mes sincères salutations.

(et merci de ne pas occulter la pièce jointe)



177. Contribution électronique n°177

Sujet : [INTERNET] Fwd: projet de centrale électrique à Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 00:03:56 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

178. Contribution électronique n°178

Sujet : [INTERNET] Poste source de tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 00:15:35 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose fermement à ce projet d'installation de bases photovoltaïques en pleine nature. C'est un véritable affront à la biodiversité ! Artificialiser les sols, c'est détruire des espaces naturels précieux et précariser toujours plus la faune locale.

Notre département de l'Aude n'a pas besoin de ces projets gigantesques dictés par quelques intérêts privés, mais au contraire de petites exploitations à taille humaine, au service des habitants et du territoire. Se servir des incendies de cet été comme prétexte pour s'emparer de ces paysages meurtris est une honte et empêche toute forme de régénération naturelle.

Cela suffit : la chaleur, la sécheresse et les feux font déjà fuir les touristes. Or, au lieu de soutenir la résilience des territoires, vous participez à leur destruction. Il faut stopper immédiatement ce projet, nuisible à notre environnement, à notre économie locale, et au bon sens collectif !

Ensemble, disons non à l'artificialisation de nos terres et au saccage des espaces naturels de l'Aude !

179. Contribution électronique n°179

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 00:32:38 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

180. Contribution électronique n°180

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 01:47:05 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

181. Contribution électronique n°181

Sujet : [INTERNET] DUP -création Poste source RTE

Date : Thu, 30 Oct 2025 04:09:55 +0100 (CET)

De :

Répondre à :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le commissaire,

Je suis pour la construction de ce poste sur la commune de Tournissan. Il servira à transformer de l'énergie qui contribue à la réduction des effets de serre. et à la transition énergétique.de notre

région. Des entreprises pourront s'installer.

Il représente aussi une ressource financière pour nos communes qui depuis la déprise foncière ont de plus en plus de mal pour faire des investissements qui profitent à la population.

Il permettra aussi de consolider les lignes de certains village des corbières qui n'apprécient pas les coupures électriques.

Ce poste est prévu depuis longtemps, mais son emplacement a été choisi il y a peu.. La ligne HT la Gaudière -Baixas , n'a pas suscité tant de remous lors de sa construction, et lors de son doublement en 1981..

Je suis favorable à la présence de ce poste sur notre commune, il est d'un intérêt général.

je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

182. Contribution électronique n°182

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 08:24:56 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

183. Contribution électronique n°183

Sujet : [INTERNET] Création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 09:10:39 +0100

De :

Pour : dup-creationposteponsils-tournissan@audefr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Aniane (34150) et Vaison-la-Romaine (84110)

184. Contribution électronique n°184

Sujet : [INTERNET] Création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 08:12:50 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

- Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.
- La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.
- Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

- Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.
- Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.
- Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

- Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.
- Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.
- La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

- Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.
- De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

- Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.
- Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.
- La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Visiteur régulier de Tournissan pour les vendanges et la récolte des olives

185. Contribution électronique n°185

Sujet : [INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 09:14:58 +0100 (CET)

De :

Pour : Dup Creationpostepontils Tournissan dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

* ne répond à aucun besoin local clairement établi,

- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

- Charpente traditionnelle

186. Contribution électronique n°186

Sujet : [INTERNET] à l'attention du commissaire enquêteur, observations Confédération paysanne Aude

Date : Thu, 30 Oct 2025 09:16:11 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Copie à : Confédération Paysanne de l'Aude <confdelaude@gmail.com>

Monsieur le commissaire enquêteur,

La Confédération paysanne de l'Aude (syndicat représentatif pour la défense des travailleurs et travailleuses de la terre) est défavorable au projet de création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tournissan. Nous vous soumettons plusieurs observations après lecture attentive des documents soumis à l'enquête publique.

Sur les motivations du projet

Page 3 de la notice explicative, il est écrit « *Ce nouveau poste permettra l'évacuation de la production renouvelable projetée dans la zone des Hautes-Corbières par le S3REnR* »

Le territoire des Hautes-Corbières dont il est question est compris dans le PNR Corbières Fenouillèdes (hormis quelques communes qui n'ont pas voulu l'intégrer). **Or la charte du PNR précise quelles sont les productions d'énergies voulues sur le territoire et ce ne sont absolument pas des projets d'une puissance qui nécessite un raccordement à ce poste source.**

De plus, au sein de cette zone, **les permis des projets industriels y sont ces dernières années quasiment tous refusés par l'État pour des raisons de protection de la biodiversité et des paysages** (et ce même dans les communes n'appartenant pas au PNR).

On peut donc douter qu'il s'agit d'évacuer la production électrique des Hautes Corbières.

Page 13, on peut apprendre que la localisation du poste est presque au barycentre des projets. Or la commune de Tournissan n'étant pas dans les Hautes Corbières, il va sans dire que d'autres projets sont concernés. **Les informations fournies sont donc vraisemblablement sujettes à tromperie dans ce début de notice et par ailleurs contradictoires avec les informations fournies ailleurs.**

Page 38, on apprend que RTE a rencontré un seul énergéticien, NEOEN, qui est un des porteurs de projet de la centrale PV de Ribaute Tournissan, située à proximité du projet de poste. Doit-on alors conclure qu'il s'agit d'un poste source fait uniquement pour cette centrale ? Ou pour que son autre filiale puisse geler du foncier agricole afin d'y installer des « batteries » de stockage et ainsi faire de la spéculation électrique ? Notons que les besoins de ce poste source notés pour le S3REnR sont un cumul de puissance de projets qui, pour la plupart, ont été ou seront refusés...

Dans la même continuité, on apprend dans le compte rendu de la réunion de concertation de janvier 2025, qu'on pourrait se passer du S3REnR : l'autorisation de deux projets permettrait de déclencher la création de ce poste. **Toutefois ces derniers, dans les basses Corbières, pourraient très bien être raccordés sur des postes sources déjà existants et proches** (contrairement à la distance Haute Corbières / Tournissan !).

Pour l'anecdote, jusqu'à peu de temps encore, argument non présenté ici, RTE et les porteurs de projets industriels expliquaient que ce poste source était nécessaire pour éviter les coupures d'électricité dans les Corbières. Argument fallacieux puisque la réfection des lignes existantes a depuis montré son efficacité car il n'existe plus de coupures et ce poste source n'est toujours pas construit...

La localisation du poste source ainsi que sa capacité, si vraiment nécessaire au regard des projets autorisés (et non pas au regard de ceux qui ont été ou seront refusés) devraient être explicitées. Sans quoi le projet doit être revu, et c'est possible puisque le S3REnR est régulièrement mis à jour. Pour toutes les raisons évoquées, on peut donc sérieusement douter de la nécessité d'un tel projet (localisation et capacité).

« Sur le milieu naturel »

Page 26 de la notice, il est écrit que le Torcol fourmilier est une espèce liée aux fourrés. Or, et c'est embêtant, il est davantage lié aux milieux arborés (il niche par exemple dans des cavités arboricoles alors que, comme chacun sait, les genêts ou autres ronces des fourrés n'en disposent pas). On espère qu'il s'agit juste d'une erreur et que ça ne dénote pas d'une insuffisance des compétences qui ont conduit à ce que l'autorité environnementale ne demande pas d'étude d'impact.

Toutefois, étant donné la présence de plusieurs espèces protégées (voir liste des espèces protégées, non exhaustive par ailleurs, dans l'évaluation des incidences N2000) et au regard de la nature des travaux, est-ce qu'une dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement a-t-elle été demandée ? Si ce n'est pas le cas, il nous apparaît opportun d'en faire une au regard des espèces identifiées

Toujours dans la notice, le pétitionnaire annonce que le projet n'est pas situé (hormis dans une ZNIEFF de type 2) dans d'autres zones patrimoniales ou réglementaires. En effet, c'est le cas. Par contre, comme en témoigne les nombreux zonages juste à proximité, les enjeux liés à la biodiversité sont très importants dans le secteur. **Avec tous les projets de production électrique pour lesquels ce poste est créé, quels seront les effets cumulés ?** Au regard de l'absence d'informations fournies, il y a donc lieu de se poser la question, notamment au regard de l'article R414-24 du code de l'environnement, comment l'autorité compétente va-t-elle pouvoir autoriser ce projet ?

« Sur le milieu humain »

Page 30 de la notice, il est écrit que : *« l'emplacement du projet est situé en zone agricole « Ap » [...]. Le PLU de la commune de Tournissan y autorisent toutefois les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et*

qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. »

C'est ce qui a conduit la DDTM à émettre un avis le 1er octobre 2025 demandant à ce que le dossier soit complété dans ce sens. Nous n'en trouvons pas trace dans les documents mis à notre disposition, et dans les compléments demandés. Pire on peut se rendre compte que l'alerte est donnée depuis longtemps...

Tout au plus, il y aurait un projet de vergers apprend-on par hasard dans un document sur le paysage. Est-ce la réponse de RTE à la demande de la DDTM ? Un exploitant a-t-il été trouvé ? Quel est le prévisionnel de production, les itinéraires, etc. ? Bref, si c'est la réponse de RTE à la DDTM, ce n'est absolument pas sérieux...

Ce projet en l'état actuel paraît donc incompatible avec le PLU.

Il n'y a aucune information concernant les impacts du projet sur l'activité agricole hormis « *L'emplacement du projet occupe essentiellement des terrains agricoles actuels et passés (friches post-culturelles). Les principales cultures présentes dans ce périmètre sont des cultures fourragères et des vignes. »*

Dans un contexte de crise agricole, on pourrait surtout dire que ce sont des terrains agricoles actuels et futurs ! Ces friches auraient par exemple un intérêt pastoral.

Nous ne savons pas non plus combien d'agriculteurs sont impactés par le projet que ce soit directement (perte de foncier et de récolte, par rapport à leur exploitation et leur revenu) ou **indirectement** (par exemple impact sur cadre de vie ou impact sur des exploitations alliant l'agritourisme).

Il n'y a pas d'analyse de l'effet de chaleur provoqué par l'infrastructure sur les milieux alentours, sur le ruissellement, sur l'évapotranspiration dans un contexte de sécheresse et de réchauffement climatique, etc.

Quels impacts sur les cultures ? Où seront situés les pylônes permettant le raccordement à la ligne à très haute tension ? Par où passeront les raccordements des centrales EnR vers le poste source ? Etc.

Pourtant dès la page 13 de la notice on nous dit que le choix de ce projet a le moins « d'incidences sur les terrains agricoles, et viticoles en particulier ». Sur quelles informations cette affirmation s'appuie-t-elle ?

Là encore, **l'absence d'informations donne à la lecture un sentiment d'absence de sérieux, ce qui est d'autant plus navrant qu'il s'agit d'une DUP lié justement à de l'expropriation de foncier agricole...**

Il manque donc beaucoup trop d'informations à ce jour, dont de nombreuses qui auraient pu être mises à consultation du public pour justifier d'une Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Enfin, la Confédération paysanne est particulièrement inquiète du développement massif des industries sur des espaces agricoles et naturels du département. **Ce poste source, s'il se fait, va permettre à de nombreux projets industriels de production d'électricité de se développer voire de se concrétiser.** Bien entendu, les projets dont il s'agit, ce ne sont pas de ceux visant l'autonomie et la production locale, à une échelle humaine, mais bien des projets qui accompagneront l'augmentation de la consommation d'électricité et **auront des répercussions sur les populations humaines et plus globalement l'ensemble du vivant : spéculation foncière, intransmissibilité des fermes, augmentation de la difficulté à l'installation, création d'îlots de chaleur, artificialisation, impacts sur cadre de vie, paysager et sur la biodiversité, etc.** Il est aussi important de considérer que dès leur phase de conception, alors que pour la plupart ils seront finalement refusés, **ces projets ont un impact sur l'activité agricole par le gel et la spéculation foncière mais aussi précarisent les paysannes et paysans sur l'avenir de leur outils de travail.**

Dans un contexte de réchauffement climatique, provoquant 4 années de sécheresse sur le territoire des Corbières, et de crises agricoles dont les feux qui ont sinistré le département cet été ne sont qu'une des conséquences de cette déprise, livrer le territoire à ces industries ne fera que fragiliser un peu plus sa robustesse pour faire face aux défis qui l'attendent.

Cordialement,

Pour la Confédération paysanne de l'Aude,

ps : si vous souhaitez davantage d'éléments sur les impacts sur l'agriculture, vous pouvez nous contacter ou consulter les positions de notre syndicat (par exemple, https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/vrai-faux%20agrivoltisme_VF07-2024.pdf).

187. Contribution électronique n°187

Sujet :[INTERNET] Poste source tournissan

Date :Thu, 30 Oct 2025 09:42:13 +0100 (CET)

De :

Répondre à :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Tout sauf écologique, dégradant pour l'environnement, extrêmement dangereux en cas de défaillance incendie (ce qui est déjà arrivé). Que dit la directive SEVESO????

188. Contribution électronique n°188

Sujet :[INTERNET] Réponse enquête publique

Date :Thu, 30 Oct 2025 09:47:23 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

189. Contribution électronique n°189

Sujet :[INTERNET] Enquête Poste source

Date :Thu, 30 Oct 2025 09:49:14 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Monsieur Laurent Fabas, Commissaire Enquêteur,

Il est question d'un projet d'envergure dit de « poste source » sur le territoire des Corbières. Je dis projet d'envergure parce qu'il mobilise semble-t-il grand nombre d'acteurs tous avides de profits mais aucun intéressé par la vie locale. Il ne s'agit pas de Grand Projet pour la vie humaine, animale, végétale, économique. Il ne s'agit que de s'engouffrer dans une brèche béante ouverte par un incendie sûrement criminel dont aucune compétence ne montrera sa capacité à élucider la vraie cause. Que sera la vie dans ces contrées retirées une fois toutes ces collines carapacées de panneaux photovoltaïques. Qui fera vivre ces petits villages une fois chassés les touristes à la recherche de ces lieux retirés, sauvages, de vacanciers chers à nos étés ? Un village vit de ceux qui y vivent et personne ne vivra à Tournissan, à Saint Laurent de la Cabrerisse, à Saint Pierre des Champs de Panneaux Photoélectriques...

Que pourra-t-on dire à tous ces professionnels, bénévoles qui sont venus au péril de leur vie souvent et à grand frais, tenter d'endiguer ce gigantesque incendie. Qu'ils sont venus pour rien ? Qu'il fallait en fait tout laisser brûler pour laisser la place au grand progrès qui ne crée que le chaos quand il n'est pas encadré, planifié. Quelle est le vrai projet industriel français concernant l'énergie ? Dans quel vrai projet s'inscrit cette surenchère d'expropriations (les offres d'achats actuelles en sont proches), qui pilote ? Va-t-on assister aux mêmes négociations mesquines que celles dirigées pour les engloutissements de villages et la construction de barrages hydroélectriques au siècle dernier ?

Ce projet c'est la condamnation complète de ces villages, la disparition de tout le Vivant... Alors que des surfaces pouvant accueillir des équipements de ce type et pour les mêmes capacités existent.

Il y a d'autres solutions, qui satisfont à tous les critères que vous pourrez exposer quand on sera sûr que ce mode de production est le meilleur.

Je vous prie donc de noter Monsieur le Commissaire Enquêteur mon profond désaccord pour ce projet de « poste source ».

Bien respectueusement.

190. Contribution électronique n°190

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique Projet Pontils à Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 10:04:23 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Objet : Projet d'implantation d'un poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'émet par la présente un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

Mon avis défavorable est motivé par les points suivants :

- Un site envisagé dans une zone naturelle préservée des Corbières aux paysages sans commun parsemés de petits villages ruraux à forte culture viticole et au riche patrimoine historique et culturel. Ce secteur attire visiteurs et touristes de tous horizons en quête d'espaces naturels et d'authenticité.
- Une proximité de quelques km de Lagrasse, village classé « parmi les plus beaux villages de France » et connu mondialement pour son abbaye.
- Un site 'industriel' de cette ampleur défigurerait cette zone qui a déjà été blessée cet été par les violents incendies et qui doit faire preuve de résilience pour aborder l'avenir. Sans parler des nouvelles lignes à haute tension qui altéreront les paysages. Ce n'est vraiment le lieu pour implanter un projet de cette taille.

J'espère que de nombreuses personnes iront dans mon sens et que vos conclusions vous amèneront à rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération

76230 QUINCAMPOIX

191. Contribution électronique n°191

Sujet :[INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date :Thu, 30 Oct 2025 09:28:55 +0000

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

192. Contribution électronique n°192

Sujet :[INTERNET] Plan Poste

Date :Thu, 30 Oct 2025 10:30:19 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

Bonjour,

Pour une information plus complète du public, je vous remercie de mettre en ligne le plan ci-joint du POSTE HTB CORBIERES qui est le voisin immédiat du POSTE SOURCE (à quelques mètres de distance).

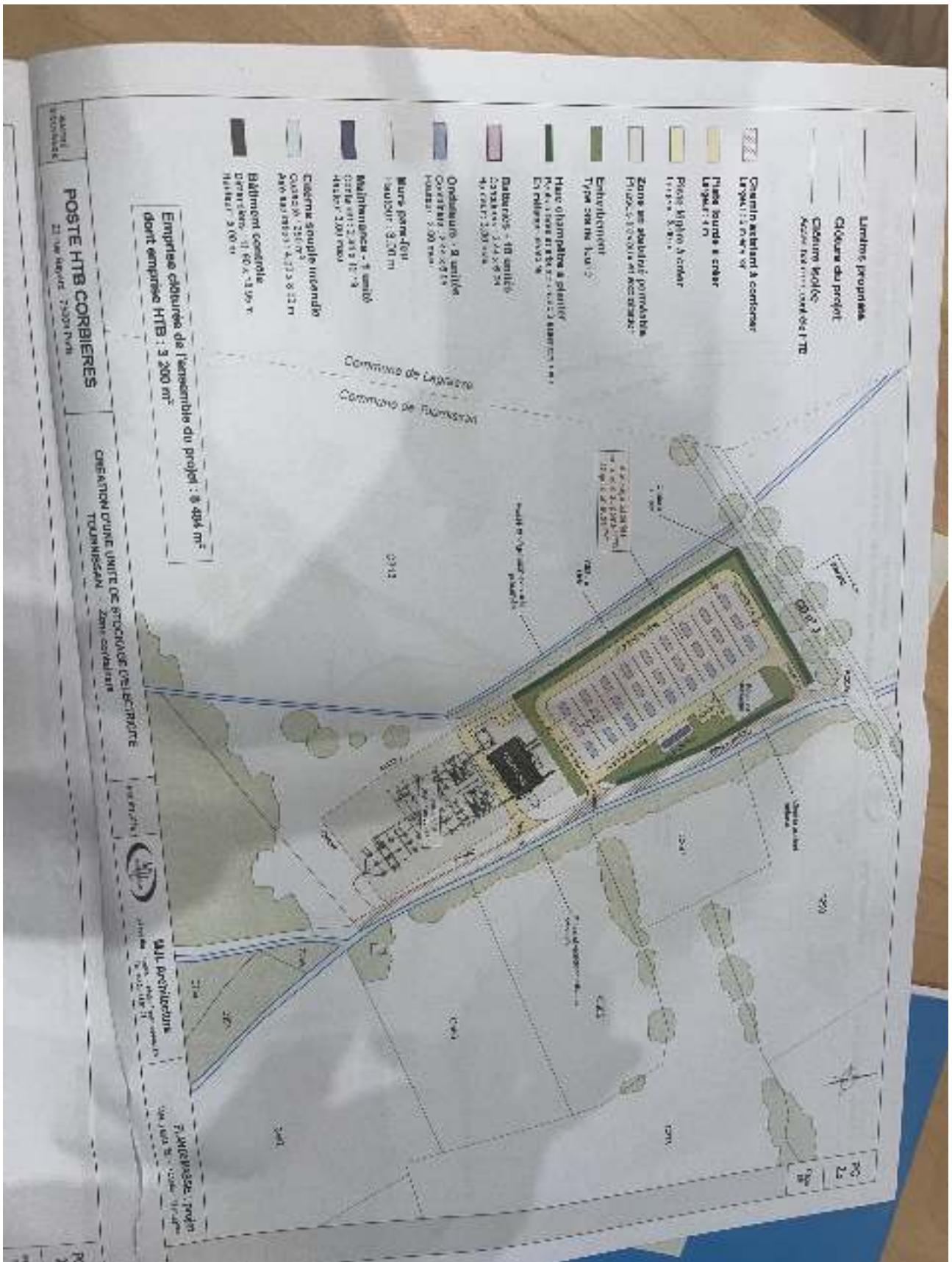
Le POSTE SOURCE est un projet public qui fait l'objet de la présente enquête publique, le POSTE HTB CORBIERES est un projet privé qui ne fait pas partie de l'enquête, mais les deux sont intimement liés.

Les projets doivent être appréhendés dans leur globalité.

Pour garantir la transparence de l'enquête publique et la bonne information des personnes concernées, il convient de ne pas scinder les informations et surtout de ne pas les cacher....

Avec mes sincères salutations.

(et merci de ne pas occulter la pièce jointe)



193. Contribution électronique n°193

Sujet :[INTERNET] ENQUETE TOUNISSAN

Date :Thu, 30 Oct 2025 10:35:29 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

LE FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DES PAYS D'AUDE

(FASPA) donne un avis DEFAVORABLE à ce projet de transformateur.

L'enquête concerne le bien fondé d'une Déclaration d'Utilité Publique pour l'implantation d'un transformateur électrique à Tournissan qui va traiter les productions d' « énergies renouvelables » sur les zones naturelles ou agricoles des Corbières (et au-delà).

La question est donc : ce projet est-il d'Utilité Publique ? c'est-à-dire pouvant justifier entre autres des expropriations et des servitudes publiques ?

1° La France produit trop d'électricité et est amenée à l'exporter, parfois à des prix négatifs, ceci alors que cette énergie a fait l'objet d'une obligation d'achat à un prix élevé au profit des producteurs, souvent des multinationales dans lesquelles des fonds de pension étrangers effectuent de bons placements.

Dire que les consommateurs d'électricité français participent aux pensions des retraités de Floride (et d'ailleurs) est bien une réalité.

2° Les énergies renouvelables peuvent présenter un intérêt si elles se substituent à des énergies polluantes.

Les éoliennes industrielles ont démontré les effets catastrophiques pour l'avifaune et les chiroptères.

La production d'électricité photovoltaïque est intéressante sur les toitures, les zones industrielles et commerciales.

N.B : le solaire thermique est totalement oublié en France alors que c'est une production d'énergie simple et efficace.

Le photovoltaïque est un grave danger pour la biodiversité dans les zones naturelles et agricoles.

Or, il est clair que le projet de transformateur à Tournissan a pour objet de centraliser les productions d'énergie (éoliennes, photovoltaïque) des zones naturelles et agricoles.

Il est donc contraire aux intérêts publics : la protection du cadre de vie, de l'environnement et de la biodiversité.

Notre Fédération FASPA émet un avis DEFAVORABLE à ce projet qui ne relève pas d'une « UTILITE PUBLIQUE ».

Pour la Fédération FASPA

Gilbert Dargegen

194. Contribution électronique n°194

Sujet : [INTERNET] Avis sur la création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date : Thu, 30 Oct 2025 10:36:26 +0100

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle majeure. Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

Elle irait également à l'encontre des opportunités agricoles et pastorales du territoire, en imperméabilisant et détruisant des surfaces naturelles valorisables. Cela est sans compter sur l'impact environnemental du projet, l'imperméabilisation de telles surfaces n'étant jamais neutre sur la faune et la flore locale, ainsi que sur les problématiques d'absorption et d'écoulement des eaux. N'oublions pas que la problématique de l'eau dans les Corbières et dans

L'Aude devient préoccupante, tant par le déficit en précipitations que par les épisodes d'excès d'eau.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.
Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

195. Contribution électronique n°195

Sujet :[INTERNET] Observation FASPA

Date :Thu, 30 Oct 2025 11:05:49 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr

LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DES PAYS D'AUDE (FASPA) donne un avis DEFAVORABLE à ce projet de transformateur.

L'enquête concerne le bien fondé d'une Déclaration d'Utilité Publique pour l'implantation d'un transformateur électrique à Tournissan qui va traiter les productions d' « énergies renouvelables » sur les zones naturelles ou agricoles des Corbières (et au-delà).

La question est donc : ce projet est-il d'Utilité Publique ? c'est-à-dire pouvant justifier entre autres des expropriations et des servitudes publiques ?

1° La France produit trop d'électricité et est amenée à l'exporter, parfois à des prix négatifs, ceci alors que cette énergie a fait l'objet d'une obligation d'achat à un prix élevé au profit des producteurs, souvent des multinationales dans lesquelles des fonds de pension étrangers effectuent de bons placements.

Dire que les consommateurs d'électricité français participent aux pensions des retraités de Floride (et d'ailleurs) est bien une réalité.

2° Les énergies renouvelables peuvent présenter un intérêt si elles se substituent à des énergies polluantes.

Les éoliennes industrielles ont démontré les effets catastrophiques pour l'avifaune et les chiroptères. La production d'électricité photovoltaïque est intéressante sur les toitures, les zones industrielles et commerciales.

N.B : le solaire thermique est totalement oublié en France alors que c'est une production d'énergie simple et efficace.

Le photovoltaïque est un grave danger pour la biodiversité dans les zones naturelles et agricoles.

Or, il est clair que le projet de transformateur à Tournissan a pour objet de centraliser les productions d'énergie (éoliennes, photovoltaïque) des zones naturelles et agricoles.

Il est donc contraire aux intérêts publics : la protection du cadre de vie, de l'environnement et de la biodiversité.

Notre Fédération FASPA émet un avis DEFAVORABLE à ce projet qui ne relève pas d'une « UTILITE PUBLIQUE ».

Pour la Fédération FASPA
Gilbert Dargegen

196. Contribution électronique n°196

Sujet :[INTERNET] Création d'un poste source à Tournissan

Date :Thu, 30 Oct 2025 11:38:52 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@audef.gouv.fr

Je suis contre l'implantation d'un poste source à Tournissan. .Le 30 octobre 2025 .

197. Contribution électronique n°197

Sujet :[INTERNET] La création du poste source Pontils sur la commune de Tournissan

Date :Thu, 30 Oct 2025 11:45:30 +0100

De :

Pour :dup-creationpostepontils-tournissan@audef.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse la présente observation défavorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de création du poste source de plusieurs dizaines de milliers de volts dénommé « Pontils », sur la commune de Tournissan.

1. Une implantation inadaptée et destructrice pour le territoire

Le site prévu pour ce poste se situe au cœur des Corbières viticoles et naturelles, un territoire à haute valeur paysagère et écologique.

La construction d'une telle infrastructure, accompagnée d'un maillage de lignes à très haute tension, constituerait une atteinte visuelle et environnementale majeure.

Elle irait à l'encontre de l'image de nos villages, fondée sur un équilibre entre patrimoine, nature et activités agricoles de qualité.

2. Un projet qui ouvre la voie à une industrialisation du paysage

Ce poste source n'est pas un simple équipement technique : il représente le maillon central d'une stratégie de déploiement industriel des énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques au sol sur des surfaces considérables.

Sa réalisation justifierait et attirerait de nouveaux projets, créant un effet d'entraînement incontrôlable : plus de surfaces artificialisées, plus de dégradations, et toujours moins d'espaces naturels préservés.

Nous refusons que le territoire des Corbières devienne une zone d'expérimentation énergétique à grande échelle au profit d'intérêts privés.

3. Une utilité publique non démontrée

Les besoins électriques du territoire ne justifient pas un tel ouvrage.

Les arguments avancés par RTE sur la stabilité du réseau ne s'appuient sur aucune donnée locale tangible : il n'existe pas de problème d'alimentation électrique spécifique dans le secteur.

La prétendue utilité publique de ce projet relève donc davantage d'une logique économique nationale que d'un véritable besoin local.

4. Des alternatives possibles et plus cohérentes

Plutôt que d'imposer un poste source de très haute tension, il serait plus pertinent de soutenir des projets à taille humaine, installés sur des terrains déjà anthropisés (zones industrielles, parkings, toitures), et orientés vers l'autoconsommation locale.

De tels projets favoriseraient réellement la résilience énergétique sans sacrifier nos paysages ni nos terres agricoles.

5. Un déficit d'information et de concertation

Enfin, malgré les réunions antérieures et la mise à disposition du dossier, le public n'a pas été correctement informé des implications réelles de ce poste source sur le long terme.

Beaucoup de documents demeurent très techniques et peu accessibles.

La présente enquête publique constitue donc la seule véritable occasion pour les habitants d'exprimer leurs réserves — ce qui souligne un manque de transparence dans la conduite du projet.

En conclusion, je considère que le projet de poste source « Pontils » :

- * ne répond à aucun besoin local clairement établi,
- * présente des risques environnementaux, agricoles et paysagers majeurs,
- * et ouvre la voie à une industrialisation contraire à l'esprit du territoire des Corbières.

Pour ces raisons, je vous demande de rendre un avis défavorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet.

Je vous remercie de votre écoute et de votre engagement au service de la participation citoyenne.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée,

198. Contribution électronique n°198

Sujet : [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE AU PROJET DE POSTE SOURCE à
TOURNISSAN

Date : Thu, 30 Oct 2025 10:54:47 +0000

De :

Pour : dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr <dup-creationpostepontils-tournissan@aude.gouv.fr>

Copie à : Sites & Monuments <contact@sppef.org>

AVIS DEFAVORABLE AU PROJET DE POSTE SOURCE à TOURNISSAN

Mr le commissaire enquêteur,

ce courriel pour vous communiquer mon avis défavorable en qualité de délégué pour le département de l'Aude de l'association Sites & Monuments et d'élue communal des Corbières opposé au déploiement de centrales éoliennes et photovoltaïques géantes dans le massif des Corbières afin d'y préserver les paysages et les espaces naturels qui les composent.

Le territoire, par son ensauvagement lié à la dépression agricole, est devenu une réserve de biodiversité exceptionnelle pour bon nombre d'espèces, il suffit de passer quelques vallées pour découvrir à chaque fois de nouvelles espèces et un foisonnement de vie sauvage. 70% de la biodiversité hexagonale y serait représenté.

L'installation d'un tel poste source à Tournissan serait la porte ouverte au déploiement de nouvelles centrales géantes destinées à alimenter les autoroutes de l'énergie, au détriment de la biodiversité fragile et des efforts des personnes mobilisées pour la défendre. Privilégions plutôt ici les circuits courts et l'autoconsommation collective. Rappelons aussi que ce poste source est annoncé comme un des plus onéreux d'Occitanie en termes de projet.

Certes, l'incendie du siècle a ravagé une bonne partie du nord est du massif, maintenant que quasi toute vie y a disparu sur 16.000 hectares, il n'y aurait plus rien à défendre, pourquoi ne pas en profiter pour accélérer ?

Les Corbières ont besoin de la solidarité nationale et européenne pour reconstruire ces espaces détruits mais aussi et surtout pour protéger les espaces qui n'ont pas encore brûlés et non de les sacrifier au profit des multinationales de l'énergie.

Hélas, certains élus ne pensent qu'aux profits rapides et faciles et ne voient la nature sauvage uniquement comme des friches abandonnés ou des espaces agricoles non rentables, alors qu'avec des centrales géantes, ce sont des ressources fiscales et des loyers qui rentrent dans la poche des collectivités et des propriétaires tout en restant assis les mains dans les poches, que demander de plus pour un territoire pauvre pécuniairement parlant ?

La véritable richesse des Corbières redevenues en grande partie sauvages réside dans ses beautés naturelles, la vie y foisonne mais elle y reste fragile, à nous de la défendre. La vie ça n'est pas juste l'argent et l'énergie, le département de l'Aude est déjà un très grand contributeur en énergies renouvelables pour la région en raison de ses ressources en ensoleillement et en vents, doit-on pour autant recouvrir tout le territoire de ces installations industrielles ? N'existent il pas d'autres moyens de développer et préserver le territoire ?

Gardons des espaces de respiration paysagère, redynamisons une agriculture respectueuse de l'environnement, investissons dans la filière bois, exploitons la biomasse végétale pour aménager les Corbières et les protéger contre les incendies, il nous faut apprendre des erreurs du passé pour des Corbières vivantes et non pas céder toujours et encore à l'argent facile. Défendons un développement des énergies renouvelables respectueux de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations,

Kevin Jeanroy
11350 Rouffiac des Corbières

*Délégué pour l'Aude de Sites & Monuments - SPPEF
Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
Membre de la CDNPS, Commission Départementale de la Nature, des
Paysages et Sites de l'Aude
Collectif Citoyen pour des Corbières Vivantes
Collectif Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement
1er adjoint au Maire de Maisons-Corbières
Délégué au comité syndical du Syndicat Mixte du PNRCF
Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes*

*Délégué communal du secteur Lézignanais-Corbières au comité du SYADEN
Syndicat Audois des énergies et du numérique*

199. Contribution écrite n°1

Cher monsieur,

Je viens par la présente vous signifier mon avis nettement NÉGATIF quant au projet d'une aire de photovoltaïque dans la région de l'Occitanie.

Nous vivons dans une région d'une beauté, d'une authenticité que nous avons le devoir de protéger. D'autant plus que la France n'est pas en manque d'électricité grâce au projet MESSMER organisé par le général de Gaulle, les centrales nucléaires couvrent largement les besoins de la France. Vous devez savoir que nous revendons aussi de l'électricité à l'Allemagne si nécessaire pour ce pays. Les barrages hydroélectriques fournissent aussi une hydroélectricité verte en continu, non pas en alternance pendant les nuits.

Je refuse donc de voir la France détruite au profit de groupes financiers et privés soutenus par l'Union Européenne.



MAIRIE DE TOURNISSAN

2 RUE DES ECOLES

11220 TOURNISSAN

04.68.44.00.61 mairie@tournissan.com

ATTESTATION D'AFFICHAGE

La Mairie de TOURNISSAN

Atteste que l'Avis au public d'une enquête publique du 01/10/25 au 23/10/25 DU PROJET DE CREATION DE POSTE SOURCE 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tournissan

Fait l'objet d'un affichage en Mairie, sur le panneau réservé à l'entrée du village, sur le site internet de la ville, de panneau pocket à compter du 30/09/2025.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Tournissan, le 30/09/2025

La Maire,

RIVIERE Marilyse



CARCASSONNE

Décès d'un reporter de guerre

PAGE 4



CARCASSONNE

Tournage d'un court métrage

PAGE 6

CARCASSONNE

Matériel de pointe au centre hospitalier

PAGE 5

Dimanche 5 octobre 2025 • N°277 • Espagne 2,70€ • France 2€

L'INDÉPENDANT

CARCASSONNE

lindependant.fr

Aude : maisons de santé recherchent médecins

SANTÉ. Si de nombreuses communes font l'effort de construire des centres ou des maisons de santé, elles peinent à y installer des généralistes.

PAGES 2 ET 3

ST-MARTIN-LE-VIEIL

En lice pour le meilleur restaurant

PAGE 9



Un Carcassonne XIII souverain



PHOTO CLAUDE BOYER

Ce samedi à Domec, les Canaris ont confirmé leur forme étincelante en ce début de saison. Ils ont battu sans trembler Saint-Gaudens sur le score de 30-12 après avoir corrigé Pia à l'extérieur le week-end dernier 14-33. Les Carcassonnais apparaissent très sûrs de leur force et parfaitement préparés. Comme a pu le constater leur public.

CAHIER SPORTS

TRÈBES

Un cœur de ville remodelé

PAGE 8

VILLEMUSTAUSOU

Solidarité avec les Corbières

PAGE 9

LIMOUX

Kayak : un Limouxin aux Mondiaux

PAGE 11

HAUTE VALLÉE

Une semaine pour la santé mentale

PAGE 12

Avec Diverto et Midi



Votre literie DIRECTEMENT à L'USINE



Fabricant artisanal de matelas, sommiers et découpe de mousse sur-mesure

Le meilleur rapport qualité-prix

2, rue de l'usine - VAL-du-FABY
FA / ESPÉRAZA
04 68 74 27 98
www.audeliterie.com
info@audeliterie.com

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PREFECTURE DE L'AUDE**

préalable à la déclaration d'utilité publique
du projet de création du poste source
400 000/225 000/20 000 volts dénommé
« Pontils » sur la commune de Tournissan

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cesabille>

gratuitement sur un poste informatique à la préfecture de l'Aude (52 rue Jean
Berger - 11 000 Carcassonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au
public.

Remarques du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se rendra à disposition du public dans les bureaux
de la mairie de Tournissan (2 rue des Ecoles - 11200 Tournissan) les :

01 octobre 2025 de 09h30 à 11h30

13 octobre 2025 de 13h00 à 17h30

23 octobre 2025 de 13h00 à 17h30

Responsable du projet :

La personne responsable est : Monsieur Patrick LEPAGE - patrick.lepage@rte.
france.com - Tél. : 06 66 23 89 61 - RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure -
Centre Développement Ingénierie Marseille - Service Concertation Environne-
ment Tiers - 46 avenue Elsa Troiet - 13008 Marseille.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les
conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public
mairie de Tournissan et à la préfecture de l'Aude (sur rendez-vous uniquement
aux jours et heures habituels d'ouverture) et publiés sur le site internet des
services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cesabille>

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

Le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant
un projet d'utilité publique et rendant exécutoires les permis concernés.

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

LES EXPERTS-COMPTABLES VOUS INFORMENT

CONGÉS PAYÉS : LES RÈGLES À CONNAÎTRE

En matière de congés payés, des obligations strictes pèsent sur l'employeur qui doit prendre les mesures nécessaires pour permettre aux salariés d'en bénéficier effectivement. Il est donc important de connaître les règles applicables.

> Obligations à l'égard des salariés

- Organisation des départs en congés
Vous devez informer les salariés de la période de prise de congés au moins 2 mois avant son ouverture. Les salariés doivent ensuite être informés des dates et de l'ordre de départ en congés retenus, à défaut d'accord collectif spécifique, au moins 1 mois à l'avance. Le congé principal doit être pris à minima à raison de 12 jours ouvrables en continu et de 24 jours ouvrables maximum.
- La période de prise de congés comprend obligatoirement la période légale du 1^{er} mai au 31 octobre.
- Si la période légale est retenue, vous devez en informer les salariés avant le 1^{er} mars.
- Prise effective de congés
Sauf circonstances exceptionnelles, à défaut d'accord collectif spécifique, les dates de congés fixées nepeuvent être modifiées moins d'1 mois avant la date de départ.
- Sous certaines conditions, vous pouvez décider de la fermeture de l'entreprise et imposer la prise de

congés durant cette période aux salariés. Vous devez vous assurer que les salariés prennent effectivement les congés prévus.

Le non-respect de cette obligation, qui découle de l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité des salariés, peut être lourdement sanctionnée.

Les congés payés acquis au titre de l'année N-1 doivent être soldés au terme de la période de prise.

La prise effective de congés ne peut pas être remplacée par le versement d'une indemnité compensatrice, sauf en cas de rupture du contrat de travail.

> Obligations à l'égard des représentants du personnel

- congés ainsi que l'ordre de départ. A défaut, une amende de 5^{ème} classe peut être prononcée autant de fois qu'il y a de salariés concernés.

Il est impératif de respecter la législation relative aux congés payés et de s'assurer que vos salariés prennent effectivement leurs congés payés. Votre expert-comptable peut vous accompagner, contactez-le !



Eric Gillis Président de l'Ordre des Experts-Comptables Région Occitanie

N'hésitez pas à demander conseil à votre expert-comptable !



11, boulevard des Récollets, CS 97802,
31078 Toulouse Cedex 4 - Le Belvédère
Tél. +33 (0)5 61 14 71 60
cnivot@oec-occitanie.org
www.oec-occitanie.org

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution.
Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

Boostez votre pouvoir d'achat et faites-vous PLAISIR sur rabaischocs.fr

Par ici les ÉCONOMIES à partir de 40% sur de nombreuses offres EXCLUSIVES

Midi Libre | L'INDEPENDANT | LA DÉPÊCHE | Centre Presse | evelyne.

MONTAGNE NOIRE

À 153 km/h
au lieu de 80

PAGE 5



CARCASSONNE

Elles participent
au 4L Trophy

PAGE 6

Mardi 21 octobre 2025 • N°293 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

L'INDÉPENDANT

CARCASSONNE

lindependant.fr

Aude : l'atout prévention face au risque inondation

AUDE. Le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) mène une campagne de sensibilisation pour informer grand public, jeunes, seniors et élus.

PAGE 3

AUDE

Les Restos
du cœur
toujours
sollicités

PAGE 2

LADERN-SUR-LAUQUET

Le Grand Raid
des Cathares
se prépare

PAGE 12



TRÈBES

Pastoralisme,
outil d'avenir

PAGE 7

CUXAC-CABARDÈS

Affluence
record pour
l'enduro VTT

PAGE 9

Paul Escourrou s'en est allé



PHOTO NATHALIE AMEN-VALS

Chef d'entreprise, sportif engagé, président d'associations ou encore ancien adjoint aux sports du maire de Carcassonne Gérard Larrat, Paul Escourrou, que tous ses amis appelaient « Popo », est décédé dans la soirée du dimanche 19 octobre à 76 ans. Ces obsèques religieuses auront lieu le jeudi 23 octobre à 15 heures, en la cathédrale Saint-Michel de Carcassonne.

P. 5

rabaischocs
EN PARTENARIAT AVEC

evelyn

Contre Presse

L'INDÉPENDANT

LA DÉPÊCHE

Midi Libre

ELAB



ACHETEZ DES BONS D'ACHAT
JUSQU'À 70%
SANS AUCUNE RESTRICTION

TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION >



L'ÉDITO

Spectacle

S'il fallait une illustration supplémentaire de la toxicité de la Ve République, l'ambiance autour de l'incarcération de Nicolas Sarkozy en serait une excellente. Taillée sur mesure pour le Général de Gaulle, la Constitution de 1958 n'est pas qu'un empilement d'articles : elle incarne un esprit. Largement inspiré par la personnalité de celui pour lequel elle a été écrite, il est une synthèse entre inspiration monarchiste et acceptation républicaine, entre un pouvoir important donné à l'exécutif et la retenue attendue par le Président dans l'utilisation de ce dernier.

Mais, ce qui était valable il y a 67 ans ne l'est plus aujourd'hui. La Ve République, pensée pour un chef d'État arbitre, s'est transformée en un régime d'hyperprésidence au rythme frénétique. À l'heure où les ego s'échappent des enclos bâtis au nom d'une certaine idée de la vertu, les ambitieux gambadent en toute liberté. Aux USA, Donald Trump se met en scène, tel un pilote d'épandage survolant les foules qui le contestent. L'ambition politique exige de plus en plus de moyens financiers et s'autorise les pires affairismes. Et, pour finir, d'Emmanuel Macron à Gérard Darmanin, les roitelets se portent mutuellement secours au nom d'une dignité de la fonction qu'ils contribuent tellement à dégrader, démontrant que le costume du « Grand Charles » est décidément trop grand pour eux. Ce n'est pas la grandeur mais le spectacle de la grandeur.

Pierre Mathis

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

L'Independant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.
Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeledpeche.fr

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'AUDE
préalable à la déclaration d'utilité publique
du projet de création du poste source
400 000/225 000/20 000 volts dénommé
« Pontils » sur la commune de Tourissan

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tourissan.

Cette enquête, initialement prévue du 1er octobre 2025 au 23 octobre 2025 inclus, soit pendant 23 jours consécutifs, est prolongée de sept jours, soit jusqu'au 30 octobre 2025 à 12h00.

Publicité :
Un avis au public, l'informant de la prolongation de l'enquête, sera affiché et publié dans les mêmes lieux et mêmes conditions que ceux mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2025.

Dispositions générales :
Le reste des dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2025, susvisé, est inchangé.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

commune de Saint-André-de-Roquelongue
Portant sur le projet
de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune
de Saint-André-de-Roquelongue

Par arrêté municipal n° 042025 du 01 octobre 2025, Monsieur le Maire a décidé de procéder à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André-de-Roquelongue.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme contient une évaluation environnementale et l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées.

Cette enquête se déroulera du 8 novembre 2025 à 09h00 au 9 décembre 2025 à 12h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue (35 rue de la Maie).

Monsieur TICHADOU Dominique, directeur administratif, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame FASQUELLE Christine, en qualité de commissaire enquêteur suppléante, par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour informer et recevoir ses observations du public à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue, salle de passage, 35 rue de la Maie les jours et heures suivants :

- Samеди 8 novembre 2025, de 9h00 à 12h00
- Lundi 11 novembre 2025, de 13h00 à 16h00
- Mardi 12 novembre 2025, de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête est disponible gratuitement pendant toute la durée de l'enquête

sur le site internet de la commune : <https://www.saint-andre-roquelongue.com>

à la mairie (35 rue de la Maie) sur support informatique et sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête établi sur feuilles non numérotées, créb et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue (35 rue de la Maie) et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : plu.saint.andre@gmail.com ;
- par voie postale, avec un courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint-André-de-Roquelongue, 35 rue de la Maie, 11200 Saint-André-de-Roquelongue.

Toutes les observations, courriels et courriels réceptionnés avant la date et heure d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui déposera un dossier de 30 jours pour remettre son rapport (une copie du rapport et des conclusions relatives au commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue), sur son site internet <https://www.saint-andre-roquelongue.com> et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire (Mairie de Saint-André-de-Roquelongue - 04 68 45 10 86 - mairie@saint-andre-roquelongue.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

MARCHÉS PUBLICS, CONCESSIONS / DSP

Pourquoi choisir la PQR* ?

* Presse Quotidienne Régionale

300 000** avis publiés / an

250 000** visites / mois

1 477 169 lecteurs sur l'Occitanie

Pour toute question, nos conseillers au
04 67 07 69 46 / 06 72 77 14 26

Sécurité / Efficacité Budget maîtrisé

midilegales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

* Mairie Midi Libre * Département * Région Occitanie * Préfecture * Evelyne

POMPES FUNÉRES DU CARCASSONNAIS
Carcassonne | Brun | Villeneuve-sur-Auzou

Tél. 04 68 47 81 29

Mail : pompesfunerairesducarcassonnais@orange.fr
www.de-carcassonneville-et-villeneuve-sur-auzou.funeraire.com

SARL 8 000 € - RCS Carcassonne 794 994 145 - PF habilitées sous les n° 21 11 0012, 14 11 024 et 23 11 0066
ORIAS 130 100 14 (www.orias.fr) - Soix contrôle AGRP Paris

AVIS D'OBSÈQUES

LEZIGNAN-CORBIÈRES.

le famille de Mme Valero, son époux, ses enfants, ses petits-enfants et sa maman, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Corine VALERO
née MERLOS

survenu à l'âge de 59 ans.
Les obsèques civiles seront célébrées le vendredi 24 octobre 2025, à 10 h 30 au crématorium de Trèbes suivies de l'inhumation au cimetière de Homps à 16 heures.
La cérémonie civile se déroulera dans l'intimité familiale. Les visites sont possibles à la chambre funéraire du Corbières Minervoises au 38 rue Turgot à Lezignan-Corbières de 17 heures à 19 heures.

P.F Corbières Minervoises
38 Rue TURGOT
LEZIGNAN CORBIÈRES
Tél. 04.68.33.08.48

CARCASSONNE.

Elisabeth ESCOURROU, son épouse ; ses enfants, Olivier ESCOURROU et Maëva GINIER, son épouse, Marc ESCOURROU et Caroline CLAUDET, sa compagne ; Axel, Lucie, Jules, ses petits-enfants ; Robert et Christiane MARTY et leurs enfants, René et Michèle ESCOURROU et leurs enfants, Jean et Jacky ESCOURROU et leurs enfants, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Paul ESCOURROU

survenu à l'âge de 76 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 23 octobre 2025, à 15 heures en la cathédrale Saint-Michel de Carcassonne. Suivies de l'inhumation au cimetière La Corte dans l'intimité familiale.
Un dernier hommage peut lui être rendu à la maison funéraire d'Occitanie, 1 rue Alexandre Soumet à Carcassonne ce mardi 21 et mercredi 22 octobre de 15 heures à 18 heures.

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Aude

- Brousses-et-Villaret :**
15 heures : Monsieur Joseph SALVAN, en l'église.
PF AFI ASSIE tél.04.68.71.65.17
- Limoux :**
11 heures : Monsieur Michel CLANET, en l'église Saint-Martin.
PF CATHARES tél.04.68.31.84.58
- Palaja :**
11 heures : Madame Monique PASSEBOSC, en l'église Saint-Etienne.
PF CRABOL tél.04.68.79.61.93
- Tarbes :**
15 heures : Monsieur Guy GRIEU, en l'église Saint-Antoine.
POMPES FUNEBRES FONTAN tél.05.62.56.31.70

PF DU CORBIÈRES MINERVOIS
Aurélien PASTOR et Damien MEUNIER

Chambre funéraire et agence
38, rue Turgot - 11200 LEZIGNAN-CORBIÈRES

04.68.33.08.48

pfc@orange.fr - pf-corbieres-minervoises.fr

AVIS D'OBSÈQUES ET REMERCIEMENTS

CARCASSONNE, SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT, SAINT-CHELS.

Pascal, Jean-Michel, Corinne FOURNIÉ, ses enfants ; Lisa, Léa, Jeanne, ses petites-filles ; Louise, son arrière-petite-fille ; Odile BONNET, sa sœur ; Nathalie BONNET, sa nièce, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Jacques FOURNIÉ

survenu le samedi 18 octobre 2025 à l'âge de 88 ans.
La cérémonie civile sera célébrée le vendredi 24 octobre 2025, à 11 h 30 au crématorium de Trèbes. Les visites sont possibles à la Maison Funéraire d'Occitanie, rue Alexandre Soumet à Carcassonne.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui par leur présence ou leurs marques de sympathie s'associeront à sa peine.

TALAIRAN.

Familles LIGNON et ROUGÉ, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Yvan LIGNON

survenu à l'âge de 73 ans.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

TUCHAN, DURBAN-CORBIÈRES.

Ses enfants, Jean DISCHLER, son épouse, Anne Marie, Colline CORDON, Monique DISCHLER, Serge DISCHLER, son épouse, Laurence ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Marthe DISCHLER
VET

survenu le vendredi 17 octobre au matin à l'âge de 100 ans.
La crémation se fera dans la plus stricte intimité. Un dernier hommage peut lui être rendu le mercredi 22 octobre 2025 de 9 heures à 13 h 30 à la chambre funéraire de Durban Corbières.
Les familles remercient l'ensemble du personnel de l'EHPAD de Tuchan pour leur soin et dévouement et toutes les personnes qui par leur présence s'associeront à leur peine.

NARBONNE.

M. et Mme Cédric et Milène SABATTE, leurs enfants, Arys et Louca, les familles SAURA, MARTINEZ, ROUSSEL, SABATTE ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Renée SAURA
née CLANET

survenu le 19 octobre 2025.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 29 octobre 2025, à 14 h 30 en l'église Saint-Bonaventure suivie de l'inhumation au cimetière de Cité.
Remerciements sincères à toutes les personnes qui prendront part à notre peine ou qui s'uniront d'intentions.

POMPES FUNEBRES DU GRAND NARBONNE
11100 NARBONNE
Tél. 04.68.42.88.77

PORT-LA-NOUVELLE, SIGEAN.

Marc et Betty DEHON-DUSOULIER et leur famille, Dany DUSOULIER et Jean-Pierre GUILLIOT et leur famille, Hervé et Claudie BRASSART-DUSOULIER et leur fils, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, les familles des feus NAESENS-DUSOULIER, ses neveux, nièces, cousins et cousines ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Albert DUSOULIER

survenu dans sa 100ème année.
Un recueilement aura lieu au crématorium de Perpignan. le vendredi 24 octobre 2025, à 9 h 30 .
La famille remercie par avance toutes les personnes qui par leur présence ou leurs marques de sympathie s'associeront à sa peine et particulièrement l'ensemble du personnel de l'EHPAD Francis Vals de Port-la-Nouvelle.

POMPES FUNEBRES GARRETA
7/7 - 24h/24
04 68 48 44 26 - 06 09 51 44 82

LAPRADELLE-PUILAURENS.

M. Antoine FRARE, son époux ; Maryse, Dominique, Patricia, Victor, ses enfants et leurs conjoints ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Jacqueline FRARE
née AMBROSIONI

survenu à l'âge de 91 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 22 octobre 2025, à 15 heures en l'église de Lapradelle-Puilaurens suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.
La famille reçoit mardi 21 octobre 2025 de 15 heures à 18 heures au pavillon funéraire de Quillan.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

SARL VALETTE FUNERAIRES - PF HTE VALLEE
11500 QUILLAN
Tél. 04.68.20.96.57

VENTENAC-EN-MINERVOIS, FORMIGUÈRES.

M. et Mme Jean-Pierre GARRABÉ et leur fille, Mme Ariette DEFRANCE, ses enfants et petits-enfants, petit-neveu et arrière-petit-neveu ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Anna POCINO
née BLANC

survenu à l'âge de 107 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 22 octobre 2025, à 14 h 30, en l'église de Ventenac, suivies de l'inhumation au cimetière vieux.
Les remerciements se feront au cimetière vieux.

POMPES FUNEBRES MARTY
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
Tél. 06.15.90.02.41

SAINT-DENIS, COURNANEL, OSSÉJA.

Césarine SALVAN, son épouse ; Denis SALVAN, son fils et Pascale, son épouse, Mélanie SALVAN, sa petite-fille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Joseph SALVAN
ancien combattant FNACA

survenu à l'âge de 91 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mardi 21 octobre 2025, à 15 heures en l'église de Broussas. La famille ne souhaite, ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.
La famille remercie les médecins et l'équipe soignante de l'USP de la polyclinique Montréal pour leur professionnalisme et leur accompagnement ainsi que le docteur Esteve et les infirmières à domicile.

POMPES FUNEBRES A.F.I ASSIE
CARCASSONNE, ST DENIS, TRÈBES, RIEUX
Tél. 04.68.71.65.17

Les professionnels du funéraire à votre écoute

BIZE-MINERVOIS
P.F. FABRE MARC (hab. 12.11.126)
Organisation d'obsèques - Transport de corps - Contrats obsèques - Matrière - Graves - Cimetière funéraire - 7/7 - 24h/24 - non habité 45200garregh
06.07.59.69.24

CANET D'AUDE
P.F. CONFORT FUNÉRAIRE (hab. 24 11 0099)
ALBEROLA Régis & BANDINELLI Alain - Organisation d'Obsèques, Chambre Funéraire, Salle de Cérémonie, Prévoyance, Marbrerie, Plaques, Fleurs, 5, rue Francine Leco - Pôle Médical - CANET
07.89.70.99.86

COURSAN
P.F. ET MARBRERIE FRAISSE (hab. 15.11.309)
Organisation des obsèques - Chambre funéraire - Contrats obsèques - Transport avant et après mise en bière - Déplacements 24 h/24 7/7/7 - Fabrication de monuments - Graves personnelles - Arrières funéraires, photos, fleurs - marbrerie@sechmots.fr
04.68.33.59.30

FLEURY-D'AUDE
RÉSEAU FUNÉRAIRE PECH BLEU (hab. 11.11.269)
Le Funéraire au coeur de l'Aude. Tarif maîtrisés dans l'intérêt des familles. Un interlocuteur unique 24h/7/24. 10 agences de proximité : Prévoyance - Obsèques - Chambres funéraires - Marbrerie - Conciergerie - Boutiques. Plus d'infos : pechbleu.com
04.68.33.77.77

LEUCATE
P.F. SALAMONE (hab. 19.11.337)
Proche de vous, proche de chez vous.
Organisation complète d'obsèques. Déplacement de Leucate à Narbonne et sa région.
Chambre funéraire à Caves - Rue des Champs Longs z.a
Agence : 39, rue de l'Église. Tél. : 06 58 47 33 36
06.58.47.33.36

NARBONNE
P.F. DU GRAND NARBONNE (hab. 21.11.0045)
Organisation d'obsèques, chambre funéraire, transport de corps avant et après mise en bière, soin de conservation, contrat obsèques. Déplacement 24 h/24, 7/7.
04.68.42.88.77

RÉSEAU FUNÉRAIRE PECH BLEU
(hab. 11.11.269)
Le Funéraire au coeur de l'Aude. Tarif maîtrisés dans l'intérêt des familles. Un interlocuteur unique 24h/7/24. 10 agences de proximité : Prévoyance - Obsèques - Chambres funéraires - Marbrerie - Conciergerie - Boutiques. Plus d'infos : pechbleu.com - 7/7, 24 h/24
04.68.33.77.77

P.F. GARRETA
(hab. 24-11-0089)
Agence & Chambre funéraire : 8 Rue René Paradat.
Organisation d'obsèques, chambres funéraires, contrats obsèques, marbrerie, transports de corps avant et après mise en bière 24h/24/7/7
04.68.42.18.10 & 06.09.51.44.82

PAZIOLS
P.F. AGLY FENOUILLEDES N. PIOUS (hab. 21-66-0164)
Organisation complète des obsèques - Démarches administratives - Transport de corps avant et après mise en bière - Toutes distances
7/7 et 24/24 - Chambre funéraire avenue Jean Jaurès à Marry
04.68.59.15.15

PORT LA NOUVELLE
P.F. GARRETA (24-11-0107)
Agence : 350 Quai du Port
Prochainement : chambre funéraire Organisation d'obsèques, chambres funéraires, contrats obsèques, marbrerie, transports de corps avant et après mise en bière 24h/24/7/7
04.68.48.44.26 & 06.09.51.44.82

SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
P.F. MARTY (hab. 1511310)
Organisation d'obsèques, transport de corps, plaques et fleurs, contrats d'obsèques. 7/7 - 24h/24
06.22.95.23.58 ou 06.15.90.02.41

POUR PARAÎTRE DANS CETTE RUBRIQUE
Contactez Michel Dagorne : 06 43 06 86 87
michel.dagorne@evelyne.fr

AÉROPORT CARCASSONNE

Ryanair s'explique

PAGE 2



CARCASSONNE

Drogue et arme à domicile

PAGE 5

Mardi 23 septembre 2025 • N°265 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

L'INDÉPENDANT

CARCASSONNE

lindependant.fr

Royales ou Cathares, le nom des forteresses divise

HISTOIRE. Si l'inscription prochaine à l'Unesco des citadelles du vertige fait l'unanimité, leur nouvelle appellation ne plaît pas à tout le monde dans l'Aude.

PAGE 3

Procès Jubillar : une personnalité ambivalente



PHOTO MAXPPP

L'audience de Cédric Jubillar accusé du meurtre de sa femme, Delphine, s'est ouverte lundi à Albi. Pour la première fois depuis près de cinq ans le grand public a découvert le visage de cet accusé à la personnalité particulière. Il s'est présenté comme quelqu'un « d'extravagant » et a assuré être « touché » par la disparition de sa femme.

PAGES EURORÉGION

PALESTINE

La France reconnaît l'État Palestinien

PAGES INTERNATIONAL

LIMOUX

Sensibiliser à la sécurité routière

PAGE 10



VILLEMOSTAUSSOU

Incendies : concert solidaire

PAGE 8

FOOT / BALLON D'OR

Dembélé sacré

PAGES SPORTS

ÉDITO

Politique

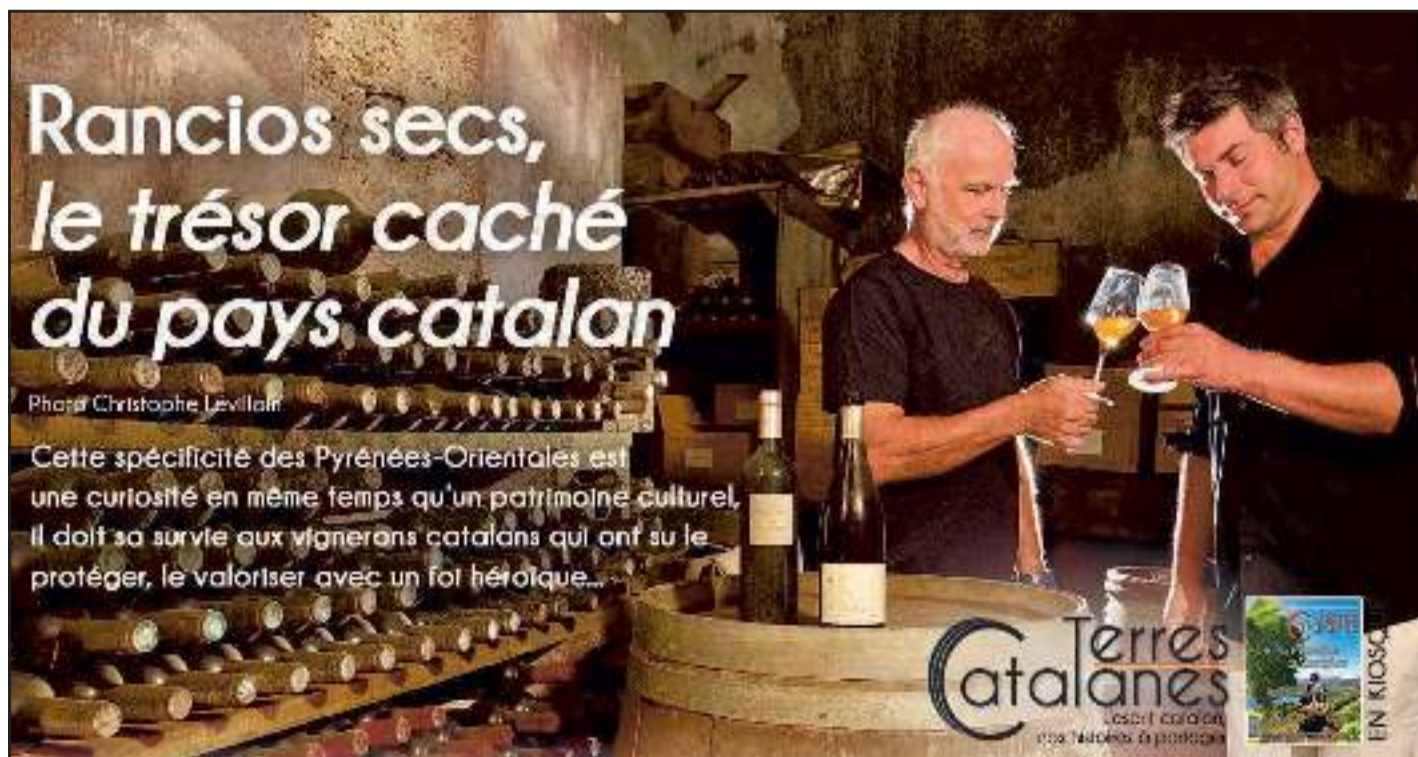
Avant la France et le discours d'Emmanuel Macron à la tribune de l'ONU, trois pays avaient déjà reconnu l'État palestinien ce lundi. L'un d'eux, le Royaume-Uni, est, comme la France un membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Canada, l'Australie et le Portugal appartiennent au « camp occidental » jusqu'ici soutien d'Israël. Tandis que le massacre et les destructions se poursuivent inexorablement à Gaza, et que Benjamin Netanyahu réaffirme son refus absolu de voir un jour se créer un État palestinien, le fossé entre discours et réalités paraît désormais abyssal. Mais, plus Israël atteint ses objectifs de guerre, moins il trouve de soutien et pour cause. Derrière les justifications officielles, de plus en plus d'observateurs et d'opinions voient dans l'opération de Tsalah une volonté de s'emparer du territoire et d'en faire fuir la population. C'est la force qui parle, à Gaza comme en Cisjordanie, où la colonisation s'était déjà accélérée bien avant le 7 octobre. Il n'y a pas la moindre place pour une solution politique. C'est pourtant précisément cela que la France, à travers un processus initié avec l'Arabie saoudite tente d'impulser. En réalité, les espoirs d'être entendus et d'enrayer la catastrophe humanitaire en cours apparaissent dramatiquement faibles. Mais parler politique revient à revenir au cœur du problème : il y a un territoire à se partager et il faut cesser, d'un côté comme de l'autre, d'écouter ceux qui veulent tout garder pour eux.

Pierre Mathis

Rancios secs, le trésor caché du pays catalan

Photo Christophe Levillain

Cette spécificité des Pyrénées-Orientales est une curiosité en même temps qu'un patrimoine culturel, il doit sa survie aux vignerons catalans qui ont su le protéger, le valoriser avec un foi hétéroïque...



Terres Catalanes



M 0244 - 923 - 1,30 € - 0



IMMOBILIER VENTES Appartements Studio - T1 NARBONNE

VIAGER Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite... UNIVERS VIAGER 0632686945

T2 PERPIGNAN 85000 € GAVALDA IMMOBILIER Perpignan Saint Gaudérique F2 de 47m2...

Maisons Maison - Villas PERPIGNAN

VIAGER Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite... UNIVERS VIAGER 0632686945

Vente Résidence secondaire CARCASSONNE VIAGER Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite...

Divers immobilier Viagers PERPIGNAN

VIAGER Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite... UNIVERS VIAGER 0632686945

Immobilier d'entreprise Murs - Locaux comm. PYRENEES ORIENTALES 400 €

ACTIPRO À louer dans le centre de PRADES... CABINET ACTIPRO 04.68.66.71.18

ACTIPRO À louer, dans la ZA d'ARGELES SUR MER... CABINET ACTIPRO 04.68.66.71.18

IMMOBILIER LOCATION Locations Maisons Location Maison de caractère VALLERAUGUE

VALLERAUGUE À louer chambres d'hôtes + restaurant... Tél: 06.82.83.47.30

BONNES AFFAIRES Maison Meuble Déco. et brocante

ACHÈTE VIOLON, 1000€ VIOLONCELLE, 3000€ SAXO même à restaurer

ACHÈTE cher monnaie ancienne Français ou étranger, or ou argent

ACHÈTE cher meubles et objets anciens, pendule, carillon, ancien miroir...

ACHÈTE cher tous objets cuivre et étain. Toute argenterie massif et métal argenté...

ACHÈTE cher tout objet militaire anciens (balonnette, armes, médaille militaire, casque, insignes)...

ACHÈTE cher vêtements et accessoires anciens, robes de mariées, vestes en cuir...

ACHÈTE cher bijoux anciens, montres, pendules, bijoux de mariage, bijoux de collection...

ACHÈTE cher objets anciens, bibelots, machines à coudre, horlogerie, montres, pendules...

ACHÈTE cher objets anciens, bibelots, machines à coudre, horlogerie, montres, pendules...

Antiquités des Ducs Achète cher montres à gousset, montres de luxe, fantaisie. Estimation et déplacement gratuits.

Antiquités des Ducs Achète cher horlogerie, pendule, carillon, comtoise, montre, bracelet, gousset, matériel horloger.

Antiquités des Ducs Achète cher jouets anciens, poupée, tête, porcelaine, train électrique, voiture à pédale...

Antiquités des Ducs Achète cher mobyette, Solex, Vespa...

Antiquités des Ducs Achète cher argenterie (cuillère, fourchette, plateau, argent ou métal argenté, etc.)

LUTHIER ACHÈTE VIOLON minimum 1000€ VIOLONCELLE 3000€

Antiquités des Ducs ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX Articles vintage de luxe, sacs à main, foulards, valises de marque...

Antiquités des Ducs ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX montre de marque Même en mauvais état (Rolex, Patek, Cartier, Omega, Breitling, Jaeger, Breguet...)

Antiquités des Ducs ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

Contacts Rencontres Détente CARCASSONNE Bien-être riche en émoi où l'amour est Roi...

Matrimonial Rencontre ni club ni agence ! POINT RENCONTRE MAGAZINE

France Duo 68 ans SOIGNE et MODERNE, prévenant et tendre. Veuf. Ret. commercial.

EMELINE 61 ans amoureuse de la nature, veuve dps Zans, ch H Affectueux et autonome.

STOP SOLITUDE! France Duo 04 68 32 08 10

France Duo 65 ans PETILLANTE, du peps et une super voix ! Div. empl. Mince, cheveux méchés blonds...

Professeur Balla VOYANT MÉDIUM Vous êtes à un tournant de votre vie et vous voulez être sûr de prendre les bonnes décisions ?

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Habitat Audois MARCHÉ DE TRAVAUX

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS AU PUBLIC Commune de TRAUSSE-MINERVOIS Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

M. SYDI Voyant médium Quels que soient vos problèmes délicats. Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres.

M. MADOU VOYANT - MÉDIUM Connu pour son efficacité et son travail rapide. Aide à résoudre tous vos problèmes.

Professeur Balla VOYANT MÉDIUM Vous êtes à un tournant de votre vie et vous voulez être sûr de prendre les bonnes décisions ?

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS PUBLICS MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS AU PUBLIC Commune de TRAUSSE-MINERVOIS Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

MAITRE KOUTOUB Grand voyant médium africain Il met son puissant savoir ancestral à votre service pour vous aider à surmonter tous vos problèmes :

Rencontres EMELINE, 61ans, amoureuse de la nature, veuve dps Zans, ch H Affectueux et autonome.

Loisirs Art, collections, grands crus Part. achète collections importantes timbres, France et monde entier...

AVIS AU PUBLIC Commune de LASBORDES Création d'un nouveau périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Christophe

ENQUÊTES PUBLIQUES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS AU PUBLIC Commune de TRAUSSE-MINERVOIS Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état.

M. DIONISIO - Béziers Tél : 06 07 24 23 35

Services Travaux Maison et extérieur PUISATIER - je nettoie votre puits toute profondeur.

AVIS AU PUBLIC Commune de LASBORDES Création d'un nouveau périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Christophe

ENQUÊTES PUBLIQUES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS AU PUBLIC Commune de TRAUSSE-MINERVOIS Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Carcassonne
Un reporter de guerre tué en Ukraine

Page 4

Carcassonne
Un tournage historique

Page 6

CARCASSONE

Cardiologie : un nouvel équipement à la pointe

Page 5

DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025 - midilibre.fr

2 € - N° 29168

Midi Libre

Carcassonne



10 ANS APRÈS DE PARIS À BELEM

LE DÉFI BRÛLANT DU CLIMAT

À un mois de la COP 30 au Brésil, le monde nouveau a débattu, au fil de ses conférences à Montpellier, des enjeux environnementaux et de l'engagement vital des scientifiques et de la société civile, dans un contexte géopolitique inquiétant.

Le Dossier du dimanche



PHOTO MAXPPP

SUR L'AUBRAC

Le mystère Pierrounet

Page Histoire

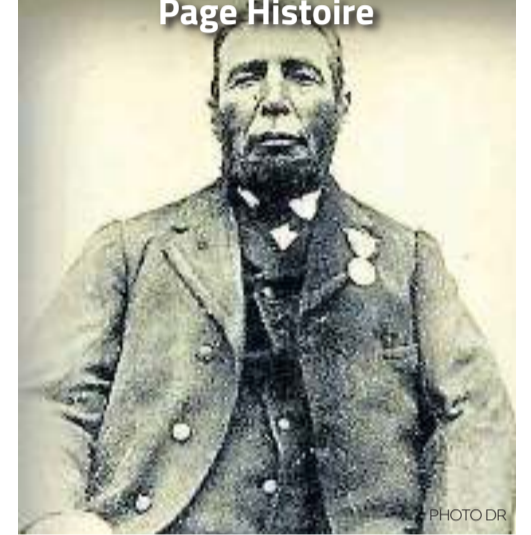


PHOTO DR

PATRIMOINE

Bornes Michelin, des trésors en péril sur les routes

Pages Occitanie



PHOTO L.T.

POUR / CONTRE

Nicolas Sarkozy en prison, une peine qui fait débat



PHOTOMAXPPP

Page Lignes ouvertes

FOOTBALL / LIGUE 2

Montpellier dévoré (0-2) par l'ogre vert

Pages Sports

2^e cahier
Midi + Divertissement
rédactionnel



Votre literie DIRECTEMENT à L'USINE



Fabricant artisanal de matelas, sommiers et découpe de mousse sur-mesure

Le meilleur rapport qualité-prix

2, rue de l'usine - VAL-du-FABY
FA / ESPÉRAZA
04 68 74 27 98
www.audeliterie.com
info@audeliterie.com

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

INFORMATION MUNICIPALE

Commune de Bize-Minervois

Le Maire de la commune de BIZE-MINERVOIS informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans le cimetière communal de BIZE-MINERVOIS, il y a maintenant plus de trois ans plus tard, arrive dans sa phase finale. La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière. Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la 2^{ème} et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée.

Le lundi 03 novembre 2025 à 18h00 au cimetière de BIZE-MINERVOIS

Les ayants droit ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état le propriété et/ou de solliciter dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux dates et heures fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement du 2nd et dernier procès-verbal de constat de l'état visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du 1^{er} procès-verbal de constat, pourront être reprises par la commune.

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'AUDE

préalable à la déclaration d'utilité publique
du projet de création du poste source
400 000/225 000/20 000 volts dénommé
« Pontils » sur la commune de Tournissan

Il sera procédé du 1^{er} octobre 2025 au 23 octobre 2025 inclus, soit pendant 23 jours consécutifs à une enquête sur l'utilité publique en vue de la création du poste source 400 000/225 000/20 000 volts dénommé « Pontils » sur la commune de Tournissan.

Désignation d'un commissaire enquêteur :
Par décision n°E25000038/04 du 24 juillet 2025 du Tribunal administratif de Montpellier, M. Laurent FABAS, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur France-Télécom, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Siège de l'enquête :
Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Tournissan (2 rue des Ecoles - 11220 Tournissan).

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'utilité publique :

- directement sur le registre d'enquête ;
- par correspondance à l'attention de M. Laurent FABAS, commissaire enquêteur à la mairie de Tournissan (2 rue des Ecoles - 11220 Tournissan) ;
- transmission par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : dup-creationpostepontils-tournissan@l'aude.gouv.fr

Les observations écrites et orales portant sur l'enquête publique seront également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :
sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cesabille>
gratuitement sur un poste informatique à la préfecture de l'Aude (52 rue Jean Béraud - 11 000 Carcassonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur :
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans les bureaux de la mairie de Tournissan (2 rue des Ecoles - 11220 Tournissan) les :
01 octobre 2025 de 09h30 à 11h30
13 octobre 2025 de 13h00 à 17h30
23 octobre 2025 de 13h00 à 17h30

Responsable du projet :
La personne responsable est : Monsieur Patrick LEPAGE - patrick.lepage@rte-france.com - Tél. 06 96 23 89 61 - RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Centre Développement Ingénierie Marseille - Service Concertation Environnement Tiers - 46 avenue Elsa Trolet - 13008 Marseille.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Tournissan et à la préfecture de l'Aude (sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture) et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cesabille>

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :
Le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant le projet d'utilité publique et rendant cessibles les parcelles concernées.



Passez au registre numérique pour la dématérialisation de la participation citoyenne (enquêtes publiques, concertation, PPVE...)

- Outil clé en main permettant de respecter la réglementation
- Participation simplifiée et sécurisée du public 24h/24 et 7j/7
- Simplification de l'analyse des contributions

En partenariat avec **publiégale**

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LEGALES

Contactez-nous :
04 67 07 69 53

midi.legales@groupeledapeche.fr

Un service du groupe La Dépêche du Midi (La Dépêche du Midi, Midi Libre, l'Indépendant), Centre Presse Aveyron, La Nouvelle République des Pyrénées, Le Petit Bleu

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

LES EXPERTS-COMPTABLES VOUS INFORMENT

CONGÉS PAYÉS : LES RÈGLES À CONNAÎTRE

En matière de congés payés, des obligations strictes pèsent sur l'employeur qui doit prendre les mesures nécessaires pour permettre aux salariés d'en bénéficier effectivement. Il est donc important de connaître les règles applicables.

> Obligations à l'égard des salariés

- **Organisation des départs en congés**
Vous devez informer les salariés de la période de prise de congés au moins 2 mois avant son ouverture. Les salariés doivent ensuite être informés des dates et de l'ordre de départ en congés retenus, à défaut d'accord collectif spécifique, au moins 1 mois à l'avance. Le congé principal doit être pris a minima à raison de 12 jours ouvrables en continu et de 24 jours ouvrables maximum.
- **La période de prise de congés** comprend obligatoirement la période légale du 1^{er} mai au 31 octobre. Si la période légale est retenue, vous devez en informer les salariés avant le 1^{er} mars.
- **Prise effective de congés**
Sauf circonstances exceptionnelles, à défaut d'accord collectif spécifique, les dates de congés fixées ne peuvent être modifiées moins d'1 mois avant la date de départ.
- **Sous certaines conditions**, vous pouvez décider de la fermeture de l'entreprise et imposer la prise de

congés durant cette période aux salariés. Vous devez vous assurer que les salariés prennent effectivement les congés prévus.

Le non-respect de cette obligation, qui découle de l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité des salariés, peut être lourdement sanctionnée.

Les congés payés acquis au titre de l'année N-1 doivent être soldés au terme de la période de prise.

La prise effective de congés ne peut pas être remplacée par le versement d'une indemnité compensatrice, sauf en cas de rupture du contrat de travail.

> Obligations à l'égard des représentants du personnel

- congés ainsi que l'ordre de départ. À défaut, une amende de 5^{ème} classe peut être prononcée autant de fois qu'il y a de salariés concernés.

Il est impératif de respecter la législation relative aux congés payés et de s'assurer que vos salariés prennent effectivement leurs congés payés. Votre expert-comptable peut vous accompagner, contactez-le !



Eric Gillis Président de l'Ordre des Experts-Comptables Région Occitanie

N'hésitez pas à demander conseil à votre expert-comptable !

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Occitanie

11, boulevard des Récollets, CS 97802,
31078 Toulouse Cedex 4 - Le Belvédère
Tél. +33 (0)5 61 14 71 60
cnivot@oec-occitanie.org
www.oec-occitanie.org

TOUTES LES FORMALITES JURIDIQUES DE VOTRE ENTREPRISE

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LEGALES

Votre partenaire local pour réaliser toutes les étapes nécessaires à l'évolution de votre entreprise dans les meilleurs délais.

Contactez Sophie BOURDE
07 88 35 94 46
sbourde@midilibre.com





Aude

La prévention, un outil efficace face aux inondations

Page 3

MARDI 21 OCTOBRE 2025 - midilibre.fr

1,40 € - N° 29184

Midi Libre

Carcassonne

TOUR D'HORIZON EN OCCITANIE LES ASSOCIATIONS EN GRAND DANGER

MJC, clubs sportifs, colonies de vacances, insertion sociale... les structures associatives lancent un cri d'alerte face aux baisses des subventions publiques

Pages Occitanie



PHOTO MAXPPP / ARNAUD DUMONTIER

CARCASSONNE

Disparition de l'ancien adjoint Paul Escourrou

Page 5

MUSÉE DU LOUVRE

7 minutes pour le « casse du siècle »

Pages France



PHOTO MAXPPP

NICOLAS SARKOZY

Pourquoi il ne pourrait rester que deux mois en prison

Page France / Europe / Monde



PHOTO MAXPPP

BUDGET 2026

Entre mesures fiscales et bataille parlementaire

Page France / Europe / Monde

VOLLEY-BALL

Montpellier, Sète, Narbonne, les enjeux d'une saison

Pages Sports



Écoutez-nous sur midi.libre.fr/podcasts

PODCASTS



Vous nous lisez, *vous allez nous entendre !*



LA MÉTÉO DU JOUR EN OCCITANIE

08h10 - 19h01
08h07 - 18h43

VENTS: CAMORS 38 km/h, MONTAUBAN 51 km/h, CARCASSONNE 41 km/h, SÈTE 13 km/h, BARCELONE

| CITY | TEMPERATURE | WEATHER |
|-------------|-------------|---------|
| CAMORS | 13 | Cloudy |
| RODEZ | 15 | Cloudy |
| MILLEAU | 11 | Cloudy |
| ALÈS | 17 | Cloudy |
| MÉNÈS | 12 | Cloudy |
| MONTPELLIER | 20 | Cloudy |
| SÈTE | 19 | Cloudy |
| MARSEILLE | 21 | Cloudy |
| TOULOUSE | 19 | Cloudy |
| BÉZIERS | 18 | Cloudy |
| NARBONNE | 22 | Cloudy |
| PERPIGNAN | 14 | Cloudy |
| ROSES | 23 | Cloudy |
| BARCELONE | 15 | Sunny |

| CITY | DEMMAIN | JEUDI | VENDREDI |
|-------------|---------|-------|----------|
| MONTPELLIER | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| BÉZIERS | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| NARBONNE | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| PERPIGNAN | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| NÎMES | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| ALÈS | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| MÉNÈS | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| MILLEAU | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| RODEZ | ☀️ | ☀️ | ☀️ |
| TOULOUSE | ☀️ | ☀️ | ☀️ |

MER: GRANDE-MOTTE MER (19°), SÈTE MER (18°), NARBONNE MER (19°), PERPIGNAN MER (19°)

**Vent en km/h*

www.lachainemeteo.com
vos prévisions gratuites à 15 jours

Restaurations collective

Les 2 Toques
 11 Av. des Corbières
 66 300 THUIR
 04 68 66 63 41

- Crêches
- Entreprises
- Hébergements collectifs

Fait Maison!

EN FRANCE

EN EUROPE

| | | | | | |
|-----------|-------|----|-----------|-------|----|
| FRANCFORT | 12 16 | ☀️ | STOCKHOLM | 8 11 | ☀️ |
| MILAN | 12 15 | ☀️ | LONDRES | 11 15 | ☀️ |
| BARCELONE | 15 26 | ☀️ | BRUXELLES | 13 16 | ☀️ |
| MADRID | 13 22 | ☀️ | GENÈVE | 13 14 | ☀️ |

HOROSCOPE

BÉLIER Travail : Vous aurez l'occasion de prouver vos compétences, saisissez la chance au vol. **Amour :** Vous saurez trouver les mots justes pour prouver que vous êtes à l'écoute de vos proches. **Santé :** Votre énergie sera en hausse.

CANCER Travail : Vous saurez vous rendre utile. On pourra compter sur vous et votre bonne volonté sera appréciée à sa juste valeur. **Amour :** Ne cherchez pas à imposer vos points de vue. **Santé :** Votre tonus fera des envieux.

BALANCE Travail : Ce sera le moment de mettre vos derniers projets sur les rails. **Amour :** La jalousie, à propos d'une affaire sans importance véritable, pourrait ronger votre cœur. **Santé :** Bonne endurance.

SCORPION Travail : Les démarches que vous entreprendrez devraient avoir de bonnes retombées d'ici quelque temps. **Amour :** Vous serez heureux et vous vaudrez quelques sympathies. **Santé :** Vous êtes en pleine forme physique.

SAGITTAIRE Travail : Votre force de conviction sera votre meilleur atout. C'est le moment de nouer des contacts ou partenariats. **Amour :** Vous donnez de l'amour sans compter et vous aimerez bien en recevoir autant ! **Santé :** Sommeil perturbé.

CAPRICORNE Travail : Les changements qui s'annonçaient se précisent. Sur le plan financier, vous auriez intérêt à être un peu plus prévoyant. **Amour :** Vous suivrez votre instinct et serez plein d'allant. **Santé :** Ménagez-vous.

VERSEAU Travail : Vous subirez certaines attaques virulentes, ce qui ne vous empêchera pas de défendre vos idées. **Amour :** On ne saurait être plus compréhensif et tolérant que vous ne l'êtes. **Santé :** Soyez prudent au volant.

POISSONS Travail : Vous défendrez vos idées avec tellement de force et de conviction que vous réussirez à vaincre les oppositions. **Amour :** L'ambiance familiale sera tonique et agréable. **Santé :** Bonne vitalité.

TAUREAU Travail : Si vous voulez voir évoluer vos projets, retrouvez vos manches et mettez-vous au travail. **Amour :** Il ne tient qu'à vous d'enterrer la hache de guerre. C'est le seul moyen pour que la paix revienne. **Santé :** Bonne.

LION Travail : Plus vous en ferez, plus on vous en demandera. Ralentissez la cadence, c'est une question de santé. **Amour :** Votre joie de vivre fait plaisir à voir et vous vaudrez quelques sympathies. **Santé :** Troubles allergiques possibles.

VIERGE Travail : Vous pourrez tirer parti de votre créativité et augmenter votre cote de popularité. **Amour :** Vous ferez preuve de jalousie sans raison. Votre partenaire pourrait se lasser de votre attitude. **Santé :** Le stress diminue.

GÉMEAUX Travail : C'est une journée propice à l'élaboration de projets. **Amour :** Vous avez toujours de bonnes idées et vous cultivez l'art de faire plaisir à votre proche entourage. **Santé :** Dynamisme en nette hausse.

MAGAZINE : MHSC 50 ans de légendes

50 ans de légendes
 50 portraits de joueurs
 50 moments décisifs du club de Montpellier

HORS-SÉRIE | Midi Libre | MIDI LIBRE |
 EN VENTE ACTUELLEMENT - 84 PAGES - 5 € et sur Midilibre.fr

Boostez votre business avant la fin de l'année

evelyne. agence de communication partenaire de la vie locale

contact.est@evelyne.fr - 04 30 00 70 00

Stratégie de communication - Création graphique - Campagne de communication - Digital - Site internet - Événementiel

www.evelyne.fr

LA FÊTE MARDI 21 OCTOBRE

Sainte-Céline

Histoire : à Laon, après 458, elle fut la mère des saints évêques Prince de Soissons et Remi de Reims.
Le dicton : « A la Sainte-Cécile, chaque fête en fait mille. »
En 1969 : Willy Brandt devient chancelier de l'Allemagne fédérale.
En 1984 : mort du cinéaste François Truffaut, à 52 ans.
En 1986 : indépendance des Îles Marshall (Océanie).
En 2001 : la Française Claudie Haigneré est la première Européenne à rejoindre la station spatiale internationale.

LA RECETTE DU JOUR

4 personnes | **25 min** | **45 min** | **SAVOUREUX**

Basse côte de bœuf à la sauce barbecue aux prunes

Ingédients : 1 basse côte de bœuf, 12 reines-claude bien mûres, 3 oignons, 50 cl de vin rouge, 5 cl de vinaigre de vin rouge, 10 cl d'huile d'olive, 10 g de beurre, 1 c. à s. de concentré de tomates, 3 c. à s. de ketchup, 2 c. à s. de sauce Worcestershire, 15 cl de sirop d'érable, cumin moulu, paprika fumé, sel, poivre.

Préparation : Pour la sauce barbecue, émincez les oignons. Faites-les revenir dans une casserole avec l'huile d'olive puis laissez-les fondre. Dénoyautez les reines-claude et hachez-les en petits morceaux. Ajoutez les prunes et le vin rouge aux oignons puis laissez cuire pendant environ 20 min. Ajoutez ensuite le vinaigre de vin, le concentré de tomates, le ketchup, la sauce Worcestershire et le sirop d'érable. Laissez réduire 20 min. Ajoutez le paprika fumé et le cumin en fin de cuisson. Salez puis laissez revenir la viande dans une poêle bien chaude. Quand elle est bien dorée, ajoutez le beurre puis faites-la rôtir en arrosant bien avec le jus de cuisson. Avant de servir, laissez reposer la viande pendant un temps égal au temps de cuisson. Assaisonnez dans l'assiette.

Aude

**Forteresses : débat
autour d'une appellation**

Page 3

Castelnaudary

**Tapis rouge
pour Cinéma d'ici**

Page 12

CARCASSONNE

**L'aéroport
et Ryanair
en pleines
turbulences**

Page 2

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 - midilibre.fr

1,40 € - N° 29156

Midi Libre

Carcassonne

PROCÈS DE CÉDRIC JUBILLAR

UN ACCUSÉ AUX DEUX VISAGES

Cette première journée
d'audience consacrée
à la personnalité du
suspect a dépeint un
homme déconcertant
et instable marqué par
une enfance difficile.

L'Événement



PHOTO MAXPPP / REMY GABALDA

DIPLOMATIE

**La France reconnaît
la Palestine**

**Symbolique
ou historique ?**

Pages France / Monde



PHOTO MAXPPP

JUSTICE

**En appel, Loup
Blanc continue
de nier les viols**

Pages Occitanie



PHOTO M.L.

POLITIQUE

**Ce week-end, la
gauche réunie dans
l'Aude... sans LFI**

Pages Occitanie



PHOTO MAXPPP

MONTPELLIER

**Aux 13 Vents, une
saison théâtrale
riche en créations**

Page Loisirs



M 0274 - 923 - 1,40 € - 0



élixir

L'âme du vin,
l'art des vignerons

En kiosque
et sur

elixir-vins.fr

midilibre.fr

Midi Libre

L'INDÉPENDANT

Centre Presse

evelyne.

MIDI
coeur

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

mardi 23 septembre 2025

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

IMMOBILIER

VENTES

Appartements

Studio - T1

NARBONNE



Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite. Etude offerte et sans engagement. Votre expert viager dans l'Aude, Jean-François SOULA.

UNIVERS VIAGER 0632686945

T2

PERPIGNAN 85000 €



Perpignan Saint Gaudérique F2 de 47m2 au 1er étage petit collectif rénové

GAVALDA IMMOBILIER 04.68.55.51.06

PERPIGNAN 78000 € PERPIGNAN - SECTEUR GARE T2 de 41 m2 au 4ème étage avec ascenseur - traversant avec cave et terrasse - A voir dans le cadre !

GAVALDA IMMOBILIER 04.68.55.51.06

Maisons

Maison - Villas

PERPIGNAN



Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite. Etude offerte et sans engagement. Votre expert viager dans l'Aude, Jean-François SOULA.

UNIVERS VIAGER 0632686945

Vente Résidence secondaire

CARCASSONNE



Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite. Etude offerte et sans engagement. Votre expert viager dans l'Aude, Jean-François SOULA.

UNIVERS VIAGER 0632686945

Divers Immobilier

Viagers

PERPIGNAN



Augmenter vos revenus pour mieux profiter de votre retraite. Etude offerte et sans engagement. Votre expert viager dans l'Aude, Jean-François SOULA.

UNIVERS VIAGER 0632686945

Immobilier d'entreprise

Murs - Locaux comm.

PYRENEES ORIENTALES 400 €



À louer dans le centre de PRADES, en angle de rue, proche d'un arrêt de bus, un local commercial d'environ 34 m2, lumineux.

CABINET ACTIPRO 04.68.66.71.18

PYRENEES ORIENTALES 1620 €



À louer, dans la ZA d'ARGELES SUR MER, av des Flamants Roses, un local professionnel d'environ 58 m2 avec WC.

CABINET ACTIPRO 04.68.66.71.18

IMMOBILIER

LOCATION

Locations Maisons

Location Maison de caractère

VALLERAUGUE À louer chambres d'hôtes + restaurant, prox Mont-Aiguoual, saison estivale, 950 €/mois. Tél: 06.82.83.47.30

BONNES AFFAIRES

Services

Travaux Maison et extérieur

PUISATIER - Je nettoie votre puits toute profondeur. Je descends au fond de votre puits et je vous garantis une remise en état d'origine. Tél: 06.76.19.59.64

Maison

Meuble Déco. et brocante

ACHÈTE
VIOLON, 1000€
VIOLONCELLE, 3000€
SAXO même à restaurer

Estimation et déplacement gratuits. Se déplace. Tél: 07.89.42.14.85. jezaoui1989@gmail.com

Antiquités des Ducs



Achète cher monnaie ancienne Francs ou Etranger, or ou argent. Estimation et déplacement gratuits.

M. GILLARD - 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher meubles et objets anciens, (pendule, carillon, ancien miroir, bibelots, etc.)

Achat succession, débarras.

M. GILLARD, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher tous objets cuivre et étain. Toute argenterie massif et métal argenté, argent ou métal argenté, etc.)

M. GILLARD, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher tout objet militaire anciens (fusilles, armes, médaille militaire, casque, hélice).

Estimation et déplacement gratuits.

M. GILLARD, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

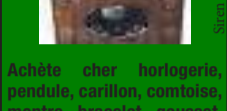
Antiquités des Ducs

Achète cher montres à gousset, montres de luxe, fantaisie. Estimation et déplacement gratuits.

M. Gillard, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher horlogerie, pendule, carillon, comtoise, montre, bracelet, gousset, matériel horloger.

M. Gillard, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher jouets anciens, poupée, 181e, porcelaine, train électrique, voiture à pédale, dinky toys, solera, Majorette, etc.

M. Gillard, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher bijoux anciens, bijoux, Selex, Vespa, etc.)

M. GILLARD, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher argenterie (cuillère, fourchette, plateau, argent ou métal argenté, etc.)

M. GILLARD, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs



Achète cher tout objet militaire anciens (fusilles, armes, médaille militaire, casque, hélice).

Estimation et déplacement gratuits.

M. GILLARD, 06.80.22.89.43

https://www.antiquitesdesducs.fr

M. SYDI
Voyant médium
Quels que soient vos problèmes délicats.
Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres. Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens.
Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.
06 17 32 67 56
mail : diabsydid7@gmail.com

Antiquités des Ducs

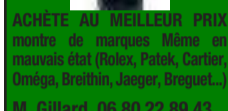


ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
Articles vintage de luxe, sacs à main, foulards, valises de marque, briquets Dupont, stylos, plumes...

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
montre de marque Mème en mauvais état (Rolex, Patek, Cartier, Omega, Breitling, Jaeger, Breitling...)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Contact

Détente

CARCASSONNE Bien-être riche en émoi où l'amour est Roi, un torrent de tendresse et de plaisir intenses va de soi dans un cadre agréable et courtot.

Tél: 06.08.70.84.18 (S534203062)

Contact

Un service professionnel, rapide et sûr pour tous vos besoins. Contactez votre agence.

RENCONTRES

Matrimonial Rencontre

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE

+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région. documentation gratuite. (pas de divorce) argent garanti

0 800 02 88 02
www.prmag.fr
Site : 41898088

Antiquaire du Languedoc-Roussillon

M. Claudin père et fils

ACHÈTE CHER ET JUSTE

- Veste et manteaux en fourrures, robes de mariées
- Vestes en cuir et sac à main en cuir
- Meubles anciens - bibelots Machines à coudre
- Horlogerie, montres comtoise, carillons
- Pièces de monnaies, briquet, stylo - Timbres, cartes postales
- Service en porcelaine / Cristal / verrerie Argenterie
- Objets en Cuivres & étains
- Appareil photos et postes radio
- Disques vinyles - Livres, encyclopédie...

Déplacement et estimations gratuites à domicile

Contactez nous 06.29.66.43.27

Siren: 41898088

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

06 80 66 30 57 - 04 67 27 81 82
yssecubonorange.fr - site : www.antiquaires-yssecubonorange.fr

Mr Yves SECULA



Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
Articles vintage de luxe, sacs à main, foulards, valises de marque, briquets Dupont, stylos, plumes...

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
montre de marque Mème en mauvais état (Rolex, Patek, Cartier, Omega, Breitling, Jaeger, Breitling...)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs

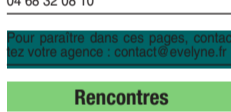


ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs

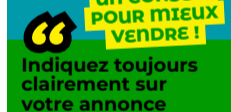


ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
tous les arts asiatiques (vase, bouddha, corail jade)

M. Gillard, 06.80.22.89.43

www.antiquitesdesducs@gmail.com

LES PETITES ANNONCES

LE RENDEZ-VOUS POUR ACHETER, VENDRE OU LOUER

Tout est là... et tous les jours.

Voyance

M. MADOU
VOYANT - MÉDIUM
Connu pour son efficacité et son travail rapide. Aide à résoudre tous vos problèmes.

Facilités de paiement.
07 54 59 39 09

PROFESSEUR BALLA VOYANT MÉDIUM

Vous êtes à un tournant de votre vie et vous voulez être sûr de prendre les bonnes décisions ? Côte cœur, vie familiale, professionnelle...

BALLA est là pour répondre à toutes vos questions de tout ordre.

Tél: 06 43 89 15 23
medium.balla@gmail.com

MAITRE KOUTOUB Grand voyant médium africain

Il met son puissant savoir ancestral à votre service pour vous aider à surmonter tous vos problèmes :

- Amour
- Chance
- Travail
- Consultation sérieuse, discrète et efficace

Contactez-moi dès maintenant **06 37 44 37 79**
Déplacements possibles

Loisirs

Art, collections, grands crus

Part. achète collections importantes timbres, France et monde entier, monnaies antiques et royales, documents historiques, livres rares, cartes postales, vieux papiers. Expertise gratuite.

Tél: 06.30.44.98.88

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES

de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état. Suite à succession, débarras, déménagement... Paiement comptant sur place.

M. DIONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupladepêche.fr

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'AUDE

préalable à la déclaration d'utilité publique
du projet de création du poste source
400 000/225 000/20 000 volts dénommé
« Pontils » sur la commune de Tourissan

Le présent avis est publié le 16 septembre 2025 au siège de la Préfecture de l'Aude, 11 rue de la République, 11000 Carcassonne.

Le présent avis est également publié en version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude (<http://www.aude.gouv.fr/PublicationsConsultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessabilite>)

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude (<http://www.aude.gouv.fr/PublicationsConsultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessabilite>)

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude (<http://www.aude.gouv.fr/PublicationsConsultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessabilite>)

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude ([http://www.aude.gouv.fr/PublicationsConsult](http://www.aude.gouv.fr/PublicationsConsultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessabilite)